

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL - FACULTÉ DES LETTRES

Les enfants de la grand-route

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS LETTRES

PAR

WALTER HAESLER

IMPRIMERIE DELACHAUX & NIESTLÉ S. A., NEUCHÂTEL

1955

ENFANTS DE LA GRAND-ROUTE

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

FACULTÉ DES LETTRES

La Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, sur le rapport de MM. PHILIPPE MULLER et MAURICE ERARD, professeurs à l'Université, autorise l'impression de la thèse présentée par M. WALTER HAESLER, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions émises.

Neuchâtel, le 18 juin 1954.

Le doyen de la Faculté des Lettres,

PH. MULLER.

INTRODUCTION

Le présent travail est dédié aux enfants de vanniers, à ces créatures qui mènent la vie des bohémiens et dont nous pouvons voir les roulettes à la lisière de nos forêts, dans nos gravières abandonnées ou à proximité de nos gares. Il ne s'agit cependant pas de ceux de ces enfants qui partagent la vie nomade de leurs parents, mais de ceux qui ont été ou sont encore aux soins de l'*Œuvre de Secours aux Enfants de la Grand-route* patronnée par Pro Juventute.

L'attitude de méfiance que les vanniers observent à l'égard de personnes étrangères à leur monde excluait d'emblée toutes recherches directes au sein de ce dernier et cela d'autant plus qu'elles devaient porter sur une période de temps limitée. Remarquons ici que le fameux expert en matière tzigane que fut v. Wislocki ne parvint à se documenter si abondamment sur le sujet qu'en s'incorporant à ce peuple au point d'épouser même une bohémienne. Il me fut néanmoins possible de visiter « chez elles » quelques familles de vanniers et d'obtenir de la sorte un aperçu partiel de leur vie privée.

Cette étude comprend deux parties. Nous définissons dans la première le double point de vue auquel il faut se placer pour considérer les « enfants de la grand-route » et qui se base premièrement sur le passé historique des vanniers actuels, deuxièmement sur leur mode d'existence. La littérature qui leur est consacrée est des plus réduite, celle du moins dont la contribution scientifique est de quelque utilité. Aussi fûmes-nous souvent obligés de nous en tenir aux témoignages oraux de personnes informées qui, notons-le cependant, se consacrent à ce problème depuis des dizaines d'années et l'ont réellement approfondi. Quant à la seconde partie de cet ouvrage, elle relate les recherches que nous avons poursuivies au sujet des « enfants de la grand-route » et en expose les résultats tels que nous les ont fournis les dossiers consultés et les visites rendues. L'appendice, enfin, contient quelques biographies d'enfants de vanniers dont la plupart, à vrai dire, sont aujourd'hui émancipés de la tutelle de l'*Œuvre de Secours*, et un bref

tableau de l'activité de cette œuvre à laquelle il me fut donné de collaborer pendant un semestre.

Cette étude fut commencée à l'Université de Zurich, mais ne put y être achevée pour diverses raisons. Je n'en tiens pas moins à remercier M. le prof. Paul Moor pour les lumières qu'il m'a procurées en matière médico-pédagogique, bien que celles-ci n'aient guère de rôle à jouer ici. J'exprime une gratitude particulière à M. Philippe Muller, professeur à l'Université de Neuchâtel, sous la direction duquel se poursuivit ce travail, et à M. le D^r phil. Alfred Siegfried, directeur de l'« Œuvre de Secours aux Enfants de la Grand-route ». Le premier attira mon attention sur la thèse du « marginal man », dont l'argument sert de base à ce travail, et m'assista de ses nombreux conseils; le second mit à ma disposition les dossiers de l'Œuvre de Secours et c'est à son entremise que je dus de pouvoir rendre visite à nombre de ses protégés. Je remercie enfin les vénérables Sœurs et Pères qui dirigent les homes où j'eus à me rendre, les directeurs de maisons de santé ou de correction qui m'autorisèrent à consulter leurs fiches ou leurs dossiers, et les présidents et greffiers communaux des quatre communes d'origine des Wolzer, des Plur, des Fecco et des Heiser, qui m'aidèrent à établir la généalogie de ces quatre familles et me firent bénéficier de leurs expériences de la gent nomade.

PREMIÈRE PARTIE

LES NOMADES

Tous, nous les avons vus, ces vagabonds. Ils ont sonné à nos portes pour récolter de vieux parapluies ou des pots ébréchés, pour raccommoder nos corbeilles usées ou nous en vendre de neuves. Il arrive ici et là, aujourd'hui encore, que l'on mette les enfants en garde contre ces « bohémiens ». Peut-être nous sommes-nous déjà tous demandé d'où venaient ces gens ou bien, si nous le savions, comment il se faisait qu'ils vécussent toujours encore, et à tel point, en marge de la société. Telles sont les questions que nous tenterons d'élucider en partie au cours des chapitres qui suivent. Il n'en restera pas moins force problèmes à approfondir, car il n'existe pas encore d'analyse historique de la race des vanniers remontant à plus de deux ou trois siècles. Il n'a guère paru en Suisse, sur le plan scientifique, d'autre ouvrage traitant ce sujet que celui de Jörger¹ dont la publication date de près d'un demi-siècle. Quant à l'aspect juridique du problème, il y aurait lieu de mentionner encore le travail de Waltisbühl². Diverses monographies ont paru par les soins d'écoles sociales pour femmes, monographies consacrées à telle ou telle famille en particulier et auxquelles il convient à peine d'attribuer quelque portée scientifique. Enfin, on a publié çà et là des articles de journaux empreints d'un romantisme erroné et intempestif qui ne contribuèrent pas à éclaircir la question.

¹ JÖRGER, 1919.

² WALTISBÜHL, 1944.

CHAPITRE PREMIER

HISTORIQUE DE LA PRÉSENCE DES NOMADES EN SUISSE

Les vanniers appartiennent aux nomades de mœurs grégaires, par opposition aux vagabonds solitaires. Tels sont encore les Tziganes, les Bédouins ou autres peuplades non sédentaires; tandis que se rattachent à la seconde catégorie les rôdeurs de grand chemin, les chômeurs en quête d'embauche, ainsi que les journaliers itinérants dont Tramer parle dans son ouvrage¹. Les recherches dont ont fait l'objet les Tziganes et qui se basèrent tout spécialement sur les données fournies par leur langue, le romanichel, ont démontré qu'il faut chercher leur origine dans l'Inde septentrionale où vivent, aujourd'hui encore, des peuples nomades qui leur ressemblent. Je m'en réfère ici aux ouvrages de Block, de von Wislocki et de van Wijk².

Quant aux recherches consacrées aux vanniers, lesquels forment non pas un peuple, mais une espèce humaine (le terme de *Menschenschlag* dans l'acception qui convient ici est dû à Ritter)³ elles nous conduisent aux gueux et hors-la-loi du moyen âge, connus alors comme musiciens, tondeurs de chiens, dépeceurs de chevaux, etc. Ils constituaient un état dans l'Etat, au point qu'ils élisaient leur propre prévôt. Le premier de ceux-ci fut, d'après Jörger, un comte de Werdenberg-Heiligenberg. Plus tard, c'est un comte de Hohenems qui assumait cette charge. Peu à peu, cette classe de gens asservis à la fois juridiquement, humainement et moralement devint consciente de son importance et se développa en une horde importune et peu rassurante. C'est ainsi que leur « roi » Georges de Werdenberg se vit forcé en 1496 d'appeler les Confédérés à son aide.

A la faveur des guerres et des troubles qui se succédèrent dans l'histoire, comme par exemple à l'occasion de la guerre de Trente ans,

¹ TRAMER, 1916.

² BLOCK, 1936, v. WLISLOCKI, 1890, v. WIJK, 1948.

³ RITTER 1937, p. 61 ss.

les descendants de ces anciens gueux virent grossir leur nombre. Et parmi ces errants privés par le destin de toutes racines sociales il se trouvait encore, çà et là, un fils de « bourgeois », brebis galeuse et mauvais sujet, qui avait cherché asile auprès d'eux et épousé une fille de vanniers. C'est un cas de ce genre que nous offre, par exemple, la famille des Plur.

D'autres causes intervinrent encore ¹ au cours des derniers siècles pour susciter des apatrides et ajouter au nombre des vagabonds. Il s'est formé en Suisse une catégorie de gens qu'on a appelés soit métèques, soit manants, astreints, il est vrai, à participer à la défense du pays et aux charges de l'Etat, mais non admis au rang de citoyens de la Confédération, les ressortissants de celle-ci ne voulant pas que leurs propres droits risquassent d'être réduits. Mais aussitôt que l'on n'eut plus besoin de cette classe, privée de droits mais non exempte de devoirs, et que le nombre des Confédérés se révéla suffisant, par exemple, à l'entretien des cultures nécessaires au pays, on la refoula durement et ses tenants se virent en butte à toutes sortes d'injustices. C'est dans le canton de Schwyz que ces circonstances présentèrent le plus de gravité. Bien qu'ils y cultivassent la terre, ces gens n'y étaient que tolérés et proprement heimatloses. Il arrivait d'autre part, surtout dans les petits centres, que des citoyens se vissent condamnés à la condition de sans-patrie s'ils omettaient de faire renouveler annuellement leurs droits civiques. C'est ainsi également qu'un séjour à l'étranger que ne justifiaient pas des motifs reconnus et approuvés et excédant une durée de dix années, était puni par la privation des droits de citoyen. Quant aux criminels non condamnés à la peine capitale mais que l'on ne voyait proprement pas où reléguer, on les biffait de la liste civique et on les bannissait. Très souvent aussi, on frappait des mêmes sanctions le service mercenaire non autorisé. Elles atteignaient encore ceux qui changeaient indûment de religion ou qui adhéraient à une secte (exemple : les anabaptistes des cantons de Berne ou de Zurich au xvii^e siècle). Pour ces derniers, et tout comme dans les cas de bannissement, il arrivait aussi fréquemment que la privation de tous les droits civiques s'accompagnât de la confiscation de tous les biens et de la fortune de la personne en cause, à tel point que celle-ci ne possédait plus rien en propre. Mentionnons encore les descendants de moines en rupture de vœux ou de tous autres transgresseurs de la loi du célibat. Au milieu du xviii^e siècle encore, il était d'usage au canton de Zurich que les filles rentrées enceintes au pays après avoir été séduites à l'étranger y fussent renvoyées à

¹ V. VÖGELIN, 1838, p. 4 ss.

la recherche du père de leur enfant. Enfin, un projet de loi bernois du XIX^e siècle prévoyait que les pères qui avaient perdu leur argent au jeu ou qui l'avaient dilapidé de quelque autre manière, de telle sorte que leurs enfants tombassent à la charge de l'Etat, fussent rayés du rôle des ressortissants et mis au ban de la société.

Les ordres du jour de la Diète foisonnent, de 1534 jusqu'au XVIII^e siècle, de décisions prises contre des sans-patrie. Ou bien, l'on proposait de les soumettre à la torture, à moins qu'on ne les relâchât entièrement et qu'il fût déclaré loisible à toute personne qui les rencontrait de les tuer sans autre (ordre du jour de 1580). On organisait aussi de fréquentes « chasses aux mendiants » qui se déroulaient sur tout le territoire de la Confédération. Ceux qui participaient à ces chasses à l'homme étaient autorisés à tuer les hors-la-loi qu'ils surprenaient en flagrant délit de mendicité. Puis, en 1600 et dans les années qui suivirent, on décida de les envoyer sur les galères vénitienne ou françaises.

Revenons ici brièvement sur ce terme d'heimatlose, de sans-patrie, dont il nous semble opportun de préciser le sens. Il convient de distinguer deux sortes de sans-patrie, à savoir : ceux qui sont réellement privés de patrie (voir ce qui précède) et ceux qui se sont fait passer pour tels. Pour ces derniers, il s'agit de « ceux que l'on nomme sans-patrie », mentionnés dans les rapports de police de l'époque, de cette gent qui avait adopté la vie vagabonde et qui se composait de toute une ténébreuse racaille d'aventuriers comme de chômeurs. Il fut de tout temps fort difficile aux organes de police de déterminer le lieu d'origine de ces gens afin de les y refouler. Aussi arriva-t-il aux fonctionnaires d'alors de n'être pas en mesure de discerner nettement l'une de l'autre ces deux catégories et de faire figurer des ancêtres de vanniers actuels, c'est-à-dire de véritables apatrides, dans des rapports de police concernant « ceux que l'on nomme sans-patrie ». Ceci nous incite à jeter un coup d'œil sur l'un de ces registres, daté de l'année 1837, où il est question à la fois d'Allemands du Sud et de Suisses, assimilés indifféremment à « ceux que l'on nomme sans-patrie ». Ce registre concerne le canton de Zurich et porte la liste des sujets qui furent appréhendés en six mois. Nous y lisons ¹ :

« Il ressort des listes établies qu'en l'espace de six mois (octobre 1836 à avril 1837) 160 individus que l'on nomme sans-patrie furent appréhendés par la police, quelques-uns pour la seconde fois, dans le canton de Zurich. On est frappé du grand nombre d'enfants qui

¹. Registre de 1837, p. 10, 2^e cahier.

vivaient dans leur sillage. Dans le premier de ces registres s'alignent 58 adultes pourvus de 54 enfants, dans le second cas 98 adultes accompagnés de 33 enfants, dans le troisième 23 adultes pour 25 enfants. Quant à l'âge des adultes, il se trouve que, sur 81 d'entre eux, 5 seulement ont plus de 50 ans.

» D'autre part, 159 de ces gens sont catholiques, un seul est de religion réformée. Trois seulement savent lire et écrire. Parmi ces 81 adultes, il n'en est guère un seul qui ait appris un métier capable de le nourrir. La plupart exercent périodiquement des besognes rapidement apprises et qui leur permettent de mener leur vie vagabonde, telles que le raccommodage de corbeilles, le rétamage des casseroles, l'aiguillage, les briquets à amadou, la confection des brosses, etc. Mais c'est la mendicité qu'ils pratiquent surtout. Ils refusent de se livrer au travail des champs. Les enfants grandissent sans aucune instruction et sont formés presque exclusivement en vue d'aller mendier. Sur 79 d'entre eux, il ne fut pas possible, et en dépit de fréquentes démarches et exhortations, d'obtenir des parents qu'un seul fût confié à la société philanthropique zurichoise qui offrait de les recueillir.

» Tous ces enfants sont à considérer comme proprement illégitimes, leurs auteurs ne vivant pas unis par des liens conjugaux formels, mais en simple concubinage. L'attitude de ces sans-patrie et les réponses qu'ils firent tout d'abord lorsqu'ils furent interrogés par les autorités de police prouvent clairement qu'ils s'étaient préalablement concertés, qu'ils avaient fixé ensemble la tactique à suivre, le cas échéant, pour compliquer ou même rendre impossible tout éclaircissement des rapports qui les unissaient entre eux. Ils n'opposèrent aucune résistance au moment de leur arrestation, mais s'en tinrent obstinément et longtemps à leurs premières déclarations. Tous, en effet, commencèrent par prétendre soit être nés d'une mère sans-patrie et actuellement décédée, soit être venus au monde au Tessin et avoir perdu le souvenir du lieu exact où ils avaient vécu et des occupations auxquelles ils s'étaient livrés jusque-là. En outre, tous les couples vivant maritalement s'empressèrent au début d'affirmer qu'on les avait dûment mariés à Rome ou au Tessin. Quant aux certificats de mariage, il se trouva que tous avaient été égarés d'une manière ou d'une autre. Les recherches entreprises prouvèrent que plus des deux tiers d'entre eux appartenaient comme citoyens, plus rarement comme ressortissants tolérés, à des Etats contigus à la Suisse, et que sur le nombre restant, composé de citoyens ou de ressortissants tolérés de cantons suisses, les véritables sans-patrie ne formaient qu'un petit groupe. Aussi

longtemps qu'on ne cessera pas de refouler les sans-patrie d'un canton à l'autre sans jamais leur donner droit de cité, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il soit vraiment remédié aux difficultés que soulève leur existence. »

Signalons aussi, à ce sujet, un « Dossier concernant une action de police dirigée contre un ou plusieurs de ceux qu'on appelle sans-patrie »¹ et dans lequel on rencontre, parmi d'autres vauriens et vagabonds mentionnés, un ancêtre de la génération actuelle des Wolzer. En 1844 se trouvait interné au pénitencier thurgovien de Tobel un heimatlose que l'on réussit à amener à dénoncer une quantité notable de ses pareils. C'est sur cette base, ainsi que sur les recherches qui s'ensuivirent, que repose le « Dossier » en question. Ici aussi, l'on apprend que la plupart des gens qui vagabondent sous le nom de « sans-patrie » viennent de l'Allemagne du Sud, qu'ils sont donc proprement originaires de quelque part; que l'amour de leurs enfants leur est étranger, les femmes passant fréquemment d'un homme à l'autre et vice versa; qu'ils sont tous plus ou moins adonnés à la boisson; que leur seule loi est de ne se jamais dénoncer ni trahir mutuellement; qu'ils trouvent asile dans les maisons isolées et dans les auberges.

Il est facile de comprendre que ces vanniers vagabonds, mendiants ou voleurs, représentent un danger public, d'autant plus qu'ils errent le plus souvent en familles ou en bandes. C'est ce qui incita certains Etats de l'Allemagne du Sud, tels que celui de Bade, la Bavière et le Wurtemberg, à organiser de véritables chasses aux mendiants, pareilles en tous points à celles qu'on avait décrétées en Suisse. C'est ainsi que nombre de ces sans-patrie refluèrent vers notre pays, les uns recueillant des aumônes en se donnant pour des pèlerins en route pour Einsiedeln, les autres se faisant rosser par les organes de police qui les traquaient d'un canton à l'autre.

En voici un exemple²: « Le 8 mai de l'année courante, la femme Maria Anna Clara Ulrich, née Wendel, sans patrie, fut appréhendée avec quatre enfants en Argovie, à la frontière de Zoug. Comme elle déclarait venir de Lachen où elle avait séjourné quelque temps, elle fut menée à Zoug avec un ordre de transport stipulant qu'elle fût dirigée ensuite sur Schwyz. Arrivée à Zoug, on ne la conduisit pas devant l'autorité de police mais, après qu'on lui eut fait prendre une soupe à l'hôpital, à Walchwil sous la conduite d'un garde-champêtre et, de là, en traversant le lac, jusqu'au Chiemerspitz dans le canton

¹ Dossier 1843-1844, p. 195.

² Propst, 1828, p. 21 ss.

de Schwyz. Passant donc par Arth, elle arriva à Schwyz où elle roua de coups un garde-champêtre qui l'avait surprise à mendier et qui la fit retraverser le lac jusqu'à Seelisberg, dans le canton d'Uri. Poursuivant sa course furtive, toujours sur le qui-vive et mendiant pour vivre, la petite famille gagna le Nidwald, l'Obwald et se disposait à franchir le Brunig lorsqu'un garde-champêtre de Lungern la retint. Il conduisit les fugitifs à Sarnen, d'où l'un de ses collègues les ramena à Stans, puis au bord du lac qu'il leur fit retraverser pour réintégrer le canton de Schwyz, non sans avoir pris à l'un des garçons quelques « cageots » qu'il avait confectionnés aux endroits de la forêt où ils avaient campé, plus trois sous zurichois. La petite troupe poursuivit sa route jusqu'à Brunnen d'où elle passa le lac et franchit le Gothard jusqu'à Bellinzone, toujours mendiant et faisant des petits paniers, toujours aux aguets, campant dans les vallées et les bois écartés. Avec les gardes-champêtres à ses trousses, elle gagna Bünden, Disentis, Coire, Maienfeld. Parvenue à Sargans et toujours pourchassée, elle traversa le canton de Glaris en passant par Kerenzen, Bilten et Lachen, où elle passa deux nuits au même endroit : une écurie. C'est là qu'un garde-champêtre les découvrit. Il les mena à Hutten dans le canton de Zurich, en passant la Schindellegi. Peu après, cette famille revint par le Rother Thurm, près de Schwyz, à Brunnen sur l'autre rive du lac, à Wassen, d'où elle se dirigea vers le territoire bernois en passant par Lungern et le Brunig et, toujours traquée, jusque dans l'Entlebuch et au pied du Pilate. Les nuits froides et un garçonnet malade l'obligèrent à chercher son refuge nocturne dans les écuries et les granges. C'est ainsi qu'elle parvint à Emmen, à Klein-Dietwyl et à Schongen, puis à Fahrwangen où elle fut arrêtée par les gardes-champêtres, conduite à la préfecture de Lenzbourg, déferée au Département de police argovien. Celui-ci fit donner au garçon malade les soins que réclamait son état et, lorsqu'il fut rétabli, le 13 septembre, réexpédia ces gens à Zoug avec un ordre de transport qui leur permit apparemment de reprendre leur circuit... Jusqu'au jour où, l'un ou l'autre d'entre eux ayant commis un vol, on l'emprisonne et l'on prend soin de lui pendant quelques années.»

Le récit tout objectif de cette odyssee nous livre un petit aperçu de l'existence à laquelle étaient réduits autrefois les sans-patrie, chassés qu'ils étaient de tous les cantons sans qu'il vînt à l'idée de ces derniers, dans leur égoïsme, de se pencher une bonne fois sur ce problème et de le considérer de près.

Il n'avait pas encore été possible aux Etats confédérés d'établir sur ce point une loi cohérente. L'un des cantons, animé d'un esprit

progressiste, assurait aux sans-patrie, du moins à une partie d'entre eux, la possibilité d'acquérir droit de cité (ainsi par exemple Soleure où, selon Propst, quelque 2500 sans-patrie s'étaient déjà établis avant 1828, et Schwyz qui donna droit de cité à 436 d'entre eux de 1822 à 1830). Tandis que d'autres chassaient ces gens de leur territoire, quand encore on n'allait pas jusqu'à les y rouer de coups (v. plus haut) pour leur ôter le goût d'y revenir. C'est en 1848 que la Confédération des Etats suisses s'établit sur la base d'une Constitution commune et unique. Or l'article 58 de cette Constitution stipulait qu'il incombait à la Confédération d'inscrire à l'ordre du jour de sa législation l'octroi du droit de cité aux sans-patrie et les mesures propres à réduire leur nombre. Dès le 3 décembre 1850 entra en vigueur la loi régissant l'établissement sédentaire des sans-patrie, loi qui attribuait à la gent nomade les mêmes droits et les mêmes obligations qu'aux autres citoyens suisses. Il n'était pas prévu d'attribuer de droits municipaux aux hommes de plus de 60 ans, aux femmes de plus de 50 ans ni aux criminels, mais bien, par contre, des droits cantonaux. Au cas où tels de ces nouveaux citoyens tomberaient dans le besoin, ils devaient avoir droit à l'assistance au même titre que n'importe qui. Si l'on trouvait entre les mains d'un vagabond quelque document authentique et valide, par exemple un contrat de mariage, il fallait que son détenteur fût porté sur la liste civique de la commune d'où émanait cette pièce. Les nomades étaient passibles d'amendes ou autres sanctions lorsqu'ils emmenaient avec eux ceux de leurs enfants qui avaient l'âge de la scolarité obligatoire, ou qu'ils circulaient sans être munis des papiers de légitimation requis. L'article 16 de la Loi fédérale donne à tâche aux cantons de veiller à une fréquentation régulière des écoles et à l'enseignement religieux. Tous les autres détails relatifs à cette question se trouvent consignés dans l'ouvrage de Waltisbühl. Dix ans et plus passèrent avant que tous les sans-patrie n'aient été promus citoyens, car de nombreuses communes s'élevèrent contre l'adoption forcée de ces nouveaux ressortissants et il fallait attendre alors qu'un jugement intervînt pour trancher le litige. A certains cantons il fallut des années pour mettre au point une loi qui réglât la question des sans-patrie en prenant comme base la Loi fédérale. C'est ainsi que le canton de Berne¹ n'en vint à bout que le 8 juin 1859, bien que la question des sans-patrie eût déjà été prise en considération lors de la revision de la Constitution bernoise, soit en 1846. Si le problème fut une bonne fois résolu, le mérite en revient au Président de la Confédération Stämpfli, en charge à cette époque,

¹ MINDER, 1948, p. 16.

de qui le père avait été un ami des sans-patrie, recevait ceux-ci dans sa maison et permit ainsi à son fils de les connaître de plus près.

Peut-être, d'ailleurs, s'étonnera-t-on moins que cette élaboration législative ait pris plus de temps qu'on ne s'y serait attendu d'abord, si l'on considère le nombre des sans-patrie qui se trouvaient alors en territoire suisse. Selon Waltisbühl, ils étaient 17 500 sédentaires (tolérés) et 850 errants. Le canton des Grisons eut à lui seul 4044 d'entre eux à enrôler de force comme citoyens ¹.

Ces enrôlements forcés avaient lieu, en général, à une date fixée d'avance où la commune dans les limites de laquelle séjournait un nomade avait à adopter celui-ci comme son ressortissant. Berne procédait autrement : la commune à qui incombait l'opération y était tirée au sort. Le système à jour fixe provoquait toutes sortes d'intrigues entre les communes. L'une de celles-ci, par exemple, fit cadeau, la veille de la date prévue, à tous les vagabonds qui campaient sur son territoire, d'un tonnelet de vin, à la condition qu'ils allassent le boire dans la commune voisine. Cette condition fut promptement remplie et, au jour fatidique, tous les membres de la famille gisant saouls comme des souches au-delà du ruisseau qui séparait les deux communes, c'est de la seconde qu'ils devinrent citoyens. Il pouvait arriver aussi que l'affaire tournât mal ; ainsi lorsque deux communes s'avisèrent de troquer deux frères et que l'une des deux se félicita d'avoir gagné au change en recueillant le plus chétif : ô dépit ! la femme de ce dernier ne mit au monde que des fils, alors que celle de l'autre n'accouchait que de filles ; celles-ci se marièrent ailleurs et la commune de leur naissance se retrouva, comme devant, sans vagabonds chez elle.

Comme le nombre des enfants est toujours très élevé dans ces familles errantes — nous en verrons plus loin des exemples dans la description de quatre de leurs lignées — il n'est pas étonnant qu'au cours des années les communes aient vu grandir sans cesse leurs charges d'assistance aux indigents, assistance que nécessita toujours une bonne partie des membres de chaque lignée. Citons-en pour exemple deux cas différents, ceux des communes d'origine attribuées aux Wolzer et aux Plur :

1° Les rentrées d'impôts de la première (impôt cantonal) se montrèrent pour l'exercice 1946 et une population de 232 âmes, alors qu'aucun Wolzer n'y habitait, à une somme de Fr. 2044.—. Quant aux charges de l'assistance aux pauvres, elles atteignirent la même

¹ Messages... etc., 1948, p. 253.

année Fr. 20.070¹. Le rapport de l'assistance aux impôts est donc d'environ 10 à 1.

2^o Pour la commune des Plur, les chiffres sont les suivants : Recettes des impôts cantonaux pour une population de 257 âmes : Fr. 3081. Dépenses en faveur des pauvres : Fr. 4036.—¹.

Si la loi de 1850 avait eu réellement pour effet de rendre sédentaires les sans-patrie d'alors, le présent travail n'aurait plus pour objet que l'exposé historique du problème. Mais cette fixation des nomades, la loi ne l'accomplit que théoriquement; c'est-à-dire qu'ils reçurent une pièce d'identité, qu'ils purent être considérés comme appartenant à une commune d'origine quelconque, qu'ils eurent le droit de prétendre quelque part à être assistés en cas de besoin. Mais cette même loi ne leur montrait pas comment il fallait s'y prendre pour s'entretenir soi-même tout en étant sédentaire. On ne se soucia pour autant ni plus ni moins qu'avant de chacun de ces êtres en particulier et l'on considéra qu'il suffisait d'avoir étendu aux sans-patrie les droits du citoyen suisse pour que tout soit dit.

Or c'est par toute leur façon de vivre et leurs conceptions même que les vanniers se distinguent des populations qui les environnent. Et nous n'avons pas le droit, d'autre part, de prêter à cette constatation une portée uniquement négative; car aussi bien ces gens ont-ils développé pour eux-mêmes une culture propre, ce qui constitue bel et bien un fait positif. Ils forment un groupe social à part et dont l'existence se déroule en marge de notre culture « bourgeoise ».

¹ Les autres nécessiteux, parmi les citoyens de la même commune, avaient également droit à la jouissance de ces fonds d'assistance; néanmoins, nous avons appris de source orale que, dans les deux cas, les sans-patrie consommèrent à eux seuls 90 % de cet argent.

CHAPITRE II

MODE D'EXISTENCE

Nous nous proposons d'exposer brièvement au cours de ce chapitre quelques-uns des éléments dont est faite la vie des vanniers et de démontrer qu'ils témoignent effectivement d'une culture originale.

En quoi consiste, en somme, une culture ? Berry¹ définit cette dernière : « the complex of learned behavior patterns which are characteristic of the members of a group ». Il comprend sous ce terme de « behavior patterns » le savoir, la croyance, les opinions, les lois, les mœurs, les traditions et les capacités. C'est dans le cas où les membres d'un groupe possèdent l'ensemble de ces propriétés qu'il nous est loisible de dire qu'ils ont une culture propre.

Les particularités des vanniers dérivées de celles qui précèdent, telles que le langage, le mariage et la famille, les conceptions religieuses, etc., nous prouvent que nous avons affaire chez eux à une culture qui ne correspond aucunement à celle des individus sédentaires.

Désignations.

Les noms sous lesquels nous connaissons les nomades proviennent pour la plupart des « professions » qu'ils exercent. On les appelle aux Grisons « Spengler » (terme populaire désignant le *ferblantier*) « Kessler » (rétameur) ou « Jennische », terme issu de leur propre langage. En Suisse centrale, ce sont les « Fecker » (mot dérivé soit de « fechten » = « betteln » dans la langue des gens de la route, c'est-à-dire *mendier*, soit de l'argot « fikari », ou « figgen » = *herumstreifen* = *vagabonder*). Signalons à ce propos les « Feckerkilbi » qui avaient lieu naguère à Gersau et qui représentaient un rendez-vous de tous les nomades de Suisse semblable à celui qui, aujourd'hui encore, réunit les bohémiens à Ste-Marie-de-la-Mer, en France. On emploie, pour les qualifier, les mots de « raccommodeurs de parapluies »,

¹ BERRY, 1951, p. 60.

de « rémouleurs », de « vanniers » ou encore, tout bonnement, de « vagabonds », voire de « bohémiens ». Cette dernière appellation vient de l'idée erronée, qui a cours dans le peuple, qu'il s'agit réellement de représentants de la race en question.

La langue.

Nous avons indiqué plus haut que les nomades se nomment aussi « Jennisch ». Le « Jennisch » désigne proprement leur langue, c'est-à-dire le parler qu'ils empruntent spécialement lorsqu'ils désirent se soustraire à des auditeurs indésirables. Comme c'est le propre de tout langage, dialecte ou idiome, celui-ci sert de lien entre les vagabonds; il est un des facteurs, et non des moindres, de l'entente qui les unit. Ce n'est point là une langue indépendante. De même que l'on peut suivre la piste des Tziganes à l'aide de mots empruntés au cours des pérégrinations qui les conduisirent de l'Inde en Occident, il est aussi possible de repérer les pays où nos nomades attrapèrent les vocables qu'ils se transmirent pour constituer leur jargon secret. Les nombreux mots sémites qu'on y rencontre trahissent le yiddish, ou parler du Juif oriental. Il arriva que des gens de ce dernier peuple, au moyen âge et après la guerre de Trente ans, furent forcés par des persécutions officielles ou personnelles de quitter leurs demeures, et qu'ainsi ils se joignirent souvent aux vagabonds et nomades (cette explication est tirée de Bertogg¹ et de Mayer²). Ces derniers, d'autre part, usaient de nombreux mots empruntés à l'allemand et au français, sans parler du latin qu'introduisirent chez eux les étudiants qui se déplaçaient d'une école à l'autre. Il va sans dire que l'origine du vocabulaire jennisch n'est pas entièrement définie par l'énoncé de ces quatre langues. Car d'autres vocables encore, de provenance non seulement européenne, mais peut-être même extra-européenne, entrèrent dans sa composition.

S'il est exact que les traces de ces vagabonds remontent aux jongleurs et mimes romains, nomades eux aussi, et dont les représentants subsistèrent en pays allemands après l'effondrement de l'Empire romain³, c'est à cette époque aussi que se rattachent les débuts de l'argot (Rotwelsch) dont le jennisch constitue une sorte de dialecte.

Divers auteurs, comme Avé-Lallemand, Kluge et d'autres, ont étudié le problème de cet argot (Rotwelsch). Ainsi Kluge, dans son

¹ BERTOGG, 1946, p. 39.

² MAYER, L., 1934, p. 29.

³ La désignation de « Fahrende Leute » = la « gent nomade », se trouve dans le lexique *Brockhaus*, édition de 1894.

ouvrage sur les sources du jennisch¹, cite quelques exemples de jennisch, qui cependant ne figurent pas dans les dialectes qui en sont parlés en Suisse. Jörger² et Siegfried³ ont établi et, en partie, publié des glossaires de mots jennisch.

Le jennisch n'observe pas de règles grammaticales propres mais utilise celles des dialectes locaux de l'Allemagne. A part les mots radicaux, les seuls qui figurent, en général, dans les nomenclatures citées, il existe une foule de vocables obtenus au moyen de préfixes et de suffixes qui contribuent à enrichir considérablement ce langage.

On peut s'étonner peut-être qu'aucun auteur ne cite de terme numéral. Le fait s'explique aisément si nous songeons que la pensée abstraite, précisément, ne fonctionne qu'à l'état rudimentaire chez les vagabonds et qu'il ne leur arrive guère d'être aux prises avec des nombres. Aussi n'ont-ils aucun emploi pour des vocables de cet ordre, mais empruntent-ils simplement ceux de l'allemand lorsqu'il leur arrive d'en avoir besoin. Font également défaut les noms des jours de la semaine et ceux des mois. Les noms d'animaux sont rares, ce qui s'explique par le fait que le nomade n'a guère affaire qu'au cheval et au chien. Il dispose, par contre, de divers mots pour désigner ce qui joue un rôle particulier dans sa vie : l'argent, mendier, voler, la police, le pénitencier, etc., preuve qu'il ne s'est formé de mots particuliers que pour désigner ce qui compte pour lui. Pour tout le reste, il se contente des mots allemands.

Bertogg remarque que bien des mots du vocabulaire des vagabonds grisons sont connus et employés dans le canton tout entier. On peut en dire autant de ceux du bas pays. On y emploie aussi des mots tels que « Hanf » (chanvre), pour « Brot » (pain); « Kaff » (bourrier, litière) pour « Dorf » (village); « schinegeln », pour « travailler dur », etc. tous termes issus de la langue des gueux et qui passent aujourd'hui encore pour fort peu relevés.

Quant aux enfants dont la Fondation « Pro Juventute » assumait l'éducation, ou bien ils ignoraient tout de cette langue lorsqu'on les avait recueillis en très bas âge, ou bien ils ne tardèrent pas à l'oublier une fois qu'on les eut placés dans un home. Si par la suite ils ne reprennent plus la grand-route — et c'est le cas de la plupart d'entre eux — ils ne s'initieront jamais au parler de leurs pères. Aussi ce dernier disparaîtra-t-il tôt ou tard.

¹ KLUGE, 1901, p. 116, 237, 451.

² JÖRGER, 1919, p. 66 ss.

³ SIEGFRIED, 1947, p. 15.

Mariage et famille.

Alors qu'autrefois les Tziganes, dès la première fois qu'ils avaient connu une femme, étaient considérés comme mariés avec elle, et qu'au siècle dernier ¹ nos rétameurs voyaient leurs couples unis par l'un des leurs, les vanniers actuels, eux, convolent comme tout citoyen suisse le fait. Nous lisons chez Bertogg ² qu'une noce de rétameurs dure exactement sept jours et qu'à cette occasion tous les membres du clan s'amènent, de loin comme de près, pour prendre part à la fête. Aucun témoin étranger à leur milieu n'a jamais assisté à l'une de ces festivités. Il paraît qu'on y chante, qu'on y boit et qu'on y mange, que l'on y danse aussi et que, çà et là, les réjouissances dégénèrent en bagarres au couteau, car les vanniers sont très chatouilleux lorsqu'ils sont sous l'influence de l'alcool.

Peu de ces mariages se concluent avec des sédentaires; on en compte 12 sur 90. Notons, d'autre part, ceux qui n'excèdent pas les cadres de la lignée. Jörger en compte 10 chez les Markus sur un total de 90, et il est des cas où nos propres recherches nous en ont révélé une proportion plus forte encore. Mais comme il ne s'agit pas, pour ces derniers, d'unions entre proches parents, il convient, en ce qui les concerne, de s'en tenir à des conclusions prudentes.

Le vannier s'enorgueillit de posséder une famille nombreuse. Aussi les naissances s'y succèdent-elles année après année et il n'est pas rare dans son monde d'être père de quinze enfants. Il n'arrive guère qu'une sage-femme préside à l'accouchement; c'est d'habitude une femme du clan qui s'en charge, voire, à l'occasion, le mari lui-même. Jörger cite aussi des cas où l'événement se déroula sans aide aucune, la mère s'agrippant sur les genoux et les coudes pour se délivrer de son fruit. Nous pouvons lire dans nos propres dossiers le récit d'une mise au monde qui eut lieu dans une petite grange assez éloignée du plus proche village. Il ne se présente guère un seul cas sur cent où l'on ait recouru à l'hôpital ou au médecin. L'accouchée est en général aussitôt prête à reprendre la marche; tout au plus ne s'accorde-t-elle que le plus bref des répits. Lors d'une de nos visites à des familles de vanniers, nous trouvâmes la mère en train de cuisiner. Peut-être était-elle un peu pâle, mais son état n'attira pas autrement notre attention. Aussi notre surprise fut-elle d'autant plus vive d'apprendre que cette femme avait accouché quelques jours auparavant de son dix-septième enfant.

¹ JOACHIM, 1889, p. 41.

² BERTOGG, 1946, p. 37.

Si nous nous représentons tout ce qui gîte et dort dans et sous les roulottes de vanniers, nous ne serons guère étonnés qu'il y ait lieu d'enregistrer chez eux des naissances adultérines. Mais ces gens se mariant très jeunes, ces dernières ne sont pas aussi nombreuses qu'on serait tenté de l'admettre. Jörger en signale une proportion de 20 % dans la famille des Zero, mais nos propres recherches nous en ont révélé une beaucoup plus faible. C'est que les familles dont parle Jörger sont parvenues, après une longue durée d'existence parfois fort asociale, à un tel point de dégénérescence que leur conduite est devenue passablement déréglée du point de vue moral.

De quelle forme est-elle donc, cette vie conjugale ? Ce qui importe le plus au Jennisch, c'est d'avoir une associée dans son métier et dans son commerce. La femme représente nettement, dans la famille du rétameur, la cheville ouvrière et l'esprit d'entreprise. Tandis que son mari reste à l'étape, à tresser l'osier, à raccommoder les écuelles, à faire le repas et garder les enfants, à moins que ce ne soit à dormir et boire la goutte, la femme parcourt la contrée à la recherche de travail ou de vieux habits, d'argent ou de vivres, bref, de ce qu'on voudra bien lui remettre en échange de ses jérémiades. Elle sait les maisons où on l'accueille et celles où elle trouvera visage de bois. Jusqu'à la génération qui précède celle-ci, elle était probablement le seul membre de la famille qui sût lire et écrire et qui fût capable de représenter cette dernière hors de chez soi. C'est elle qui prend la parole en présence des autorités. Le mari est bien trop paresseux et le plus lâche des deux, bien qu'au sein de sa propre famille il fasse le fanfaron et cogne dur lorsqu'on le contredit. Les batteries familiales sont quasi à l'ordre du jour, spécialement lorsque les partenaires sont sous l'action de la goutte. Ils ne s'en tirent guère, alors, sans estafilades ou autres blessures plus graves, car ils sont prompts à jouer du couteau. C'est en rossées que consiste aussi principalement l'éducation des enfants, et un vannier m'informa un jour fièrement qu'il était près d'avoir enseigné à son fils aîné à rentrer aussitôt après la sortie de l'école ou les courses dont on le chargeait : il le battait simplement comme plâtre chaque fois que le garçon avait quelques minutes de retard.

Lorsque les enfants sont encore petits, les parents se servent d'eux pour compléter l'image qu'ils cherchent à donner de leur pauvreté, en les habillant aussi misérablement que possible pour aller de maison en maison. Quand ils sont plus grands, on les envoie seuls « en tournée ».

Voici une anecdote consignée par Jörger, Bertogg et Joachim et qui est bien propre à illustrer le sentiment de solidarité qui unit ces

gens contre le monde extérieur : un vannier rosse sa femme, laquelle pousse des cris aussi aigus que si on l'égorgeait. Un paysan accourt et s'interpose entre les deux parties. Que font les belligérants ? D'un commun accord, ils tombent sur le paysan assez indiscret pour s'imiscer dans leurs affaires privées et lui donnent à entendre que l'homme peut faire de sa femme ce qu'il veut, qu'elle est « son bien ». Il est d'ailleurs caractéristique que le mot « épouse » dérive, en jennisch, d'un radical qui signifie « acheter ».

Aucun des deux conjoints n'exige de l'autre qu'il lui soit fidèle. S'il arrive au mari de passer quelque temps en prison ou de faire un séjour dans un hospice pour buveurs, un vagabond vient sans autre tenir compagnie à sa femme. Il se peut qu'à son retour l'absent voie sa famille enrichie d'un enfant. Mais la chose lui est passablement égale, alors même qu'il commence par rosser copieusement sa femme. L'enfant en question navigue tranquillement sous son nom; il n'arrive d'ailleurs jamais que s'élève une contestation de paternité, ni que plainte soit déposée.

En général, à condition qu'il trouve de l'ouvrage, le couple de vanniers gagne honnêtement sa vie en travaillant. D'autre part, il ne refuse naturellement pas les habits usagés, les vivres, ni quelque argent si on lui en donne. Mais lorsque le gain diminue, qu'un des membres de la famille est hospitalisé quelque part, et surtout quand quelques-uns des enfants sont recueillis et élevés dans un home ou dans une famille par les soins de la Fondation Pro Juventute, la présence de ces nomades comporte une lourde charge pour leur commune d'origine. Et si l'on considère le nombre élevé des enfants d'un même clan, nous comprenons que leurs concitoyens pestent de se voir forcés de porter ce fardeau et qu'ils oublient aussi que, dans l'ensemble, les vanniers s'efforcent — ce qu'ils appellent « s'efforcer » — de se débrouiller eux-mêmes.

Notions religieuses.

Bertogg est seul à nous fournir quelques données sur ce sujet; tous les autres auteurs s'abstiennent de l'aborder. Ce silence s'explique déjà suffisamment par la difficulté extrême que l'on rencontre à pénétrer dans ce domaine intime et jalousement secret des nomades. La plupart d'entre eux sont des catholiques baptisés. Un « usage » singulier se rattache au baptême, usage qui a subsisté jusqu'à ces dernières années et dont parle, d'autre part, Block à propos des Tziganes : on fait du baptême une affaire. La coutume interdisait jadis aux Grisons de répondre « non » lorsqu'on était sollicité comme parrain.

Les rétameurs ne manquèrent pas d'en profiter et à peine un enfant était-il né — parfois même n'était-il que fictif — qu'ils se rendaient chez le Président de commune ou chez tel riche paysan du plus proche village, pour lui demander d'en être le parrain. Comme les paysans ne tenaient pas outre mesure à s'afficher publiquement en compagnie des rétameurs, ils s'en tiraient la plupart du temps en donnant une belle pièce de 5 francs à ces derniers qui s'en affaient dare-dare jouer le même tour dans le village voisin.

Ces gens croient à l'existence de bons et de mauvais esprits, à l'efficacité des serments et des malédictions, au mauvais œil. Les boucles d'oreilles et les ornements bizarres qu'on aperçoit à leurs larges chapeaux de feutre n'ont pas seulement une signification décorative, on leur attribue le pouvoir de détourner le mauvais sort. Ils pratiquèrent beaucoup, autrefois, la bonne aventure et la cartomancie.

Aux temps anciens où le peuple des campagnes croyait encore les nomades capables de magie, on leur donnait de bon gré ce qu'ils demandaient afin de ne pas s'attirer leurs imprécations.

Aux yeux du Jennisch, le sang possède un certain pouvoir. Comme, à son avis, la vieillesse et la maladie résultent d'une perte de force vitale, que peut-on faire de mieux que de s'en approvisionner au moyen de sang? Il prend donc celui d'un chien, qu'il étrangle afin de ne pas perdre une goutte du précieux liquide, et en présente au malade la viande imbibée de sang. Efficace est aussi la graisse du chien; on en enduit le corps débile, dans l'idée que l'âme de ce « fort » animal y pénétrera de la sorte et lui rendra la vigueur.

Empirisme médical.

Tout comme le Tzigane, le Jennisch possède ses propres connaissances médicales, lesquelles excluent l'emploi de produits chimiques.

La graisse de coq fortifie les nerfs et les membres affaiblis. Lorsqu'une femme ne peut accoucher, on ajoute de l'alcool à son café brûlant, ou bien on lui fait boire de l'eau dans laquelle on cuit trois œufs durs. Quant à ces derniers, c'est le mari qui les mange. Ici aussi, nous trouvons des pratiques analogues à celles des Tziganes, et certaines cérémonies dont les rétameurs sont coutumiers à l'occasion d'une naissance en rappellent même qui sont d'usage au centre de l'Afrique. Ce n'est pas seulement pour aider l'accouchement qu'on donne de l'eau-de-vie à la femme en travail, mais aussi lorsqu'on désire que soit beau l'enfant qu'elle met au monde. Car le « schnaps » favorise la beauté.

Les blessures se traitent à l'aide de simples variés. Il va sans dire que le nomade s'y connaît bien en herbages, lui dont la vie est si proche de la nature. Quant à la tuberculose, on la soigne avec du lard ou avec une chopine d'eau-de-vie de pommes, l'un ou l'autre absorbé le matin à jeun. Contre les engelures, enfin, rien de tel qu'une friction à la graisse de marmottes.

Les métiers.

Nous en avons déjà cité dans le chapitre intitulé « Désignations » ; mais il faut y en ajouter d'autres. Quelques-uns de ceux que nous nommerons n'ont plus cours aujourd'hui. C'est à Jörger que nous devons surtout d'être renseignés.

Bien entendu, il s'agit toujours ici d'occupations qu'il est possible de concilier avec la vie nomade. Outre le colportage, le raccommodage et le tressage des paniers, le rétamage, la réparation des parapluies et le rémoulage, on rencontre encore des musiciens, des écorcheurs, tondeurs de chiens, bouchers pour chevaux, maquignons, chiffonniers et collecteurs d'os, marchands de vaisselle, ferblantiers, ramoneurs, vendeurs d'onguents et de simples, diseurs de bonne aventure, tireurs de cartes, sourciers, pêcheurs, bûcherons, soudeurs à l'étain, couleurs de cloches, pâtres, charbonniers, maçons et chaudronniers. Plus rares étaient les ouvriers, domestiques ou valets. Il arrivait aussi souvent autrefois que quelques-uns fussent mendiants de profession, mais ce n'est plus guère le cas aujourd'hui. Quant au nombre des prostituées enregistrées dans les dossiers, il est insignifiant.

Si l'on jette en passant un coup d'œil sur les Tziganes, qui mènent une vie toute pareille à celle de nos vanniers suisses, on constate que les métiers qui y sont représentés sont les mêmes que chez ces derniers.

Le rôle des animaux chez les vanniers nomades.

Comme le Bédouin a son chameau, le Lapon son renne ou le Tibétain son yack, nous pouvons dire que le vannier nomade, lui aussi, a son animal propre, le cheval, qui lui aide à gagner sa vie. Celui-là seul qui en possède un — et il s'en faut que chacun d'eux soit à même de se le procurer — passe aux yeux de ses congénères pour un nomade accompli, pour un « gemachte Ma », un homme fait. Aussi n'est-il pas étonnant que le Jennisch s'entende à la perfection au maniement des chevaux et qu'il s'en rencontre dont la profession soit d'en faire le commerce. A côté de son cheval, c'est son chien qu'il estime le plus et qu'il considère même comme sacré. C'est pourquoi l'on trouve infailliblement

aux abords de sa roulotte un matin, sinon plusieurs, dont les aboiements furieux se déchaînent à l'approche des étrangers. A part ces deux sortes d'animaux, il n'y en a guère dont le vannier fasse cas. Le bœuf, l'animal cher au paysan, occupe le dernier rang dans son estime. Mais ce préjugé ne l'empêche naturellement pas de traire clandestinement çà et là une vache, pour procurer à bon compte du lait à ses enfants. Au vocabulaire zoologique des Jennisch figurent encore l'âne, la chèvre, le cochon, le chat (ce bon rôti domiical), la poule, le blaireau (un mets de choix) et le poisson. Il use comme injure des termes de « mouton » ou de « ver ». C'est d'ailleurs ce dernier nom qu'il réserve de préférence aux romanichels, car il les hait. Il se sent d'une espèce supérieure à la leur.

De l'intelligence chez les nomades.

Le niveau de leur intelligence scolaire fut de tout temps fort bas. N'avons-nous pas vérifié dans notre matériel d'information que certains d'entre eux, il n'y a pas plus de vingt ou trente ans de cela, avaient atteint leur dixième année sans avoir vu une salle d'école ? Ce n'est que des sujets isolés, en général, qui se rendirent çà et là en classe, et tant leurs parents que leurs grands-parents actuels sont capables de signer de leur nom. Aussi faut-il nous garder de donner dans l'erreur que l'on a couramment commise jusqu'à présent, de considérer les Jennisch comme des débiles mentaux. Il n'est pas possible d'appliquer à leurs facultés intellectuelles l'épreuve des tests actuels, conçus à la mesure d'une société sédentaire qui est soumise à la fréquentation scolaire, dans la règle, dès la septième année et qui s'en voit libérer aux environs de la quinzième. Ce serait tabler là sur des bases entièrement fausses dans leur cas¹.

Aussi bien convient-il d'accueillir avec la plus extrême des réserves les données suivantes que nous empruntons à Jörger : Cet auteur enregistra 20 % de faibles d'esprit dans les deux lignées dont il parle. Au début de ce siècle, soit à l'époque où Jörger entreprenait son étude, les méthodes de tests ne s'étaient pas encore perfectionnées comme c'est le cas aujourd'hui et, si tant est qu'il en utilisa — lui-même ne nous en dit rien — il est certain qu'il s'agissait alors de tests appropriés à des sujets sédentaires. Or il faut se garder d'évaluer les nomades à la toise qui est la nôtre. Jamais, de la sorte, nous ne parviendrions à leur rendre justice selon leur nature propre. C'est dire qu'il sera nécessaire à l'avenir, si l'on se propose de leur appliquer une méthode

¹ Voir plus loin, à ce propos, page 86.

de tests, d'en établir une qui s'inspire de leur genre de vie et qui cadre avec lui.

L'intelligence pratique, la seule dont le vannier ait réellement besoin, est chez lui bien développée dans la plupart des cas. On peut dire, en toute certitude, qu'elle est à la hauteur de ses circonstances. Il lui est nécessaire de se sentir pratiquement maître de son existence, d'être « malin ». Mais il n'a aucun besoin de se soucier de problèmes abstraits qui n'interviennent proprement jamais dans sa sphère et qui, lorsqu'il s'en présente, le laissent tout bonnement désemparé. La question du calcul en est un exemple flagrant et, à l'école, il s'y montre ignare; plus tard, lorsqu'il s'agit pour lui de vendre une corbeille, il est homme à la vendre la moitié du prix d'une autre de grandeur toute pareille. Nous en serions incapables, car nous calculerions les heures de travail, plus un bénéfice, et nous livrerions l'objet au prix qu'il atteint sur le marché normal. Cette valeur courante, le vannier, lui, ne s'en soucie pas et il ne saurait sans doute expliquer pourquoi il vend le même travail à deux prix différents. Il calcule dans son « sentiment » et non dans sa « tête ».

Molodies mentales.

L'incurie, la débilité d'esprit, l'alcoolisme et les troubles mentaux au sens le plus strict du terme, sont assez fréquents chez les Jennisch; hospices, asiles, maisons de santé ou de correction du canton des Grisons en abritent toujours un nombre plus ou moins grand.

Voici quelques extraits d'un article de Pfister¹ sur les formes de démence que l'on rencontre chez eux : « Nos dynasties de vagabonds présentent des cas réitérés d'aliénation mentale qui se reproduisent avec une analogie frappante et qui trahissent chez eux et dans leur imagination une très forte prépondérance de terreurs, de sadisme et de magie vécus au cours de leur histoire. Leurs obsessions et comportements démentiels évoquent des idées désuètes, voire archaïques et font songer malgré soi à de vieilles légendes, à des récits anciens d'esclavage, de décollations, mutilations, enfouissements de cadavres, envoûtements et exorcismes, tous éléments qui jouent un grand rôle dans les contes à faire peur et les histoires de fantômes d'autrefois.

Dans leur égarement, les idées des Jennisch malades s'accordent parfaitement bien avec ceux qui en sont atteints. Considérées isolément, il arrive très souvent qu'elles ne se distinguent en rien de l'esprit héréditaire, des représentations mystiques et des traditions de leur

¹ PFISTER, 1951, p. 110.

race tout entière. Les malédictions de nos Jennisch internés, leurs propos inspirés de magie, de sorcellerie et même des élucubrations des conteurs de foire, rejoignent les traditions entretenues et transmises des membres sains d'esprit de leur race sans qu'il soit possible de tracer une ligne de démarcation entre les unes et les autres. »

Le matériel d'information réuni par Jörger mentionne les formes suivantes de psychose : imbécillité, hallucinations accompagnées de divagations absurdes, aberrations malades d'humeur, dépressions. Il se produit également des cas de suicide. Les affections du type maniaque sont assez fréquentes. Quelques cas de schizophrénie sont encore mentionnés dans les documents que nous possédons.

A propos de criminalité.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les familles de vanniers passent pour ne compter que des criminels. C'est là une opinion bien exagérée. Les crimes et délits ne sont en général le fait, chez eux, que de quelques-uns des leurs, tandis que la plupart des autres n'ont guère, ou pas de démêlés avec les tribunaux. Il est vrai qu'autrefois, les témoignages sont unanimes sur ce point, le nombre des cas de criminalité était plus élevé dans leurs rangs et qu'au dire de Jörger il atteignait dans la famille des Zero une proportion de 8 % de sujets ayant eu maille à partir avec la justice.

Waltishühl prit au hasard cent casiers judiciaires de Jennisch comme base statistique. Le résultat de son enquête corrobore plus ou moins celui de nos propres recherches, ce qui nous dispense de nous y arrêter. Aussi renvoyons-nous ici à l'étude des familles que nous avons prises pour exemples. On y trouvera, à leur occasion, toutes les remarques générales qui s'imposent touchant la criminalité des vanniers.

Les vanniers au sein du monde actuel.

Il convient de considérer séparément les familles des vanniers qui furent enrôlés comme citoyens dans le bas pays et de ceux qui furent rattachés à des communes montagnardes. Les premières se sont, pour la plupart, intégrées actuellement à la population sédentaire, tandis que les secondes s'en sont en général tenues à l'écart. Il va sans dire qu'il existe de part et d'autre des exceptions. C'est ainsi qu'on trouve aujourd'hui encore des vanniers du bas pays qui poursuivent leur vie nomade et, dans les montagnes, certains qui se sont fixés. Plusieurs même, parmi ces derniers, ont changé de nom afin de n'être

plus assimilés à leurs congénères vagabonds dont le renom est en général fâcheux. Considérons successivement ces deux catégories :

a) Le bas pays et ses habitants sont plus ouverts, plus accessibles à la nouveauté et au changement que ce n'est le cas dans les montagnes. L'on s'y déplace assez volontiers d'un lieu ou d'un domicile à l'autre. A part ceux d'entre eux qui sont paysans, rien ne les lie à la glèbe. Il s'ensuit qu'on y éprouve moins de méfiance à l'égard du nomade, qu'on y a moins de préjugés contre lui que chez les gens des montagnes. On voit aussi les possibilités d'assimilation progressive qui en découlent. Peut-être bien le vannier continuera-t-il, l'espace de deux générations encore, à parcourir le pays, travaillant tantôt ici, tantôt là. Mais il finit par prendre racine quelque part et par s'y marier avec une fille de la population sédentaire de l'endroit. Par suite de ces circonstances, les enfants qui naquirent de ces unions furent en général soustraits à la vie vagabonde. Minder¹ expose dans sa *Chronique des vanniers* un cas de ce genre. L'assimilation était naturellement favorisée aussi lorsque s'y ajoutait le désir, souvent très vif, d'avoir une fois pour soi un foyer stable. Mais ce n'était pas là le cas de tous leurs pareils et il en est aussi, alors même qu'ils en avaient pris leur parti, qui ne se sentaient pas à l'aise dans cette façon de vivre.

b) Il est nécessaire de se mettre dans l'état d'esprit des paysans de la montagne qui, en l'an 1850, eurent à adopter subitement comme leurs concitoyens des gens d'une nature toute différente de la leur. Les natifs du haut pays sont d'habitude très méfiants à l'égard de gens qui ne sont pas, comme eux, des paysans, parce que toute activité non assujettie au sol ne comporte pas à leurs yeux l'idée de stabilité que confère ce dernier. A combien plus forte raison sa défiance le détournera-t-elle du nomade, de cet homme qui ne possède nulle part de véritable chez-soi, qui ne travaille que lorsqu'il lui convient et qui, une fois qu'il s'est mis à un ouvrage, en va boire le salaire et faire la fête ! Quelle attitude une commune montagnarde adoptera-t-elle devant l'obligation de s'incorporer de pareils citoyens ? On lui impose d'un jour à l'autre l'adoption d'une famille dont l'existence reposait sur des coutumes tout autres que les siennes. Elle l'accueille en maugréant. Elle lui assigne, peut-être, une vieille bicoque branlante située tout au bout du village et même un petit bout de champ. Mais elle s'en tient là. Ces vagabonds promus subitement citoyens ne sauraient évidemment changer en un tournemain de nature ni de mœurs, eux dont la demeure était la vaste forêt tout entière et qu'on fait entrer

¹ MINDER, 1948.

maintenant, pour y vivre, dans une étroite maisonnette. C'est là trop exiger d'eux. Sans compter que, de toutes les professions, ils se voient astreints à celle qu'ils méprisaient le plus : l'agriculture. Il se peut aussi qu'ils aient commencé par montrer leur bon vouloir et par se mettre à l'ouvrage. L'un d'entre eux, qui sait, a peut-être même poussé la présomption jusqu'à solliciter la main d'une indigène. On comprend dès lors que le paysan se soit regimbé et que la moutarde lui soit montée au nez. Ce qui était à prévoir arrive : on se prend de bec, on se lance des insultes à la tête et l'intrus vagabond revient à la solution qui fut toujours la sienne dans les cas épineux : il disparaît. Il est possible que, l'hiver venu, il réapparaisse parfois dans sa petite maison afin de n'être pas entièrement privé de gîte. Mais le reste du temps, il ne se laisse plus voir dans « sa » commune... que lorsque la police le ramène chez lui. En ce cas, les habitants, peu empressés de revoir parmi eux ces concitoyens indésirables, font en sorte qu'ils déguerpiissent de nouveau et le plus tôt possible. Car il n'entre pas dans la mentalité des dirigeants de ces communes-là de prendre soin d'eux. C'est ainsi que, la police d'une de nos villes ayant appréhendé sur la route une fille de vanniers en train de chercher preneur et l'ayant expédiée sous surveillance dans sa commune, celle-ci refusa d'accueillir cette créature égarée et de lui fournir du travail; on lui donna l'argent nécessaire à regagner la ville et, bien entendu, on la munit également de force exhortations et sages conseils.

Mais ces hôtes obligés multiplièrent et leur nombre s'accrut à tel point que les communes se virent peu à peu grevées de charges d'assistance toujours grandissantes. Aussi leurs dirigeants s'avisèrent-ils, solution qui leur parut aussi simple et ingénieuse que celle de l'œuf de Colomb, de suivre l'exemple de leurs pères en donnant aux vanniers une maison et quelque terre. Mais ces nomades, eux aussi, prirent leurs pères comme exemples et délaissèrent leurs maisons, quand encore ils n'allaient pas jusqu'à les vendre avant de partir. Et pourquoi cela ? Parce que la mentalité de la population sédentaire n'avait pas évolué et que cette dernière s'imaginait avoir accompli quelque chose en imposant son propre mode de vie à ces éternels voyageurs et en les abandonnant ensuite à leur sort.

Comme, de toute façon, ces gens demeuraient exclus de l'association de leurs concitoyens indigènes, il ne se conclut que très rarement de mariage mixte entre ressortissants de ces deux mondes étrangers l'un à l'autre. Si, d'aventure, le cas se produisait et que, supposons-le, une fille de rétameurs épousât un fils de famille sédentaire, il arrivait souvent que ce fût celui-ci qui adoptât la vie vagabonde des parents

de sa femme. Il en fut ainsi des Plur. Il se fondait alors une nouvelle famille nomade. Il est superflu d'ajouter qu'il ne se trouve guère que de mauvais sujets pour se marier avec une fille sans feu ni lieu. Et lorsque le contraire advenait et qu'une vannière épousait un fils d'une famille établie dans le pays avec l'intention bien ferme de se fixer elle-même et de fonder une famille sédentaire, elle se voyait rejetée par les siens. C'est pourquoi, la plupart du temps, cette menace d'être exclus du cercle de leur humanité native encourageait les nomades à se marier entre eux. Or ils distinguent dans leur monde des familles « démocratiques » et « aristocratiques » (ces désignations sont de Jörger) et s'efforcent naturellement de s'allier avec des tenants de cette dernière catégorie, à laquelle ressortissent, par exemple, les Wolzer. Les Plur, par contre, sont à ce point méprisés qu'ils en furent souvent réduits à chercher femme à l'étranger.

Les vanniers et leurs pérégrinations.

A supposer qu'ils possèdent une roulotte, c'est à l'abri de celle-ci qu'ils passent les mois les plus froids. Mais le plus souvent ils s'installent dans des logis qu'on leur loue, ou gîtent dans les bicoques délabrées qui avoisinent leur commune. La ville de Zurich autorise les propriétaires de roulettes, pour la plupart artistes de variétés, à passer l'hiver sur un emplacement déterminé et réservé à cet effet. Aussi nous sommes-nous adressés au Contrôle des habitants de cette cité et y avons-nous récolté les informations suivantes : la liste des propriétaires de roulettes porte, pour l'hiver 1949-1950, 57 familles ou personnes isolées qui ont hiverné à l'endroit en question. Trois seulement de ces abris y furent occupés par des familles de vanniers. De plus, deux garçons de ces derniers se trouvaient dans des roulettes d'artistes où ils s'étaient engagés comme aides-forains, et la belle-sœur d'un Wolzer itinérant figurait sur ce registre comme femme d'un marchand ambulancier. C'est dire à quel point le nombre des vanniers groupés sur cet emplacement d'hivernage pour roulettes était minime. La plupart d'entre eux préfèrent se retirer dans des logis, si mauvais soient-ils, ou passer l'hiver dans leurs roulettes n'importe où, à l'orée de quelque bois.

La « tournée » que les vanniers entreprennent toujours au printemps ne se poursuit pas au hasard, mais elle se règle à la fois sur un itinéraire bien arrêté et sur une tradition ancestrale. Chaque famille a son propre champ de parcours et le sillonne d'après un plan défini. Ceux d'entre eux, par contre, qui sont devenus citadins — il en existe

déjà une certaine quantité — circulent en tous sens par la région, tout comme des colporteurs ordinaires, recherchant les endroits d'où ils escomptent le meilleur gain. Ils ne sont plus, en fait, de véritables ambulants. Il existe, comme sur d'autres points, des analogies entre les règles nomades des vanniers et celles des Bédouins tels qu'ils nous sont dépeints, par exemple, dans le livre d'Haefeli ¹.

Les vanniers grisons, qui sont les seuls dont la littérature appropriée ² commente les pérégrinations, quittent leurs quartiers d'hiver presque toujours en mars, descendent la vallée du Rhin et vont se réunir tous, une fois encore, près de Sargans avant de prendre chacun sa direction particulière. Comme principales étapes, Bertogg signale les cantons assujettis d'alors et les angles des trois cantons primitifs. Ce dernier trait n'a pas de quoi nous étonner, si nous songeons que le nomade devait être toujours en mesure de passer rapidement d'un canton à l'autre au cas où il se verrait traqué. On comprend donc aisément que cette possibilité s'offre surtout à lui sur les frontières communes à deux ou à plusieurs cantons. Nous n'avons trouvé nulle part d'explication, par contre, à cette préférence dont faisaient l'objet les cantons assujettis. Mais peut-être une remarque de Vögeli ³ est-elle de nature à nous servir d'indice sur ce point : c'est la survivance d'une tradition séculaire à laquelle le Jennisch reste fidèle sans en connaître les raisons. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, ces gens étaient sans cesse pourchassés d'un lieu à l'autre et il ne leur était guère accordé de prendre quelque répit ni de se sentir en paix. Or cette chance d'accalmie et de sécurité, il leur arrivait de la trouver dans les cantons assujettis à un maître commun. En effet, les baillis et les juges préposés à l'administration se souciaient bien moins des intérêts communs que de leur propre bourse. Aussi se montraient-ils fort généreux lorsqu'il s'agissait d'accorder des permis d'établissement à des gens disposés à en payer les modiques taxes requises. C'est ainsi que le nombre des sans-patrie s'accrut de façon insolite dans les contrées en question. Les populations ne laissaient pas de s'en plaindre comme d'un fléau. Les baillis étaient remis à l'ordre. Mais les cantons dont ils étaient originaires prenaient leur parti, les soutenaient et leur donnaient raison. Or ce laisser-aller faisait bien l'affaire des principaux intéressés qui, une fois au moins de l'année, parvenaient à se reposer vraiment. Il semble bien que leurs descendants aient gardé dans leur sang quelque chose de cette merci accordée naguère aux ancêtres nomades.

¹ HAEFELI, 1938.

² BERTOGG, 1946, p. 29.

³ VOGELIN, 1838.

Mais poursuivons l'itinéraire commencé : de Sargans, ou bien le nomade suit le Rhin jusqu'au lac de Constance, ou bien il se dirige vers le bas pays en passant par le lac de Wallenstadt, touchant en passant l'Oberland zurichois pour atteindre à fin juillet les abords de Soleure. Puis la route continue vers l'intérieur de la Suisse et regagne les Grisons en octobre par le passage de l'Oberalp. C'est le moment où les paysans grisons ont quitté les mayens et les alpages pour regagner la vallée, et où les vanniers sont les bienvenus pour réparer leurs nombreux outils endommagés.

Tout ce parcours est quelque peu modifié par ceux d'entre eux qui ne vont pas à pied ni ne sont possesseurs d'un cheval, mais qui ont recours au chemin de fer pour transporter leurs roulottes. Lorsque l'on aperçoit, quelque part à proximité d'une gare, l'une de ces dernières, celle-ci ne signale pas une famille de rétameurs aisés (ceux-ci ont leur cheval), mais de ceux qui confient leur véhicule au train et s'en remettent à celui-ci de les transporter d'une place à l'autre. Ils peuvent le faire sans grands frais, car les chemins de fer suisses accordent un tarif spécial aux propriétaires de roulottes, qu'ils soient artistes de variétés ou vanniers.

CHAPITRE III

LES QUATRE LIGNÉES DES WOLZER, DES PLUR, DES FECCO ET DES HEISER

Afin de nous procurer les sources nécessaires à des conclusions statistiques, nous avons concentré nos recherches sur quatre lignées particulières dont nous avons pu connaître spécialement de nombreux enfants. C'est ainsi que nous avons établi, puisant dans les registres disponibles, une généalogie et des données précises. De plus, le Bureau central du Registre des casiers judiciaires mit à notre disposition divers casiers judiciaires de sujets appartenant à ces quatre lignées, ce qui nous permit d'en dresser également la statistique criminelle. Les généalogies respectives des Heiser, des Plur et des Fecco furent terminées en avril 1950, celle des Wolzer en juillet de la même année. Quant à la statistique de la criminalité, elle fut arrêtée en automne 1952.

A. LIGNÉE DES WOLZER

a) *Origines.*

L'ascendance de cette lignée remonte jusqu'à 1827 dans la commune d'origine à laquelle elle fut incorporée ¹.

¹ Acte de naturalisation : « Nous, président de la commune de M., déclarons ici hautement et publiquement à l'intention de nos descendants :

1. que, le 28 décembre de l'année passée, le capitaine C. von J. s'est présenté devant nous au nom de Franz Wolzer, ressortissant du canton, avec la demande que l'on consentit à celui-ci et à sa famille, étant donné la conduite de ces gens et leur honnêteté reconnue, le droit d'obtenir contre finance la bourgeoisie de la commune de M.;

2. que nous nous engageons à accorder à l'intéressé cette autorisation pleine et entière sous réserve d'un versement de 220 fr. et d'une pièce de vin, dont 120 fr. et le vin seront déposés dès le reçu des papiers de légitimation requis et les autres 100 fr. au moment de faire usage du droit ainsi acheté d'habiter ici en qualité de citoyen de cette commune;

3. que l'intéressé, Wolzer, s'est présenté à nouveau devant nous en compagnie de son mandataire, le capitaine C., le 27 février de cette année et qu'il a entièrement

Il ne s'agit donc pas ici d'une famille légitimée lors de l'enregistrement obligatoire de 1850, mais d'une famille qui s'était efforcée déjà auparavant d'acquérir droit de cité quelque part. Le premier Wolzer, celui que concerne l'acte de naturalisation mentionné, continua naturellement comme par le passé à parcourir le pays comme rémouleur. C'est dire que sa qualité de sédentaire n'était que théorique. Avant cette époque déjà, il avait essayé d'acquérir à prix d'argent son incorporation à d'autres communes des Grisons. A telles enseignes qu'il avait même, dans un village, acheté un moulin. Toutefois, la localité en question n'avait pas accédé à sa demande. La commune de M., celle qui l'accueillit ensuite, se trouvait vers les années 1827, impliquée dans un procès et, ne groupant que de pauvres montagnards, avait grand besoin d'argent. C'est à cette seule circonstance que Wolzer dut de voir sa requête écoutée favorablement. La somme exigée en paiement de sa naturalisation fut versée, dit-on, par quelqu'un de « haut placé » à la solde duquel il avait servi comme soldat. Nous avons appris de source orale que le père du dit Wolzer venait du Nidwald et qu'il mourut au Valais, où il faisait du commerce vers la fin du XVIII^e siècle. Il eut cinq fils, dont celui de qui il vient d'être question. Nous ne possédons aucun renseignement sur l'un de ses quatre frères, tandis que deux des autres passent pour avoir été voleurs et même chefs de bandes. Quant au cinquième fils de la famille, il aurait mené une vie instable et vagabonde, tout d'abord pâtre en Forêt-Noire, puis faisant la guerre au service de l'Autriche, pour passer dans un régiment suisse enrôlé en France et revenir errer par la Suisse, sujet à des crises d'épilepsie et fabriquant des boîtes pour vivre.

Il semble que notre Wolzer fut le meilleur des cinq, ce dont témoignerait déjà dans une certaine mesure le désir qu'il nourrissait de se fixer quelque part, ne fût-ce qu'en théorie. Ses descendants, à part leurs écarts coutumiers, ne furent pas non plus, il s'en faut, des individus de l'acabit des Zero ni des Markus dont parle Jörger. Ce qui les distingue surtout, c'est une extrême légèreté de caractère. Mais l'extrait sui-

rempli la condition fixée au paragraphe 2, à savoir aussi bien le dépôt de l'acompte de 120 fr. et du vin que celui du solde de 100 fr.

En conséquence de quoi nous faisons donc encore la déclaration solennelle que nous et nos descendants reconnaitrons le susnommé Franz Wolzer et sa famille, à perpétuité, comme citoyens de notre Commune et que nous lui maintiendrons et garantirons la jouissance entière de tous les droits et privilèges qui sont aussi les nôtres.

Afin que l'authenticité du présent acte soit confirmée sans réserve, celui-ci a été pourvu de la signature et du sceau du Président de Commune.

M., le 27 février 1827.

Signé : X. Y.

vant d'un rapport¹ nous laisse entendre qu'il surgissait çà et là, de leurs rangs aussi, quelque brebis galeuse :

« Johan Kaspar Wolzer, lisons-nous, ce fieffé vaurien, se trouve actuellement au Valais et au Tessin. S'étant cassé la jambe lors de son évasion de la prison de Louèche, il marche maintenant avec des béquilles. Sa concubine est une Grisonne. Il se donne pour un marchand de briquets, mais ce n'en est pas moins du vol qu'il continue à tirer le principal de ses revenus. »

b) *Données statistiques sur la généalogie des Wolzer.*

En partant de la première génération, nous comptons 539 descendants issus de 116 mariages, ce qui donne en moyenne 4,64 enfants par couple, y compris les illégitimes. La lignée en est actuellement à sa cinquième génération. Le nombre des naissances illégitimes est de 25 sur 539, soit 4,65 %. Rappelons ici les 20 % de naissances illégitimes enregistrées par Jörger dans la lignée des Zero ! Nous avons donc affaire ici à des « vanniers bien », et c'est d'ailleurs comme tels que ces Wolzer et leurs pareils sont connus.

76 enfants moururent avant leur quinzième année, soit 14,1 %. Comparons de nouveau cette moyenne à celle de 24 % qu'indique Jörger, et nous obtiendrons un nouvel indice favorable aux Wolzer.

Sur les 116 mariages sus-mentionnés, 66 (57,1 %) furent conclus avec des filles de vanniers, les 50 autres avec des filles de la population sédentaire. Sur les 66 vannières en question, 22, soit juste un tiers, étaient nées Wolzer. Mais comme les parentés étaient en général, dans ces cas, d'un degré assez éloigné, nous ne saurions conclure à des unions proprement consanguines. Poursuivant notre comparaison avec les données de Jörger, nous constatons que les Markus épousèrent moins de filles apparentées à leur propre lignée (10 sur 90), mais plus de vannières, au total, soit 12 filles de la population sédentaire sur 90 mariages.

440 membres environ de la famille des Wolzer, y compris les femmes qui y entrèrent par mariage, doivent être actuellement encore en vie. L'âge moyen de décès est, pour les hommes, de 30,62 ans, alors qu'il ne dépasse pas celui de 13,82 ans pour les femmes.

Quant à l'âge où les hommes se marient en moyenne, il est de 25,5 ans contre 22,2 ans pour leurs femmes. (Nous n'avons pas obtenu, sur ce point, les renseignements concernant les filles des Wolzer.)

¹ Dossier, etc., 1843-1844.

c) *Maladies mentales.*

Nous avons puisé dans les fiches de malades mises à notre disposition par des asiles d'aliénés. Notons en passant que nous n'avons trouvé de ces récits que concernant des membres de la famille des Wolzer et de celle des Plur.

Hommes : 2 cas de paranoïa, 1 cas de troubles organiques (pachymen. haem.), 1 cas d'hébécphrénie, 6 cas de schizophrénie, 1 cas de démence sénile, 1 cas de manie (dém. orig.), 4 cas d'alcoolisme chronique, 1 cas de microcéphalie.

Femmes : 1 cas de manie (dém. orig.), 1 cas de schizophrénie, 1 cas de débilité infantile.

Ce sont au total 20 personnes chez lesquelles le diagnostic conclut à des maladies mentales, soit 3,7 % de toute la lignée. Naturellement qu'il n'est pas possible ici de proférer de nombre tout à fait exact, car il est certain que plusieurs sujets également malades ne furent jamais examinés. De plus, les rapports que nous avons consultés n'embrassent guère que les cinquante dernières années.

Szondi fixe à 0,85 % la proportion de schizophrénie qui affecte une population normale. Le pourcentage de 1,3 que présentent les Wolzer est donc un peu plus élevé.

d) *Criminalité.*

La tablelle dressée ci-contre montre les cas de criminalité qui figurent au Bureau central du registre pénal suisse à la charge de la famille Wolzer. Cette liste remonte jusqu'en 1920 pour les hommes. Quant aux femmes, les premières délinquantes qu'on y rencontre furent consignées en 1931.

Dans cette dernière tablelle comme dans les suivantes, il ne s'agit que de délits commis par des membres directs de cette famille; les femmes qui se rattachèrent à celle-ci par leur mariage n'y sont pas comprises. Par contre, figurent également ici les charges relevées contre des membres féminins de la ligne des Wolzer qui, depuis, ont changé de nom par suite de leur mariage.

Nous constatons en tout 175 délits, dont 151 imputables aux hommes et 24 aux femmes. Ces délits furent commis par 37 Wolzer-hommes et 14 Wolzer-femmes. Ce qui donne une proportion de 4,08 % au compte des hommes et de 1,7 % à celui des femmes.

La population totale de la Suisse s'élève en moyenne, pour les années 1930-1950, à 4 349 032 âmes, et le nombre correspondant des délits à 16 783. Le rapport de ceux-ci à celle-là est donc de 0,38 %.

Tabelle 1. *Classement des condamnations des Wolzer par ordre de délits, par sexe et par rang d'âge*

Groupe de délits	Hommes							Tot.	%
	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+		
Délits contre :									en tout
vie et intégrité corp.	1	3	18	2	—	—	—	24	15,89
patrimoine	6	13	27	25	5	—	—	76	50,33
honneur	—	—	2	—	1	—	—	3	1,98
liberté	—	3	5	3	—	—	—	11	7,28
mœurs	—	—	2	—	—	—	—	2	1,32
famille	—	—	—	—	—	—	—	—	—
commun. publiques.	—	—	2	1	—	—	—	3	1,98
paix publique	—	—	1	1	1	—	—	3	1,98
Etat, défense nat. . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autorité publique . .	1	2	—	2	—	—	—	5	3,32
administr. justice . .	1	—	5	1	—	—	—	7	4,64
danger collectif . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
faux titres	1	—	2	1	—	—	—	4	2,66
autres délits	1	—	8	3	1	—	—	13	8,61
Total :	11	21	72	39	8	—	—	151	100
en %	7,28	13,91	47,69	25,83	5,29	—	—	—	100
Groupe de délits	Femmes							Tot.	%
	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+		
Délits contre :									en tout
vie et intégrité corp.	1	—	1	2	—	—	—	4	16,67
patrimoine	6	—	4	2	1	—	—	13	54,17
honneur	—	—	—	1	—	—	—	1	4,16
liberté	—	—	—	—	—	—	—	—	—
mœurs	—	—	1	—	—	—	—	1	4,16
famille	—	—	—	—	—	—	—	—	—
commun. publiques.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
paix publique	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Etat, défense nat. . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autorité publique . .	—	—	2	—	—	—	—	2	8,34
administr. justice . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
danger collectif . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
faux titres	1	—	—	—	—	—	—	1	4,16
autres délits	—	1	1	—	—	—	—	2	8,34
Total :	8	1	9	5	1	—	—	24	100
en %	33,34	4,16	37,5	20,84	4,16	—	—	—	—

Or nous obtenons pour la même durée, dans le cas de la famille Wolzer, hommes et femmes compris, une proportion de 40,2 % !

14,74 % des Wolzer hommes et 4,82 % des femmes de cette même famille furent condamnés pour délits et pour crimes.

Pour les hommes, la criminalité s'accroît de l'adolescence jusqu'à la trentième année, où elle atteint son point culminant (47,69 %). Elle reste toujours encore relativement élevée entre leur trentième et leur quarantième année (25,83 %) pour s'abaisser ensuite rapidement. Chez les femmes, il se produit deux moments où la criminalité atteint son maximum, soit avant leur dix-septième année et dans la troisième décennie de leur âge.

Tablelle 2. *Comparaison entre la criminalité chez les Wolzer et celles, respectivement, de l'ensemble de la Suisse et des vanniers en général, pour la période de 1936 à 1951*¹

Délits contre :	Nomb. prop. Suisse en gén.	Nomb. prop. vanniers en gén.	Wolzer H.	Wolzer F.	Wolzer H. et F.
vie et intégrité corp.	12,93	11,77	4	11,12	7,56
patrimoine	54,46	53,52	61,34	61,12	61,24
honneur et liberté .	6,47	5,93	2,66	5,55	4,10
mœurs et famille .	11,20	7,39	1,33	0	0,67
commun. publiques.	3,48	0,24	4	0	2
autorité publique .	5,47	13,96	10,67	11,11	10,89
faux dans les titres .	1,34	0 *	0	5,55	2,77
autres délits . . .	4,65	2,19	16	5,55	10,77

* Manque dans la statistique officielle.

Si la comparaison des chiffres relatifs à la Suisse ne marque guère de différence avec ceux que fournissent les vanniers en général (ce n'est que pour les délits contre l'autorité publique que ces derniers ont une majorité du double) l'écart entre ces mêmes chiffres et ceux qu'on relève au compte des Wolzer est un peu plus accusé. Les délits des Wolzer contre « vie et intégrité corporelle » (il s'agit ici surtout, comme chez tous les vanniers, de rixes, coups et blessures) atteignent un peu plus de la moitié du nombre correspondant à la statistique de l'ensemble de la Suisse; tandis que les attentats au « patrimoine » y

¹ Comme les statistiques de caractère officiel, au sens actuel du mot, ne remontent pas au-delà de l'année 1936, nous nous en sommes tenus aux années consécutives à celle-là. D'autre part, les relevés enregistrés dans la Statistique de la criminalité en Suisse étant présentés, depuis quelques années, sous une autre forme que précédemment, nous avons maintenu le mode de notation des dates tel qu'il prévalait dans les statistiques antérieures.

Sous la rubrique « vanniers en général » nous comprenons les délits que commirent toutes leurs familles au cours des années indiquées, y compris celle qui nous occupe ici.

sont en quantité un peu plus forte. Le chiffre des infractions contre « honneur et liberté » s'y rapproche sensiblement de celui qui concerne l'ensemble de la Suisse, tandis que ceux qui correspondent à « mœurs et famille » n'y représentent qu'une petite fraction de ces derniers. Cela ne veut pas dire que des délits de cette sorte ne se commettent pas aussi chez les Wolzer. Seulement ils ne sont pas signalés et restent d'autant plus facilement ignorés qu'ils ne se produisent pas au préjudice de la population sédentaire, mais s'accomplissent soit au sein d'une même famille, soit de l'une à l'autre d'entre leurs pareilles. C'est un monde où l'on ne considère pas comme coupable d'avoir des relations intimes avec des mineures et où, dès lors, ces faits ne donnent lieu à aucune dénonciation.

Si le chiffre suivant ne nous apprend pas grand-chose, il n'en est pas de même du poste « autorité publique » où les Wolzer marquent le double des points inscrits pour la Suisse. Pour le comprendre, il n'est que de connaître le vannier, son plaisir à conspuer les autorités et ce qu'il est capable d'entreprendre contre des représentants de celles-ci lorsqu'il est pris de vin. Que de fois il arrive qu'appréhendé pour un délit sans gravité, il complique son cas d'exploits de ce genre.

La même proportion se retrouve dans la rubrique « faux dans les titres » et l'on y constate que tous les délits de cet ordre commis par des Wolzer le furent par leurs femmes.

B. LIGNÉE DES PLUR

a) Origines.

C'est ici un cas intéressant du passage, au cours du dernier siècle, de l'état de paysan à celui de vannier.

La famille de vanniers Plur est issue de Wolzer qui s'allièrent à eux par mariage et c'est une fille de ces derniers qui en fut la fondatrice. On voit ici l'importance que le rôle de la femme acquiert chez les vanniers et à quel point elle en est l'élément déterminant.

Venus du Vorarlberg au XVIII^e siècle, les Plur s'étaient fixés dans un petit village des Grisons. L'ancêtre de ceux qui nous occupent fut l'un des trois fils d'un laborieux paysan. Deux de ses fils suivirent ses traces, tandis que le troisième s'en écarta pour suivre son propre chemin. Il fréquenta, comme enfant, l'école de son village natal, pour s'engager ensuite comme journalier chez les paysans d'alentour en voyant qu'il n'y avait pas assez à faire pour lui dans la ferme paternelle.

Dans la même localité vivait une femme qui, tout en y étant née, avait épousé un homme originaire du même village que les Wolzer. S'étant séparée de lui, elle se mit à parcourir la région comme colporteuse, tout en élevant une fillette et un fils qu'elle avait gardés près d'elle. Or c'est de cette fillette précisément, connue à la ronde pour sa beauté, que s'éprit le fils Plur en question. Il l'épousa et eut d'elle six enfants qu'elle s'appliqua d'abord à élever avec soin, tout en vaquant à son ménage. Mais voici que, par l'intermédiaire de sa mère, elle fit la connaissance à la fois de plusieurs membres de familles ambulantes... et du schnaps. Elle finit par se joindre à ces gens. C'était en 1882. Elle laissa derrière elle son mari avec quatre des enfants et emmena les deux autres avec elle pour courir le monde. Auparavant déjà, elle s'était aliéné l'estime des habitants du village en tirant les cartes, disant la bonne aventure et incitant son mari à boire. Son fils Georges, qui l'accompagnait, rencontra une fille des Wolzer et l'épousa après qu'un premier enfant leur fut né. C'est ce mariage-là qui contribua proprement à infuser dans cette famille déjà disloquée le sang de la race vagabonde, et désormais la grand-route attira toujours les enfants qui en naquirent. Georges Plur passe pour avoir été d'un bon caractère, point dénué d'intelligence et fort expert dans son métier de chaudronnier. Mais ces qualités ne suffirent pas à contrebalancer son penchant pour la boisson et c'est ce dernier qui s'accrut chez lui, au cours des années, jusqu'à des proportions pathologiques. Sa femme, elle, profita de la passion de son mari pour vagabonder avec des vanniers de ses amis. C'est d'eux qu'elle eut ceux de ses enfants qui s'adonnèrent pour de bon à la vie nomade. En effet, des 9 garçons et filles qu'elle mit au monde, 4 seulement passent pour avoir eu son mari pour père. On trouve chez Schuster¹ des renseignements supplémentaires sur cette descendance. Mais tous provenant des intéressés eux-mêmes, il convient de les accueillir avec prudence.

b) Données statistiques sur la généalogie des Plur.

Comme cette lignée ne remonte pas très haut dans le temps, soit jusqu'à 1880, il est naturel que les descendants n'en soient pas nombreux. On n'en compte cependant pas moins de 69, répartis sur trois générations et 18 mariages. Le chiffre de 3,9 enfants par couple est donc, ici aussi, plus élevé que la moyenne générale de la Suisse entre 1900 et 1950 (2,43), mais inférieur à celui des Wolzer.

¹ SCHUSTER, 1929.

Sur les 18 mariages mentionnés, 12 furent conclus entre nomades, (soit 66,6 %) et 6 seulement (33,3 %) avec des filles de la population sédentaire. Nous ne relevons chez les Plur aucune union contractée entre membres de leur propre lignée. Sont enregistrés 4 enfants illégitimes, soit 5,6 %.

Sur l'ensemble des enfants nés durant cette période, 9 moururent avant leur quinzième année, soit moins que chez les Wolzer. L'âge moyen de décès est ici de 31,51 ans pour les hommes et de 4,85 ans seulement pour les femmes.

Celui où les hommes se marient est de 26,3 ans en moyenne, et le chiffre correspondant pour les femmes de 20,1 ans.

Sont considérés comme vivant encore actuellement 65 membres de cette famille, y compris les femmes qui y entrèrent par leur mariage.

c) *Maladies mentales.*

Hommes : 1 cas de dém. sén., 1 cas d'alcoolisme chronique, 1 cas de paralysie progr., 1 cas de dém. alcoolique.

Femme : 1 cas de psychopathie infantile diagnostiquée en même temps comme hystérie et déficience morale.

Ce sont donc en tout 5 personnes qui furent reconnues aliénées dans un asile, soit 7,2 % de toute la lignée.

d) *Criminalité.*

La table dressée à la page suivante montre les cas de criminalité qui figurent au Bureau central du Registre pénal suisse à la charge de la famille des Plur. Cette liste remonte jusqu'en 1926 pour les hommes, et jusqu'en 1924 pour les femmes.

Le nombre total des délits en comprend 178 à la charge des membres mâles de la lignée des Plur; 39 furent commis par les femmes. Nombre d'hommes en cause : 16; nombre de femmes délinquantes : 7. La moyenne est donc de 8,62 délits pour les premiers et de 5,57 pour les secondes. Nous constatons ainsi que ces proportions sont notablement plus élevées ici que chez les Wolzer, où elles étaient respectivement de 4,08 et 1,17.

La criminalité moyenne est donc dans cette famille de 41 % pour les 39 hommes qui y ressortissent au total, et de 23,33 % pour les femmes.

Tabelle 3. *Classement des condamnations des Plur par ordre de délits, par sexe et par rang d'âge*

Groupe de délits	Hommes							Tot.	%
	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+		
Délits contre :	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+	Tot.	% en tout
vie et intégrité corp.	1	7	16	3	—	—	—	27	19,41
patrimoine	3	7	24	24	1	—	—	59	42,51
honneur	—	—	—	—	—	—	—	—	—
liberté	3	5	1	—	—	—	—	9	6,45
mœurs	—	—	2	—	—	—	—	2	1,44
famille	—	—	—	1	—	—	—	1	0,72
commun. publiques.	—	—	—	3	—	—	—	3	2,14
paix publique	2	1	—	—	—	—	—	3	2,14
Etat et défense nat..	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autorité publique . .	1	1	10	2	—	—	—	14	10,07
administrat. justice.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
danger collectif . . .	1	—	—	—	—	—	—	1	0,73
faux titres	—	1	1	—	—	—	—	2	1,44
autres délits	1	2	12	3	—	—	—	18	12,95
Total :	12	24	66	36	1	—	—	139	—
en %	8,63	17,27	47,48	25,89	0,73	—	—	—	100

Groupe de délits	Femmes							Tot.	%
	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+		
Délits contre :	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+	Tot.	% en tout
vie et intégrité corp.	—	—	3	—	—	—	—	3	7,69
patrimoine	1	—	13	8	—	—	—	22	56,41
honneur	—	—	1	—	—	—	—	1	2,55
liberté	—	—	—	—	—	—	—	—	—
mœurs	—	—	1	2	—	—	—	3	7,66
famille	—	—	—	—	—	—	—	—	—
commun. publiques.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
paix publique	—	—	1	—	—	—	—	1	2,55
Etat et défense nat..	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autorité publique . .	—	—	5	1	—	—	—	6	15,50
administr. justice . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
danger collectif . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
faux titres	—	1	2	—	—	—	—	3	7,64
autres délits	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total :	1	1	26	11	—	—	—	39	—
en %	2,57	2,57	66,66	28,20	—	—	—	—	100

Les délits croissent en nombre, dans le cas des hommes, pour atteindre leur maximum entre la vingtième et la trentième année. Un quart environ de ces délits sont encore commis par eux entre 40 et 50 ans. Au-delà de cet âge, il ne s'en produit pratiquement plus.

Quant aux femmes, l'âge minimum de criminalité est de 20 ans. Les deux tiers de leur casier affectent la troisième décennie de leur âge, le reste tombe sur la quatrième et rien au-delà. Mais il faut considérer, à vrai dire, que la plupart de ces femmes moururent au-dessous de leur cinquantième année.

Chez elles, comme chez les hommes, ce sont les délits contre le « patrimoine » qui prédominent. Viennent ensuite les cas « vie et intégrité corporelle » enregistrés au compte des hommes (coups et blessures, rixes, plus un meurtre commis sur un parent des leurs) et enfin les atteintes à l'« autorité publique » qui viennent chez les femmes en second rang.

Tabelle 4. *Comparaison entre la criminalité chez les Plur et celles, respectivement, de l'ensemble de la Suisse et des vanniers en général. Période de 1936 à 1951*¹

Délits contre :	Nomb. prop. Suisse en gén.	Nomb. prop. vanniers en gén.	Plur H.	Plur F.	Plur H. et F.
vie et intégrité corp.	12,93	11,77	7,14	0	3,57
honneur et liberté .	54,46	58,52	61,43	60	60,72
mœurs et famille .	11,20	7,39	1,43	16	8,72
commun. publiques.	3,48	0,24	4,29	0	2,14
autorité publique .	5,47	13,96	7,14	12	9,57
faux dans les titres	1,34	0 *	0	0	0
autres délits . . .	4,65	2,19	18,57	12	15,28

* Voir note table 2, p. 38.

Les attentats à la « vie et intégrité corporelle » atteignent à peu près le quart du nombre enregistré soit pour l'ensemble de la Suisse, soit pour les vanniers en général. Par contre, les chiffres inscrits au « patrimoine » sont ici un peu plus élevés. Dans la période envisagée, nous ne notons aucun délit contre « honneur et liberté ». Quant à ceux qui visent « mœurs et famille », ils sont en nombre inférieur à celui qui correspond à l'ensemble de la Suisse, mais un peu supérieur à celui qui concerne les vanniers en général.

C. LIGNÉE DES FECCO

a) Origines.

Aux environs de l'année 1780, deux frères du nom de Fecco désertèrent l'armée allemande et se réfugièrent en Suisse. Ils s'établirent dans le canton de Lucerne. On n'a guère de renseignements biogra-

¹ Voir note table 2, p. 38.

phiques sur leur compte. On sait qu'il leur arriva une fois d'aider un paysan dans l'embaras et une autre fois de faire de la musique pour la danse. L'un des deux frères eut, par la suite, 4 enfants dont 3 garçons et une fille. Un de ses fils, né au début du XIX^e siècle, vécut au Tessin, avec une fille de nomades originaires de la Suisse centrale, la vie errante de ceux-ci.

Vers 1830, alors qu'ils se trouvaient dans une commune cossue des Sottoceneri, le prêtre de l'endroit leur enjoignit instamment de légitimer leur union et, Fecco et sa compagne n'y faisant pas d'objection, les maria en bonne et due forme. Le jeune couple regagna alors la Suisse centrale où leurs cousins et cousines, dont on trouve encore aujourd'hui des descendants du même nom, vivaient en parcourant la région. Ils se joignirent à eux. Ils eurent 10 enfants. Puis survint, en 1850, la loi de naturalisation. Comme nous l'avons déjà dit, les gens qui possédaient alors un document officiel quelconque furent dirigés vers le lieu où il avait été établi et enregistrés comme ses ressortissants. C'est ainsi que notre Fecco dut à son acte de mariage et au prêtre qui l'avait dressé dans une intention pure d'être ramené au village de ce dernier mais, ajoutons-le, au vif mécontentement de la population. Celle-ci tenta même par un procès d'être débarrassée des intrus, mais n'eut pas gain de cause.

b) *Données statistiques sur la généologie des Fecco.*

Nous comptons 224 descendants répartis en 5 générations et issus de 49 mariages, soit 4,2 enfants par couple. Cette proportion est double de celle qui correspond à l'ensemble de la Suisse.

Douze de ces 49 mariages furent conclus avec des filles de nomades (24,1 %), donc bien moins que chez les Wolzer et les Plur. Aussi bien trouvons-nous chez les Fecco un nombre relativement élevé de passages à l'état sédentaire.

Sur les 224 naissances mentionnées, 17 (soit 7,5 %) furent illégitimes, c'est-à-dire davantage que dans les deux familles précédentes.

Le nombre des enfants décédés au-dessous de leur quinzième année est ici de 4 (1,78 %); il est donc infime en comparaison de ceux que nous avons mentionnés pour les Wolzer et les Plur.

La moyenne d'âge de décès est, chez les Fecco, de 32,82 ans pour les hommes et de 21,14 pour les femmes.

Celles de l'âge où l'on s'y maria furent respectivement de 23,5 et de 21,5 ans. Il est à présumer que 240 tenants de cette famille, y compris les femmes qui y entrèrent par mariage, sont encore en vie aujourd'hui.

c) *Maladies mentales.*

Les dossiers consultés révèlent deux cas d'épilepsie. Nous sommes sans renseignements de la part des maisons de santé, une demande adressée à ce sujet n'ayant reçu aucune réponse.

d) *Criminalité.*

La liste des délits enregistrés (tablette 5) part de l'année 1914 pour les hommes, 1919 pour les femmes.

Tablette 5. *Classement des condamnations des Fecco par ordre de délits, par sexe et par rang d'âge*

Groupe de délits	Hommes							Tot.	%
	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+		
Délits contre :	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+	Tot.	%
vie et intégrité corp.	1	1	16	9	3	—	—	30	19,16
patrimoine	4	10	42	4	2	1	—	63	41,17
honneur	—	—	—	—	—	—	—	—	—
liberté	—	—	8	1	—	—	—	9	5,88
mœurs	—	—	1	1	—	—	—	2	1,31
famille	—	—	1	1	—	—	—	2	1,31
commun. publiques.	1	—	2	8	—	2	—	13	8,48
paix publique	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Etat, défense nat.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autorité publique	—	—	7	1	—	—	—	8	5,24
administr. justice	—	—	2	—	—	—	—	2	1,31
danger collectif	—	—	—	—	—	—	—	—	—
faux titres	—	—	1	1	—	—	—	2	1,31
autres délits	2	—	17	3	—	—	—	22	14,38
Total :	8	11	97	29	5	3	—	153	—
en %	5,24	7,19	63,39	18,95	3,27	1,96	—	—	100

Groupe de délits	Femmes							Tot.	%
	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+		
Délits contre :	-17	-19	-29	-39	-49	-59	60+	Tot.	%
vie et intégrité corp.	2	1	—	1	1	—	—	5	16,12
patrimoine	2	—	5	6	—	—	—	13	41,94
honneur	—	—	—	—	—	—	—	—	—
liberté	—	—	—	—	—	—	—	—	—
mœurs	2	—	2	—	—	—	—	4	12,90
famille	1	—	1	—	—	—	—	2	6,45
commun. publiques.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
paix publique	—	—	—	—	1	—	—	1	3,23
Etat, défense nat.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autorité publique	1	1	—	2	—	—	—	4	12,91
administr. justice	—	—	—	—	—	—	—	—	—
danger collectif	—	—	—	—	—	—	—	—	—
faux titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autres délits	2	—	—	—	—	—	—	2	6,45
Total :	10	2	8	9	2	—	—	31	—
en %	32,26	6,45	25,81	29,03	6,45	—	—	—	100

L'adolescence délinquante est ici sensiblement moins nombreuse, puisqu'un dixième environ de tous les cas enregistrés met en cause des moins de 20 ans. La plupart des délits, soit un peu plus de la moitié, furent commis entre la trentième et la quarantième année. Il en reste un cinquième pour la période entre 40 et 50 ans, limite dès laquelle leur fréquence diminue rapidement. Le casier judiciaire des femmes paraît, sur cette table, un peu moins rempli; mais on voit aussi qu'en fait la criminalité précoce y est plus nombreuse, puisqu'un tiers des infractions enregistrées y sont le fait de filles de moins de 17 ans. Les proportions tombant pour elles, d'autre part, sur les troisième et quatrième décennies de leur âge y sont, à peu de chose près, respectivement égales, soit d'un quart environ.

Le premier rang est occupé ici par les atteintes au « patrimoine » (40 %), le second par les délits contre « vie et intégrité corporelle ». Quant aux femmes, ce sont les cas « mœurs » et « autorité publique » qui prédominent chez elles; il n'est d'ailleurs que de rapprocher l'état de la première de ces deux rubriques du nombre relativement élevé des naissances illégitimes constaté tout à l'heure. C'est dire qu'en général la conduite et la moralité sont un peu relâchées chez les femmes des Fecco.

Nous comptons au total, à la charge de ces derniers, 184 délits, dont 153 commis par les hommes et 31 par les femmes à raison respectivement de 24 délinquants et de 14 délinquantes. Les proportions correspondantes de part et d'autre sont donc de 6,37 et 2,21 infractions par sujet, soit inférieures à celles des Plur et supérieures à celles des Wolzer.

Tabelle 6. *Comparaison entre la criminalité chez les Fecco et celles, respectivement, de l'ensemble de la Suisse et des vanniers en général. Période de 1936 à 1951*¹

Délits contre :	Nomb. prop. Suisse en gén.	Nomb. prop. vanniers en gén.	Fecco H.	Fecco F.	Fecco H. et F.
vie et intégrité corp.	12,93	11,77	18	15,39	16,69
patrimoine	54,46	58,52	43	69,23	56,12
honneur et liberté .	6,47	5,93	4	0	2
mœurs et famille .	11,20	7,39	1	7,69	4,35
commun. publiques.	3,48	0,24	12	0	6
autorité publique .	5,47	13,96	6	7,69	6,84
faux dans les titres .	1,34	0 *	1	0	0,5
autres délits . . .	4,65	2,19	15	0	7,5

* Voir note table 2, p. 38.

¹ Voir note table 2, p. 38.

La criminalité des Fecco se chiffre ainsi par des moyennes respectives de 25,8 % et de 10,69 % pour 93 hommes et 131 femmes.

Les cas « vie et intégrité corporelle » sont dans cette famille un peu plus nombreux que ne l'indiquent pour l'ensemble de la Suisse et les vanniers en général les moyennes correspondantes. Les délits contre le patrimoine, par contre, n'y sont pas plus fréquents qu'ailleurs et la proportion en est même ici inférieure à celle qu'atteignent les vanniers d'habitude. Le nombre des atteintes à « honneur et liberté » et « mœurs et famille » est, chez les Fecco, inférieur à celui qui s'inscrit sous les mêmes rubriques pour l'ensemble de la Suisse et les vanniers en général. Quant à leurs infractions contre l'« autorité publique », il y en a la moitié moins que chez les vanniers en général, mais un peu plus, proportionnellement, que dans l'ensemble de la Suisse.

D. LIGNÉE DES HEISER

a) *Origines.*

Nous ne connaissons de cette famille que l'ancêtre maternelle, née en 1806. Quant à son mari, nous en sommes réduits à supposer qu'il appartient, lui aussi, à la gent nomade. Cette ancêtre maternelle était ressortissante d'un petit village saint-gallois. Elle eut 7 enfants illégitimes, de pères sans doute différents. De ces enfants, 6 moururent sans descendance et un seul, de sexe féminin, s'acquiesça une fâcheuse réputation et mit au monde, lui aussi, un enfant illégitime. C'est de celui-ci que descendent proprement les Heiser actuels. Il n'intervint donc pas ici d'enregistrement civil obligatoire, puisque les enfants, du fait de leur naissance illégitime, furent rattachés à la commune d'origine de leur mère. On ne sait de manière certaine si l'ancêtre en question fut, elle aussi, une nomade, mais il y a lieu de l'admettre. Elle gagnait son pain en confectionnant des pantoufles.

b) *Données statistiques sur la généalogie des Heiser.*

En trois générations, à partir du petit-fils de l'ancêtre fondatrice de la lignée, celle-ci a produit jusqu'à ce jour 88 descendants issus de 15 mariages, soit 5,86 par couple.

Douze de ces quinze mariages (80 %) furent conclus avec des filles de nomades. Les enfants illégitimes sont au nombre de 6 (0,7 %).

Dix-sept enfants (19,32 %) moururent avant leur quinzième année, chiffre voisin du 24 % qu'obtient Jörger pour les Zero. La

moyenne d'âge de décès pour les hommes est de 22,52 ans, celui des femmes de 14,7 ans.

Les hommes contractèrent mariage en moyenne à 24,1 ans, les femmes à 22,4 ans.

Il est à présumer que 76 membres de cette famille vivent encore actuellement, y compris les femmes qu'y introduisirent leur mariage.

c) *Maladies mentales.*

Je n'ai pu découvrir de dossiers mentionnant des cas d'aliénation dans cette famille. Toutefois des rapports relatifs à certains de ses enfants décèlent, là aussi, la présence d'éléments maladifs (v. Appendice, sujet 16.)

d) *Criminalité.*

Les dossiers sur lesquels est établie la table 7 remontent, pour les hommes à 1924, pour les femmes à 1917. (Listes consultées au Bureau central du registre pénal suisse.)

Le nombre total des délits enregistrés à la charge des Heiser est de 48, dont 23 commis par les hommes et 25 par les femmes, à raison, respectivement, de 8 et de 2 responsables. Les moyennes correspondantes sont donc, de part et d'autre, de 2,87 et de 12,5.

La criminalité masculine de cette famille (celle-ci comprenant 64 mâles), est de 12,5 contre 8,33 % pour la féminine. La moyenne commune y est donc de 10,41 %. La plupart des délits commis par des hommes le furent entre leur vingtième et leur trentième année. Mais ceux dont les auteurs n'avaient pas 17 ans révolus sont assez nombreux aussi. Quant aux femmes, leur criminalité s'est manifestée entre leur trentième et leur quarantième année.

Plus de la moitié des cas comportent des atteintes au « patrimoine ». Viennent ensuite, à la charge des hommes, les délits contre « vie et intégrité corporelle » et à celle des femmes les infractions contre l'« autorité publique ».

Si l'on compare aux deux premières colonnes celles qui concernent les Heiser, on constate que les attentats contre « vie et intégrité corporelle » sont chez ces derniers en proportion moindre qu'en Suisse ou chez les vanniers en général. C'est l'inverse qui apparaît pour les cas d'atteintes au « patrimoine ». Quant aux délits dirigés contre l'« autorité publique », ils sont ici plus nombreux en moyenne que pour l'ensemble de la Suisse, mais moins que chez les vanniers en général.

Table 7. Classement des condamnations des Heiser par ordre de délits, par sexe et par rang d'âge

Groupe de délits	Hommes							Tot.	% en tout
	- 17	- 19	- 29	- 39	- 49	- 59	60+		
Délits contre :									
vie et intégrité corp.	—	—	3	—	—	—	—	3	13,04
patrimoine	3	2	9	—	—	1	—	15	65,22
honneur	—	—	—	—	—	—	—	—	—
liberté	—	—	—	—	—	—	—	—	—
mœurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
famille	—	—	—	—	—	—	—	—	—
commun. publiques.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
paix publique	—	1	—	—	—	—	—	1	4,35
Etat, défense nat.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autorité publique	—	—	1	—	—	—	—	1	4,35
administr. justice	—	—	—	—	—	—	—	—	—
danger collectif	—	—	—	—	—	—	—	—	—
faux dans les titres	1	—	—	—	—	—	—	1	4,35
autres délits	—	—	1	1	—	—	—	2	8,69
Total :	4	3	14	1	—	1	—	23	—
en %	17,38	13,04	60,88	4,35	—	4,35	—	—	100

Groupe de délits	Femmes							Tot.	% en tout
	- 17	- 19	- 29	- 39	- 49	- 59	60+		
Délits contre :									
vie et intégrité corp.	—	—	1	—	—	—	—	1	4
patrimoine	—	1	8	7	—	—	—	16	64
honneur	—	—	—	—	—	—	—	—	—
liberté	—	—	—	—	—	—	—	—	—
mœurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
famille	—	—	—	—	—	—	—	—	—
commun. publiques.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
paix publique	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Etat, défense nat.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autorité publique	—	1	—	4	—	—	—	5	20
administr. justice	—	—	—	—	—	—	—	—	—
danger collectif	—	—	—	—	—	—	—	—	—
faux dans les titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
autres délits	1	—	—	2	—	—	—	3	12
Total :	1	2	9	13	—	—	—	25	—
en %	4	8	36	52	—	—	—	—	100

Tabelle 8. *Comparaison entre la criminalité chez les Heiser et celles, respectivement, de l'ensemble de la Suisse et des vanniers en général. Période de 1936 à 1951*¹

Délits contre :	Nomb. prop. Suisse en gén.	Nomb. prop. vanniers en gén.	Heiser H.	Heiser F.	Heiser H. et F.
vie et intégrité corp.	12,93	11,77	16,66	0	8,33
patrimoine	54,46	58,52	66,66	71,43	69,04
honneur et liberté . .	6,47	5,93	8,34	0	4,17
mœurs et famille . . .	11,20	7,39	0	0	0
commun. publiques.	3,48	0,24	0	0	0
autorité publique . . .	5,47	13,90	0	18,05	9,53
faux dans les titres . .	1,34	0 *	0	0	0
autres délits	4,65	2,19	8,34	9,52	8,93

* Voir note table 2, p. 38.

E. STATISTIQUE COMPARÉE DES 4 LIGNÉES, ÉTABLIE SUR LA BASE DE A, B, C ET D

Tabelle 9. *Données fournies par la généalogie*

	Wolzer	Plur	Fecco	Heiser	Ensemble de la Suisse (moyenne présumée)
Nombre des membres de la lignée, vivants et décédés	539	69	224	88	
Nombre d'enfants par couple	4,64 ²	3,9	4,2	5,86	2,31 (chiffre de 1948)
Naissances illégit. % . .	4,65 ³	5,6	7,5	0,7	3,8 (chiffre de 1948)
Mortalité enfantine au-dessous de 15 ans . .	14,1	13,5	1,78	19,32	0,078 (chiff. de 1950)
Marriages avec filles de nomades %	57,1	66,6	24,1	80	
Moyenne d'âge de décès des hommes	30,62 ⁴	31,51	32,82	22,52	
Moyenne d'âge de décès des femmes	13,82	4,85	21,14	14,7	
Moyenne d'âge de mariage des hommes	25,5	26,3	23,5	24,1	
Moyenne d'âge de mariage des femmes	22,2	20,1	21,5	22,4	

¹ Voir note table 2. p. 38.

² KRAEMER : 5,6 (1937).

³ KRAEMER : 19 %.

⁴ KRAEMER : 26,3.

Cette tablelle nous indique :

1. Le nombre d'enfants des mères appartenant à ces quatre lignées est d'une moyenne plus élevée que celle de la Suisse en général. Il atteint près du double de celle-ci chez les Wolzer et les Fecco, tandis qu'elle est $1\frac{1}{2}$ fois supérieure chez les Plur et $2\frac{1}{2}$ fois chez les Heiser. C'est dire qu'on y est extrêmement prolifique.

2. Quant à la proportion d'enfants illégitimes, si elle n'équivaut chez les Heiser qu'à $\frac{1}{5}$ de celle qui correspond à la Suisse en général, elle dépasse cette dernière dans les autres familles jusqu'à être près de deux fois plus forte chez les Fecco.

Il nous faut donc admettre soit qu'une sexualité plus accusée y rend la vie plus libre sous ce rapport, soit que le niveau moral y est, en somme, inférieur. La vérité gît, à notre sens, entre ces deux conclusions, mais plus près de la première.

3. En regard de la moyenne générale de la mortalité infantine en Suisse (laquelle, il est vrai, ne porte que sur l'espace d'une année), celle que l'on constate chez les Heiser est très élevée. Si elle est minime, par contre, chez les Fecco, elle ne laisse pas d'être assez forte aussi dans les deux autres familles.

Cela est dû en partie à la dégénérescence et en partie aux mauvais soins que les enfants en bas âge y reçoivent.

4. Nous voyons que, dans leur choix conjugal, les tenants de ces quatre familles de nomades, peut-être à l'exception des Fecco, tendent à s'unir à leurs pareils.

5. Si, en général, les hommes meurent dans les années qui suivent la trentaine, cette moyenne a, chez les femmes, quelque chose d'effrayant. Elle tombe, en effet, à 5 ans chez les Plur et à 15 ans chez les Wolzer et les Heiser. Seules les femmes des Fecco, famille où la mortalité infantile est aussi plus faible, atteignent l'âge de leur majorité.

Il faut en déduire que la résistance physique des uns et des autres, mais surtout celle des femmes, n'y est pas bien forte. Nous ne possédons, malheureusement pas les moyennes correspondantes que fournit la population suisse. Mais il y a lieu d'admettre que les chiffres doivent en être notablement supérieurs et que nous nous trouvons ici en présence d'un phénomène unique en son genre.

6. L'âge moyen où les hommes se marient dans ces quatre familles avoisine la vingt-cinquième année, c'est-à-dire qu'il ne s'écarte guère de la norme qui prévaut généralement en Suisse. Nous n'avons pu obtenir, malheureusement, de chiffres nous permettant de fixer cette même moyenne se rapportant aux femmes issues des lignées en ques-

tion. Mais d'après l'âge où se marièrent celles qu'y introduisirent les hommes, nous pouvons conclure que ceux-ci tendaient à se choisir des femmes plus jeunes qu'eux de quelques années.

Tablelle 10. *Criminalité. Comparaison, par ordre de délits, des quatre familles en cause avec l'ensemble de la Suisse et les vanniers en général. Période de 1936 à 1951*¹

Délits contre :	Wolzer	Plur	Fecco	Heiser	Suisse en gén.	Vanniers en gén.
vie et intégrité corp.	7,56	3,57	16,69	8,33	12,93	11,77
patrimoine	61,24	10,72	56,12	69,04	54,46	58,52
honneur et liberté	4,10	0	2,00	4,17	6,47	5,93
mœurs et famille	0,67	8,72	4,35	0	11,20	7,39
commun. publiques	2,00	2,14	6,00	0	3,48	0,24
autorité publique	10,89	9,57	6,84	9,53	5,47	13,96
faux dans les titres	2,77	0	0,50	0	1,34	0 *
autres délits	10,77	15,28	7,50	8,93	4,65	2,19

* Voir note tablelle 2, p. 38.

Cette tablelle démontre que :

1. *Confrontant la criminalité chez les vanniers en général et dans l'ensemble de la Suisse*, les différentes catégories de délits se répartissent de part et d'autre de façon à peu près égale, et cela à trois exceptions près :

a) le pourcentage correspondant à « mœurs et famille » est plus fort en Suisse que chez les vanniers en général;

b) même conclusion pour ce qui touche aux délits contre les « communications publiques »;

c) les atteintes à l'« autorité publique », par contre, sont en moyenne deux fois plus fréquentes chez les vanniers que dans la population suisse en général.

2. *Confrontant les quatre lignées en cause avec les vanniers en général :*

a) c'est chez les Fecco seulement que les attentats contre « vie et intégrité corporelle » dépassent la moyenne correspondante attribuée aux vanniers suisses. Le minimum, sur ce point, se trouve chez les Plur;

b) les délits contre le « patrimoine » sont ici en plus grand nombre que chez les vanniers en général, sauf chez les Fecco et les Heiser qui

¹ Voir note tablelle 2, p. 38.

n'en dépassent la moyenne, les uns que de peu, les autres que de 10 % seulement;

c) la rubrique « honneur et liberté » est partout moins chargée que chez les vanniers en général; elle est même entièrement vierge chez les Plur;

d) pour « mœurs et famille », et les Plur exceptés, c'est la minorité aussi; il n'y en a même pas trace chez les Heiser;

e) si, des dommages causés aux « communications publiques », il n'en est pas d'imputables aux Heiser, il s'en trouve bien plus dans les trois autres familles que chez les vanniers en général;

f) les atteintes à l'« autorité publique » laissent partout la majorité aux vanniers en général, et les Fecco en ont même la moitié moins à leur compte;

g) quant à « faux dans les titres », il n'y a rien à en dire, car le point de comparaison manque chez les vanniers en général.

h) enfin, comme le détail des délits compris dans la dernière rubrique n'est pas précisé chez les vanniers en général, il n'y a pas lieu non plus de s'y arrêter.

3. *Confrontant la criminalité de nos quatre lignées avec celle de l'ensemble de la Suisse :*

a) ce sont les premières qui sont en minorité pour les cas « vie et intégrité corporelle »;

b) elles sont en majorité pour les atteintes au « patrimoine », majorité qui va de 2 % chez les Fecco à 15 % chez les Heiser;

c) le casier « honneur et liberté » est partout moins chargé qu'en Suisse en général; il est même vierge chez les Plur;

d) minorité également sur le point « mœurs et famille » par rapport à l'ensemble de la Suisse; aucun délit de cette catégorie n'est mentionné à la charge des Heiser et une moyenne minime à celle des Wolzer;

e) rien chez les Heiser sous la rubrique « communications publiques », minorité chez les Wolzer et les Plur; majorité du double, par contre, chez les Fecco;

f) les atteintes à l'« autorité publique » sont partout, chez nos gens, plus fréquentes qu'en Suisse en général, à savoir de 1 % seulement chez les Fecco et d'à peu près le double chez les Wolzer;

g) si les « faux dans les titres » sont deux fois plus nombreux chez les Wolzer que dans l'ensemble de la Suisse, les Fecco y sont classés en minorité; quant aux deux autres familles, il n'y a pas eu à en enregistrer à leur charge au cours de la période en cours.

4. *Confrontant réciproquement nos quatre lignées :*

a) la moyenne monte en flèche chez les Fecco dans le casier « vie et intégrité corporelle »; c'est dans la famille des Plur que ces délits sont les moins fréquents;

b) les quatre familles sont à peu près ex aequo sous le rapport des atteintes au « patrimoine », à raison du minimum à la charge des Fecco et du maximum à celle des Heiser;

c) sur le point « honneur et liberté », les Wolzer vont de front avec les Heiser, alors que les Fecco les suivent à mi-chemin et que les Plur sont hors de cause;

d) c'est chez les Plur que la moyenne « mœurs et famille » est la plus forte; les Heiser n'ont pas de part à cette rubrique et celle des Wolzer y est minime;

e) quant aux dommages dirigés contre les « communications publiques », la moyenne en est de 2 % chez les Wolzer et les Plur, du triple chez les Fecco, et nulle chez les Heiser;

f) enfin, pas de « faux dans les titres » imputables aux Heiser ni aux Plur; c'est chez les Wolzer qu'on en a enregistré le plus.

Tabelle 11. *Criminalité. Comparaison de l'âge où furent commis les délits dans nos quatre familles avec les données correspondantes fournies par l'ensemble de la Suisse. Période 1936 à 1951*¹

Age	Wolzer	Plur	Fecco	Heiser	Suisse en gén.
-17	11,83	2,11	0,89	12,81	4,49
18-19	7,53	1,05	1,76	5,14	5,69
20-29	32,26	49,47	60,18	46,11	33,34
30-39	39,78	46,32	26,55	33,35	25,34
40-49	8,60	1,05	7,96	0	17,78
50-59	0	0	2,66	2,59	8,66
60 et plus	0	0	0	0	4,70

Commentaire :

1. *Les Wolzer et l'ensemble de la Suisse.*

On constate chez eux une tendance notable à la criminalité précoce, soit 10 % entre la 18^e et la 19^e année. Les chiffres accusent une forte montée entre 20 et 30 ans. C'est alors que le quart environ des délits se commettent. Le point culminant est atteint durant la quatrième décennie pour rejoindre dans la cinquième la fréquence initiale d'entre 18 et 19 ans. Rien n'est plus enregistré entre 50 et 60 ans, ni plus

¹ Voir note table 2, p. 38.

tard. La criminalité précoce est ici deux fois plus élevée qu'en Suisse en général où la plupart des délits tombent entre 20 et 30 ans. Ce maximum n'apparaît chez les Wolzer que durant la décennie suivante et leur criminalité n'atteint plus, entre 40 et 50 ans, que la moitié de celle qui est encore enregistrée en Suisse dans les mêmes années, pour s'interrompre ensuite complètement.

2. *Les Plur et l'ensemble de la Suisse.*

Dans cette famille, 95 % de tous les délits enregistrés sont commis durant les troisième et quatrième décennies de leur âge, à raison d'une moyenne un peu plus forte dans la troisième. Il n'en paraît plus au-delà de la cinquantaine. Les Plur fournissent peu de criminalité précoce et beaucoup moins que ce n'est proportionnellement le cas dans l'ensemble de la Suisse. Par contre, ils surpassent en moyenne cette dernière entre 20 et 40 ans.

3. *Les Fecco et l'ensemble de la Suisse.*

Ici non plus, les cas précoces ne sont pas fréquents. Le maximum se situe entre 20 et 30 ans, période où se commirent plus de la moitié des délits à leur compte. Il s'en produit encore un quart dans les dix années suivantes, pour se faire ensuite de plus en plus rares et s'arrêter après 60 ans. Comparée à la moyenne atteinte en Suisse en général, celle des Fecco est fort inférieure en deçà de la 20^e année, presque double entre 20 et 30 ans et à peu près égale durant les dix années suivantes. Au-delà de cet âge, ce sont les Fecco qui ont la minorité.

4. *Les Heiser et l'ensemble de la Suisse.*

Dans cette famille, la criminalité est déjà assez notable avant la 17^e année, âge en dessous duquel se commettent plus de 10 % des délits à sa charge. Ici aussi, le point culminant est atteint durant la troisième décennie. Il subsiste environ un tiers du total dans la suivante. Mais si l'on enregistre plus d'infractions chez les Heiser entre 40 et 50 ans, il s'en produit de nouveau un petit nombre au-delà de cet âge.

Leur criminalité précoce est près de trois fois plus forte que, proportionnellement, celle de la Suisse en général. Ils ont également la majorité entre la vingtième et la quarantième année et, tandis qu'au-delà de ce point se commettent encore en Suisse 25 % de tous les délits, il n'y en a presque plus à relever au compte des Heiser.

Tabelle 12. *Criminalité. Nombre de délits par sujet délinquant et criminalités respectives des quatre familles*¹

	<i>Wolzer</i>	<i>Plur</i>	<i>Fecco</i>	<i>Heiser</i>
Total des délits	175	178	184	48
Total des hommes incriminés .	151	139	153	23
Total des femmes incriminées .	24	39	31	25
Nombre de délinquants	37	16	24	8
Nombre de délinquantes	14	7	14	2
Nombre de délits par délinquant	4,08	8,62	6,37	2,87
Nbre de délits par délinquante .	1,71	5,57	2,21	12,5
Criminalités respectives par rapport au % suisse	9,4	32,2	18,24	10,41

Cette tablelle montre que :

La lignée où les casiers judiciaires sont les plus nombreux est celle des Plur (32,2 %). Elle est suivie à bonne distance par celles des Fecco et des Heiser qui accusent chacune une moyenne de 10 % plus faible. C'est chez les Wolzer que la criminalité est la moins forte, bien qu'elle n'y soit guère inférieure à celle des Heiser.

On relève par sujet mâle incriminé 4,08 délits chez les Wolzer; (femmes : 1,71); ce chiffre monte à 8,62 chez les Plur (femmes : 5,57) pour redescendre à 6,37 chez les Fecco (femmes : 2,21) et à 2,87 chez les Heiser (femmes : 12,5).

La proportion des délinquants aux délinquantes est de 2 ½ : 1 pour les Wolzer, de 2 ½ : 1 pour les Plur, de 1 ⅓ : 1 pour les Fecco et de 4 : 1 pour les Heiser.

Quant au nombre de délits par délinquant et par délinquante, la proportion en est de 7 à 1 chez les Wolzer, de 4 à 1 chez les Plur, de 5 à 1 chez les Fecco et de 1 à 1 chez les Heiser (on s'est basé sur des chiffres ronds). Nous constatons donc que, dans le dernier de ces cas, les femmes ont commis le même nombre de délits que les hommes, tandis que dans chacun des trois autres ce sont les hommes qui en ont à leur charge la plus grande proportion.

¹ Les chiffres qui se rapportent à ces quatre familles indiquent le nombre total des délits portés à leur charge au Bureau central suisse du Registre pénal, de même que dans les tablelles 1, 3, 5, 7.

CHAPITRE IV

DIVERS CARACTÈRES PERSONNELS PROPRES AUX VANNIERS

Comme il ne nous a pas été possible de poursuivre pratiquement nos recherches sur la personne de vanniers adultes, nous en sommes réduits aux sources bibliographiques qui, nous l'avons noté au début de ce travail, ne sont rien moins qu'abondantes. Aussi nous bornerons-nous à signaler quelques caractéristiques de leur nature.

Nous sommes ici en présence d'un « peuple » nomade assimilable aux Bédouins. Aucun lieu ne retient les vanniers bien longtemps, il leur faut en changer, obéissant en cela à une disposition congénitale que trahissent également leur esprit et leur travail. C'est ainsi que leurs ressentiments mutuels aussi sont passagers et qu'ils sont incapables de poursuivre longtemps un même ouvrage. Ils ont un besoin constant de changement, dominés qu'ils sont par l'habitude, profondément invétérée et devenue pour eux une nécessité, des situations qui ne durent pas et de l'éphémère des choses. Pourchassés naguère de lieu en lieu, c'est en quelque sorte de leur plein gré qu'ils continuent d'errer. Ont-ils raccommo­dé tous les pots et paniers d'une commune et lèvent-ils le camp pour chercher d'autre travail ? Ou bien la police leur a-t-elle donné plus ou moins discrètement à entendre que leur départ serait désirable ? Ils sont instables, en dépit de l'itinéraire dont ils suivent grosso modo l'ordre prévu, au cours de leurs pérégrinations.

Les vanniers ne placent pas leurs enfants en apprentissage. C'est au sein même de leur famille que ceux-ci apprennent le métier qui leur assurera l'existence. A l'encontre des gens de vie sédentaire, ils ne se séparent pas de leurs fils ni de leurs filles. Ils voyagent et se déplacent en famille ou en troupe, ce sont des vagabonds, leur nature est différente de celle des populations fixes pour lesquelles ils vont travailler. Cette vie toujours en commun lie les uns aux autres les membres d'une famille, elle crée entre eux une dépendance mutuelle,

la conscience que seule l'union de leurs activités leur permet de gagner une vie qui n'est guère facile. C'est pourquoi ils cultivent parmi eux un sentiment d'appartenance et de solidarité qui, peut-être, ne se rencontrerait pas souvent chez nous, sentiment que vient d'ailleurs renforcer encore leur situation commune en marge de la société. Il fut un temps où ils vivaient traqués et ne devaient souvent qu'à l'entraide individuelle, familiale ou collective, de subsister. Une sorte d'alliance défensive, dirigée contre les populations sédentaires qui les persécutaient, unissait également chaque famille et leur « peuple ». Forcés qu'ils étaient de compter sans cesse sur leur assistance réciproque, il se créa chez eux un certain esprit de caste, une attitude murée à l'égard du monde extérieur et une conscience particulière de former un peuple à eux.

La vie qu'ils mènent entre les limites étroites de la roulotte, de la tente ou de laasure commune, renforce chez eux une sexualité que ces conditions contribuent d'autre part à rendre fort précoce. Car les enfants y sont exposés à être témoins de maintes scènes intimes et la proximité de garçons et de filles d'âge égal accélère chez ceux-ci la connaissance et l'exercice de leurs instincts respectifs. Bien des filles de vanniers ont des enfants de très bonne heure, sans que pour autant elles encourent le blâme ni le mépris des leurs. Ce côté de leur nature est même si accusé chez ces gens et, semble-t-il, si bien admis d'eux comme tel, que l'absence prolongée d'un époux entraîne sans trop de disputes l'installation provisoire d'un remplaçant sous les espèces d'un autre membre de la famille ou de quelque parent.

Les vanniers ont peu de biens. La possession d'un char et d'un cheval est déjà importante. Mais tout leur avoir ne consiste souvent qu'en une charrette à bras recouverte d'une bâche, quelques ustensiles de cuisine et du linge plus ou moins bien rapiécé. Ils n'ont pas d'argent pour davantage et si, d'aventure, ils en possèdent un peu, ils le convertiront en « schnaps » plutôt qu'ils n'enrichiront le ménage. Ce dénuement relatif entraîne parfois un dédain de la propriété. Peu leur importe de ne rien posséder, pourvu qu'ils trouvent à manger. Les habits, ils peuvent s'en faire donner et, tant que dure l'été, il n'est pas nécessaire d'avoir un toit sur sa tête. Cette indigence leur est naturelle, elle est de tradition. L'accumulation de biens, naguère moins encore qu'aujourd'hui, n'a jamais eu de sens aux yeux des nomades. Moins on traîne après soi, plus on est libre de ses mouvements. Sans parler du temps où, harcelés de toute part, il leur fallait être à même de s'éclipser d'une minute à l'autre. Ils ne tenaient pas aux choses, donc celles-ci étaient pour eux sans valeur. Ce mépris

qu'ils affichent maintenant comme autrefois évoque la fable du renard et des raisins, car il se fonde sur l'impossibilité de rien posséder et épargne la peine d'envier ceux qui possèdent. Il s'ensuit aussi, d'ailleurs, qu'ils n'entretiennent guère ce qu'ils ont, qu'ils laissent les choses se délabrer, portent leurs habits jusqu'à ce qu'ils soient en loques et en raccommodent le moins possible. Cette incurie n'est d'ailleurs pas le propre exclusif des vanniers et l'on trouve au sein de notre population bien des gens qui appliquent à leur propre vie des principes non moins primitifs.

L'ivrognerie est des plus répandue chez les vanniers. Nous avons dit plus haut que l'on donnait, à l'occasion, du « schnaps » aux nourrissons. Il est d'usage d'en faire prendre aux femmes enceintes. Les enfants voient souvent leurs pères ou des aînés de leur parenté en état d'ivresse. C'est ainsi qu'ils font connaissance avec la boisson en attendant de prendre part eux-mêmes aux beuveries. Ce qui, dans leur ivresse, pourrait nous paraître de la gaieté n'est qu'un exutoire de leur agressivité. Car les gens à vie sédentaire, en effet, sont à leurs yeux des ennemis dont le nombre trop supérieur décourage leur vindicte; c'est alors sous forme de palabres qu'ils l'assouvissent. Certes, l'eau-de-vie aiguillonne leurs tendances hostiles, mais celles-ci ne s'exercent que sur les leurs, puisqu'ils ne bambochent jamais qu'entre eux. Ils jouent volontiers du couteau, ainsi que nous l'apprennent parfois les faits divers de la presse, et malheur alors au citoyen qui s'avise de s'en mêler et qui se laissera entraîner dans la bagarre. Sans doute les racines de cette agressivité, accumulée en eux de génération en génération et dont les libère en partie la boisson, plongent-elles dans le sentiment de la frustration que les vagabonds furent de tout temps obligés d'endurer. Car en tout temps, en effet, on les tourmenta, on les harcela, on les traqua, on fut même libre de les tuer, bref, il n'est de vexations qu'ils n'aient souffertes.

Rien n'explique mieux ce rôle de paria que l'esprit de défi et d'agressivité qui se développa en eux et dont les enquêtes de Dollard et de ses collaborateurs ¹ nous rapportent maints exemples. Cette animosité transparait déjà dans la notion qu'ils inculquent à leurs enfants que le sédentaire est l'ennemi et l'agresseur. Elle se trahit plus tard dans le vol et dans le mensonge et il est certain que c'est à elle qu'il convient d'attribuer une grande part de leur propension à mentir, cette arme des faibles. Et l'on ne vole pas que pour s'approprier quelque chose, mais aussi pour la seule raison que l'autre possède tellement plus que

¹ DOLLARD, DOOB et al., 1950.

vous, que l'on a besoin de s'en venger sur lui... surtout si, de surcroît, cet « autre » vient de vous fermer brutalement sa porte. Tel est le sens d'un grand nombre des actes criminels des vanniers.

Nous avons esquissé de la sorte quelques traits essentiels de la personnalité des vanniers adultes, traits que nous reconnâtrons plus loin dans leurs enfants.

CHAPITRE V

ORIGINES DE LA VIE NOMADE

Voici des siècles que le vannier est semblable à lui-même et que ni sa vie errante, ni sa manière d'être n'ont changé. Comment se fait-il que son mode d'existence ait ainsi persisté ? Sa personnalité s'explique par les influences conjuguées de l'hérédité et du monde au sein duquel elle s'est développée. Nous n'évoquerons ici que brièvement les premières. Puis nous éluciderons surtout la question psycho-culturelle qui se pose et qui est ici, pour nous, d'un intérêt majeur.

A. POINT DE VUE BIOGÉNÉTIQUE

Cet argument explicatif se base exclusivement sur l'hérédité et passait pour fondamental aux yeux d'une génération assez récente de savants. Il s'agit d'une époque où l'on commençait seulement à attribuer à l'action du milieu ambiant un rôle au moins égal dans la formation de la personnalité. Aussi ne saurait-on adresser aux conclusions d'alors le grief d'unilatéralité.

C'est de ce point de vue que Jörger et Ritter — celui-ci pour l'Allemagne du Sud — étudièrent le problème des vanniers. Leurs recherches, appliquées à maintes générations de nomades, les amenèrent à considérer que des agents biologiques, des instincts héréditaires et des éléments déterminants intégrés à leur sang avaient concouru à la fois au maintien d'une même espèce. La persistance de la parenté inter-familiale au sein de la lignée accentua les traits propres à ces gens et qui, dans nombre de leurs familles, consistent en débilité mentale, en criminalité, en ivrognerie, en dispositions sexuelles plus particulièrement accusées, etc. Au dire de ces auteurs, l'hérédité seule suffit à conserver telle quelle la nature spéciale de cette catégorie humaine. Dans ces conditions, comme dans les cas de mariages entre parents, les lignées dégénèrent peu à peu si le sang n'est pas renouvelé de temps

en temps. Aussi constate-t-on que plusieurs de celles-ci se sont éteintes aujourd'hui, qui existaient encore au début et jusqu'au milieu du siècle dernier. Mais comme nombre de ces lignées s'allièrent à d'autres de même race qu'elles, l'espèce s'en est maintenue comme telle.

Or, quelque indéniable que soit ici l'importance attribuable à l'hérédité, celle-ci ne suffit pas à expliquer seule le mode de vie du vannier ni sa personnalité propre. C'est pourquoi il nous faut encore étudier l'entourage et l'ambiance culturelle dans lesquels il a vécu.

B. POINT DE VUE PSYCHO-CULTUREL

Nous avons donné au début du chapitre intitulé « Mode d'existence » une définition de la culture. Kardiner, Erikson et Mead, pour ne citer qu'eux parmi les savants qui s'adonnèrent à l'étude de cultures étrangères, démontrent que les conditions qui en déterminent le caractère spécifique sont celles-là même que subit l'enfant en bas âge. Les enfants de vanniers, comme c'est le cas des Indiens et singulièrement des enfants indigènes des mers du Sud dont parlent ces auteurs, absorbent déjà en eux-mêmes dès les premiers jours de leur vie tout ce que leur offre le monde environnant. Ils apprennent à être nourris à des heures irrégulières, s'accoutument de bonne heure à boire de l'alcool, assistent aux amours de leurs aînés et s'imprègnent de l'idée que le sédentaire est leur ennemi. Notons en passant l'absence significative de tabous sexuels chez les vanniers nomades. Ils s'assimilent de la sorte la culture de leur monde propre et la retransmettront à leur tour.

Jeunes encore, ils entrent en contact avec l'habitant sédentaire et font connaissance avec les usages de celui-ci. Ils y découvrent des mœurs souvent fort différentes, voire diamétralement opposées à celles de chez eux. Plus ils se familiarisent avec cet univers si différent du leur — par exemple par le truchement de l'école — plus ils s'en approprieront aussi la culture.

L'on poursuit en Amérique, voici déjà quelques dizaines d'années, des enquêtes parmi des sujets vivant à la fois dans deux sphères de culture différente dont ils subissent la double influence. Aussi nous proposons-nous de tenter d'introduire ici le concept de « marginality » né de ces recherches et d'en vérifier l'application au cas des vanniers.

Comme cette notion de « marginal man » semble n'être guère connue, sinon même tout à fait ignorée des savants suisses dont nous

possédons les ouvrages (nous n'y avons en tout cas, pour notre part, rien découvert qui la mentionnât), il convient dès lors avant tout d'en préciser le sens. L'idée du « marginal man » fut définie pour la première fois dans un article publié en 1928 sur ce sujet par le professeur de sociologie américain Robert E. Park¹. Dans ce travail, l'auteur traitait principalement la question du processus d'assimilation de l'immigrant aux Etats-Unis et de ses enfants. En 1937 parut une première synthèse de cette théorie sous le nom d'un élève de Park, Everett V. Stonequist². Nous exposerons à grands traits l'ouvrage de cet auteur, sans omettre toutefois de mentionner les publications ultérieures de Park, réunies dans un livre posthume intitulé *Race and Culture*³.

Nous désignons par le terme « marginal man », selon la définition qu'en donne Stonequist, un homme dont la situation psychologique incertaine se maintient en équilibre entre deux ou plusieurs cultures; un homme dont l'âme reflète les discordances et concordances, les répulsions et affinités de ces mondes distincts dont l'un souvent prédomine chez lui; un homme placé, le plus souvent, dans cette situation intermédiaire par sa naissance ou par son ascendance (race ou nationalité); un homme, enfin, que des réactions entre groupements ont exclu d'un système donné.

Développons ces divers points. Stonequist distingue les métis *raciaux* des hybrides *culturels* (racial and cultural hybrids). Aux premiers se rattachent tous les types de sang-mêlé, c'est-à-dire tous les sujets issus du mélange de deux races (Anglo-Indiens, métis de la Colonie du Cap, de la Jamaïque ou du Brésil, mulâtres des U.S.A., Indo-Européens de Java); tandis qu'aux seconds ressortissent les produits des mélanges de cultures européennes, puis les Africains européanisés, les Hindous occidentalises, les Juifs, les immigrés et les nègres américains.

Qu'est-ce que tous ces êtres humains ont en commun ? A quoi tient le type particulier auquel, tous, ils appartiennent ? A considérer la définition citée plus haut, nous constatons qu'effectivement elle correspond à toutes ces sortes d'hommes. Car ils ont tous abandonné quelque chose en échange de quoi, ni les uns, ni les autres, ils n'ont encore rien trouvé de nouveau. Prenons, par exemple, un sujet de demi-sang. Son père est, le plus souvent, de race blanche, tandis que sa mère est de couleur. Les Blancs, en tant que race des maîtres,

¹ PARK, 1928.

² STONEQUIST, 1937; STONEQUIST, *The Amer. Journal of Sociology*, 1/35.

³ PARK, *Publ. of the Amer. Sociology Society*, mai 1931; PARK, STONEQUIST : *The marginal man*; PARK, *The Amer. Journal of Sociology*, janvier 1931.

le regardent de haut; mais dans le monde dont est sa mère, il se sent étranger, ne fût-ce qu'en raison du sentiment qu'il a de lui être supérieur. Il figure quelque chose de spécial, un spécimen entre-deux et qui en est encore à chercher son plan nouveau d'appartenance. Il est vrai, et il convient d'y insister, que le sang-mêlé n'occupe pas le même rang dans les diverses cultures auxquelles il se voit rattaché. Alors que le métis du Brésil a des droits presque égaux à ceux de l'indigène¹ et que la voie de son développement économique et culturel lui est ouverte, il en va tout autrement des habitants de sang-mêlé de l'Afrique du Sud. Il conviendrait de vérifier où en est actuellement ce même problème aux Indes et à Java. Avant que ces Etats ne se libérassent de la domination étrangère, les gens de race croisée se voyaient mis à l'écart et tolérés seulement dans les situations inférieures. Le mulâtre est considéré comme nègre par les Blancs des Etats-Unis et l'on sait assez comment y sont traités les Noirs, dans les Etats du Sud en particulier.

Or qu'en est-il, d'autre part, de l'hybride culturel dont le cas nous importe ici davantage? La différence qu'il accuse n'est pas aussi frappante que chez le métis racial, car il revêt la plupart du temps les attributs de son entourage. Au contraire, le nègre européenisé, instruit à l'école missionnaire et intégré de force à la culture occidentale, ne se voit pas accorder, lui, les mêmes droits qu'un Blanc. Ses quelques années d'études n'ont pas fait de lui un Européen — mais il n'est pas resté non plus un fidèle enfant de sa tribu. Le sol se dérobe sous ses pieds, il lui faut en chercher un autre où vivre, il est un « marginal man ».

Les enquêtes qui concernent le « marginal man » n'en sont qu'à leurs débuts et furent dirigées tout d'abord vers l'immigré et ses enfants. C'est là un homme qui, ayant laissé derrière soi sa patrie et toute la culture qui l'avait formé, se voit forcé de s'en approprier une de tout autre nature. Il commence donc par être un « dépaycé ». Puis, si sa nouvelle patrie — ainsi que toutes les publications le constatent, aux Etats-Unis — le relègue à un rang social inférieur à celui qu'il occupait dans la sienne propre, cet homme devient en outre un « déclassé ». Il n'est plus européen, il n'est pas encore américain... si encore il le devient jamais sa vie durant. Tout ce qu'il lui est loisible d'obtenir, c'est une adaptation plus ou moins complète à ses nouvelles conditions d'existence. Plus encore que lui-même, ce sont ses enfants qui se ressentent de ce conflit — car, au dire de Stonequist, il y a tou-

¹ Les plus récentes enquêtes de l'UNESCO révèlent ici aussi, à vrai dire, de nettes différences.

jours conflit. Ces derniers se retrouvent en quelque sorte dans leur patrie aux heures de repos et de sommeil, ils parlent leur langue maternelle, se nourrissent peut-être toujours à l'européenne; mais à l'école, ils sont américains et, comme ils veulent tout naturellement s'adapter à leurs camarades, il peut s'ensuivre que des conflits ouverts surgissent entre eux et leurs parents.

L'assimilation, comme on le voit, ne s'opère qu'au prix de difficultés diverses. Il en est de nombreux qui, l'ayant accomplie, quittent le stade de « marginality », d'autres qui n'y parviennent que partiellement et d'autres, enfin, pas du tout.

Ces exemples démontrent que le « marginal man » représente aujourd'hui un type d'homme répandu dans le monde entier, tant parmi les populations civilisées que chez les primitives. Quant à la seconde guerre mondiale et à ses conséquences, quelle source de « marginality » que les innombrables fugitifs et réfugiés dont elle est responsable !

Stonequist compte également au nombre des « marginal men » des individualités telles que Napoléon, Staline et Hitler. Aucun des trois n'a trouvé dans sa propre patrie son champ d'activité. Leur personnalité n'a reçu son empreinte qu'après avoir subi l'action de deux cultures distinctes (toujours selon Stonequist).

Or quel sera le cycle parcouru par une vie sous le signe de la « marginality » ? Stonequist y discerne trois phases : l'enfance, où le sujet ne perçoit pas la présence des conflits racial et culturel; l'adolescence, où le sentiment s'en éveille en lui; enfin l'âge adulte, où il est aux prises avec eux et où il les résout dans un sens ou dans un autre, selon qu'il s'adaptera ou non.

Mais on ne devient proprement un « marginal man » que lorsque l'on se voit autre que les gens qui vous entourent, c'est-à-dire que l'on se trouve en présence d'un conflit réel. Car alors la conscience raciale ainsi que la culturelle, renforcées, aiguillonnent également le sentiment que l'on a de sa propre valeur.

Tout cela permet de comprendre que le désarroi et le conflit seront d'autant plus aigus que sera plus avancé le rattachement d'un homme à la culture dominante par laquelle il se voit ensuite repoussé.

Ici encore, il y a trois issues possibles : ou bien l'assimilation à cette culture dominante réussit; ou bien elle s'opère sur le plan inférieur comme, par exemple, lorsqu'un mulâtre se réunit aux nègres; ou bien encore, le cas se résout en accommodation, aboutit à un compromis entre les plans de culture, qu'il s'agisse de deux ou de plusieurs. Cette dernière situation présente à la fois un caractère de dynamisme et d'ambivalence, le sujet y oscille de côté et d'autre.

Ce n'est que là où le conflit s'accroît et persiste que la personnalité se forme et s'oriente en fonction de lui. Stonequist y décèle un type nouveau, dépassant en cela les conclusions de Park, pour qui la « marginality » ne représentait qu'un processus de décalage sociologique d'une couche à une autre.

L'homme qui appartient à ce type en portera les signes suivants, à des degrés plus ou moins accusés : personnalité scindée, double conscience, loyauté partagée, caractère irrationnel et quinteux d'un tempérament prononcé, conscience développée de soi et de sa race, complexe d'infériorité évoluant parfois en son excès contraire, hypersensibilité, tendance à la retraite, égocentrisme, agressivité, rêveries diurnes, penchant à l'hypercritique, sens très vif des manifestations hypocrites et contradictoires de la culture dominante, activité intellectuelle de nature parfois créatrice, mais le plus souvent imitative.

Selon la structure spéciale de sa personnalité, un métis pourra devenir soit un nationaliste, soit un chef de groupe subordonné. Ainsi s'expliquent, d'une part, le sionisme et, d'autre part, les soulèvements nationalistes de l'Asie. Aussi ce nationalisme politique entraîne-t-il presque toujours un culturel après lui, sous les espèces du rétablissement de la langue originelle comme langue écrite, d'une renaissance de l'orgueil national et de l'institution d'une morale nouvelle.

Placé ainsi à l'intersection de cultures diverses, le « marginal man » peut devenir interprète, ce qu'il est en quelque sorte par définition, puisqu'il en possède les langues. Ou bien encore sera-t-il propre à instruire ses proches du groupe subordonné dont il fait partie, etc.

Il arrive que le demi-sang parvienne à s'intégrer au plan social dominant, à condition que le mélange racial ait assez modelé ses traits extérieurs et sa nature intime pour l'appareiller à ce milieu. Mais ce « passing », pour se servir du terme que l'Américain applique à ce cas, n'élimine peut-être pas un certain résidu d'insécurité, le sentiment d'un risque que quelque chose trahisse tout de même une fois ce qui en vous n'est peut-être pas conforme à votre entourage. Nombreux en sont les exemples dans les lettres, les sciences et le cinéma américains. Bien des Européens émigrés changent de nom ou américanisent leur patronyme pour ne pas se singulariser. Ces cas ressortissent à la « marginality ».

La « marginal situation » repose sur un certain degré d'inadaptation, de non-appartenance au milieu, qui peut engendrer de la criminalité, conduire au suicide ou dégénérer en psychose ¹.

¹ Stonequist fait état, entre autres, de la recrudescence criminelle enregistrée en Amérique parmi les Juifs et les immigrants et qu'il interprète comme un indice

Bien que la plupart des sociologues et psychologues d'Amérique (Kimball Young, La Pière, Farnsworth, Brewton Berry) aient adopté dans leurs systèmes et traités la théorie de « marginality » culturelle, les critiques aussi s'émurent et y apportèrent leurs réserves. Green¹ et Goldberg² souhaitent une analyse plus précise du cas des minorités ethniques. Le premier est d'avis que seule une petite proportion des nègres se rattache aux « marginal men », tandis que le second applique la même conclusion aux Juifs. Quant à Golovensky, à qui nous devons les critiques les plus récentes, il admet le principe du « marginal man », mais désire que chaque cas particulier soit soumis à une analyse approfondie. Cet auteur soutient que le concept en question n'a de sens qu'à condition de l'appliquer à des cas individuels ou à des groupes restreints; que si, d'autre part, on le généralise — car, en définitive, la population d'origine rurale d'une ville, les catholiques vivant au sein d'une majorité protestante, etc., pourraient aussi se qualifier de « marginal » — la « marginality » y perd son acception propre pour n'être plus qu'une simple formule de langage. Or tous ces critiques ne traitent de ces questions que dans les limites des Etats-Unis et en fonction des nègres, des Juifs et, incidemment, des immigrants et de leurs enfants. C'est ainsi que Green³, par exemple, étudia le problème des descendants d'immigrés grecs et polonais, et qu'il en vint à conclure que les premiers évoluèrent en « marginal personalities », mais non les seconds.

C. APPLICATION DU CONCEPT DE « MARGINAL MAN » AU CAS DES NOMADES

Voyons si les définitions qui précèdent nous permettent, ainsi éclairées et précisées, d'invoquer l'idée de « marginal man » à propos de nos vanniers.

Ceux-ci participent-ils de deux ou de plusieurs cultures ? Nous avons maintes fois déjà souligné la position de réprochés, de parias qui

de « marginality ». Mais GOLOVENSKY (« The marginal man concept », an analysis and critique, in *Social Forces*, 3/1952) prouve avec statistiques à l'appui que la criminalité est moins forte en Amérique chez les Juifs que parmi les adeptes d'autres confessions, s'inscrivant donc en faux contre l'assertion de Stonequist. Les critiques concourent d'ailleurs à démontrer que Stonequist, Park et leurs disciples appliquèrent leur thèse en bloc partout où ils voyaient une possibilité de « marginal situation ». Voir plus loin.

¹ GREEN, *Social Forces*, 2/1947.

² GOLDBERG, *American Sociological Review*, 1/1941.

³ GREEN, *Social Forces*, 2/1947.

leur est faite. Ils se sont acquis, au cours des siècles, une culture à eux; ils se sont formé leurs propres usages et conceptions, créé un rythme de vie à part. Le vannier s'est fait à tel point à son mode d'existence particulier qu'il s'insurge en général contre l'idée de s'approprier le nôtre. On le vit assez lorsque l'occasion lui fut offerte et réitérée de se fixer quelque part et que jamais il ne voulut en faire usage. Mais il faut bien reconnaître aussi que jamais non plus les gens sédentaires ne présentèrent leurs propositions avec le moindre sens psychologique ni dans la forme qu'il eût fallu. Et puis, le vannier ne veut pas se mêler à ces derniers, ni adopter leurs us et leurs lois; sa vie sans entraves lui est trop chère pour cela et l'esprit de caste trop ancré en lui. Mais s'il s'exclut librement de leur nombre, il n'en dépend pas moins d'eux pour vivre. Aussi ne considère-t-il pas comme une personne l'habitant qui lui donne une écuelle, un panier à réparer et qui lui fait aiguiser ses couteaux, mais bien comme un objet d'utilité et dont il a besoin. Il ne tient pas à avoir affaire aux « bourgeois » qui l'emploient au-delà de ce profit qu'il tire d'eux et qui lui permet de vivre sa vie et de ne pas mourir de faim. Aussi le contact dans lequel il vit avec eux n'est-il pas d'ordre social et se réduit-il à une symbiose. Un *modus vivendi* s'est établi avec le temps entre les deux groupes de culture et s'est maintenu tel quel. L'un des éléments d'une symbiose étant généralement parasite de l'autre, c'est ici le vannier qui joue ce rôle. On pourrait donc le qualifier de *nomade parasite de profession* vivant avec les populations sédentaires dans un rapport de symbiose. Aussi bien ce parasitisme n'a-t-il rien d'absolu puisque, la plupart du temps, le vannier fournit quelque chose aussi pour sa part et qu'il ne vit pas uniquement d'assistance. Toujours est-il que les dons que les gens lui font en subsides, soins payés, vivres, vêtements usagés, etc. dépassent de beaucoup en valeur ce qu'il fait pour eux. Il ne saurait être question ici, par conséquent, d'un rapport économique normal.

Ce que l'on vient de dire s'applique aux vanniers restés à l'état nomade. Mais qu'en est-il de ceux qui ont quitté la grand-route ? Qu'en est-il surtout des enfants qu'on leur retire ?

Un certain nombre de vanniers épousèrent des femmes nées de familles sédentaires qui, si elles ne prirent pas la route avec eux, amenèrent leurs maris à se fixer. Ou bien, alors, ils prennent du travail comme journaliers; ou bien ils se font colporteurs et leur vie présente diffère de leur existence passée en ceci, qu'ils rentrent chaque soir dans un logis stable. Ils ont passé dans l'autre camp, celui des habitants de vie sédentaire; ils ont adopté leur culture, celle-ci se bornât-elle aux commodités de la ville, telles que la fréquentation régulière

des cinémas, etc. Mais il arrive encore qu'ils se fassent çà et là traiter de « vanniers » par quelqu'un de qui leur origine est connue et qui la leur rappelle douloureusement par cette injure. Le sentiment d'être différents des autres suscite en eux un conflit dans lequel il leur faudra se débattre. Ils seront des « marginal men ». La conscience en sera peut-être plus particulièrement vive chez celui d'entre eux qui aura pris de son propre chef la décision d'abandonner sa vie vagabonde et de se fixer. Pour n'être pas fréquent, à vrai dire, ce cas existe tout de même. Le problème peut alors devenir si aigu, si fort le vouloir de s'adapter à sa nouvelle sphère, que le sujet en vienne à solliciter un changement de nom. Nous en connaissons des exemples. Ce sont alors des gens qui ont fait leurs tous les attributs du sédentaire et ont jeté par-dessus bord tout leur héritage culturel de vanniers en adoptant un nouveau patronyme. Mais ils rencontreront néanmoins bien des circonstances où s'émouvra en eux le souci de différer des autres gens; et nous distinguerons dans leur caractère des traits semblables à ceux que Stonequist signale chez les « marginal men » : double personnalité, ambivalence d'attitude et de sentiments, complexe d'infériorité, hypersensibilité, tendance imitative de l'activité intellectuelle.

Nous constatons donc en résumé qu'il s'agit, chez nos vanniers errants, de nomades parasites de profession vivant dans un rapport de symbiose avec le monde environnant. Ceux ou celles qui se sont détachés des leurs, que ce soit par leur mariage avec une fille ou un fils de sédentaires dont l'influence fut assez forte pour susciter leur abandon, volontaire ou non, de la vie des grands-routes, appartiennent au type du « marginal man » par les traits particuliers de caractère et par les conflits dont la présence justifie la définition donnée plus haut de ces cas sociologiques.

Voyons, à présent, ce qu'il en sera des enfants considérés de ce même point de vue, et dans quelle mesure nous serons amenés à nous poser à leur endroit la question de « marginality ».

DEUXIÈME PARTIE

LES ENFANTS DE LA GRAND-ROUTE

CHAPITRE VI

LES ENFANTS DES WOLZER, DES PLUR, DES FECCO ET DES HEISER

Nous en venons ici aux résultats des enquêtes que nous avons poursuivies et dont l'objet sert de titre à cette étude. Avant de l'aborder, nous tenons à préciser une fois encore que les sujets en cause ne sont pas de ces enfants de vanniers qui voyagent toujours, aujourd'hui, dans la roulotte familiale, mais de ceux dont l'« Œuvre de Secours aux Enfants de la grand-route » a pris soin en les plaçant dans des familles adoptives, en les hospitalisant dans des homes ou en leur procurant des emplois.

A. L'ENQUÊTE

Jusqu'au mois de juin 1950, 484 enfants de vanniers bénéficièrent pendant une durée variable, de l'assistance de l'« Œuvre de Secours ». Parmi les quelque 500 dossiers témoignant de cette activité, nous avons choisi, afin de les étudier, 156 des plus intéressants et dont le nombre se répartissait sur 18 familles. Toutefois, à l'époque de cette enquête, les enfants des descendants des Wolzer, des Plur, des Fecco et des Heiser l'emportaient notablement en nombre parmi ceux dont l'Œuvre de Secours s'était occupée. Aussi nous parut-il judicieux de concentrer notre intérêt sur ces quatre familles. C'est ainsi que nous avons compulsé les dossiers de 47 Wolzer (visitant 31 des leurs) de 22 Plur (4 visites), de 23 Fecco (7 visites) et de 20 Heiser (10 visites). Outre les rejetons de ces quatre lignées, nous n'en avons pas moins visité encore 41 enfants issus d'autres familles, afin d'étendre notre

aperçu par le contact personnel du plus grand nombre possible d'enfants de vanniers.

Chaque visite, qu'elle fût rendue à la famille adoptive, au home, à l'asile ou à la place d'emploi, dura d'une à deux heures par enfant. Des considérations d'ordre financier et le temps limité dont nous disposions nous empêchèrent malheureusement de nous consacrer plus longuement à chaque cas. Il n'y eut d'exception à cette règle qu'en faveur d'un seul garçon (sujet 16 de l'Appendice) qu'il nous fut possible de revoir plusieurs fois et dont nous racontons aussi la vie avec le plus de détails. A part ces visites qui nous obligèrent à parcourir la Suisse entière, l'entreprise de recueillir la généalogie de chacune de ces quatre lignées de vanniers dans les communes d'origine de leurs descendants respectifs dura, elle aussi, assez longtemps.

Durant la visite que nous rendîmes à chaque enfant, il nous fut possible, en général, de nous entretenir avec lui de manière très satisfaisante et très proche. Pendant le temps relativement court dont nous disposions, quelques tests furent appliqués dans la plupart des cas : tests d'intelligence selon Biäsch, test de catalogue de livres selon Tramer, test de Rorschach et, parfois, test de fable selon Düss.

Il est fâcheux que, durant quelques-uns de ces examens, l'application des tests ait été sensiblement gênée par la présence d'une tierce personne. Mais le fait ne se produisit que lorsqu'il ne fut pas possible de l'éviter.

La tablelle suivante indique l'âge que les sujets avaient atteint au moment de notre visite.

Le nombre des enfants de 12 ans et au-dessous est donc de 29 (55,77 % de ceux des quatre familles réunis); les sujets de 12 à 20 ans sont au nombre de 17 (32,69 %) et ceux de plus de 20 ans de 6 (11,54 %).

B. RETRAIT DES ENFANTS

L'acte d'enlever les enfants à leur milieu familial est toujours déterminé par une intervention officielle, soit du bureau d'Assistance, soit du Conseil de la Commune d'origine des intéressés. Aussitôt retirée l'autorité paternelle, que la décision en soit provisoire ou définitive, les enfants sont conduits dans des homes. Lorsqu'ils sont en bas âge ou que l'état où les a mis la négligence de leurs parents ne permet pas encore de les confier à une famille, ils restent plus longtemps dans l'établissement désigné.

Tabelle 13. *Nombre des sujets visités personnellement, classés par sexe et d'après leur âge lorsqu'ils subirent l'examen*

Age	Nombre d'enfants issus des familles			
	Wolzer	Plur	Fecco	Heiser
4 masculin	—	—	—	—
4 féminin	1	—	—	—
5 masculin	1	—	—	—
5 féminin	—	—	—	—
6 masculin	3	—	1	—
6 féminin	1	—	1	—
7 masculin	—	—	1	—
7 féminin	—	—	—	—
8 masculin	1	—	1	—
8 féminin	1	—	—	—
9 masculin	2	—	—	—
9 féminin	2	—	2	1
10 masculin	1	—	—	1
10 féminin	1	—	1	—
11 masculin	1	1	—	—
11 féminin	—	—	—	1
12 masculin	1	—	—	1
12 féminin	—	—	—	1
13 masculin	2	1	—	1
13 féminin	1	—	—	—
14 masculin	—	1	—	—
14 féminin	—	—	—	—
15 masculin	—	—	—	1
15 féminin	—	—	—	—
16 masculin	—	—	—	1
16 féminin	—	—	—	—
17 masculin	—	—	—	1
17 féminin	1	—	—	—
18 masculin	—	—	—	—
18 féminin	—	—	—	1
19 masculin	1	—	—	—
19 féminin	1	—	—	—
20 masculin	—	—	—	—
20 féminin	4	—	—	—
plus de 20 masculin	2	—	—	—
plus de 20 féminin	3	1	—	—
Total	31	4	7	10

L'on vise à éloigner le plus tôt possible les enfants de leur milieu car il est, dans la règle, impossible de les rééduquer une fois qu'ils ont atteint l'âge de leur puberté.

La tablelle suivante nous renseigne sur l'âge auquel les sujets furent retirés de leurs familles :

Tabelle 14. *Enfants visités, classés par sexe et d'après l'âge auquel l'Œuvre de Secours les a recueillis*

Age	Nombre de sujets issus des familles			
	Wolzer	Plur	Fecco	Heiser
1 masculin	2	3	1	1
1 féminin	1	—	2	—
2 masculin	1	—	2	—
2 féminin	1	1	1	1
3 masculin	3	—	—	2
3 féminin	1	—	—	—
4 masculin	1	—	—	1
4 féminin	1	—	—	1
5 masculin	2	—	—	1
5 féminin	1	—	1	1
6 masculin	1	—	—	—
6 féminin	2	—	—	—
7 masculin	1	—	—	—
7 féminin	2	—	—	—
8 masculin	1	—	—	—
8 féminin	1	—	—	—
9 masculin	—	—	—	1
9 féminin	1	—	—	—
10 masculin	2	—	—	—
10 féminin	—	—	—	—
11 masculin	—	—	—	—
11 féminin	1	—	—	1
12 masculin	1	—	—	—
12 féminin	—	—	—	—
plus de 12 masculin	—	—	—	—
plus de 12 féminin	4	—	—	—
Total :	31	4	7	10

Nous constatons ici que 36 enfants sur 52 furent retirés à leur famille en dessous de 6 ans, soit 69,2 %. Quatre seulement, sur le total, ont été soustraits à plus de 12 ans à l'influence de leurs parents, c'est-à-dire 7,7 %. Les motifs de retrait sont exposés au fur et à mesure dans les passages de l'Appendice consacrés aux parents. Nous y apprenons en outre que, çà et là, ces derniers firent échec à l'opération de retrait en prenant la fuite avec leurs enfants. Mais comme, en pareils cas, la police publie leur disparition, il ne leur est guère possible de les cacher bien longtemps. L'Œuvre de Secours, au moment d'aller recueillir les enfants signalés, s'entend presque toujours couvrir d'imprécations par le couple de parents en cause. Mais si elle est l'objet de force menaces, celles-ci ne sont pas mises à exécution. Tout au plus, en de rares occasions, un enfant est-il enlevé de la place où on l'avait hospitalisé.

C. MILIEU OÙ ENTRE L'ENFANT RETIRÉ DE SA FAMILLE

Ainsi que nous l'avons dit, les enfants que l'on recueille sont toujours remis aux soins de homes où l'on examine s'il convient ou non de les confier à des personnes privées. Il arrive souvent aussi qu'ils ne quittent pas l'établissement en question jusqu'à leur majorité. Comme ce dernier exerce sur eux une très forte influence, il est nécessaire de dire ici quelques mots à propos des homes et institutions où furent hospitalisés ceux des Wolzer, des Plur, des Fecco et des Heiser et où plusieurs d'entre eux séjournent encore actuellement. Nous ajouterons également quelques renseignements sur les familles adoptives.

1. Homes et institutions qui reçurent des « Enfants de la grand-route »

a) Homes ordinaires.

Comme tous les enfants de vanniers sont nés de parents catholiques, il va de soi qu'on les remette à des asiles dont la direction ressortit à cette confession. Au contraire de la plupart des institutions protestantes dont la conduite est assurée par des « parents » laïques, celle des homes catholiques l'est presque toujours par des religieuses ou, plus rarement, par des Pères. L'hospitalisation des pupilles y est en général moins coûteuse aussi, le nombre des enfants recueillis y étant plus grand. Aussi avons-nous trouvé tous les sujets auxquels nous rendîmes visite incorporés à un contingent s'élevant de 80 à 175 têtes. L'on a donc affaire ici à des organisations quasi industrielles. Il faut dire cependant que certains homes d'esprit plus avancé se mettent actuellement à introduire un système de familles. Le personnel de ces maisons était en nombre généralement trop faible en regard de la quantité élevée des enfants à surveiller.

b) Homes pour enfants difficiles.

Ces institutions ont à leur tête des Pères catholiques lorsqu'elles sont destinées à des garçons, des religieuses quand elles reçoivent des filles. Dans les premières, seuls ont subi une formation approfondie les maîtres commis à l'instruction des pupilles, la simple surveillance y étant assurée par des Frères laïques. Ces homes, eux aussi, abritaient un nombre d'élèves dépassant la centaine.

c) Maisons de correction.

Ici, la direction n'est pas fondée sur des bases religieuses, mais relève de l'Etat. Toutes les maisons de cet ordre hospitalisent de 70

à 150 sujets. Le chef n'en est, dans la règle, pas un pédagogue, mais un agronome, car leur organisation comporte toujours une entreprise agricole. A l'une d'entre elles se trouve annexé un établissement pénitentiaire. Ces institutions sont « fermées », c'est-à-dire que les jeunes gens qui y séjournent ne sont autorisés à quitter la maison qu'en compagnie d'un surveillant et que la porte en est toujours close. Il existe toutefois en Suisse des maisons de correction « ouvertes ». Nos rejetons de vanniers, eux, furent toujours placés dans des institutions « fermées » dont plusieurs ont même les fenêtres grillées. On y prend, dans la règle, des jeunes gens âgés de 16 à 21 ans et l'on y enseigne aussi quelques métiers peu nombreux. .

d) *Etablissements de relèvement pour jeunes filles.*

Ces maisons, « fermées » également, sont dirigées par des religieuses et, pour la plupart, entourées d'une forte muraille dont, il y a peu d'années encore, les jeunes filles ne franchissaient jamais l'enceinte. Mais devant le nombre croissant des tentatives d'évasion, l'on organisa le dimanche des promenades communes « extra muros ». Ici aussi, les jeunes filles ont la possibilité d'apprendre quelques métiers.

e) *Maisons pénitentiaires et de santé.*

Il n'y a pas lieu ici d'entrer dans des détails quelconques, l'organisation des établissements de ce genre étant généralement connue.

f) *Maisons d'observation.*

Celles-ci sont dirigées par des psychiatres ou par des pédagogues médicaux. Elles servent à soumettre la personnalité de l'enfant à une observation d'une durée de trois mois et à déterminer les mesures opportunes à prendre en vue de son éducation ultérieure.

2. *Influence exercée par les Homes et Institutions sur les « Enfants de la grand-route »*

Sur le nombre des « enfants de la grand-route » ¹ de sexe masculin

¹ Les chiffres cités se rapportent à tous les Enfants de la grand-route devenus majeurs et libérés de tutelle; ils ne sont donc pas limités à ceux des quatre familles que nous étudions plus spécialement. Il ne serait pas possible, en effet, de se baser sur ces dernières, car le développement de leurs cas respectifs n'est pas encore terminé, ni défini; une notable partie des rejetons des Wolzer, des Piur, des Feeeo et des Heiser se trouve encore sous la protection de l'Œuvre de Secours et, par conséquent, tel ou telle d'entre eux peut encore être soit remis à des homes ou institutions, soit placé dans des familles adoptives.

et actuellement majeurs, 56,74 % ne furent élevés que par les soins de homes et d'institutions pendant tout le temps où l'Œuvre de Secours s'occupa d'eux; 28,38 % le furent en partie par ces maisons et en partie par des parents adoptifs; 14,88 % seulement ne vécurent que dans des familles privées. Quant aux sujets de sexe féminin, 36,23 % ne furent que dans des homes, 43,48 % dans des homes et chez des parents adoptifs, 20,29 % aux soins de familles. Il ressort de ces chiffres que, d'une part, les « Enfants de la grand-route » qui furent hospitalisés dans des homes ou institutions sont en nombre dominant; d'autre part, que les filles se montrèrent en général d'éducation moins difficile, puisque la majorité des sujets qui ne connurent que des homes est du côté des garçons et que celle des enfants élevés seulement par des familles adoptives appartient aux filles.

La tablelle suivante nous indique la proportion des tentatives d'évasion sur le nombre total des inscriptions aux homes et institutions. Les chiffres ci-après se rapportent aux 16 sujets dont les cas sont exposés dans l'Appendice I.

Tabelle 15. *Changements de home par cas particulier et tentatives d'évasion.*

Sujet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Sexe	f*	m*	m	f	f	f	f	m	m	f	m	f	f	m	m	m
Nombre de homes et instituts où furent placés les enfants	4	2	6	8	7	11	7	3	5	9	2	2	2	2	3	5
Tentatives d'évasion par sujet	2	—	3	3	—	5	4	—	3	2	—	—	—	—	—	5
Nombre d'années durant lesquelles les enfants restèrent aux soins de l'Œuvre de Secours	2	4	14	23	21	19	21	23	20	19	7	7	8	12	12	12

* f = sexe féminin; m = sexe masculin.

Nous constatons ici tout d'abord qu'aucun de nos 16 sujets ne fut confié définitivement aux soins d'un seul home; l'un d'entre eux même, le seizième, passa par onze institutions différentes. Nous remarquons ensuite, d'après cette tablelle, que la moitié exactement des

seize enfants en cause s'enfuirent, voire plusieurs fois, des homes ou institutions où on les avait placés.

Le but visé est d'amener les sujets à la vie sédentaire. Or il est nécessaire, pour y parvenir, de leur procurer quelque part une vraie patrie, un lieu auquel ils se sentent appartenir. Ce résultat ne peut s'obtenir en les remettant successivement à plusieurs institutions différentes, car la possibilité ne leur est jamais donnée de se trouver enfin comme à la maison. Ce mode d'éducation se révèle comme un échec et cette méthode, notamment, d'inculquer à quelqu'un le goût sédentaire apparaît entièrement fausse. Le fait que ces enfants s'enfuirent des maisons où ils se trouvaient prouve bien qu'ils ne s'y sentaient pas chez eux.

Dans les homes ordinaires, l'enfant de vanniers n'est qu'un gosse parmi beaucoup d'autres. Ses camarades sont peut-être nés d'une famille qui s'est disloquée, ou peut-être sont-ils orphelins. Les homes auxquels l'Œuvre de Secours « fournit » des enfants en ont déjà souvent hébergé dont les parents étaient des vanniers et qui avaient manifesté à des degrés divers les particularités de caractère propres à leur milieu. Les éducatrices qui les accueillent les « connaissent » donc et nourrissent à l'égard d'un nouveau venu de cette catégorie un préjugé involontaire. Il arrive souvent, en outre, que l'un ou l'autre des enfants du home entende dire qu'il s'agit d'un « bohémien » et que celui-ci se voie bafouer et exclure de la communauté. Etant donné ses antécédents infantiles et les habitudes qu'il a déjà prises, rien ne saurait moins convenir à sa nature que les principes religieux et la rigueur relative qui régissent le home. Il y est presque toujours frustré. Les enfants amenés là par les circonstances qui ont dispersé leurs familles ont, eux aussi, de fâcheuses habitudes et soulèvent maintes difficultés; mais ils ne sont pas pour les éducatrices des sujets trop étrangers puisque les milieux d'où ils émanent sont tout de même de condition « bourgeoise ». Le petit de vanniers, par contre, n'a reçu aucune éducation définie; on l'a nourri à n'importe quelle heure; à peine a-t-il un peu grandi qu'il est déjà comme un petit vannier en miniature, un corps étranger. L'éducatrice n'a pas le temps d'en tenir compte et lui applique la mesure commune. On l'éduque avec sévérité, on le force à des règles qu'il ne peut comprendre. S'il y obéit un certain temps, il se fait « docile ». Mais lorsqu'il s'avise une fois de laisser voir son vrai visage au lieu du masque imposé, il se montre « difficile », il « ment », etc. Le fait, précisément, que l'éducatrice ait déjà fait connaissance avec bien des enfants de vanniers et éprouvé à leur endroit force déceptions, ne la dispose guère à user

de patience à l'égard d'un nouveau représentant de leur race. « On sait à quoi s'en tenir », dit-on alors, « c'est un vrai vannier ». On lui applique une procédure rigoureuse, on recourt aux sanctions. S'il regimbe de plus belle et s'obstine plus qu'on ne s'y attendait, on exige qu'il soit transféré dans une institution où la discipline soit plus sévère.

Ces séjours successifs dans des homes différents ravissent à l'enfant sa confiance et son sentiment de sécurité. Il se met en état constant de défense, sinon, comme il arrive aussi, d'agressivité. Ainsi Gérold (sujet 16) menace du couteau son éducatrice et tel autre met le feu à la grange attenante au home. Ces changements répétés font de lui cela même qu'on voulait éviter : ils le rejettent dans la vie errante !

L'on évoque volontiers certains établissements comme épouvantails, menaçant les enfants « de leur faire faire connaissance avec la maison X » s'ils ne se corrigent pas. Or le jeune sujet sait — il en a souvent entendu parler et peut-être même l'un de ses camarades y a-t-il passé — qu'il s'agit là d'un établissement pénitencier bien connu. Il a peur qu'on l'y envoie et cette crainte, précisément, peut l'inciter à s'évader du lieu où il se trouve.

L'enfant n'est pas traité dans les homes, il s'en faut, avec l'amour dont il a le profond besoin. Mainte éducatrice le voudrait bien, mais ne sait où trouver le temps d'entreprendre individuellement tel ou tel de ses pupilles parmi les vingt ou trente dont elle a la charge. Il faut dire d'ailleurs que, pour nombre d'entre elles, les oraisons comptent plus que l'éducation de leurs élèves. Elles omettent volontiers de considérer comme service également divin celui de se consacrer à ces petits. Nous connaissons même un cas où l'on envoya seule en voyage — à peu de distance, il est vrai — une jeune fille sexuellement tarée, parce qu'il ne se trouvait aucune surveillante disponible pour l'accompagner ; or le jour même, et à l'heure où l'auto postale était de service, avait lieu une messe...

Ce n'est que depuis quelques dizaines d'années que se sont formées des congrégations s'efforçant d'apporter un esprit plus libre dans l'activité des homes qu'elles dirigent et de s'adjoindre même, le plus souvent, des collaborateurs ayant reçu une formation pédagogique ou médico-pédagogique spéciale. Mais ces sortes d'institutions sont encore fort peu nombreuses.

L'enfant de vanniers, du simple point de vue intellectuel, certes, mais sous le rapport affectif aussi, n'est pas capable de se soumettre à la rigueur disciplinaire qu'il est nécessaire de faire régner dans un home d'effectif nombreux. Aussi met-on cette insoumission sur le

compte de sa mauvaise volonté et ne lui apporte-t-on aucune aide lorsqu'il ne parvient pas tout seul à se mettre au pas.

Il arrive parfois aux éducateurs et aux éducatrices des homes de s'exprimer en termes péjoratifs sur leurs pupilles et que ceux-ci en arrivent à sentir, comme Gérold (sujet 16), que « les Pères les haïssent ». Cette réaction à l'égard de leurs maîtres propage en eux des sentiments d'antipathie qu'ils étendent en général à tout home et institution quels qu'ils soient. Ils en viennent souvent ensuite à se détourner à priori de la religion; et si cette attitude ne se manifeste qu'après leur sortie de ces maisons, elle n'en est pas moins l'aboutissement des expériences qu'ils leur doivent. Le résultat, ici encore, est exactement opposé à celui qu'on poursuivait.

L'on comprend sans peine qu'à l'exemple de tous les autres enfants élevés dans des homes, ceux des vanniers portent envie à ceux qui vivent au-dehors; et que, si on leur apprend — comme il est peu fréquent, il est vrai — que leurs parents sont vanniers, ils veulent reprendre contact avec eux, quelque noires que soient les couleurs dont on les leur a dépeints.

De même qu'on les accueille au home comme des êtres à part, ils prennent eux-mêmes conscience d'être des créatures spéciales. Ils remarquent qu'on leur attribue une place d'exception et s'en accommodent plus ou moins; mieux, ils s'aviseront de l'exploiter jalousement, abandonnant tout effort de s'amender et justifiant leur conduite par la pensée qu'ils n'en peuvent rien d'être comme ils sont, ni de ce qu'ils font.

Lorsqu'il advient qu'un enfant de vanniers se sente à la maison entre les murs de son home, car il en existe naturellement aussi quelques exemples, ce n'est pas l'institution en soi qui se l'est attaché, mais la personnalité d'une des personnes vouées à son éducation qui a gagné son affection. Cela se remarque en particulier lorsqu'un sujet s'enfuit d'une famille ou d'un emploi où on l'avait placé, pour regagner l'établissement aux soins duquel il avait grandi précédemment et qui, presque toujours, est le premier auquel on l'avait remis comme enfant. C'est ce que fit notre Rose (sujet 12).

L'organisation basée sur le principe de la séparation des sexes est particulièrement le fait des homes pour sujets d'éducation difficile. Mais les dispositions congénitales des vanniers portent souvent leurs enfants, que ce soit au cours d'une de leurs fugues ou après leur sortie du home, à nouer des relations sexuelles. Les jeunes filles, puisque aussi bien ce n'est que sur elles qu'on en est informé — peuvent avoir en auparavant une conduite irréprochable où rien n'annonçait à leurs éducatrices la « déception » qu'elles réservaient.

A part quelques succès éducatifs enregistrés à l'actif des homes, force est de constater pourtant que ceux-ci n'exercent sur les enfants de vanniers aucune influence positive. C'est surtout le transfert d'un sujet dans plusieurs maisons ou institutions différentes qui l'emprisonne dans un véritable cercle infernal dont il ne parvient plus à se libérer et où ses habitudes ne cessent d'empirer au lieu de s'amender. Et il n'est pas nécessaire de souligner spécialement le rôle que jouent, en ce sens, les maisons de correction où nos sujets entrent en contact avec des éléments parfois bien plus mauvais qu'eux, tout en n'étant pas issus de vanniers.

3. *La famille adoptive*

Il s'agit ici, dans la plupart des cas, de familles de petits fonctionnaires, d'ouvriers ou de paysans. Tout y allait bien, en général, jusqu'à ce que surgissent les premières difficultés dans l'éducation de l'enfant. Comme on n'informait pas ces gens, dans la règle, de l'origine de leur protégé — bien des parents adoptifs se seraient insurgés contre l'idée d'accueillir chez eux le rejeton d'un tel milieu, sans compter que celui-ci aurait pu s'entendre dire d'où il venait et s'aviser alors de renouer avec les siens — les difficultés en question semblaient inexplicables. Le père et la mère de famille n'obtenaient aucun résultat en appliquant alors leurs méthodes habituelles et en venaient souvent bien vite à abandonner la lutte : ce n'était pas leur enfant et rien ne les « forçait » à le garder s'ils n'en voulaient pas. Peu nombreux étaient ceux qui se faisaient un devoir de persévérer dans la tâche que la vie leur proposait et d'obtenir peut-être, avec le temps, que leur protégé prît racine. Quelques enfants, toutefois, finirent par être adoptés par la famille qui les avait accueillis et leur cas prouve qu'il y eut aussi des expériences exemptes de souffrance.

Il est bien entendu que, tant pour les homes que pour les familles adoptives, le processus type de l'éducation des enfants de vanniers que nous avons décrit n'exclut pas les exceptions. Plusieurs sujets se développèrent heureusement dans leur home, d'autres firent la joie de leurs parents adoptifs. Mais la plupart des sujets se classent dans une catégorie intermédiaire et l'on avait lieu d'être satisfait lorsqu'on n'était pas dans la nécessité de les remettre à des maisons de correction.

D. DÉROULEMENT ORDINAIRE DE LA VIE DES « ENFANTS DE LA GRAND-ROUTE »

1. *L'enfance*

Nous comprenons sous ce terme la période qui s'étend du moment où les enfants furent retirés du milieu familial jusqu'à celui de leur puberté. Il n'y a rien à ajouter ici sur le monde où ils vécurent avant de quitter leurs parents; nous renvoyons pour ce sujet à l'exposé contenu dans la première partie de ce travail et aux passages de l'Appendice I consacrés aux « parents » et aux « frères et sœurs » des seize sujets que nous avons choisis. Il va de soi que le présent chapitre ne peut décrire que de façon très généralisée la vie des « Enfants de la grand-route » et d'après une moyenne d'entre eux. Quant aux cas particuliers qu'ils présentent, on en trouvera quelques-uns dans l'Appendice également.

Une fois retirés du milieu familial, les enfants ne manifestent d'ordinaire aucun regret de leurs parents; ils s'adaptent relativement bien, semble-t-il, à leur nouvel entourage. Lorsque les rapports des homes mentionnent des cas de mensonge chez des petits de trois à quatre ans, il faut en rechercher la cause dans le défaut de connaissances psychologiques dont fait preuve le personnel commis à leur éducation. L'enfant ne discerne pas encore, à cet âge, le mensonge de la vérité. D'ailleurs, étant donné le degré plus ou moins faible d'intelligence des enfants de vanniers, il arrive que cette différence leur échappe encore un ou deux ans plus tard. Si, par la suite, il leur advient de mentir à leurs éducatrices ou à leurs parents adoptifs, le fait est imputable à ces derniers dont la pédagogie erronée produit un effet analogue sur leurs autres pupilles ou enfants adoptifs.

Les petits de vanniers réagissent très favorablement aux témoignages de bienveillance et d'affection dont ils sont l'objet de la part de ceux qui les élèvent. Mais ils s'entendent aussi à profiter d'une excessive confiance. Le blâme les atteint le plus souvent à un point très sensible, plus même, semblerait-il, que ne le ressentent d'autres enfants.

Sur le plan scolaire, le zèle qu'ils montrent à s'instruire est médiocre. Leur niveau intellectuel est bas et nombreux sont, relativement, ceux qui sont obligés de redoubler une classe. C'est dans les branches abstraites, telles que le calcul, qu'ils se révèlent le plus faibles. Ils ne

seraient d'ailleurs guère mieux doués pour les langues, n'était leur fantaisie native qui leur y vient souvent en aide.

Ils ont pour les friandises une prédilection qui les pousse parfois tout jeunes à commettre des vols qualifiés. Mais comme ils partagent presque toujours avec des camarades l'argent ainsi dérobé, il est bien vraisemblable que ces actes émanent du besoin de surmonter leurs sentiments d'infériorité, du désir d'être une fois aussi, à leur tour, de ceux qui possèdent quelque chose.

Ils font preuve d'assez d'indifférence à l'égard des travaux domestiques dont ils ont la tâche. Leur activité y est superficielle. Si la résolution les anime de temps en temps d'y faire leur devoir, leur élan ne tarde pas à retomber. Ils n'ont pas la force de persévérer dans cet effort. Il en va, bien entendu, de même à l'école.

Changer d'entourage ôte à ces enfants leur sentiment de sécurité et leur fait adopter une attitude d'opposition vis-à-vis de leurs éducateurs plus portés à leur reprocher leurs manquements qu'à louer leurs qualités. C'est là un point que Gérold (sujet 16) a fort justement remarqué.

L'on constate couramment chez eux, d'autre part, un manque total de soin et cela, notamment, dans le domaine vestimentaire. Le problème qui se pose ici est celui de la propriété individuelle. Pour nous, en effet, une part importante du sentiment de patrie est lié à la possession de quelque chose qui vous appartienne absolument en propre. Or ces enfants de vanniers, recueillis pour la plupart dans un état de total dénuement, n'ont rien trouvé à emporter de leur milieu familial. Le home, lui, ne les a pourvus que du plus strict nécessaire, puisque l'Œuvre de Secours leur fournissait les habits indispensables, mais rien de plus. Comment les ressources financières d'une telle entreprise le permettraient-elles ? Les Enfants de la grand-route ne connaissent pas les jouets, comme les autres enfants qui en reçoivent. On veut leur inculquer la modestie, selon le principe éducatif qui prévalut pour les pauvres au cours des siècles passés. Leurs vêtements ont pour eux quelque chose d'impersonnel, puisque d'autres en reçoivent de tout pareils. Ils savent que, s'ils les déchirent, on leur en redonnera d'autres. On ne leur enseigne pas à estimer la possession d'une chose, car on ne leur donne rien dont ils puissent considérer cette possession comme exclusive. D'où le reproche que l'on entendra plus tard adresser à satiété aux jeunes vanniers, de ne pas savoir ménager leur argent. Un enfant qui grandit au sein de sa propre famille participe aux joies et soucis des siens. Sa mère lui apprend à veiller avec soin sur l'argent qu'on lui confie. On lui donne volontiers un

peu d'argent de poche dont il s'exerce de bonne heure à régler la dépense. Tel n'est pas le cas pour nos enfants de vanniers. Ignorant la valeur de l'argent et à peine en gagnent-ils un peu, qu'ils le dépensent entièrement, et souvent en cigarettes ou autres sottises.

2. *L'adolescence*

Cet âge marque une phase critique de l'évolution des « Enfants de la grand-route », c'est une période où se multiplient les plaintes et les rapports dont ils font l'objet.

Les dernières années qu'ils passent à l'école sont bien souvent perdues et nombre d'entre eux, ne dépassant pas le programme de 5^e ou de 6^e, restent à la remorque de leur classe. Ce ne serait pas toujours, cependant, qu'ils manqueraient d'intelligence. Mais ils sont las de l'école, il y faut trop se concentrer, elle ne les intéresse plus. Ils se mettent alors à se renseigner de plus en plus sur leurs parents et leurs frères et sœurs — car on les laisse d'habitude dans l'ignorance de leur ascendance vannière, et souvent on omet de leur faire connaître les adresses de leurs frères et sœurs ¹ — bref ils veulent avoir, eux aussi, une famille. C'est le thème des demandes que Gérold (sujet 16) adresse à plusieurs reprises à son tuteur.

A la réponse négative qu'ils reçoivent et aux exhortations dont on l'accompagne, ces jeunes réagissent par le défi, voire quelquefois par un acte d'impulsivité. Témoin Jacob (sujet 11), qui menace son père adoptif de mettre le feu à sa maison. Mais, le plus souvent, ils sont trop indifférents pour cela. Ils s'appliquent à se soustraire au travail dont ils sont chargés et se font traiter de paresseux.

Ces difficultés, peu graves, après tout, si on les considère objectivement, sont jugées plus sévèrement pour la seule raison qu'elles émanent d'enfants de vanniers. Le home déclare ceux-ci indésirables et on les transfère dans une maison plus sévère. Comme ils n'en comprennent presque jamais la raison, ils y perdent leur assurance et en viennent à nourrir une véritable haine contre le tuteur qui décide ainsi, toujours, de leur sort.

Une fois sortis de l'école, on commence par les placer chez un paysan pour une année au moins en leur promettant que, s'ils s'y conduisent bien, ils pourront ensuite entrer en apprentissage. Or, si

¹ Non point, certes, par malveillance, mais bien pour empêcher qu'ils ne se joignent de nouveau à l'existence des leurs ou qu'ils ne subissent peut-être l'influence d'un frère, d'une sœur plus âgés.

nous nous rappelons que la condition de paysan est celle que le vannier méprise entre toutes, nous conviendrons sans peine que ce choix est erroné, surtout si les sujets en cause ont passé leurs premières années d'enfance en compagnie de leurs parents. Leur « paresse » ou, plus exactement, l'instabilité constante de leur sens du travail ne tarde pas à susciter des frottements entre eux et leur patron. Si, là-dessus, le jeune homme commet quelque larcin, celui-ci fût-il si insignifiant que le paysan ne s'y arrêterait guère si son propre enfant l'avait commis, le fait est aussitôt signalé au tuteur comme un vol. Le coupable est puni, on l'entreprend fermement. Ou bien alors, il promettra en pleurnichant de s'amender, ou bien il se renfermera dans un mutisme buté. Dans son désarroi, peut-être aussi par pure vengeance, il commettra quelque nouvelle incartade qui lui vaudra d'être conduit dans un établissement.

La question professionnelle est très difficile à résoudre. Tout d'abord l'intelligence nécessaire fait défaut à la plupart des sujets et leur intérêt est en général des plus mince. Ce n'est pas que le jeune homme n'ait pas de désirs; ils sont même légion. Mais il en change de semaine en semaine, souhaitant d'être tantôt forgeron, tantôt boucher, tantôt quelque chose d'autre encore dont l'établissement où il se trouve n'est pas en mesure de fournir l'apprentissage. Il est rare qu'un de ces garçons soit capable de se décider par lui-même. Peut-être essaie-t-on de deux ou trois places et, en cas d'échec, comme il arrive le plus souvent, le sujet est ramené chez un paysan; il devient simple manoeuvre ou, quelquefois aussi, ouvrier de fabrique.

Les rares jeunes gens qui terminèrent un apprentissage soulevèrent en général toute sorte de difficultés au cours de celui-ci. Mais après l'avoir terminé, ils s'embauchent souvent comme manoeuvres, cette activité-là leur permettant une plus grande liberté. Quant à l'argent qu'ils gagnent, ils en usent sans discernement (voir plus haut : L'enfance).

Pour les filles, les dernières années de leur scolarité ressemblent en général à celles des garçons. Puis elles peuvent aussitôt se choisir un métier. L'intérêt qu'elles portent à un apprentissage quelconque est on ne peut plus faible. Aussi les place-t-on le plus volontiers dans des ménages. La force de leur instinct sexuel en porte alors plusieurs à se trouver promptement un ami avec qui elles ne tardent pas à vivre intimement. S'il arrive à l'une ou l'autre d'être enceinte, on la ramène à un home d'où elle s'évade presque toujours, et dès qu'elle en a l'occasion, pour le réintégrer non moins rapidement par les soins de la police. Cette conclusion ajoute encore à la haine que ces filles portent

à leurs tuteurs et éducatrices. Elles opposent le défi aux exhortations comme aux sanctions et, cédant à leur impulsivité naturelle, se vengent sur les objets environnants qu'elles mettent parfois en pièces (voir sujet 1). Aux nouvelles places qu'on leur procure, elles travaillent, en général, bien pour commencer. Mais leur zèle se relâche peu à peu. Elles glissent dans l'indifférence, deviennent paresseuses et oublieuses.

Si le travail ménager ne leur réussit pas ou qu'elles préfèrent devenir ouvrières d'atelier, on les place dans un home de fabrique, qui abrite, dans la règle, de 20 à 30 jeunes filles et qui est dirigé par des religieuses. Elles y sont donc sous surveillance, en dépit de la répugnance qu'inspire à la plupart cette restriction de leur liberté. Comme elles se montrent médiocres travailleuses — il s'agit en général d'industries textiles ou horlogères — leur salaire n'est guère élevé. Mais elles peuvent cependant, si elles sont économes et les prix des homes étant fort modestes, mettre quelques francs de côté. Nous n'en avons rencontré que peu, parmi elles, qui se fissent un plaisir de cette épargne. Les autres préféreraient dépenser leur gain. Tout comme les garçons, les filles reçoivent de l'argent de poche en entrant en place. Si elles en ont tiré durant un certain temps un parti raisonnable, on accède à leur désir de gérer elles-mêmes le montant de leur salaire. Il va sans dire qu'elles ont alors à tenir le compte de leurs dépenses. Mais il arrive presque toujours assez vite qu'on se voie dans l'obligation de leur retirer cette responsabilité; car elles ne versent plus grand-chose à la Caisse d'Épargne et dépensent leur pécule, pour la plupart d'entre elles, en futilités et en plaisirs.

E. INTELLIGENCE ET CARACTÈRE (résultats d'examen expérimental)

Les données qui suivent sont basées sur 43 protocoles du test d'intelligence de Bïasch et sur 30 protocoles du test de Rorsehach¹, tests appliqués à des enfants appartenant à nos quatre familles de vanniers. En outre, nous nous référons aux résultats du test de Kraepelin auquel Weinberg soumit, voici quelques années, un contingent plus considérable d'enfants de vanniers (contingent non limité aux descendants de nos quatre familles) placés sous la protection de l'Œuvre de Secours. Le test d'intelligence aboutit à un quotient intellectuel oscillant entre 0,81 et 0,96 et correspondant à des facultés allant d'un

¹ Voir en annexe les détails du calcul de ces protocoles.

niveau assez bas à un niveau moyen. Nous avons également visité quelques sujets idiots, mais sans leur appliquer de test.

Les épreuves de ces tests qui donnèrent les meilleurs résultats sont de caractère concret-intuitif. Les tâches les plus mal résolues sont celles d'abstraction (dont le calcul) et celles qui présupposent un automatisme acquis et des situations ressortissant à l'instruction reçue. Les facultés de jugement, de perception exacte et de représentation étaient à peu près nulles.

Vu leur défaut de capacité de jugement et de sens critique, les enfants examinés agissaient d'après les règles apprises et sans manifester d'autonomie aucune.

C'est la fantaisie des sujets qui intervenait, pour une grande part, dans la solution des problèmes qui leur étaient posés. Aussi les tâches qui sollicitaient l'affectivité en même temps que l'intelligence (ordonner une série d'images, juger d'une histoire) donnèrent-elles le meilleur aperçu du champ de leur représentation et de leur mentalité. Certains d'entre eux étaient affectés d'un trouble de leur faculté d'apprendre basé sur des inhibitions et manifestaient, de plus, des sentiments d'infériorité, une disposition à l'anxiété (surtout lorsqu'une tierce personne assistait à l'examen), une grande accessibilité aux impressions de l'extérieur, etc. Ces divers facteurs contribuèrent à abaisser le quotient intellectuel au-dessous de son niveau réel. Du point de vue purement théorique, on peut définir comme suit l'examen intellectuel de ces sujets : le système de Biäsch fut conçu à l'intention d'enfants suisses, c'est-à-dire ayant une vie de famille « bourgeoise » relativement normale, possédant comme allant de soi une foule de questions qui ressortissent à l'instruction générale, ayant fait leurs débuts scolaires à l'âge convenable (soit dans leur 7^e année) et parcourant la filière de leurs classes sans difficultés notables.

Les Enfants de la grand-route, par contre, qui d'habitude ont vécu leurs premières années dans le milieu nomade où ils naquirent, emmenés en « tournées » par leurs parents, au lieu de feuilleter des livres d'images en compagnie de leur père ou de se faire expliquer mille choses en se promenant à la main de leur mère, passèrent ces mêmes années dans un monde social totalement différent et dans lequel leur bagage intellectuel suffisait à les conduire. C'est un monde où leur esprit ne passe pas pour débile, mais où il répond plus ou moins à la norme requise. La déficience ne nous apparaît que lorsque nous leur imposons, en guise de tests, des séries de tâches prévues pour de tout autres couches de la population.

Aussi sommes-nous d'avis que, pour examiner correctement,

c'est-à-dire conformément à ce qu'ils sont, les enfants de vanniers sous le rapport de leur intelligence, il convient de leur appliquer des épreuves et une échelle adaptées à leur cas. C'est dire que le test d'intelligence tel que Biäsch l'a établi à l'intention des enfants suisses n'est que relativement qualifié pour servir ici.

Quant au test de Rorschach, il faudrait en réalité l'étendre à un ensemble de cas plus nombreux que celui dont nous disposons. Il nous permet néanmoins de réunir certaines observations qui se corroborent plus ou moins mutuellement. Nous ne l'avons fait subir qu'à des enfants déjà un peu grands, à des adolescents et à quelques adultes. Nous avons réservé le test de Düss (Fables) à quelques sujets plus jeunes pour lesquels il se révéla efficace. Voici, en moyenne, les résultats obtenus : forte accessibilité affective, emballement pour tout ce qui est nouveau, défaut de sens critique, impulsivité, égocentrisme, adaptation à l'entourage faite de ruse et de calcul cachés sous des airs benoîts, caractère labile d'une affectivité aussi prompte à s'éprendre qu'à se dépandre et dont l'absence d'appui intérieur et de sens critique comporte des dangers. Chez les enfants plus jeunes, les natures sont craintives, effarouchées, inquiètes, très suggestionnables et livrées sans défense.

Les tests collectifs ont décelé des difficultés d'adaptation qui, selon le tempérament propre du sujet, se manifestent en attitudes d'opposition, tentatives de fugues, réactions à court-circuit, énurésie, troubles de la faculté d'apprendre, négligence, etc.

Enfin, l'emploi que Weinberg fit du test de Kraepelin permit de tracer le tableau suivant : « La volonté de travail est alliée à une insuffisance technique à l'accomplir. Les courbes de travail qui résultent des épreuves d'addition permettent de conclure à des difficultés entravant l'adaptation du sujet à des situations inhabituelles, à l'incapacité de répondre aux exigences spécifiques des problèmes posés, à une forte tendance à se laisser distraire soit par des bruits provenant de la chambre voisine, soit par l'appel de sonneries ou par le comportement des voisins. De subits élans de zèle font donner aux sujets un résultat maximum qui retombe au-dessous de la moyenne dans les trois minutes qui suivent. Les irrégularités qu'ils apportent dans la poursuite de l'ouvrage et leur incapacité à dominer les influences affectives impriment de fortes oscillations à leur norme de travail. Chez les sujets d'une complexion plus cohérente on constatait, au lieu des oscillations en question, un empressement insuffisant dès le début à se mettre à la tâche, un manque de ressort et une façon confortable de réserver ses forces qui se traduisaient par des courbes

aplaties et basses de niveau. Il était rare, dans de tels cas, que l'épreuve pût être menée jusqu'à son terme sans perdre beaucoup de son sens. »

F. L'INTÉRÊT

(après examen expérimental)

C'est à l'aide du « test de catalogue » de Tramer¹ que nous avons exploré la sphère d'intérêt des « Enfants de la grand-route ». Cette épreuve ressortit au groupe des tests évocatifs, c'est-à-dire qu'il vise à susciter, sans les suggérer d'aucune façon, des réponses strictement spontanées. Le matériel employé consiste en une liste de 430 titres de livres répartis en 24 domaines d'intérêt. Le choix des titres effleurant toujours un complexe enfoui dans l'âme du sujet, il nous livre toujours un indice de sa nature psychique.

L'enfant est invité à mentionner les dix livres de cette liste qui l'intéressent le plus. Voici les domaines auxquels les titres du catalogue sont susceptibles d'être rattachés :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1. Av = aventure, chasse, escapades (voyages) | 13. Pat = description de la patrie |
| 2. Tra = travail | 14. Hu = humour |
| 3. As Ph = astronomie, physique | 15. Gu = guerre, sujets militaires |
| 4. Bi = biographies, destinées | 16. A = amour |
| 5. Déc = découvertes | 17. C = contes |
| 6. Ge = géographie | 18. Mo = sujets moraux |
| 7. Nar = narrations | 19. Pl = plantes, fleurs |
| 8. Fa = famille, maison paternelle | 20. Re = sujets religieux |
| 9. Hi = histoire | 21. So = sujets sociaux |
| 10. Arg = intérêts d'argent | 22. Te = technique, inventions |
| 11. Sa = santé | 23. An = animaux |
| 12. Nat = histoire nationale | 24. Ra = randonnées |

¹ TRAMER, 1953; BAUMGARTEN, *Revue de psychiatrie infantile*, déc. 1934 et juillet 1939; BOURDEL, *ibid.*, juillet 1939.

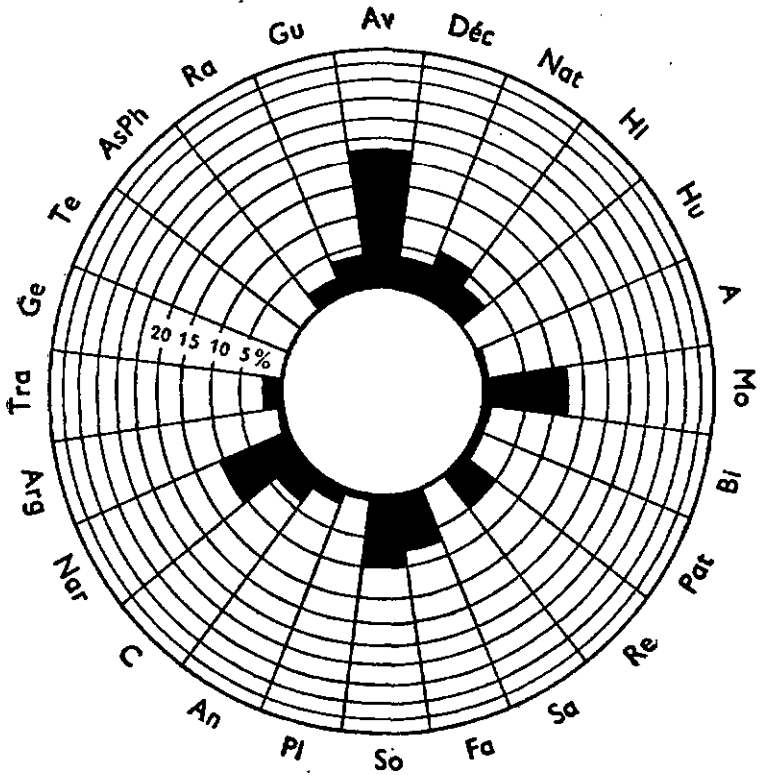


Fig. 1. Répartition des domaines d'intérêt des garçons en % des livres choisis.

Lorsqu'un sujet choisit des livres appartenant à une foule de genres différents, nous y verrons un symptôme de dispersion plus ou moins accusé; si les titres qu'il mentionne ne se rattachent qu'à un seul ou à très peu des rayons vecteurs, nous dirons qu'il indique l'agglomération (Ballung, voir schéma circulaire). Les garçons en âge de puberté soumis à ce test indiquent des titres situés pour la plupart autour du pôle défini par Av.; les filles, ceux qui se groupent autour du pôle dont So est le centre. Dans le premier cas, le mouvement d'intérêts est dit *centrifuge* et dans le second, *centripète*. Notre exposé s'inspire, entre autres sources, de 26 testages d'enfants et de jeunes gens ayant de 9 à 18 ans.

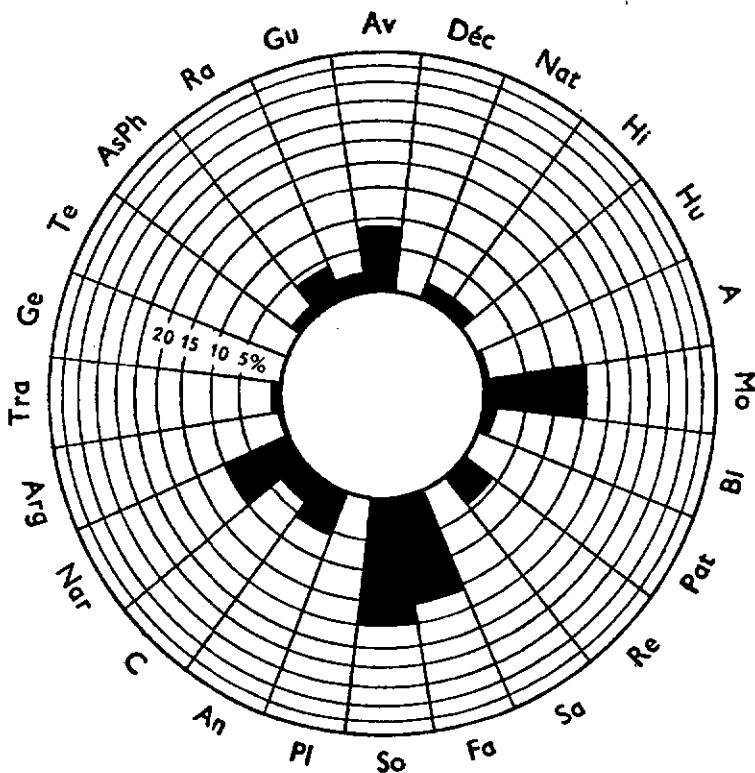


Fig. 2. Répartition des domaines d'intérêt des filles en % des livres choisis.

Tabelle 16. Répartition des domaines d'intérêt.

Nombre de domaines	Nombre de garçons	Nombre de filles
1	—	—
2	—	—
3	—	—
4	—	2
5	2	1
6	2	2
7	2	6
8	3	3
9	1	2
10	—	—

Le nombre des domaines évoqués par les garçons est un peu inférieur à celui qu'atteignent les filles. Nous constatons qu'ils se répartissent en une quantité assez élevée de matières différentes. Aucun des sujets ne se limite à un, deux ou trois genres. Deux des filles n'en mentionnèrent que quatre, ce qui n'est le cas d'aucun des garçons. Deux garçons avouèrent cinq ordres d'intérêt, chiffre que ne donna qu'une seule des filles. Pour six domaines : 2 garçons et 2 filles; pour sept formes d'intérêt : 6 filles (un peu plus du tiers de leur contingent) et 2 garçons; pour huit domaines : 3 filles et 3 garçons; enfin 1 garçon et 2 filles choisirent des livres les sollicitant dans neuf sens différents. Le chiffre 10 ne fut atteint ni par les uns, ni par les autres.

Tabelle 17. *Moyenne des ordres d'intérêt selon les âges des enfants.*

Age :	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18 ans	Total
Moyenne des centres d'intérêt choisis par les 10 garçons	—	—	—	—	8	5	7,3	—	6,3	7 dom.	6,72
Moyenne des centres d'intérêt choisis par les 16 filles	—	4	9	7	—	7	7,6	7	8	5,8 dom.	6,9

Nous remarquons ici que, chez les garçons, le nombre des centres d'intérêt décroît à mesure qu'ils approchent de leur 17^e année, le point le plus bas coïncidant avec leur 14^e année pour remonter ensuite, ce qui indiquerait à ce moment une cristallisation plus ou moins sensible de leurs intérêts. Chez les filles, le nombre en est assez élevé dans leur 11^e année, soit au début de leur puberté, pour rester assez stationnaire jusqu'à leurs 16 ans, environ. Puis se manifeste à 17 ans une dispersion plus forte que s'atténue de nouveau à 18 ans.

Tabelle 18. *Quantité de livres ressortissant à chaque domaine (déterminée en % du total des livres choisis de part et d'autre)*

Domaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Répart. en % p. chaq. cent. d'int. garçons	22	2	—	1	3	—	11	7	3	1	—	6	1	—	4%
Répart. en % p. chaq. cent. d'int. filles	9,33	1,33	1,33	1,33	—	—	10	16,67	2	0,66	—	2	—	—	2%
Domaine . . .	16	17	18	19	20		21		22	23		24			
garçons . . .	1	4	14	1	5		10		—	2		2%			
filles	0,66	3,34	15,34	—	4		20,67		—	5,34		4%			

L'ordre dans lequel se classent les domaines d'intérêt est donc le suivant :

Garçons : 1, 18, 7, 21, 8, 12, 20, 15, 17, 5, 9, 2, 23, 24, 4, 10, 13, 16, 19.

Fillles : 21, 8, 18, 7, 1, 23, 20, 24, 17, 12, 15, 9, 2, 3, 4, 10, 16.

Nous voyons que l'intérêt prédomine chez les garçons pour les Aventures (22 %) et chez les filles pour les sujets Sociaux (20,67 %). Puis les premiers sont sollicités également fort par les sujets Moraux, les secondes par la Famille. L'intérêt des filles pour les sujets Moraux ne vient qu'en 3^e rang, correspondant, en même place, aux Narrations pour les garçons. Quant à tous les autres domaines, ils accusent des pourcentages variables.

Les graphiques p. 90-91 représentent de façon synoptique la faculté d'intérêt des enfants soumis au test.

Ces deux figures nous révèlent :

1^o la tendance des intérêts soit à la dispersion, soit à l'agglomération;

2^o le degré d'importance des vecteurs enregistrés (orientation des intérêts);

3^o la proportion en fonction du sexe des sujets;

4^o la congruence et l'inversion;

5^o le dynamisme inhérent aux intérêts exprimés.

La signification des deux premiers points ressort de ce qui précède. Mais les trois autres réclament un bref commentaire. Nous avons eu lieu de constater, au cours d'examens antérieurs pratiqués au moyen du catalogue de livres¹, que certains des vecteurs prédominent dans le sexe masculin, d'autres dans le féminin, alors que partout ailleurs se révèle une sorte de neutralité. Les vecteurs ainsi dits « masculins » sont groupés autour du pôle supérieur; les « féminins » autour de l'inférieur. C'est aux alentours de l'équateur que se situent les plus neutres, et au-dessus de lui les plus spécifiquement « masculins », au-dessous les plus « féminins ». Ce schéma circulaire nous permet donc d'évaluer respectivement la « masculinité » ou la « féminité » des deux catégories de sujets.

Comme le sexe de ceux-ci nous est connu dans chaque cas, les écarts que subit la polarisation nous fondent à juger si la correspondance à ce sexe de l'ordre d'intérêts révélé est entière ou prédominante.

¹ TRAMER, M., *op. cit.*

En d'autres termes, ces écarts indiquent le degré de congruence ou d'incongruence (inversion) de l'ordre d'intérêts et du sexe.

Lorsqu'un sujet révèle de grands contrastes dans les intérêts qui l'animent, nous pouvons conclure dans son cas à la présence de tensions intrapsychiques qui réclament d'être résolues. Ceci nous oriente donc sur le dynamisme inhérent au monde d'intérêts qui lui est propre.

Appliquons à présent ce principe à notre schéma :

ad Fig. 1 (garçons) : Très grande dispersion, agglomération dans les vecteurs Aventures, Narrations, sujets Sociaux et Moraux. Nous constatons qu'aucun de nos fils de vanniers ne manifeste d'intérêt pour les questions techniques et qu'ils sont surtout sollicités par le domaine des Aventures; cette prédilection coïncide, l'expérience nous l'a toujours confirmé jusqu'ici, avec la phase de puberté. C'est le vecteur « sujets Moraux » qui vient en second pour l'importance et peut-être cela s'explique-t-il chez nos garçons par l'influence de l'éducation religieuse reçue dans les homes, par le désir qui leur fut inculqué d'« être sages », de se montrer flatteurs et de faire bonne impression. Le pourcentage le plus élevé qui vient ensuite est atteint par « Narrations » auquel il conviendrait peut-être de joindre le vecteur « Contes ». C'est là, pour une grande part, le signe d'une naïveté persistante et d'un manque de maturité. Le domaine « Social » éveille, conjointement avec celui de « Famille » un certain intérêt aussi. Quant au vecteur « Religieux », s'il n'accuse qu'un 5 %, c'est l'indice d'une disposition peu favorable aux sujets qui s'y rapportent.

Notons qu'il ne ressort de ces résultats aucun groupement d'intérêts exclusivement masculin, puisque les domaines évoqués par le groupe féminin se répartissent de manière presque égale. Il ne faut donc conclure ni à une congruence ni à une incongruence ou inversion, mais à une position ambivalente. D'autre part, le dynamisme apparaît assez fort au sein des intérêts révélés par notre schéma, puisque le plan « Aventures » et celui des « sujets Sociaux » (et « Famille ») sont à peu près également représentés. Cela dénote donc la présence d'une tension intrapsychique.

ad Fig. 2 (filles) : Ici aussi règne une grande dispersion, en même temps que se forme une assez forte agglomération autour des vecteurs « Social » et « Famille ». Ce phénomène correspond typiquement à la jeune fille en état de puberté. Vient ensuite, par rang d'importance, le domaine des sujets « Moraux » qu'il faut interpréter, ainsi que chez les garçons, comme un souci de « paraître à son avantage ». Si un 10 % s'inscrit au vecteur « Narrations », le fait n'en signifie rien de parti-

culier. Mais le même 10 %, peu s'en faut, d'« Aventures » semble par contre étrange. Le chiffre atteint dans le domaine « Animaux » est ici plus de deux fois aussi fort que chez les garçons, car aussi bien est-ce là un intérêt plus spécifiquement féminin. Quant à « Randonnées », nous y lisons également le double du pour-cent fourni par les garçons.

Ce schéma traduit une prédominance d'orientation féminine, sans préjudice non plus, d'ailleurs, d'une certaine proportion masculine.

Nous avons donc affaire ici à une congruence relative, à une disposition moins ambivalente que celle des garçons.

Enfin, il existe aussi un dynamisme au sein des intérêts propres à ce groupe, sans que, pour autant, la prédominance féminine en soit infirmée.

Comparaison avec l'enquête faite par F. Baumgarten auprès des enfants suisses de milieu « bourgeois ».

Au cours de l'épreuve appliquée par F. Baumgarten¹ à 1500 sujets âgés de 9 à 16 ans, chacun de ceux-ci fut invité à ne choisir que cinq livres, le nombre des centres d'intérêt ainsi révélés ne pouvant donc être également que de cinq au maximum.

Alors que, dans notre examen, aucun des enfants ne désigne de titres ne ressortissant qu'à un seul domaine, les résultats obtenus par Baumgarten sont les suivants :

	Garçons	Filles
1 domaine	3,2 %	—
2 domaines	17,8 %	9,4 %
3 domaines	29,7 %	36,7 %
4 domaines	36,1 %	40,1 %
5 domaines	13,2 %	13,8 %

Bien que nous ayons basé notre expérience sur un nombre double (10) de catégories d'intérêt, nous sommes fondés à dire que les sujets de l'enquête Baumgarten accusent une dispersion un peu inférieure à celle que nous avons constatée pour notre compte. Bon nombre des garçons choisirent des livres appartenant à un ou deux ordres. Si donc l'on avait réparti ici les choix individuels sur dix domaines d'intérêts différents, il est à présumer que la dispersion y serait apparue plus faible encore que ce ne fut le cas de nos vanniers.

¹ BAUMGARTEN, *Revue de psychiatrie infantile*, déc. 1934.

Chez Baumgarten, les garçons avouèrent en moyenne 3,4 sortes d'intérêts et les filles 3,6; ces chiffres correspondent respectivement, dans notre enquête, à 6.72 et 6.9. Nos garçons comme nos filles choisirent donc des livres ressortissant à deux fois plus de domaines différents d'intérêt. Dans les deux enquêtes en question, le nombre des garçons fut un peu inférieur à celui des filles.

Ces dernières choisirent, dans le cas Baumgarten, plus de 50 % de tous leurs livres traitant de la « Famille » et les garçons 40,1 % traitant d'« Aventures », proportions correspondant chez nous respectivement à 16 % et 22 % seulement.

Chez Baumgarten, les ordres d'intérêts se succédèrent comme suit :

*Garçons*¹ : 9,7 (+17), 8 (+4), 18, 19 (+23), 6, 13, 21, 22, 15, 20, 3, 10, 2.

Filles : 8 (+4), 7 (+17), 1, 18, 9, 21, 19 (+23), 13, 6, 20, 3, 10, 22, 15, 2.

Notre enquête, elle aussi, manifeste en première place le goût des garçons pour « Aventures »; puis aussitôt après, chez nos vanniers, viennent les intérêts pour « sujets Moraux », « Narrations », « sujets Sociaux », « Famille », « Histoire nationale », etc.

Chez Baumgarten, c'est l'intérêt pour les « descriptions de la Patrie » qui vient en second, suivi de « Narrations » et « Contes », « Famille » et « Biographies », « sujets Moraux », etc. L'intérêt des garçons pour « Travail » ne s'inscrit qu'en dernier, c'est-à-dire au rang qu'occupent chez nos fils de vanniers les rubriques « Plantes et Fleurs », « Amour » et « Description de la patrie ».

Dans notre enquête, les filles portèrent leur premier choix sur les « sujets Sociaux », la « Famille », les « sujets Moraux », « Narrations » et « Aventures ». « Amour » et « Argent » ne viennent qu'en dernier.

Chez Baumgarten, par contre, les postes « Famille » et « Biographies » sont suivis de « Narrations » et « Contes », « Aventures », « sujets Moraux », « Histoire », etc., « Travail » ne se plaçant qu'au dernier rang.

Telles sont, en conclusion, d'après ces deux sortes d'enquêtes, les différences que l'on constate entre nos « Enfants de la grand-route » et ceux de la population bourgeoise.

¹ A l'époque de l'enquête Baumgarten prévalait encore l'ancienne classification dans le domaine des intérêts — l'on en comptait alors 18 —; nous l'avons transposée dans l'ordre de succession actuel que l'on observe pour ce test.

G. CRIMINALITÉ

Dans l'exposé qui suit de la criminalité chez les « Enfants de la grand-route », nous procéderons comme nous l'avons déjà fait dans le précédent chapitre consacré au même objet, c'est-à-dire en abordant sans autre les cas des Wolzer, des Plur, des Fecco et des Heiser. C'est donc les fils et les filles de ces quatre familles auxquels l'Œuvre de Secours voua ses soins que concerneront ces enquêtes.

Tablelle 19. *Condamnations de descendants de Wolzer classées par ordre de délits et par sexe et rang d'âge des délinquants. Années 1936-1951.*

Groupe de délits	Hommes					Tot.	%
	-17	18-19	20-29	30-39			
Délits contre :							
vie et intégrité corporelle	—	—	4	—	4	36,37	
patrimoine	—	—	2	1	3	27,27	
honneur et liberté	—	—	—	—	—	—	
mœurs et famille	—	—	—	—	—	—	
communic. publiques	—	—	—	—	—	—	
autorité publique	1	—	2	—	3	27,27	
faux dans les titres	—	—	—	—	—	—	
autres délits	—	—	1	—	1	9,09	
Total	1	—	9	1	11		
en %	9,09	—	81,82	9,09			100
Groupe de délits	Femmes				Tot.	%	
	-17	18-19	20-29	30-39			
Délits contre :							
vie et intégrité corporelle	—	—	—	—	—	—	
patrimoine	—	2	—	—	2	66,66	
honneur et liberté	—	—	—	—	—	—	
mœurs et famille	—	—	—	—	—	—	
communic. publiques	—	—	—	—	—	—	
autorité publique	—	—	1	—	1	33,34	
faux dans les titres	—	—	—	—	—	—	
autres délits	—	—	—	—	—	—	
Total	—	2	1	—	3	—	
en %	—	66,66	33,34	—	—		100

Le total de tous les délits est de 14, à raison de 11 inscrits à la charge des fils de Wolzer (6 coupables) et de 3 à celle des filles (2 coupables), ce qui donne une moyenne individuelle masculine de 1,83 et féminine de 1,5. Si nous nous rappelons que ces mêmes moyennes s'élevaient

respectivement à 4,08 et 1,71 pour les tenants de cette lignée, il faut reconnaître qu'ici le nombre des délits par sujet n'est guère élevé. Mais il ne faut pas non plus perdre de vue qu'il s'agit de jeunes délinquants fort capables d'ajouter encore à la liste présente.

Depuis 1926, 78 Wolzer furent pris à charge par l'Œuvre de Secours. La criminalité de ce contingent étant de 10,3 %, elle se révèle donc comme plus élevée que celle de la famille entière (9,4 %).

Au casier des délinquants mâles se trouvent surtout des actes dirigés contre « vie et intégrité corporelle », tandis que les filles en ont, de préférence, au « patrimoine ».

Quant à l'âge des coupables, presque tous les faits qui leur sont imputés furent commis du côté masculin entre 20 et 30 ans et dans leurs 18^e et 19^e années par les filles.

Tablelle 20. *Condamnations de descendants de Plur classées par ordre de délits et par sexe et rang d'âge des délinquants. Années 1936-1951.*

Groupe de délits	Hommes				Tot.	%
	- 17	18-19	20-29	30-39		
Délits contre :						
vie et intégrité corporelle	—	1	2	—	3	11,12
patrimoine	1	1	7	7	16	59,25
honneur et liberté	—	—	—	—	—	—
mœurs et famille	—	—	—	—	—	—
communic. publiques	—	—	—	1	1	3,70
autorité publique	—	1	—	—	1	3,70
faux dans les titres	—	—	—	—	—	—
autres délits	—	—	5	—	5	22,23
Total	1	3	14	8	26	
en %	3,70	11,12	51,85	33,33		100
Groupe de délits	Femmes				Tot.	%
	- 17	18-19	20-29	30-39		
Délits contre :						
vie et Intégrité corporelle	—	—	1	—	1	16,67
patrimoine	—	—	3	—	3	50,00
bonneur et liberté	—	—	—	—	—	—
mœurs et famille	—	—	—	—	—	—
communic. publiques	—	—	—	—	—	—
autorité publique	—	—	1	—	1	16,67
faux dans les titres	—	—	—	—	—	—
autres délits	—	—	1	—	1	16,66
Total	—	—	6	—	6	
en %	—	—	100	—	—	100

Total des délits : 33, dont 27 inscrits au casier masculin et 6 au féminin.

Ces actes se répartissent entre 5 délinquants et 3 délinquantes, ce qui donne une moyenne, de part et d'autre, de 6,6 et de 2 délits par coupable. Ces derniers chiffres étant montés respectivement à 8,62 et 5,57 pour cette famille en général, ceux qu'accusent ses enfants sont moins élevés.

L'Œuvre de Secours a pris soin de 24 Plur depuis 1926, ce qui porte la criminalité de ce contingent à 33,33 %, soit à une proportion plus forte que celle de la famille dans son ensemble (32,21 %).

Du côté masculin comme du féminin, la majorité des actes commis visèrent le patrimoine, soit 50 % de part et d'autre. Chez les uns et les autres viennent ensuite les attentats à la « vie et intégrité corporelle » dont le nombre est égalé dans le camp féminin par celui des délits contre l'« autorité publique ».

Toutes les infractions des femmes et la moitié de celles des hommes furent commises entre 28 et 30 ans. Nous sommes donc ici en présence d'une criminalité précoce de moindre importance.

Tabelle 21. *Condamnations de descendants de Fecco classées par ordre de délits et par sexe et rang d'âge des délinquants. Années 1936-1951.*

Groupe de délits	Hommes				Tot.	%
	- 17	18-19	20-29	30-39		
Délits contre :						
vie et intégrité corporelle	—	—	4	—	4	13,79
patrimoine	1	2	13	—	16	55,18
honneur et liberté	—	—	—	—	—	—
mœurs et famille	—	—	—	—	—	—
communic. publiques	—	—	—	4	4	13,79
autorité publique	—	—	3	—	3	10,34
faux dans les titres	—	—	—	—	—	—
autres délits	1	—	1	—	2	6,90
Total	2	2	21	4	29	
en %	6,90	6,90	71,41	13,79	—	100
Groupe de délits	Femmes				Tot.	%
	- 17	18-19	20-39	30-29		
Délits contre :						
vie et intégrité corporelle	—	—	—	—	—	—
patrimoine	—	—	2	2	4	100
honneur et liberté	—	—	—	—	—	—
mœurs et famille	—	—	—	—	—	—
communic. publiques	—	—	—	—	—	—
autorité publique	—	—	—	—	—	—
faux dans les titres	—	—	—	—	—	—
autres déiits	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	2	2	4	
en %	—	—	50,00	50,00	—	100

Nous comptons ici 33 délits en tout, dont 29 imputables aux hommes et 4 aux femmes; ils se répartissent donc respectivement entre 7 et 2 coupables en moyenne, soit, de part et d'autre, à raison de 4,7 et de 2 par tête. Ces mêmes moyennes ayant été de 6,37 et de 2,21 dans le cas de la famille Fecco en général, elles se révèlent donc plus faibles dans celui de leurs enfants.

Le nombre de ceux-ci que l'Œuvre de Secours prit sous sa protection s'élève à 53. La criminalité en est donc de 16,9 %, soit un peu inférieure à celle de tout le clan (18,24 %).

Tous les actes délictueux des femmes furent dirigés contre le « Patrimoine », rubrique qui, chez les hommes, comporte un peu plus de la moitié de tout leur casier judiciaire. Viennent ensuite, en nombre égaux, les infractions contre « vie et intégrité corporelle » et « communications publiques ». Le dixième seulement de tous les délits vise l'« autorité publique ».

La plupart des auteurs masculins de ces faits étaient âgés de 20 à 30 ans. Quant à la criminalité antérieure à leurs 20 ans, elle est équivalente à celle d'après leurs 30 ans. Chez les femmes, elle se situe à parts égales dans la 3^e et la 4^e décennie de leur âge.

Tablelle 22. *Condamnations de descendants de Heiser classées par ordre de délits et par sexe et rang d'âge des délinquants. Années 1936-1951.*

Groupe de délits	Hommes				Tot.	%
	- 17	18-19	20-29	30-39		
Délits contre :						
vie et intégrité corporelle	—	—	—	—	—	—
patrimoine	1	—	2	—	3	100
honneur et liberté	—	—	—	—	—	—
mœurs et famille	—	—	—	—	—	—
commun. publiques	—	—	—	—	—	—
autorité publique	—	—	—	—	—	—
faux dans les titres	—	—	—	—	—	—
autres délits	—	—	—	—	—	—
Total	1	—	2	—	3	
en %	33,34	—	66,66	—	—	100

Rien pour les femmes.

Aucun délit n'est enregistré au compte des femmes. Le rapport des infractions aux délinquants est de 3 à 2, soit de 1,5 par inculpé. (Ensemble de la famille : 2,87.) La moyenne est donc inférieure ici.

22 Heiser ayant bénéficié de la protection de l'Œuvre de Secours,

la criminalité de ce groupe se monte à 9,09 % contre 10,41 % qu'accusait la famille Heiser en général. Ce chiffre est donc plus faible chez les descendants de cette dernière. Tous les actes enregistrés ici furent dirigés contre le « patrimoine »; $\frac{1}{3}$ en fut commis par des moins de 17 ans, $\frac{2}{3}$ entre 20 et 30 ans.

H. SUCCÈS DUS AU RETRAIT DES ENFANTS

Les personnes qui exercent la bienfaisance n'aiment pas les statistiques pour la bonne raison que celles-ci ne correspondent que d'une façon fort relative à la valeur d'activité qu'elles représentent. Nous n'en citerons pas moins ici quelques chiffres propres à démontrer si le fait d'avoir retiré nos sujets de leur milieu se solde ou non par un succès.

L'« Œuvre de Secours aux Enfants de la grand-route » s'est fixé le but d'amener ces rejetons de vanniers à la vie sédentaire. On veut les éloigner de la grand-route et, si possible, barrer toutes les voies par où ils pourraient retourner à la vie errante. Y est-on parvenu ?

a) *Les Wolzer*. Six des protégés se sont mariés, dont trois avec conjoint ou conjointe d'origine vannière, soit 50 % (57,1 % de l'ensemble de cette famille sont dans ce cas). Ces six couples ont mis au monde 19 enfants, soit 3,16 par épouse (contre 4,64 par épouse de cette lignée).

b) *Les Plur*. Quatre de nos pupilles se sont mariés, dont deux dans les milieux vanniers, soit 50 % (contre 66,66 % pour l'ensemble de cette famille). Il n'est né aucun enfant de ces mariages jusqu'à ce jour. Par contre, trois des épouses qui furent de nos protégées eurent, chacune, un enfant illégitime.

c) *Les Fecco*. Parmi ceux de leurs descendants dont l'Œuvre de Secours assumait l'éducation, sept se sont mariés, dont cinq avec un ou une nomade, soit 71,43 %. L'un des deux autres a divorcé récemment et s'est remarié, lui aussi, avec une fille de vanniers. Notre moyenne s'élève ainsi à 85,7 % (contre 24,1 % pour l'ensemble de tous les Fecco). Ces sept familles comptent ensemble 16 enfants, c'est-à-dire 2,3 par couple. Ce chiffre est de 4,2 dans cette lignée.

d) *Les Heiser*. Deux mariages, dont un avec une épouse vannière, soit 50 % contre 80 % pour cette famille en général. Ces deux unions donnèrent le jour à 7 enfants, donc à 3,5 chacune. Cette même proportion était de 5,85 pour l'ensemble de la lignée.

Comparons à présent ces chiffres — c'est-à-dire le total des « Enfants » des membres de la lignée — et nous constaterons une amélioration dans les cas Heiser et Fecco; car, en effet, nous sommes fondés à admettre que chacune des épouses d'origine sédentaire contribuera à éloigner un peu son mari de la vie ambulante. Le résultat ainsi obtenu n'en est pas moins limité à 50 % seulement. Il n'est pas possible de tirer de conclusion basée sur le nombre d'enfants de chaque couple, les époux en cause étant encore jeunes et pouvant, par conséquent, en avoir encore d'assez nombreux pour modifier notablement les données actuelles.

Mais nous ne nous sommes pas bornés à ne considérer que les mariages en question et nous avons examiné sous le rapport matrimonial la totalité des enfants que l'Œuvre de Secours a pris sous son aile. Nous sommes arrivés ainsi à une somme de 34 épouses dont 12, soit 35,3 %, s'unirent à des maris nomades, et de 9 époux dont 3, soit 33,33 %, prirent femme chez des vanniers.

Si nous confrontons ces chiffres avec la moyenne de tous les « mariages vanniers » conclus au sein de nos quatre lignées, nous obtenons alors l'indice d'un notable progrès. Mais comme 7,4 % seulement de tous les sujets ayant bénéficié, ou bénéficiant encore de la protection de l'Œuvre de Secours ont contracté mariage, les résultats numériques cités ici ne sauraient être tenus pour définitifs.

Nous avons, d'autre part, interrogé tous les dossiers à notre disposition sur la question des professions auxquelles s'adonnèrent les sujets enregistrés. Sur 74 garçons d'entre tous les Enfants de la grand-route, 10 seulement, soit 13,5 %, accomplirent un apprentissage, tandis que les 64 autres, 86,5 %, devinrent simples ouvriers sans métier défini. Les professions qui furent choisies sont celles de tailleur, de jardinier, de boucher et de boulanger. Mais tous ceux qui les apprirent ne les exercent pas actuellement, car il en est parmi eux qui sont devenus, dans l'intervalle, ouvriers de fabrique ou manœuvres.

Il n'est malheureusement pas possible d'indiquer le pourcentage des cas de retour à la grand-route, car on manque de données exactes sur ce point.

Sur 68 filles, 3 seulement, soit 4,4 %, apprirent un métier (vendeuse, couturière et buraliste) alors que 65 (95,6 %) s'abstinrent de tout apprentissage.

Il est symptomatique de remarquer qu'un seul sujet sur environ 500 mena à chef un apprentissage de commerce.

C'est dire que, du point de vue professionnel, l'on ne saurait faire état d'un succès proprement dit, sinon qu'il nous est permis de cons-

tater que la majorité de ces jeunes gens renoncèrent à l'état exercé par leurs pères. Certes, ils continuent d'aller de place en place, mais n'ont tout de même pas, en général, réintégré leur milieu. Il est à prévoir que, grâce aux mariages qui pourront éventuellement se conclure avec des conjoints d'origine sédentaire, la prochaine génération de ces Enfants de la grand-route marquera, dans ce sens, un progrès sur celle-ci.

CHAPITRE VII

ENFANTS DE LA GRAND-ROUTE ET « MARGINALITY »

C'est ici le moment, avant la conclusion de ce travail, de poser à nouveau la question de la « marginality ». Un petit de vanniers que l'on a ôté à ses parents et enlevé à son milieu est-il un « marginal man » ?

Ainsi que nous l'avons dit en terminant la première partie de cette étude, le vannier dont l'existence se déroule dans son milieu à lui n'est pas un « marginal man », mais bien, par contre, celui qui décide de son *plein gré* de passer dans le camp des sédentaires.

L'« Enfant de la grand-route », lui, est arraché de force à son monde originel et naturel; c'est de force aussi qu'on le transplante dans un autre qui lui est étranger, qu'on le retire d'une forme donnée de « culture » pour le plonger dans une autre. S'il s'ensuit de là certaines difficultés lorsqu'il est encore enfant, c'est à l'âge de sa puberté que surgissent à son propos les problèmes les plus graves. Rares sont les enfants qui sont placés dès leur naissance. Quelques-uns le sont pendant leur première année, mais la plupart lorsqu'ils ont trois ans et plus. Aussi bien pouvons-nous avancer que plus de 90 % de ceux que l'Œuvre de Secours retire à leur milieu familial ont déjà été marqués par la vie errante des leurs et ont subi toutes les conditions qu'elle suppose. C'est pourquoi le changement opéré aura en eux des répercussions.

Leur nouvel entourage se propose, en les éduquant, de faire d'eux ce qu'ils n'étaient pas de nature : des êtres sédentaires, imbus des principes de la morale « bourgeoise », etc. Leur comportement naturel, acquis par la force des habitudes et impressions infantiles, ne manquera pas de choquer. En les corrigeant, on suscitera en eux le sentiment d'une frustration que l'initiation à la vie des homes, diamétralement incompatible avec celle où ils sont nés, leur rendra de plus en plus consciente. Et les heurts se multiplieront alors entre les enfants de vanniers et ce monde « bourgeois » qui leur apparaît tout d'abord sous les espèces des religieuses. Leur sensibilité deviendra excessive,

et les incitera peut-être à des réactions agressives qui leur vaudront d'être punis encore.

A l'âge pubère, cette conscience d'être différents des autres se précise en eux. Ils remarquent que leur manière d'être ne les fait guère aimer. Nombreux alors sont ceux d'entre eux qui compensent les effets de cette expérience par des complexes de supériorité. On les taxe d'orgueilleux, de cet orgueil que l'on appelle « de mendiants » et qui n'est autre qu'un état de défense contre les humiliations de toute sorte qu'ils encourent de la part des gens sédentaires.

Les règles de vie de ces derniers, la majorité des enfants de vanniers ne les saisit pas, quand bien même l'éducation qu'on lui donne la lui fait adopter. Il peut arriver alors que sous le masque le vrai visage transparaisse et que l'enfant lui-même en souffre. Certains sujets en viennent au cours des années à se retrouver en présence de leurs père et mère ou d'autres parents et tenants d'un monde auquel ils se sentent appartenir. Mais les règles qu'on leur a inculquées, l'aversion que les éducateurs leur ont enseignée pour tout ce qui n'est pas conforme, en l'espèce : pour les gens nomades, les fait repousser des leurs. Ils s'en éloignent alors. Mais tout en répudiant le foyer paternel, ils n'en subissent pas moins l'attrait. Ils sont maintenant partagés entre deux sortes de personnalités, ne savent plus quelle forme de culture est la leur propre ni à laquelle se rattacher. Les tentatives relativement nombreuses qu'ils font de s'enfuir prouvent qu'ils ne se sentent pas chez eux parmi les gens à la vie sédentaire, qu'ils ne se plaisent pas entre « ces fantômes qui les oppriment comme des esclaves » (voir Appendice I, sujet 9).

Isolés comme ils se voient au milieu d'un monde étranger, nombre d'entre eux, incapables de résolution, sombrent dans des rêveries diurnes et dans la nostalgie d'une patrie et d'un bonheur.

Que signifient tous ces symptômes ? De quoi sont-ils les indices, sinon du « marginal man » tel que nous l'avons défini plus haut ? C'est donc bien un « marginal man » que l'« Enfant de la grand-route ». Il parvient, en général, plus ou moins bien à s'assimiler au monde sédentaire où son éducation avait pour objet de l'introduire et si, dans un petit nombre de cas, cette appartenance devient pour lui une réalité intérieure, il arrive aussi que l'appel de la grand-route l'emporte et qu'il retourne à son destin errant.

Etant donné, d'autre part, la relative médiocrité intellectuelle et les singularités de caractère propres à cette sorte d'enfants, il est facile de comprendre qu'il ne surgisse jamais de leur rang ni chefs, ni personnalités créatrices, ni guides culturels.

CHAPITRE VIII

CONCLUSION

Jetons maintenant un bref coup d'œil rétrospectif sur ce travail conçu à titre de contribution documentaire sur la notion de « marginal man ».

La première partie présente les vanniers dans les aspects de leur vie où celle-ci se différencie de la vie « bourgeoise ». Nous avons reconnu qu'ils forment un groupe sociologique particulier, une espèce humaine à part ayant ses us et coutumes originaux, voire sa propre langue. La population sédentaire des plaines ne s'avise guère de leur présence, leur nombre y étant relativement faible puisqu'il ne dépasse guère les 2000. Leur principale caractéristique consiste dans l'existence nomade qui est la leur et qu'ils pratiquent de génération en génération depuis des siècles.

Notre propre enquête dans le cadre de quatre de leurs lignées nous a fourni les données suivantes : ils ont deux fois plus d'enfants que les familles sédentaires, la moyenne des naissances illégitimes y est plus élevée qu'en Suisse en général, celle de leur mortalité infantile vaut plusieurs fois celle de l'ensemble du pays, ils se marient couramment avec leurs pareils et meurent relativement jeunes. Ils accusent une criminalité plusieurs fois supérieure à celle de la Suisse. Ils représentent un groupe humain fermé et nettement distinct de la population au sein de laquelle il se meut chez nous.

Pour autant qu'ils soient encore ambulants actuellement, nous les avons définis des « parasites professionnels nomades ». Si, par contre, ils ont renoncé à leur vie errante et qu'ils se soient résolus à se fixer, ils sont devenus des « marginal men ».

Quant à la deuxième partie de ce travail, elle est consacrée au but propre qui est le sien, à savoir : l'enquête et l'exposé sur le cas des « Enfants de la grand-route ». Nous désignons de ce nom ceux des enfants de vanniers que les Autorités ont retirés de leur milieu familial et qui furent confiés à l'« Œuvre de Secours aux Enfants de la

grand-route » pour être éduqués en vue d'une existence sédentaire.

Nos investigations ont porté sur les dossiers de 150 cas environ. Nous avons pris un contact personnel avec 52 enfants et jeunes gens ressortissant à quatre lignées et âgés de 4 à 32 ans. Tous furent hospitalisés dans des homes dirigés selon des principes religieux, c'est-à-dire dans un esprit spécifiquement opposé à celui de leur milieu natal. Nombre d'entre eux s'enfuirent une ou plusieurs fois de l'institution où ils se trouvaient, ce qui témoigne chez eux d'une incapacité psychique à s'y sentir à la maison. Quant à ceux qui furent placés dans des familles adoptives — mesure que l'on n'envisageait, il est vrai, que pour les moins difficiles d'entre eux — leur développement s'y poursuivit en général de manière plus favorable.

L'éducation de ces enfants soulève de très bonne heure des problèmes qui deviennent aigus surtout durant la phase de puberté. Ils font de l'opposition, sont insolents, n'ont aucun soin des choses qu'ils emploient, se rendent volontiers coupables de larcins, se refusent à travailler, etc. A l'école, ils sont de piètres élèves.

Les examens expérimentaux auxquels nous les avons soumis révélèrent une faible intelligence allant jusqu'à la débilité mentale. Nous avons rencontré également des idiots auxquels nous nous sommes toutefois abstenus d'appliquer des tests. Les sujets qui subirent un examen réussirent mieux dans les épreuves d'ordre concret et intuitif que dans les abstraites. Ils sont incapables de concentration, de jugement, etc. Mais il convient de préciser que nous disposions, pour l'appliquer aux résultats de cet examen, d'une échelle critique que nous ne considérons pas comme appropriée à cette catégorie spéciale de sujets.

Les enfants de vanniers ne marquent aucun intérêt défini pour quelque domaine de la vie que ce soit, mais les objets qui les sollicitent témoignent chez eux d'une grande dispersion des intérêts. Les garçons et les filles n'expriment pas, respectivement, d'intérêts spécifiquement masculins ou féminins, ce qui peut contribuer à créer chez eux des tensions intrapsychiques.

La criminalité des « Enfants de la grand-route », comparée à celle de l'ensemble de leurs familles, lui est inférieure en importance. Mais comme ils sont jeunes encore actuellement, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions.

L'on dénote aussi chez eux une certaine tendance à choisir des maris ou des femmes dans leur milieu nomade. Mais ce penchant est moins prononcé, en somme, que dans le monde des vanniers eux-mêmes. Quant au nombre d'enfants nés de leurs mariages, la moyenne en

est plutôt supérieure, à présent déjà, à celle qui prévaut pour l'ensemble de la Suisse.

La plupart des « Enfants de la grand-route » qui sont aujourd'hui sortis des écoles et dont une partie a atteint l'âge de majorité exercent des métiers non acquis par voie d'apprentissage.

Nous voyons donc que le succès remporté n'est pas immense. Mais, étant donné la difficulté réelle d'une tâche comme celle qu'elle a assumée, l'entreprise de bienfaisance dont nous avons exposé l'activité n'en est pas moins fondée à être satisfaite des résultats atteints jusqu'ici. Nous sommes d'avis qu'un changement intervenant dans la méthode d'éducation employée contribuerait à rendre plus féconds les efforts accomplis.

Nos études biographiques et nos enquêtes nous amènent à la conclusion que les « Enfants de la grand-route » sont effectivement des « marginal men » au sens où l'entendent Stonequist et Park. Certains d'entre eux, naturellement, ressentent plus vivement que d'autres le destin que cette condition leur impose.

Aussi bien, dès lors, cette étude nous conduit-elle à considérer sous un angle nouveau les membres de cette minorité de notre pays : les « Enfants de la grand-route ».

Ce travail a pris la forme d'une monographie de nos vanniers suisses. S'il comporte mainte lacune d'ordre scientifique, la cause en réside dans le fait que, à l'époque où il fut mené, il ne m'a pas été possible de pousser mes recherches ni de les approfondir davantage, et cela, notamment, parce que je travaillais pour subvenir à mes études. Ma tâche atteindra néanmoins son but si elle contribue à attirer l'attention du public suisse sur le cas des vanniers et à communiquer peut-être une impulsion nouvelle à l'effort de leur venir en aide.

APPENDICE I

SEIZE BIOGRAPHIES D'« ENFANTS DE LA GRAND-ROUTE »

A. MEMBRES DE LA FAMILLE WOLZER

1^{er} SUJET. — JULIA, NÉE EN 1931

a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents* du père avaient appartenu tous deux à des clans vagabonds, mais possédaient pour leur part un domicile stable. Ils exploitaient un petit bien rural et un petit commerce de poterie. Ils passent pour avoir été sobres et travailleurs. Leur fils Johann, le père de Julia, est dépeint comme un homme laborieux, mais il aurait manifesté d'assez bonne heure une nature menteuse et malhonnête. Il épousa une Tyrolienne dont deux sœurs étaient également mariées à des vagabonds. La femme de Johann ne semble pas avoir été bien brillante ménagère, mais avoir fait cependant de son mieux pour en accomplir les devoirs. Elle mourut du cancer en 1946. Son mari avait repris à ferme l'exploitation agricole de ses parents et travaillait en outre comme bûcheron. Peu après la mort de sa femme, ses instincts nomades se réveillèrent en lui. Il abandonna sa ferme, vendit le bétail et tous ses biens meubles pour s'engager comme domestique dans le bas-pays. Il paraît qu'il ne tarda pas à trouver une amie en la personne d'une femme de charge en service chez les mêmes paysans que lui.

2. Quant aux frères et sœurs, l'aîné d'entre eux est un garçon qui s'embaucha, jeune encore, tantôt comme manœuvre, tantôt comme bûcheron, à l'époque des coupes de bois. Il fit l'objet, en 1949, d'une plainte pour attentat aux mœurs. C'est tout ce qu'on sait de lui, car il ne fut jamais placé sous tutelle.

Le second des enfants est une fille qui accusa de vol son propre

père, bien qu'il lui arrivât aussi de voler pour son compte. Elle fut placée dans une maison d'éducation d'où on la transféra dans une autre parce qu'on n'en pouvait faire façon. En 1950, après avoir occupé une place de servante, elle ne tarda pas à rencontrer un ami qu'elle épousa en 1951.

Puis viennent Julia, dont nous parlerons spécialement plus bas, et enfin deux garçons, cadets de la famille. Nous reviendrons également sur le plus âgé des deux. Quant au dernier, né en 1941, il se trouve actuellement dans un home d'enfants et n'avait pas soulevé de difficultés jusqu'en 1951, année de notre enquête.

b) *Julia.*

Ce n'est qu'en 1949, alors qu'elle était âgée de 18 ans, qu'elle fut placée sous la surveillance de l'Œuvre de Secours. Elle venait de quitter, par caprice, le home où l'avait installée l'Autorité tutélaire et de passer à rôder les nuits d'un mois entier. Engagée dans une fabrique, elle ne tarda pas à abandonner sa place parce que son salaire ne lui suffisait pas. Elle s'engagea comme fille de cuisine et de service dans un restaurant (février 1949). Ses patrons se montrèrent tout d'abord très contents d'elle, louant son zèle et sa ponctualité. Mais bientôt ce portrait se modifia; en mars déjà, Julia pénétrait par effraction chez ses maîtres et, non sans avoir tout fouillé, leur volait 80 fr. Elle prétend avoir donné la moitié de cet argent à un inconnu qui le lui aurait demandé. Ses patrons voulurent bien arranger la chose à l'amiable et elle s'engagea par devers eux à leur restituer la somme dérobée. Or, moins de deux mois après, les nouvelles redevinrent alarmantes. Il s'agissait à présent d'hommes que Julia recevait dans sa chambre à toutes les heures possibles de la nuit, voire, une fois même, en plein après-midi. Elle fut renvoyée et son tuteur la plaça, au début de juin 1949, dans un home d'ouvrières dirigé par des religieuses. Confiée à leur surveillance, elle reçut du travail dans une fabrique. A un mois à peine de là, elle s'enfuit au cours d'une promenade qu'elle faisait en commun avec d'autres jeunes filles sous la garde d'une sœur et ne fut appréhendée que le lendemain, alors qu'elle se trouvait dans un restaurant en compagnie d'un garçon. Son tuteur la remit d'office à une maison de correction. En septembre 1949, elle fut punie de quelques jours de cachot pour avoir mis en miettes, dans un accès de fureur, tout l'aménagement de sa cellule. C'est alors qu'elle écrivit à son tuteur : « Comme vous le savez, j'ai été en punition, par mesure disciplinaire, mais je vous promets par cette lettre de me conduire convenablement. Vous

pouvez bien vous imaginer qu'une fille jeune et en bonne santé n'aime pas être dans un établissement, ou bien ? » Elle demandait encore, dans le même message, l'adresse de son père.

Vers la mi-juillet, son tuteur lui procura un emploi dans la cuisine du Foyer d'une fabrique. On se déclara très satisfait d'elle au début. Mais dès septembre, elle se mit à découcher des nuits entières et à voler de l'argent à ses camarades de travail. On la congédia et elle reprit le chemin de la maison de correction. Elle avait aussi été très malpropre dans cette dernière place et n'avait fait aucun mystère des relations qu'elle entretenait avec des garçons. relations qu'elle prétendait avoir pratiquées depuis sa 16^e année.

Comme son tuteur ne se préoccupait pas d'elle, Julia s'adressa à d'autres personnes pour s'informer de l'adresse de son père et de celle de sa sœur. Elle s'enquêrait également des motifs pour lesquels on l'enfermait de nouveau.

Un rapport daté du milieu de l'année 1951 la dépeint comme une fille d'un tempérament des plus emporté et capable même, dans ses pires accès de colère, de se saisir d'un couteau pour en menacer d'autres femmes. Elle fut maintenue sous tutelle jusqu'au-delà de sa 20^e année. Son nouveau tuteur, un habitant de sa commune d'origine, la retira de la maison de correction à cause des frais que son séjour y entraînait et la mit en place dans un ménage privé. Nous sommes à la fin de 1951.

Premier sujet. — *Protocole du test de Rorschach*

t = 14'	G = 9	F + = 9 %	H = 3	typ. rés. int. = Orig : ½
R = 12	D = 3	A = 41,7 %	Anat = 3	typ. app. = G-D
t/R = 70''	FC = 1	Ban = 8,33 %	Nat = 1	succ. = ord.
		Planche V : pas de réponse		

2^e SUJET. — **ARNOLD, NÉ EN 1933, FRÈRE DE LA PRÉCÉDENTE**

a) *Les parents.* — *Les frères et sœurs :* voir ci-dessus 1 et 2.

b) *Arnold.*

A la fin de 1947, soit âgé d'à peine 14 ans, il fut placé par les soins du Ministère public dans une maison d'éducation, pour s'être introduit six mois auparavant dans la maison d'un voisin et y avoir dérobé une somme de 200 fr. Il distribua une partie de cet argent à des camarades et s'acheta des douceurs, une montre et un porte-monnaie.

En octobre de cette même année, il ne lui restait plus rien de son larcin et, par un nouveau cambriolage de la même maison, il se procura 500 fr. Muni de ce butin, il se rendit au plus grand des villages voisins, s'acheta une ceinture de cuir, paya une facture pour l'une de ses sœurs et déposa le reste de l'argent sous une pierre, à proximité de son domicile. Le lendemain, il fut pris de peur, au moment de se rendre à l'école, vida la cachette de son contenu et gagna une fois de plus l'autre village où il fit quelques achats. On l'arrêta quelques jours après. Il réussit à s'échapper et à disparaître pour quelque temps. Mais on ne tarda pas à l'appréhender de nouveau et, cette fois, pour de bon. Dans l'intervalle, il avait pénétré par effraction dans quelques maisons, pour la plupart inhabitées, et y avait dérobé des lunettes, des cartes illustrées, des couteaux et des pièces de vêtements.

C'est dans une mise débraillée et à l'état de sauvage qu'il fut remis à la maison d'éducation. Bien qu'il eût 15 ans, on l'y rangea dans la 5^e classe primaire. C'est en somme dans une école spéciale qu'aurait été sa place, mais cette institution n'en possédait pas.

Voici ce que nous lisons sur ce garçon dans un rapport scolaire de l'époque :

1. *Dispositions intellectuelles* : Wolzer est des plus faiblement doué. Il n'est certes pas excessif de dire que son niveau d'intelligence rejoint presque la limite inférieure où commence la débilité mentale. Il saisit très lentement et de façon confuse. Il ne parvient pas à faire des travaux d'une difficulté de raisonnement adéquate à son âge. Il semble qu'il soit à peine en mesure de réfléchir par lui-même; il en est en tout cas incapable sur le plan scolaire. Sa mémoire est faible, tant pour enregistrer une chose que pour la retenir. Il écrit et dessine mal. Comme son parler maternel est une langue romane, son élocution en allemand est très maladroite.

2. *Caractère et conduite*. C'est un garçon également lourd de corps et de caractère. Il est au fond d'un naturel bonasse. Il est certain que son attitude, parfois sottement effrontée, n'émane pas d'une méchanceté, mais bien d'une inertie de l'esprit. Il en est de même de l'air de bravade qu'il prend un moment lorsqu'on lui adresse un blâme. Wolzer est gai de nature et ses camarades l'aiment. Il se montre ouvert à l'égard de ses maîtres et se met volontiers à raconter sans qu'on l'y incite des événements de sa vie. Il accomplit docilement ses devoirs religieux. Il n'a commis aucun vol, bien qu'il en eût trouvé assez d'occasions.

3. *Questions professionnelles*. Wolzer quittera l'école à Pâques. Il n'est pas question pour lui d'entrer en apprentissage, car ses facultés

intellectuelles sont insuffisantes pour cela. Mais comme c'est un garçon vigoureux, il pourra rendre de précieux services comme aide-ouvrier.

A Pâques 1949, son tuteur le mena donc chez un nouveau paysan où l'on se montra fort content de lui durant les premières semaines. A vrai dire, il ne travaillait guère par lui-même et avait besoin de surveillance.

Mais à partir de février 1950 — Wolzer va donc sur ses 17 ans — les nouvelles cessent d'être aussi bonnes. Il aurait volé divers petits objets, délit qui lui valut un sévère avertissement et une correction. En outre, il aurait tenté de séduire une fille de la famille. Il dépense en friandises et en cigarettes tout son argent de poche, fume même en travaillant à l'écurie.

En juin 1950, il essaya de faire violence à sa patronne. Celle-ci lui ayant administré une gifle, il prit la fuite, habillé de son costume des dimanches, et alla se réfugier dans son canton d'origine où l'on put l'appréhender peu de temps après. Il avait volé 50 fr. à un autre domestique pour payer son voyage. On prétend aussi qu'il se livra à des actes de sodomie avec des vaches. Après son arrestation, il fut remis à un établissement d'éducation et de travail annexé à une maison de correction. Une fois là, il ne tarda pas à demander qu'on lui indique l'adresse de son père. Comme la discipline de l'institution est très sévère et ne lui laisse aucune latitude de commettre des incartades, tout va fort bien.

Ce n'est qu'après une année de ce régime, soit en juin de 1951, qu'il fut relâché et conduit chez un agriculteur. Les débuts furent satisfaisants, bien qu'il racontât à ses camarades domestiques qu'il avait volé et déjà séjourné dans un établissement. Bien que la vie lui plût dans cette place — ses lettres en témoignent du moins — il s'en évade deux mois plus tard pour retourner dans la maison d'éducation et de travail. Tandis qu'on le ramenait chez le paysan qu'il avait quitté — il devait y prendre ses effets pour être transféré dans une colonie d'ouvriers — la personne chargée de l'accompagner lui adressa des paroles d'exhortation et parvint à le convaincre de garder sa place. Comme on était en pleines moissons, son patron était dans un embarras facile à comprendre, car il lui était difficile de trouver assez vite l'aide nécessaire. A la fin de 1951, les nouvelles étaient favorables, Arnold recevait un peu plus d'argent de poche et travaillait bien.

3^e SUJET. — ANDREAS, NÉ EN 1937a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents* étaient colporteurs et ne possédaient pas de domicile stable. Voici ce que dit un rapport de police au sujet de ce couple : « Le mari, Wolzer Andreas, vient de subir une nouvelle condamnation. C'est un buveur notoire qui passe pour un danger public lorsqu'il est sous l'influence de l'alcool. On nous a signalé plus d'une fois les mauvais traitements que Wolzer infligeait alors à ses enfants. — Sa femme n'est pas une mère. Elle abandonne des mois durant ses enfants à des étrangers sans se soucier d'eux. »

Vers la mi-octobre de 1937, l'épouse de Wolzer demanda à une femme de lui garder deux de ses enfants pendant deux jours. Là-dessus, elle disparut et on ne la revit plus. Dans l'intervalle, l'autorité de parents fut retirée à ce couple et l'on recueillit les deux enfants que la femme à qui ils avaient été confiés avait gardés gratuitement pendant plus d'un mois.

Peu après, les parents s'informaient de l'état de leurs enfants et exprimaient le désir d'avoir leurs photographies. En 1940, la femme s'engagea comme ménagère. Elle s'était séparée de son mari. Au début de 1941, on put lire dans le journal : « Une rixe a éclaté, voici quelques jours, entre Andreas Wolzer et le cheminot L. T., rixe au cours de laquelle Wolzer blessa son adversaire d'un coup de couteau à la poitrine. On transporta T. à l'hôpital où le retiennent actuellement ses blessures. Wolzer a été arrêté. L'enquête a prouvé que c'est un homme violent qui était en querelle avec tous ses voisins. »

Un peu plus tard, toutefois, et après un examen psychiatrique approfondi de son cas, il fut reconnu schizophrène et transféré dans un asile. C'est là qu'il se trouve aujourd'hui encore et que nous lui avons rendu visite.

Au début de 1942, la femme consentit au divorce, alors qu'elle était d'ailleurs déjà enceinte d'un autre homme. Elle descendait elle-même d'une famille de vanniers.

Son père était resté analphabète. Elle avait fréquenté l'école pendant six ans. Andreas Wolzer, son mari, l'avait épousée enceinte d'un autre Wolzer. Ce mariage avait permis de légitimer l'enfant.

Après son divorce, cette femme épousa un pêcheur et ouvrier d'occasion. Cet homme n'était pas fils de vannier.

2. Frères et sœurs.

Peu de temps après que les enfants eurent été recueillis, une fillette, née en 1936, fut adoptée et se développa favorablement. Un garçon, né en 1938, mourut de bonne heure de la diphtérie. Un troisième enfant, une fillette, naquit en 1939 et fut, elle aussi, adoptée récemment. Elle semble avoir déjà procuré passablement de tracas et s'être surtout révélée une fiéffée menteuse. A peine âgée de plus de 11 ans, elle fut séduite par un individu qui en avait 70. Quant au cadet, né en 1941, c'est un garçon et nous n'en savons pas davantage sur son compte.

b) *Andreas.*

Après qu'on l'eut recueilli, il fut placé dans un home d'enfants. Un rapport de l'institution, daté de la fin de 1939, ne signale à son sujet rien de notable. En septembre 1940, il fut confié à des parents nourriciers. Ce sont des gens intègres. Le père de famille est maître couvreur. Jusqu'en 1945, il n'y a pas grand-chose à dire de cet enfant. Andreas fréquente à cette époque la deuxième classe primaire et on le dépeint comme un élève faible. Il lui arrive fréquemment de ne pas rentrer à la maison à la sortie de la classe. En 1947, il lui fallut doubler la troisième année. Son institutrice le déclara peu doué. Il ne se sent bien que lorsqu'il est tenu par une main ferme. Il prend des leçons supplémentaires. Ses parents nourriciers ne se montrent pas assez sévères. En août 1947, Pro Juventute fit prendre des informations par le service de surveillance des enfants hospitalisés. En voici la teneur : « Andreas se développe dans le sens où l'entraînent ses dispositions. Dans tout le voisinage, on le craint et on le bannit. Où qu'il se montre, il apporte la dispute et le trouble. Il induit les enfants d'alentour à toutes sortes de vilains tours et s'entend fort habilement à choisir dans ce but des enfants plus faibles que lui qu'il tient par la menace. Non seulement il vole et ment — il vend le produit de ses larcins — mais il est aussi un danger moral pour d'autres enfants avec lesquels il se livre à des amusements, douteux. Il s'est même exhibé sans vêtements à des adultes. C'est un enfant des plus difficile dont les parents nourriciers ne sont pas en mesure de faire façon. »

Le soir, il lui arrive souvent de rester dehors jusqu'après 11 heures et il s'est introduit plusieurs fois dans une grande exposition.

En 1947, ce garçon fut mis en observation dans un home qui fit, quelque temps après, le rapport suivant :

1. *Intelligence scolaire* : « Andreas suit la 3^e classe primaire de notre institution. Plus que faiblement doué, il se révèle d'une intelligence inférieure à la moyenne et ne mérite aucun éloge en tant qu'écolier. Il ne témoigne d'aucun intérêt; il est paresseux. Son incapacité résulte de l'indifférence qu'il oppose à l'école. Son travail devient plus acceptable lorsqu'on le prend plus fermement en mains. Ce n'est pas non plus d'ailleurs un de ces garçons qui s'appliquent volontiers à déranger leurs camarades à l'ouvrage. On peut considérer comme parfaitement possible de l'élever à un niveau convenable, aussi sous le rapport scolaire, si son séjour dans l'établissement dure assez pour cela. Appliqué à son cas, le test de Bïäsch donne le résultat d'un enfant de 9 ans et non de 10, ce qui permettrait de conclure à un retard intellectuel d'une année.

2. *Caractère* : Le tempérament de ce garçon est instable et emporté. C'est en cela qu'apparaît l'insuffisance de son éducation et la négligence dont il fut l'objet. Son sentiment moral est en voie de développement mais, à vrai dire, sa formation complète à cet égard pourrait exiger encore beaucoup de temps. Tout ce que l'on peut constater actuellement touchant la qualité de son caractère, c'est que l'honnêteté, tant de sa pensée que de ses actes, laisse beaucoup à désirer. Le trait dominant de sa nature, c'est la tendance à se défilier, à manigancer par derrière et à chercher des détours. Quant à la structure propre de son intelligence, elle est caractérisée par une chute rapide de son rythme fonctionnel.

3. *Conduite extérieure* : Andreas est un enfant dont il faudrait dire que toute bonne habitude lui fait défaut, quelle qu'elle soit. Son comportement à l'égard de ses éducateurs est plutôt buté, mais il lui arrive de temps en temps d'être aimable. Il s'entend à abuser à fond de la douceur qu'on lui témoigne. Par contre, une sévérité conséquente lui fait quelque impression. Les punitions ne l'émeuvent guère et il est capable, quelques minutes après une correction, de refaire cela précisément qui lui valut. Il s'entend bien avec les garçons de son âge mais il cède facilement à l'entraînement. Il ne prend aucun soin de ses vêtements ni des objets usuels qu'on lui confie. Ce n'est qu'au prix d'un contrôle quotidien qu'il sera possible de le garder à peu près propre. »

A Pâques 1948, il fut placé dans une institution pour enfants difficiles. Il eut de la peine à s'y adapter et, un mois plus tard, il prenait déjà la clef des champs en compagnie d'un camarade un peu plus âgé. Ramené au bercail, il tint bon un nouveau mois après lequel il fallut se remettre à sa recherche. A fin-juillet de la même année, on

adresse un rapport en exprimant le vœu d'être débarrassé d'Andreas : « Ce garçon a commis avec des camarades des infractions répétées à la morale et il tient constamment des propos indécents. Il a volé à plusieurs reprises. Enfin, il s'est éloigné de l'institution, contrairement aux ordres donnés. Il promet tout mais ne tient rien. »

Il fut alors soumis à l'analyse d'une psychiatre dont voici les conclusions :

« Examiné sous le rapport de l'intelligence sur la base Binet-Simon-Terman, ce sujet âgé de près de 11 ans et demi ne réussit que quatre sur six des tests correspondant à l'âge de 10 ans et un sur huit de ceux que l'on propose à un enfant de 12 ans. On put constater au cours de l'épreuve qu'il est plutôt lent à saisir, lourd et emporté dans ses jugements personnels comme dans la pratique des choses, notamment dans la lecture. Sa mémoire visuelle se révéla également défectueuse; tandis que, par contre, il procédait avec rapidité et logique à la recherche d'une balle perdue dans un certain champ. Il atteignit, dans cette opération, un quotient de 88, résultat qui ne s'obtient en général que pour une catégorie de sujets formant la limite entre l'école normale et l'école spéciale.

Du point de vue caractère, il donne l'impression d'un être primitif, instinctif, assez inapte à se refréner, d'une sensibilité pauvre — et cependant aisément abordable, bon garçon et sans réelle méchanceté, d'une naïveté et d'une dépendance telles qu'on peut s'attendre à les rencontrer chez une intelligence arriérée comme la sienne. Les enfants de cette sorte, au naturel instinctif, inquiet et mal refréné, sont en général d'autant plus difficiles à traiter qu'est plus nombreuse la troupe de camarades dont ils font partie et moins immédiat, par conséquent, le contact intérieur qui les rattache à leurs éducateurs. »

En octobre 1948, nous le retrouvons dans la famille qui l'avait recueilli précédemment et d'où il se rend maintenant à l'école spéciale.

A deux mois de là, il fallut l'emmener devant le Conseil de jeunesse, à cause d'une blessure qu'il s'était faite par imprudence. Sa protectrice rapporta à cette occasion qu'il volait et s'offrait des promenades en taxi avec l'argent qu'on lui avait remis pour faire des courses. Elle aimerait bien, disait-elle, qu'on lui reprit ce garçon.

En février 1949, on le remit à un home pour enfants difficiles. Il raconta plusieurs fois à la direction de cet institut qu'il s'était laissé entraîner pendant son séjour d'observation. Les renseignements reçus à cette époque le montrent comme un écolier médiocre et d'une influence moralement néfaste pour les autres enfants.

Durant les deux années qu'il passa dans ce home où ses parents nourriciers lui rendaient de fréquentes visites et lui apportaient gâteries et douceurs, il se montra volontiers impertinent, malpropre dans sa tenue et médiocre à l'école. A part cela, il n'y avait rien de spécial à retenir contre lui.

En avril 1951, on l'envoya de nouveau en observation dans une maison dirigée par un psychiatre afin d'éclaircir son cas. Il y séjourna dans ce but durant trois mois. Mais en juin, il se sauva et se réfugia chez ses parents nourriciers qui le ramenèrent sans délai à son gîte.

Voici le résumé du constat établi à cette occasion : « A l'examen expérimental de l'intelligence, le sujet s'est montré de bon vouloir, mais sans intérêt propre ni initiative. En présence des difficultés, il abandonnait la partie d'une manière singulièrement apathique et indifférente. Son incapacité de retenir les nombres est caractérisée. Il saisit sans précision et il est peu doué pour l'abstraction. Les résultats de son travail correspondent à des âges variés, diversité qui trahit un haut degré d'incohésion intellectuelle. Au total, l'examen pratiqué au moyen de la série de tests Binet-Boberthag accusa un âge intellectuel de 11;7, pour un âge réel de 14;3, soit un QI de 81. Mais il convient de tenir compte du manque d'apport personnel d'effort et d'intérêt, peut-être aussi de l'incurie, qui contribuent à abaisser ce résultat au-dessous de la moyenne. C'est d'ailleurs ce que confirme d'autre part la conclusion du protocole du test de Rorschach.

Du point de vue éthique et moral, il est possible de considérer le développement d'Andreas comme conforme à son âge. Ses réactions de conscience sont différenciées, mais la portée en est faible, aussi ne résistent-elles pas à un état de tension affective. En pratique, son comportement est tel qu'il n'est pas en mesure d'opposer de résistance aux tentations et qu'il se laisse simplement pousser par elles.

Le test du catalogue de livres (d'après Tramer) dont le but est de déceler les intérêts du sujet, en a révélé chez celui-ci qui se rapportent exclusivement à l'aventure, fait que notre expérience nous fonde à tenir pour anormal chez un garçon en âge de puberté. Quant aux associations d'idées qui se rattachent à ce test, elles témoignent avant tout d'une curiosité qu'on peut qualifier de voluptueuse pour le meurtre et l'assassinat. Lorsque l'on cause avec lui, on est frappé de la faiblesse de sa vie affective, faiblesse que trahit d'ailleurs aussi son absence totale d'intérêt pour sa parenté. A part la famille qui l'a recueilli et hébergé et qui lui procure à la fois une situation d'enfant gâté et un certain sentiment de protection, il ne nourrit d'attachement un peu

profond à l'égard de personne et semble errer dans l'espace sans lieu ni appartenance.

Parfois, il parle beaucoup, et cela d'une façon un peu niaise et en sautant sans cesse d'un objet à l'autre; tandis qu'à d'autres moments il n'est pas possible de tirer de lui un mot et les impulsions qui le porteraient à parler paraissent bloquées au-dedans de lui. On le voit très souvent sourire, sans qu'on sache bien pourquoi, souvent aussi faire des grimaces.

Conclusions : Les observations et examens auxquels nous avons soumis le sujet confirment ce que l'on pouvait soupçonner déjà en considérant l'existence qu'il a menée jusqu'ici, à savoir que les déviations de ses instincts témoignent d'une anomalie psychique. C'est dans la structure de son caractère que gît mainte particularité frappante, alors que les réactions névropathiques ne jouent dans son cas qu'un rôle tout à fait secondaire. Sa carence et son indifférence affectives produisent une impression étrange, ainsi que la faiblesse du contact qu'il offre et de son apport volitif. Nulle part il ne pousse de racines, il se laisse simplement pousser. Il lui arrive souvent de vivre dans un petit monde à part; il se livre à sa vive fantaisie dont les images acquièrent pour lui, par moments, un caractère de réalité évoquant presque les idées d'un mégalomane. Il semble inquiétant qu'il parle maintenant déjà de meurtre et d'assassinat. Il est très méfiant et croit souvent sans motif qu'on parle de lui et qu'on s'entretient de sa personne (délire de relation). Il tend d'autre part à projeter au dehors ses désirs et ses craintes, au point de se croire poursuivi et d'être sujet à des illusions acoustiques que l'on n'a pas encore pu jusqu'ici, à vrai dire, interpréter comme des hallucinations d'une authenticité certaine. Il entre souvent dans son comportement quelque chose de féminin qui contribue à cette douceur dont se teinte une partie de son caractère et qui lui permet de se mettre à la portée d'enfants plus petits. Par ailleurs, nous l'avons dit, il offre peu de possibilités de contact. C'est là un fait qui aggrave encore les conséquences de sa faiblesse intellectuelle qu'on peut définir comme un léger degré de débilité. Il s'ajoute à cela, nous l'avons constaté, que le caractère d'Andreas accuse une anomalie fondamentale de structure au sens d'une disposition psychopathique paranoïaque. Celle-ci se manifeste comme une tendance pathologique de sa sensibilité dont les traits dominants sont une extrême accessibilité aux idées de relations qui existent entre l'extérieur et lui et un penchant à une transposition maniaque des incidents de la vie; ce penchant pourra induire le sujet à prêter une

attitude hostile au monde dont il fait partie et qui l'entoure et même, sous l'effet de son mode erroné d'interprétation et de représentation des choses, à nourrir des idées de persécution, Il n'y a pas lieu actuellement de constater avec certitude chez ce garçon une affection mentale proprement dite (schizophrénie). Mais il n'est pas exclu, surtout si l'on a égard aux influences héréditaires, qu'une maladie semblable se manifeste soit sous l'effet de l'irruption progressive de la puberté, soit aussi à un moment quelconque de l'avenir. »

Après son renvoi de la station d'observation et un court séjour chez ses parents nourriciers, il fut placé chez un paysan. Mais il n'y resta que quelques mois et il le quitta, en octobre 1951, pour entrer dans un home d'enfants difficiles. On l'y dépeint comme un garçon volontiers mécontent, il n'inspire pas confiance sous le rapport moral et il se prête à des abus de sa personne. Cinq mois après son transfert dans ce home, il s'évada mais ne tarda pas à y être ramené.

Protocole du test de Rorschach :

t = 21'	G = 10	K = 4	F + = 34,6 %	H = 4	typ. rés. int. = 4 : Orig.
R = 22	D = 10		A = 50 %	Obj. = 4	typ. app. = G-D- Dbl
t/R = 57,2"	Dbl = 2		Ban = 22,72 %	Anat = 3	succ. = ord.

4^e SUJET. — MARIA, NÉE EN 1925

a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents.* Nous extrayons le passage suivant de la requête adressée par l'autorité en 1927 pour le retrait de ces enfants : « Franz Wolzer lui-même est paresseux; il reste assis de côté et d'autre pendant les meilleures heures qu'il pourrait donner à son travail et offre sous ce rapport un exemple aussi fâcheux que possible à ses enfants. La femme, elle aussi, néglige ses devoirs ménagers et n'est pas un bon modèle pour les siens. Quant aux enfants eux-mêmes, ils sont livrés à l'abandon et malpropres, ils rôdent par les rues et vont mendier aux portes. Il va de soi qu'ils courent aussi de la sorte des dangers d'ordre moral. Une circonstance qui, d'autre part, nous paraît d'une gravité spéciale, c'est que Franz Wolzer n'a pas veillé à ce que ses enfants, lorsqu'ils eurent atteint l'âge requis, fréquentassent l'école. Selon ses

propres déclarations, corroborées d'ailleurs par les informations que nous avons prises, il a parcouru le Tessin avec sa famille, pendant quelque quinze ans, vivant sans domicile défini et tirant ses ressources tantôt de la mendicité et tantôt du colportage. Ses enfants n'ont reçu de la sorte, ni instruction scolaire, ni enseignement religieux. »

C'est à ce moment que le père quitta l'Eglise catholique pour la Réformée afin, disait-il, de faire enrager sa commune d'origine. Sa femme était issue de la famille des Marcus (v. Jörger).

C'est donc à la fin de l'année 1947 que les six aînés des enfants, pour commencer, furent enlevés à la famille et placés dans des homes. Toutefois, l'autorité paternelle ne fut pas encore retirée à leurs parents. Quant aux cadets, on les leur laissa, à condition que Franz Wolzer et les siens s'établissent dans un domicile fixe et abandonnent leur existence vagabonde.

Les parents recoururent contre le retrait des enfants, sur quoi on leur concéda de reprendre les deux aînés. En 1928, le père s'engagea, avec une partie de sa famille, comme berger sur un alpage et remit, contre une indemnité de 100 fr., son garçon de 11 ans à un autre pâtre.

Durant les années suivantes, la famille continua de rôder dans le pays. En 1930, le père retira l'un de ses fils d'une place où l'autorité tutélaire l'avait mis pour travailler et le prit avec lui dans ses courses de colportage. C'est au cours de la même année qu'une de ses filles, âgée de 15 ans, fut enceinte des œuvres d'un parent éloigné et mit, par la suite, une fille au monde.

Comme les enfants, livrés à eux-mêmes pendant que leurs parents étaient à leur colportage, se mirent à mendier et à voler, des efforts furent repris en vue du retrait de l'autorité paternelle. Mais pendant que la demande était en cours, les parents se retirèrent dans un autre canton avec leur progéniture et il fallut remettre l'affaire à une autre juridiction.

Toujours est-il que les enfants leur furent repris par la police et placés dans des homes. C'est en 1932 que les Wolzer se virent enfin retirer la puissance paternelle. Comme ils promirent alors de renoncer définitivement à leur vagabondage, on laissa les deux cadets entre leurs mains, mais pour quelques mois seulement, car la promesse ne fut pas tenue.

2. *Les frères et sœurs.* La famille comprenait dix enfants. Nous ne savons rien des sept aînés, sinon qu'ils ont tous, probablement, adopté la vie nomade. Quant aux deux fillettes qui furent recueillies avec Maria, nous avons vu leurs dossiers et constaté qu'elles se sont développées d'une façon satisfaisante.

b) *Maria*.

Maria est entrée en 1927 dans un home d'enfants. Elle le quitta, en 1932, pour un autre où elle se sentit tout de suite à la maison et se fit aimer. C'est au début de 1933 que l'on signale les premières difficultés. On devait sans cesse être sur ses gardes, la fillette se livrant, avec ses compagnes, à des jeux indécents. Dans la première classe, elle ne travailla guère mais se montrait gaie et vive. Une année plus tard, nous entendons dire à son sujet qu'elle est querelleuse et prétend toujours avoir raison. Une année encore, et voici comme on la dépeint :

« Maria est très passive, elle ne se met guère à aucun travail. Lorsqu'on lui commande quelque chose, elle le fait, mais il ne faut rien attendre de plus de sa part. On a l'impression que la fillette n'a aucune énergie vitale. » Au milieu de l'année 1936 — elle a 11 ans : « L'enfant est d'un naturel joyeux et enjoué. Elle s'enthousiasme aussitôt pour un travail donné, mais c'est la persévérance qui lui fait le plus souvent défaut. Elle porte autour d'elle un regard vif et éveillé mais on est déçu lorsqu'on s'imagine tirer cette même impression de son attitude à l'ouvrage. Elle fait beaucoup de façons pour se mettre à une tâche qui réclame d'elle quelque effort. Elle a une très belle voix, aime les beaux habits et les garde propres. » Dans la 4^e classe, au début de 1937, on la dit distraite, susceptible, menteuse et têtue. Elle esquivait toute activité intellectuelle tant soit peu sérieuse. Sa conduite à l'école est bonne. Milieu de 1937 : « Il est frappant de voir avec quelle confiance excessive elle s'attache à n'importe qui de nouveau venu et d'inconnu. Elle est sociable et causante avec les autres fillettes. Elle est d'ailleurs aussi volontiers bavarde et médisante. Superficielle et aimant la vie facile, il ne lui arrive presque jamais de bander sa volonté. Aussi est-elle rarement à son affaire. » Puis un an plus tard : « Elle accepte mal le blâme. Elle n'apporte aucune attention à l'accomplissement correct d'un devoir ni à l'ordre et à la décence de sa tenue. »

La fillette se plaisait bien dans ce home. Elle exprima le désir de passer encore une année à l'école, d'autant plus qu'elle avait commencé sa scolarité avec un an de retard. (Lettre de janvier 1940.) Toutefois, son tuteur n'accéda pas à ce vœu mais la plaça dans une famille où elle aurait à aider au ménage. Ici, ce sont les mêmes remarques qui se répètent : superficielle et indifférente, on ne peut compter sur elle.

En septembre 1941, elle prend la clef des champs. Ramenée par la police, elle refuse de rester plus longtemps dans cette place et prétend avoir subi de mauvais traitements. Sa maîtresse la qualifie de menteuse.

Le tuteur décide alors de l'envoyer dans un home pour jeunes filles en

danger. En avril 1942, elle s'évade à deux reprises, mais il est possible chaque fois de la ramener promptement au bercail. Elle commence alors à s'informer de l'adresse de ses parents et de celle de ses frères et sœurs. Nous lisons, en date de 1942, dans une lettre adressée par la direction de l'établissement : « Aujourd'hui, après le déjeuner, Maria s'est évadée du home, entraînant encore une de ses compagnes avec elle. Comme cette fille exerce une très mauvaise influence sur son entourage, nous voudrions vous prier de la transférer ailleurs. Il est arrivé certains jours qu'elle fit effort pour se bien conduire, mais, la plupart du temps, elle apporte force désordre en classe, car elle est aussi très paresseuse. » Ramenée par la police, elle se mit à faire un tel tapage qu'il fallut la conduire au poste. Ce n'est qu'en la menaçant de la maison de correction qu'on parvint à la convaincre de réintégrer le home. Les rapports des mois suivants furent bons. Elle se donnait de la peine. Jusqu'en septembre 1943, où les anciennes plaintes reprirent : « Elle a adopté une manière d'être insolente et têtue, on ne peut presque plus faire façon d'elle. En outre, elle refuse actuellement de se mettre à quelque travail que ce soit. »

En janvier 1944, son tuteur lui procure une place dans un ménage de paysans. Tout y alla bien pour commencer, puis elle se mit bientôt à travailler sans soin et d'une manière superficielle. Par contre, on loue sa franchise et sa grande gentillesse à l'égard des enfants. C'est à cette époque que des domestiques se mirent à la poursuivre de leurs assiduités. En octobre, le médecin déclara qu'elle était enceinte et déjà au cinquième mois de sa grossesse. En novembre de la même année, elle fut placée dans un home pour filles-mères et y accoucha, au début de 1945, d'un enfant mort-né. Les frais de l'accouchement furent payés par le père de l'enfant, domestique chez les mêmes patrons qu'elle. Elle accepta au cours de la même année d'être remise sous tutelle. Voici le rapport qui fut adressé à son sujet au début de l'année suivante par le home sus-mentionné où elle était restée en service après son rétablissement : « Elle est travailleuse mais on ne peut malheureusement pas se fier à elle ni compter sur elle avec quelque certitude. Elle aime les enfants et seconde dans son ouvrage la sœur qui a le soin des tout petits. Ce n'est qu'en la prenant par la bonté qu'on obtient d'elle de bons résultats, car elle peut travailler. C'est pourquoi il lui faudrait être au service de quelqu'un qui se consacrerait à elle avec patience et amour, mais qui n'eût pas d'autres domestiques qu'elle. Car c'est là, en effet, que gît la difficulté : elle s'entend mal avec ses pareilles. Par contre, elle est disposée à tout pour rendre service à quelqu'un qu'elle aime. »

En avril 1946, elle entra dans une famille de paysans comprenant quatre enfants. Mais déjà trois semaines plus tard, on nous informait qu'elle réclamait trop de liberté et parlait souvent de s'enfuir. Ce qu'elle fit au mois de mai suivant. Peu après qu'on l'eut appréhendée, elle fut atteinte d'une éruption cutanée qui l'obligea à passer un mois à l'hôpital. A sa sortie de ce dernier (juillet 1946), elle fut logée dans un home dépendant d'une fabrique où on lui donna du travail. En septembre de la même année, elle se disputa avec la direction du home et s'en alla. Elle prit une chambre dans une famille et continua à se rendre à la même fabrique. Comme les renseignements recueillis sur la famille étaient bons, on l'y laissa. En janvier 1947, elle donna son congé à la fabrique et prit une place de fille de service dans un restaurant. Mais elle n'y tint que quelques jours, car cette activité ne lui plaisait pas; elle accepta l'offre d'un paysan qui lui proposait de venir travailler dans son ménage. Mais avant même d'y entrer, elle y renonça pour se placer comme femme de chambre dans une maison privée. Elle s'y trouvait à peine qu'elle contracta une liaison que ses maîtres n'approuvaient pas; elle les quitta, après quatre jours de service, pour rejoindre son ami. Son emploi suivant lui fut procuré par un agriculteur dont le frère, homme mal noté sous le rapport de ses mœurs, nouait avec elle, au bout de quelques jours déjà, des relations qui aboutirent à des fiançailles. C'est alors que le tuteur intervint et conduisit la fiancée dans un home pour jeunes filles en danger. En avril — soit trois mois après — nous parvint l'annonce de son évasion. Elle en parlait d'ailleurs dès son arrivée. «... et voilà que Maria a mis à exécution son projet de fuite. Elle travaillait au jardin et y subtilisa une corde qu'elle introduisit en contrebande dans le dortoir. C'est de là qu'elle prit le large, s'échappant de nuit par la fenêtre au moyen de cette corde et en compagnie de deux autres protégées. Nous n'avons plus l'intention de l'héberger chez nous.»

C'est dans une maison de correction, où, par décision administrative, elle fut alors envoyée, qu'elle fit son séjour suivant. Voici ce que note à son sujet un rapport de cet établissement daté de juin 1948 : « Sa conduite ne s'est guère modifiée, bien qu'elle se trouve ici depuis plus d'une année. Il est rare que nous ayons eu affaire à une fillette aussi insolente et intraitable. Il y a peu d'espoir qu'elle s'amende jamais. Aussi sommes-nous entièrement d'accord avec votre intention de tenter sur elle l'expérience de la liberté. Son placement dans une famille n'aboutirait sans doute qu'à un échec, car elle n'y resterait pas. A notre avis, l'on pourrait envisager de lui procurer de l'ouvrage en fabrique car, en dehors des heures de travail, il lui serait possible de

se tenir dans un home destiné à des ouvriers. Mais, ici aussi, il faut s'attendre à des difficultés. C'est néanmoins dans ces conditions, mieux que dans une famille, que l'on pourrait peut-être limiter les dommages dont elle est capable.»

En juillet 1948, elle fut donc placée en fabrique et logée dans le home y attenant. Mais elle ne tarda pas à avoir des querelles avec la direction de ce dernier et prit la clef des champs au mois d'août suivant. Puis elle entra de nouveau en service dans un ménage, pour changer encore une fois de place en février 1949. A partir de là, les renseignements sont favorables. Elle noua des relations avec sa marraine et se mit à lui reordre visite toutes les fois qu'elle avait congé. En 1950, elle fut libérée de tutelle.

5° SUJET. — PALMA, NÉE EN 1922

a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents.* En 1927 nous parvint le rapport suivant : « Les Wolzer, père et mère, parcourent la campagne en compagnie de leurs quatre filles (15, 11, 9 et 5 ans) et de leur fils (10 ans). Ils raccommodent des parapluies et des chaises, vendent de la poterie, etc. Le père est presque toujours ivre et tempête contre ses enfants qui, d'ailleurs, ne paraissent pas prendre ce tapage trop au tragique. Il leur donne force alcool à boire. Voici dix-sept ans qu'ils vagabondent par le Tessin. »

La mère descend de la même souche. Quant au père, son propre père avait abattu sa femme. Pro Juventute tenta, sur la foi de ces informations, de prendre des mesures contre la famille en question. Mais les démarches se révélèrent assez malaisées, à cause de l'instabilité de domicile de ces gens. Il fut néanmoins possible, à la fin de 1927, de retirer les enfants de leur milieu et de les placer dans des homes. Ils étaient tous illettrés. Les parents recoururent contre cette décision mais n'obtinrent aucun succès en dépit des trois avocats qu'ils mobilisèrent. Il leur arrivait souvent, au début, de s'informer de leurs enfants et le père réussit une fois à enlever l'aînée de ses filles.

2. *Les frères et sœurs.* Un garçon était né mort. Quant aux quatre frères et sœurs vivants de Palma, nous ne savons rien d'eux.

b) *Palma.*

L'enfant avait cinq ans en 1927, lorsqu'elle fut confiée à un home d'enfants. Au début de 1929, il se présenta une famille disposée à la

recueillir pour prendre soin d'elle. Elle fut dispensée d'une année d'école car elle était un peu en retard sur son âge aux points de vue corporel et intellectuel. Dans sa famille adoptive, il paraît qu'il lui arrivait souvent de mentir et de se montrer sournoise. On la corrigeait en conséquence. A la sortie du jardin d'enfants, il était fréquent qu'elle ne rentrât à la maison que longtemps après l'heure. Elle se mettait hors d'elle-même pour des vétilles, grinçant des dents et lançant à ses parents nourriciers les propos les plus grossiers. De plus, elle était paresseuse et préférait jouer.

En 1929, elle dut faire à l'hôpital un bref séjour pendant lequel furent notées les observations suivantes : « Palma était gentille et s'entendait bien avec les autres enfants. Très en retard sous le rapport intellectuel, son comportement est encore bien infantile. Elle ne parut guère penser à ses parents adoptifs, ce dont ceux-ci furent fort déçus. »

Ce même mois, on l'envoya, en vue d'une observation plus approfondie de son niveau intellectuel, dans un home où, trois mois durant, des personnes spécialisées dans la pédagogie médicale examinèrent son cas.

Voici le rapport qui en résulta : « Le test intellectuel d'après Binet-Simon-Boberag accuse un retard intellectuel de près de deux ans. C'est dans le domaine de l'attention qu'apparaît la principale lacune. Ses facultés d'intelligence sont suffisantes pour résoudre les questions d'ordre intuitif. Quant à saisir les relations concrètes entre les choses, c'est-à-dire les rapports entre leurs perceptions intuitives, elle n'est pas en mesure, tout au moins, de les traduire verbalement. Les notions et rapports abstraits dépassent sa portée. Elle distingue de façon très incertaine sa gauche de sa droite. Devant l'effort d'exécuter successivement trois tâches simples, elle capitule. L'enfant est mobile, ses mouvements sont gracieux et agiles.

Affectivité : La fillette s'adapte très vite à son nouveau cadre de vie et ne montre pas la moindre trace de la timidité ni de la réserve que peuvent susciter les premiers contacts. Elle se donna dès le début comme elle était. Sa réaction affective fut bonne dès l'abord à l'égard de tous les adultes. Elle s'entendit extrêmement bien à se gagner tout le monde. Elle est en bons termes avec les autres enfants, surtout avec les fillettes d'un âge voisin du sien. Elle a aussi le sens du jeu en commun. Toutefois, elle aime bien jouer au commandant lorsqu'elle se trouve parmi d'autres fillettes. Dès le deuxième jour, gagnée par l'exemple de ses camarades, elle fit son petit lit soigneusement et sans autre injonction. De l'avis de l'institutrice du jardin d'enfants, elle est étourdie. Elle refait aussitôt les fautes

qu'on vient de lui corriger, non point par malice, mais parce qu'elle n'a pas prêté l'attention convenable. Il faut lui montrer sans fin les mêmes choses et ne pas perdre patience. Il finit tout de même par en résulter quelque chose de positif dont l'enfant témoigne de la joie. Palma est inconstante au jeu. On a peine à la tenir à une occupation de quelque durée. Elle a une tendance continuelle à une sorte d'euphorie turbulente et vit sans cesse selon un rôle qu'elle joue avec une enfantine vanité. Ses oscillations affectives la rendent très sensible à la suggestion et influençable en bien comme en mal. Cela s'explique d'un côté par sa grande mobilité et son étourderie, d'un autre par son intelligence légèrement déficiente. L'enfant parle vite, son débit est superficiel et précipité, elle avale des syllabes, voire des fragments de mots et de phrases. Il y a lieu, à propos de cette façon habituelle de balbutier en parlant, d'attirer l'attention sur son stigmatisme.

Résumé du diagnostic : Palma est douée d'une façon unilatérale (c'est-à-dire qu'elle n'est guère apte à la pensée par notions abstraites), elle est physiquement saine (à part une légère scrofule), bien développée sous le rapport de la motricité, de tempérament submanique, d'affectivité superficielle et fort perméable à la suggestion. Comme l'enfant n'est pas encore susceptible de remuements profonds, les difficultés qu'elle peut causer à son entourage par suite de son état psycho-intellectuel ne sauraient être, en somme, d'une portée grave et peuvent, pour cette raison même, céder à la persuasion. Mais il existe bel et bien chez elle des tendances à un égocentrisme caractérisé, donc aussi, par conséquent, à des bouleversements émotifs (par vanité, par sentiment excessif du moi, etc.) qui pourront peut-être encore se produire si l'on ne prévient pas une évolution semblable de sa nature.

Mesures de précautions : Education spéciale. Il faut que le sujet s'habitue à un ordre domestique. Pas de jardin d'enfants, car la fillette n'est pas apte à user de sa liberté. Il ne peut être proprement question d'un home. »

Pourtant, Palma fut confiée, en décembre 1929, à un institut de cette sorte. Deux années durant, les rapports qui la concernent furent en général favorables. Elle fut obligée de doubler sa première classe et se fit blâmer pour sa paresse à l'école.

Au début de l'année, on essaya de la placer dans une famille. Mais comme elle se montrait également incapable de suivre la seconde classe, ses parents adoptifs la jugèrent trop peu douée pour la garder et, deux mois après, on la renvoya au même home.

Nous n'entendons plus guère parler d'elle depuis ce moment jusqu'à celui de sa sortie de l'école, soit en 1937. Elle continua de s'y

montrer très faible, mais traitable dans le home, docile et dépendante.

Au printemps de 1937, elle reçut du travail dans une fabrique et fut logée dans le home appartenant à cette dernière. Au début, ses qualités d'ouvrière laissèrent fort à désirer, elle était lente et inexacte. Mais avec le temps, son ouvrage s'améliora, au point qu'à la fin de 1940 on en vint même à remarquer son application.

On tenta alors de la placer en service dans un ménage. Mais ce fut un échec, elle oubliait tout ce qu'on lui donnait à faire. Aussi regagna-t-elle la fabrique après deux mois, soit en février 1941.

En 1942, elle refusa de rester plus longtemps sous tutelle et fut à cette occasion confiée à l'examen d'un psychiatre. Celui-ci déclara : « Palma Wolzer est, à un degré qui passe la moyenne, labile et suggestionnable sous le rapport affectif. Des faits insignifiants et futiles suffisent à compromettre son équilibre, exerçant sur elle une influence persistante. Si l'on réussit sans peine à créer avec elle un certain contact, celui-ci n'en demeure pas moins superficiel. De toute la durée de son séjour à la clinique, il ne lui arriva jamais d'être maussade, mais elle s'y montrait calme et satisfaite. Il n'est pas jusqu'aux plus simples fonctions psychiques, comme le sens de l'orientation ou la mémoire, qui ne manifestent chez elle de sensibles lacunes. Ses facultés d'abstraire et de former une idée ne sont que médiocrement développées. Sa capacité d'observer est notablement défectueuse. Il lui est très difficile de fixer son attention sur un objet. Sa formation générale est en tout point incompatible avec son âge. Il n'existe pas de domaine où elle soit en mesure de s'exprimer avec quelque sûreté ni d'une façon tant soit peu satisfaisante. Ses réponses fausses elles-mêmes lui coûtent une longue réflexion. Elle se met vite à pleurer lorsqu'elle ne s'y retrouve plus, mais ne tarde pas à sourire aussitôt, pour peu qu'on cherche à la consoler.

Son anomalie-la plus frappante, c'est la pauvreté de ses connaissances. Si, à vrai dire, elle est capable jusqu'à un certain point de se débrouiller dans la vie, elle ne saurait jamais travailler qu'en sous-ordre. Il s'agit donc dans son cas d'un degré moyen de faiblesse d'esprit congénitale (imbécillité).

Ses sensations sont un peu émoussées. Ses réactions sont dépourvues de toute finesse. Son degré de débilité mentale s'accompagne chez elle d'une grande inaptitude à être instruite. Elle ne saisit pas les rapports et ne sait pas de quoi il s'agit.

Du point de vue pronostique, on peut dire qu'il ne faut plus s'attendre à un développement notable de ses fonctions psychiques ni de son niveau d'instruction. Mais elle est, par contre, susceptible

d'une large éducation pratique. Il faut donc conclure pour elle au maintien d'une surveillance tutélaire. » Cette dernière fut donc poursuivie, sur la foi de ce rapport, jusqu'au-delà de la majorité du sujet.

Sa sœur, qui travaillait depuis quelques années déjà comme bonne dans une maison voisine de la fabrique et à qui elle avait rendu de fréquentes visites, se maria avec un ouvrier. Comme le fils de la propriétaire de la maison où logeait cette sœur, un garçon de 15 ans, s'intéressait à Palma, la police interdit à celle-ci l'accès de la maison en question. Motif : Perturbation de la paix domestique !

Son défaut de compréhension raisonnable donnait toujours bien du fil à retordre aux sœurs dirigeant le home de la fabrique. Puis elle se mit aussi à travailler avec moins de soin. Aussi la fit-on changer, à la fin de 1944, à la fois de logis et de place, pour la faire entrer dans une autre fabrique. Elle habita de nouveau dans le home qui en dépendait. Au moment d'en prendre le chemin, toutefois, elle changea d'avis et, s'étant rendue chez sa sœur, prit du service comme bonne dans la localité où habitait cette dernière. La police l'ayant, sur ces entrefaites, reconduite à son home, elle s'adapta aussitôt, sans peine, à la vie qu'on lui imposait.

Or voici qu'en juillet 1945 arriva une première lettre, suivie d'autres fort nombreuses, écrites par un jeune homme pas très intelligent, voire un peu toqué (une sorte d'original qui se figurait avoir des dons d'hypnotiseur, etc.) à qui la mère de Palma avait donné l'adresse de sa fille. Il désirait, prétendait-il, épouser Palma sans la connaître. Il déclarait avoir une affection spéciale pour les « Jennisch ». Les premières de ces lettres furent interceptées par la directrice du home et envoyées au tuteur de la jeune fille. Puis, à la nouvelle surtout de « discrètes fiançailles célébrées dans une forêt », le tuteur résolut de laisser libre cours à cette aventure, mais non sans avoir adressé au garçon les avertissements convenables. Celui-ci se déclara même prêt à adopter la vie nomade, au cas où tel serait le désir de Palma.

Palma, elle, n'avait plus que le mariage en tête, travaillait très vivement à la fabrique et économisait tant qu'elle pouvait pour son trousseau.

Accédant au désir exprimé par le fiancé d'avoir sa promise à proximité, le tuteur résilia l'emploi qu'elle occupait à la fabrique et la plaça en service dans un ménage. De mars à octobre 1946, elle s'occupa avec plus ou moins de zèle de travaux domestiques, acceptant toujours plus mal les observations qu'on lui faisait. Elle prit alors une autre place. Le certificat qu'elle y reçut, quelques semaines après, disait qu'elle n'avait aucune notion culinaire et qu'elle était

terriblement insolente. Au milieu de décembre, elle se sauva et se rendit vers son fiancé. Elle passa un mois à peine chez la sœur de ce dernier pour aider au ménage, reprit du service en janvier 1947 dans une nouvelle place où elle ne se plut pas davantage et d'où elle se sauva encore, pour en chercher une autre dans le voisinage de ses parents. Moins d'un mois plus tard, nouvelle disparition. Le fiancé refusant toute information sur le lieu de sa retraite, la police publia son nom et se mit à sa recherche. A fin juillet enfin, soit près de trois mois plus tard, on parvint à la découvrir dans un ménage où elle était en service depuis le mois de mai. On y était, en somme, satisfait de son ouvrage. Elle se montrait très économe. En septembre, elle donna son congé et se rendit pour quelque temps chez sa sœur avant de rentrer en service ailleurs, pour en avoir de nouveau assez trois semaines après et s'en aller chez une tante. C'est alors que le tuteur intervint de nouveau, la conduisit dans un home pour jeunes filles et lui fit consulter un psychiatre afin de déterminer si elle était apte au mariage. Voici la conclusion de cet examen : « Ce cas présente le même aspect qu'aux consultations précédentes. Elle échoue, aujourd'hui comme jadis, dans les plus simples calculs. Elle n'est pas en mesure d'indiquer le montant du salaire qu'elle a reçu dans ses diverses places et ne se rend aucun compte du coût actuel de la vie. Elle met fort longtemps à répondre à toutes les questions qu'on lui pose. Sa mémoire est mauvaise par suite de son défaut de capacité d'attention et d'aptitude à saisir et à associer les idées. La liste des choses qu'elle ignore serait interminable et nos constatations confirment le diagnostic, établi antérieurement, d'imbécillité congénitale. Le grand manque de connaissances dont elle fait preuve dans tous les domaines offre actuellement avec son âge un contraste plus prononcé encore qu'en 1942. Comme d'autre part, le degré, allant du moyen au grave, de sa débilité d'esprit congénitale ne permet pas de compter sur une amélioration de son intelligence, il s'ensuit que ce contraste ne saurait que s'accuser davantage avec les années. Ses facultés intellectuelles, suffisantes pour une activité primaire comme le travail en fabrique, c'est-à-dire invariablement pareille, se révèlent inadéquates à des tâches plus diverses et plus différenciées, telles que les comporte la tenue d'un ménage. Sur le plan affectif, elle est sujette comme autrefois à des variations sensibles et brusques d'états d'âme. Elle sera soudain grognon, maussade, butée et taciturne, pour peu qu'on aborde un sujet qui ne lui agrée pas, mais se laissera rapidement distraire de ces sentiments et ramener à la bonne humeur. Elle n'a nullement conscience des motifs pour lesquels elle a échoué dans ses

divers emplois ménagers et croit que les causes en furent toujours imputables aux circonstances extérieures et à sa malchance. Lorsqu'on lui demande pourquoi elle veut absolument se marier, elle se refuse à répondre et s'en tient d'autant plus à ses projets matrimoniaux qu'on leur oppose certaines réserves.

» Il semble qu'elle ressente pour son fiancé un certain attachement physique car elle a eu avec lui, depuis leurs fiançailles, plusieurs rencontres de cette nature. Mais elle ne parvient pas à comprendre ce que peuvent comporter, en dehors de la satisfaction d'un instinct, l'essence et la signification du mariage; elle n'a conscience d'aucun des plus élémentaires devoirs qui incombent à une femme lorsqu'elle fonde une famille.

» Sous le rapport du caractère, son inconstance d'humeur et sa tendance à se montrer maussade témoignent d'une susceptibilité excessive qui la rendrait incapable de s'adapter à la vie conjugale et qui, par conséquent, serait de nature à en compromettre l'existence. Elle serait, en outre, entièrement incapable d'élever des enfants, sans parler du grand danger qui subsiste que sa descendance hérite de sa faiblesse d'esprit. En vertu de l'art. 97 du CC., elle est déclarée impropre à contracter mariage.

En décembre 1947, elle entre comme fille de cuisine dans une clinique privée, mais elle ne y donna pas satisfaction. En outre, elle se montrait de plus en plus insolente avec ses camarades du personnel et avec les infirmières. Elle se sauva de là en janvier 1948 et se rendit dans sa commune d'origine, munie d'une plainte rédigée par un avocat contre le rapport du psychiatre. La commune en question la fit donc interner dans un asile d'aliénés en vue d'observer son état d'esprit. Voici les constatations du psychiatre qui s'en chargea : « Sur la base du test d'intelligence de Biäsch, Palma Wolzer est au niveau d'un enfant de 8 ans fréquentant la deuxième classe primaire.

» Sous le rapport affectif, elle est apathique, pour ne pas dire obtuse et incapable de nuances. Il lui arrive de se mettre, à l'occasion, dans des états d'excitation qui restent de courte durée et sont disproportionnés à leur objet.

» Les relations qui l'unissent à son fiancé sont très confuses et ne reposent pour une grande part, semble-t-il, que sur des liens physiques. Elle n'a correspondu avec lui d'aucune manière pendant les six semaines de son séjour dans notre établissement. Du point de vue sexuel, le sujet est, certes, influençable, mais ne saurait toutefois être tenue pour désaxée ni pour douée d'un instinct spécialement ardent.

» Ses connaissances portent sur des faits tout simples et concrets; elles ressortissent principalement à une mémoire mécanique. Elle a acquis des aptitudes meilleures dans le domaine pratique.

» Sous le rapport affectif, la nature du sujet est primitive, incapable de réactions de quelque finesse. Lorsqu'elle est en présence de choses qui lui déplaisent, elle se comporte d'une façon butée qui n'est pas appropriée à la cause et qui produit une impression des plus enfantine. Quant à ses sentiments et idées d'ordre moral, ils ne peuvent naturellement être que fort défectueux, étant donné le niveau inférieur de ses facultés intellectuelles. Aussi ne consistent-ils en majorité qu'en règles apprises machinalement par cœur.

» Elle n'est pas en mesure, à cause de sa faiblesse d'esprit, de régler ses propres affaires et continue d'avoir besoin d'une assistance et d'une protection tutélaires. On est obligé également de dénier au sujet la capacité de jugement nécessaire pour contracter mariage.»

Ce rapport était donc conçu, à peu de chose près, dans les mêmes termes que le précédent.

En octobre 1948, Palma entre en service dans un hôtel; mais elle n'y reste qu'une semaine à peine pour s'engager dans un home de jeunes filles, abandonner la place trois semaines après et reprendre un nouvel emploi dans un ménage. C'est alors aussi qu'on lui donna un autre tuteur, sur les instances d'un avocat qu'elle excitait contre le premier. Elle espérait qu'il en résulterait pour elle un surcroît de liberté.

Peu après, d'ailleurs, elle fut libérée de tutelle. Elle persévéra quinze jours dans la dernière place que nous avons mentionnée et se transporta ensuite chez sa sœur.

B. DESCENDANTS DE LA LIGNÉE DES PLUR

6^e SUJET. — THÉRÈSE, NÉE EN 1925

a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents.* Au début de 1927, la commune d'origine du sujet fit la communication suivante :

« Les quatre enfants de Johannes Plur vivent dans un grave abandon moral et dans une grande privation de soins corporels. Le père est ivrogne et brutal. Cette famille est le théâtre de perpétuelles querelles qui dégèrent même souvent en rixes sanglantes avec coups

de couteau. La femme est, si possible, encore pire que l'homme. Il lui est arrivé déjà de quitter ce dernier, des mois durant, ainsi que ses propres enfants, pour vagabonder par le pays en compagnie d'un beau-frère. La famille pratique la mendicité et le colportage. »

Pendant que le père se trouvait ainsi seul, il donna ses enfants à soigner l'un à sa mère, les trois autres à un home d'enfants. En 1930, il fut déchu de la puissance paternelle. La mère, une descendante de la famille de vagabonds des Edel, s'était mariée à l'âge de 18 ans déjà. Au début de 1932, elle retourna chez ses parents et déposa une demande en divorce. Or, à cette époque, elle se trouvait enceinte des œuvres d'un nommé Heiser avec lequel elle avait rôdé auparavant. Elle fut placée sous tutelle pour dérèglement mais, aussitôt divorcée, soit à la fin de 1932, n'en épousa pas moins le susdit Heiser.

Johannes Plur mourut en 1942.

2. *Les frères et sœurs.* Les enfants étaient tous des filles. Nous nous occuperons dans le cas suivant de l'une des sœurs, née en 1927.

Maria naquit en 1923, fut recueillie par l'Œuvre de Secours après avoir passé ses six premières années chez sa grand-mère paternelle qui avait établi chez soi une sorte de quartier général des rétameurs. La fillette racontait volontiers des histoires à faire frémir, soi-disant vécues, afin de faire impression sur les gens et de leur monter la tête contre son tuteur. Elle fit un bref séjour dans un home d'enfants, puis fut placée successivement dans deux familles pour y être soignée. Ce fut chaque fois un échec. De très bonne heure déjà, elle se livrait avec des garçons à des jeux indécents, si bien qu'on la transféra dans deux établissements d'observation différents. Ayant pris, par la suite, du service comme bonne dans une demi-douzaine de ménages sans pouvoir se maintenir dans aucun, elle fut placée en fin de compte dans un home pour jeunes filles en danger. Placée de nouveau en service, elle traînait constamment après les hommes, à tel point que son tuteur la fit envoyer pour un an et demi dans une maison de correction. Après avoir pris de nouveau quelques places dans des ménages, elle atterrit plus ou moins dans la rue, eut des démêlés avec la police des mœurs et dut finalement être hospitalisée dans une clinique pour maladies vénériennes. Aux dernières nouvelles, âgée de 26 ans, elle travaillait comme fille de cuisine dans un grand restaurant.

Rosa, née en 1930, fut placée par ses parents dans une famille adoptive où elle fut très gâtée. Atteinte à l'âge de 10 ans de tuberculose pulmonaire (c'est son père adoptif qui l'avait contaminée), elle fut envoyée dans un sanatorium où elle séjourna un an et demi. Elle en

ressortit guérie et fut placée dans des homes. A part la grande paresse qu'on peut lui reprocher, elle n'a pas, par ailleurs, créé de difficultés.

b) *Thérèse.*

Cette fillette fut remise en 1930 aux soins de l'Œuvre de Secours. Un mois plus tard, elle tombait malade de la diphtérie. Dès le mois de mai de la même année, on lui trouva une place où étaient déjà deux autres enfants et où elle fut recueillie. On se montra tout à fait content de Thérèse pendant une année et demie. Mais voici qu'en octobre 1931 sa mère adoptive écrit qu'elle ne peut plus assumer la responsabilité de garder cette enfant à qui son mari passe toutes ses fantaisies et qu'elle ne saurait, de la sorte, élever comme il convient. La fillette prit donc le chemin d'un home. Elle y était depuis un mois que sa mère adoptive exprimait le désir de la reprendre parce qu'elle avait l'ennui de Thérèse. Ainsi fut fait. Mais elle nous informait, à deux mois à peine de là, que Thérèse lui mentait et la trompait souvent, que son mari prenait toujours le parti de l'enfant et qu'elle désirait être débarrassée d'elle définitivement. Résultat : la fillette était de nouveau dans le home à la fin de 1932. Elle allait sur ses 7 ans. Voici les renseignements que l'on reçut à son sujet en décembre de cette année :

« Thérèse est en première classe. Elle est normalement douée. Sa conduite à la maison ne donne lieu à aucune plainte. L'enfant sait parfaitement qu'elle ne peut pas nous donner le change. Nous l'avons déjà mise à l'épreuve ici et là, mais ne l'avons jamais surprise à nous mentir. Dans ses rapports avec les enfants, elle se comporte en enfant, tandis qu'elle se tient sur une grande réserve à l'égard des sœurs. Elle regrette énormément de ne pas pouvoir user de flatteries car elle a un très grand besoin d'affection. Ce qu'il lui faudrait, c'est une mère adoptive qui soit absolument capable de faire façon d'elle. La personne chargée actuellement de son éducation est d'avis qu'il serait bon pour cette enfant de passer ici encore une année. Toute occasion lui est bonne pour essayer de toucher la pitié des autres. Aussi réclame-t-elle une main ferme si l'on veut éviter qu'elle ne devienne une mijaurée. Elle essaie déjà maintenant, bien qu'inconsciemment, d'embobéliser les gens en leur faisant des yeux enjôleurs. Mais sous l'influence d'une mère adoptive vraiment bonne et compréhensive, elle peut tout de même devenir une bonne fille. »

Au printemps de 1933, on lui trouva de nouveaux parents adoptifs sous les espèces d'un cheminot retraité et de sa femme. Bien qu'ils ne fussent pas entièrement satisfaits de Thérèse — il paraît qu'elle faisait abstinément le petit bébé et n'était pas franche — ils consen-

tirent pourtant à la garder chez eux. A l'école, elle n'était pas bonne élève, se concentrait très mal sur ses devoirs et se faisait constamment stimuler au travail. Il lui fallut doubler la première classe et l'on nous informa, en novembre 1934, qu'elle aurait également à doubler la deuxième, ajoutant que, très probablement, on serait obligé de la mettre dans une classe spéciale. A la maison, elle montrait peu de zèle à l'ouvrage et n'avait aucun sens de l'ordre. Elle était obéissante et docile, mais flegmatique. En 1939, soit âgée de 11 ans révolus, elle n'en était encore qu'à la troisième classe. Elle avait enfin été envoyée dans une classe spéciale au printemps de 1938. La demande en ayant été faite — Thérèse était très lasse de l'école — elle fut libérée au printemps de 1940 et bien qu'il s'en fallût d'une année encore qu'elle n'ait terminé sa scolarité. Elle se mit donc à aider sa mère adoptive aux travaux du ménage. A la même époque — nous sommes maintenant en 1941 — des troupes se trouvaient en cantonnement dans la localité et Thérèse de traîner après eux et de les rejoindre la nuit dans leurs dortoirs. Interrogée par la police, elle raconta que deux soldats avaient touché ses parties intimes. Mais ces derniers déclarèrent qu'elle les avait constamment relancés au cantonnement, n'en finissant pas de parler de son innocence perdue. Ils nièrent catégoriquement, d'autre part, tous autres gestes d'approche. Après ces incidents, soit à la fin de 1941, on l'envoya dans un home pour jeunes filles en danger. Au mois de janvier suivant, alors qu'elle se trouvait dans la salle d'attente d'un médecin à la consultation duquel on l'avait conduite, elle tenta de prendre le large et ce n'est qu'après des heures de recherches que la police parvint à la retrouver. C'est alors qu'on découvrit également que, lorsqu'elle vivait encore chez ses parents adoptifs, elle avait fait des achats de douceurs pour 50 fr. et ne les avait pas payés. Elle s'accommoda bien à la vie du home pendant les mois suivants, bien qu'elle souffrît au début d'une grande nostalgie et se montrât souvent bien sombre.

Voici où en était son éducation, d'après un rapport daté de septembre 1942 : « Thérèse nous pose une énigme psychologique. Tant d'après les renseignements fournis sur son existence antérieure que d'après sa conduite les premiers jours qu'elle était ici, nous nous attendions encore de sa part à bien des difficultés d'ordre éducatif. Or c'est juste le contraire qui arriva. Thérèse manifeste de l'exaltation religieuse, se comporte convenablement et docilement à l'égard de ceux qui la dirigent, fait preuve de bonne volonté au travail. Elle parle à tout propos de son désir de rester ici parce qu'elle ne se sent pas de force à résister aux périls de la vie au-dehors. A vrai dire,

l'authenticité de ses dispositions actuelles ne laisse pas de nous inspirer quelques doutes. Il se pourrait qu'il y eût de l'hystérie dans son cas. »

Puis, en date de mars 1943 : « Thérèse ne nous a pas, jusqu'ici, causé d'ennuis notables. Toutefois, ses mauvais penchants se trahissent çà et là. C'est ainsi qu'ayant participé à un vol de pommes dont fut informée notre direction, elle gifla celle qui l'avait accusée. Elle menaçait de ne plus rien manger parce qu'elle ne pouvait supporter une telle honte ni une telle atteinte à son honneur. Elle s'abstint, en effet, de venir à quelques repas. Elle est appliquée au travail. Elle a dans sa nature maintes qualités réelles et assume à notre satisfaction une petite charge de confiance. »

En 1943, au début de juillet, elle prit la clef des champs avec trois autres jeunes filles et ne put être rejointe que deux jours plus tard.

Puis nous lisons ce qui suit dans les deux rapports suivants adressés par ses éducateurs :

1. (Septembre 1943). « Thérèse a tiré d'utiles enseignements de son escapade hors de l'établissement. Elle convient de sa faiblesse et s'est ainsi bel et bien démasquée. Elle sait dorénavant qu'elle ne peut plus nous duper avec ses petits airs de sainte-nitouche. Nous ne voudrions pas toutefois lui ôter tout courage et, comme elle demandait instamment de pouvoir faire un apprentissage de couture pour confection, nous y avons consenti. Application : satisfaisante. Travail : moyen. Elle est fautive et hystérique. »

Or elle ne persévère que trois mois dans l'apprentissage en question, puis elle souhaite de faire autre chose. Comme on ne cédait pas aussitôt à son désir, elle se montra récalcitrante. On la transféra donc dans la fabrication des boîtes. Ses parents adoptifs témoignaient souvent leur intérêt à la jeune fille et celle-ci leur conservait son attachement.

2. (Mars 1944.) « Thérèse nous a procuré ces derniers temps force soucis et tracas, et cela tout particulièrement par son comportement hystérique. Lorsqu'on voulut la maintenir dans son apprentissage de confection, elle se mit même à parler de suicide. Elle est revenue dernièrement à un peu plus de calme. »

Le même mois, on l'envoya dans un home attenant à une fabrique, à la vie duquel elle s'adapta rapidement et où elle s'occupait avec un plaisir tout spécial de jardinage après ses heures de travail. Elle se tenait à l'écart de ses camarades de fabrique, cédait souvent à la mélancolie et souhaitait retourner auprès de ses parents adoptifs.

Et voici que déjà trois mois après, soit en juin 1944, nous arriva la communication suivante : « Thérèse a manifesté au cours d'une

de ces dernières nuits un violent trouble psychique. Le médecin que l'on fut obligé d'appeler lui donna de la morphine. Elle était entièrement rétablie le matin suivant, pour retomber dans le même état la nuit d'après. Nouvelles piqûres et transfert à l'hôpital, d'où la malade fut dirigée vers une maison de santé. »

Rapport de cette dernière : « Au début, Thérèse fut une malade difficile, refusant de manger, toute repliée sur elle-même, répondant à peine et de dispositions négatives. Elle jouait avec des idées de suicide et revenait sans cesse sur son désir de retourner chez ses parents adoptifs. Comme tous ses symptômes dénonçaient la schizophrénie, nous entreprîmes de la traiter par électrochoc. Diagnostic : hétéro-psychose avec caractéristiques hystérisiformes. »

Après un séjour d'une demi-année dans cet établissement, Thérèse fut renvoyée et remise à ses parents adoptifs. Elle prit du service dans un ménage et resta dans cette place de janvier à mai 1945. Elle la quitta pour entrer dans une entreprise hôtelière de la ville. De là, elle se mit à rôder des nuits entières aux alentours, empruntant de l'argent à ses camarades. En juin, elle ne rentra plus du tout et un homme téléphona qu'elle avait bien raison de quitter sa place et qu'elle n'y reviendrait plus. Sur quoi, le tuteur chargea la police de la rechercher. On l'arrêta en la tirant du lit même de son amant où elle dormait tout son soûl pendant que ce dernier était à son travail. On l'emmena dans un home de jeunes filles. Le premier jour, elle y nouait des relations intimes et le lendemain, elle s'en évadait en compagnie d'une autre des protégées. On la rejoignit quatre jours après pour la remettre, cette fois-ci, à un home de jeunes filles en danger. Une semaine après, elle reprenait la clef des champs. Arrêtée, elle se refusa à réintégrer ce home et passa, pour cette raison, quelques jours en prison. Ce séjour la fit changer d'idée et on put la reconduire au home. En juillet 1947, soit un peu plus d'une semaine plus tard, nouvelle évasion. Son tuteur la fit conduire alors dans un hospice d'aliénés. Là, tout alla bien, pas trace d'hétéro-psychose. On lui donna de l'occupation comme femme de chambre et elle faisait assidûment son travail. Comme elle était jolie, l'un des infirmiers s'éprit d'elle et rompit même des fiançailles avec une infirmière qui précisément, d'ailleurs, leur avait fait faire connaissance. Thérèse fut aussitôt transférée dans une autre division de l'hospice de façon à empêcher les rencontres des deux intéressés. Quant à l'infirmier, on l'avisait qu'il serait congédié s'il ne renonçait pas à Thérèse.

Celle-ci exprima de nouveau le désir de prendre une place et de jouir de sa liberté. Elle entra en service en mai 1946 dans un hôpital. Elle se mit alors à faire des dettes, se montrant arrogante lorsqu'on

la blâmait et refusant de rester plus longtemps sous tutelle. Il lui arriva une fois de découcher. Puis, en novembre de la même année, elle eut dans une salle de danse une conduite si effrontée que ses camarades en furent honteuses. Elle fumait aussi sans mesure. Elle quitta cette dernière place pour entrer dans une fabrique où elle ne tarda pas à lier connaissance avec un ouvrier. Elle passait fréquemment la moitié de la nuit dehors et se fit qualifier d'un terme traduisant vulgairement sa nymphomanie. Elle quitta la fabrique en avril 1947 et se rendit chez ses parents adoptifs. Mais le même jour elle s'éclipsait de nouveau, se faisait arrêter par la police et ramener à l'asile d'aliénés. Au poste de police, elle fit la rencontre de sa sœur Maria qui venait d'être également appréhendée. Elle retrouva bientôt le calme à l'hospice, dont la direction lui proposa de la garder en qualité d'employée.

Rapport concernant cette période : « L'hébéphrénie diagnostiquée dans la première maison de santé où séjourna le sujet ne s'est pas manifestée chez nous. Cela ne signifie pas, toutefois, qu'elle soit exclue. Les relations affectives que nous avons eues avec la patiente sont très bonnes. Le facteur de l'hystérie ne saurait être négligé dans son cas, surtout sous la forme du besoin qu'elle a d'attirer l'attention sur soi et de créer des situations en conséquence. Ce qui frappe, chez elle, c'est une certaine agitation qui la pousse constamment à désirer du nouveau. Il s'agit, chez Thérèse, d'une personne issue d'une famille asociale, elle-même débile, incohérente de nature, instable, en proie à une excitation sexuelle croissante depuis les débuts de sa puberté, sujette à se laisser aller à des états hystéroides d'émotion et portant des traces visibles d'une poussée de schizophrénie. »

Sa sœur Maria tenta de la persuader de prendre la fuite, mais ne parvint pas à ses fins.

Elle conserva sa place à l'hospice jusqu'en novembre 1947, puis en accepta une autre dans un ménage privé, mais en restant toujours sous contrôle médical. Au début, tout se passa bien. Puis elle tomba malade. Des complications surgirent. Il fallut la ramener à la maison de santé où elle se mit à parler de suicide. Les difficultés survenues dans sa dernière place avaient tenu au fait qu'elle n'y travaillait que quand cela lui convenait et qu'alors même, elle ne faisait que ce qui lui plaisait. En outre, il lui arrivait souvent de s'enfermer des heures dans sa chambre à tempêter, à sangloter ou à bouder, et très souvent aussi de se passer ses accès de colère en brisant de la vaisselle. Constamment, elle réclamait la liberté de sortir. En mars 1948, on lui chercha de nouveau une place dans un ménage, mais au bout de peu de jours les mêmes histoires recommencèrent. Alors elle se sauva et fut

retrouvée par hasard par le directeur d'une autre maison d'aliénés où il l'emmena. Durant ce même mois encore, on la remit à son beau-père (Heiser) qui avait exprimé la volonté de la recueillir. Thérèse resta près de deux mois chez lui et trouva un fiancé en la personne d'un interné. En mai 1948, elle fut renvoyée dans la dernière des maisons de santé où elle avait séjourné. Peu de temps après, on la relâcha. Elle se mit alors à poursuivre sa course itinérante dans plusieurs villes différentes, se fit arrêter avec un jeune compagnon, expédier par étapes dans sa commune d'origine et de là, directement, à la maison de santé.

En mai 1949 s'accomplit son transfert dans un home pour jeunes filles en danger, d'où elle fila de nouveau dix jours plus tard pour aller se réfugier chez sa sœur Maria. Après une tentative de suicide, elle fut réintégrée dans l'hospice d'aliénés le plus proche et de celui-ci dans un établissement similaire de son canton d'origine. Elle y fut stérilisée pour motifs d'eugénisme. Une fois congédiée, elle prit du travail dans une fabrique de vêtements et adhéra à l'Armée du Salut.

7^e SUJET. — ELISE, NÉE EN 1927

a) *Les parents. — Les frères et sœurs* : voir sujet 6.

b) *Elise.*

A l'âge de deux ans déjà, cette enfant était tenue pour querelleuse. Elle passait pour avoir de la peine à s'habituer à une vie ordonnée. Elle n'avait jamais l'ennui de ses parents. D'autre part, elle louchait.

Il se trouva en mars 1930 un couple sans enfants qui se déclara disposé à prendre Elise chez soi. Pendant les premières semaines, les nouvelles furent bonnes. Mais en juillet déjà l'on nous apprit qu'elle mentait et volait. Elle s'entendait fort bien à vous cajoler. Comme cette enfant portait au visage une cicatrice qui attirait souvent les regards, ces personnes ne voulurent plus la garder chez elles. Elle était « abrutie » dirent-ils, par l'alcool qu'on lui avait fait boire quand elle était toute petite. On leur reprit donc Elise en 1930 pour la conduire dans un home d'enfants. Elle y passa les deux années suivantes. Il n'y avait rien à lui reprocher, si ce n'est ses menteries fantaisistes.

En décembre 1932, elle fut recueillie par un nouveau couple sans enfants. Il n'y a pas eu d'observations particulières faites à son sujet pendant les trois années suivantes. Elle témoignait de l'attachement et on la trouvait droite de nature, intelligente, un peu trop avisée pour

son âge. Au début de 1935, le médecin constata chez elle une tuberculose osseuse qui nécessita son transfert dans un sanatorium. Elle y fit un séjour de trois mois pendant lequel son instruction subit quelques lacunes qui l'obligèrent à doubler sa première année d'école. Rien à signaler de particulier pendant les sept années qui suivirent. Elle était pleine d'exubérance, de gaieté et de bon vouloir, bien qu'elle eût pu montrer en classe un peu plus de zèle. Aussi bien le témoignage que lui décerna son maître fut-il tout à fait satisfaisant : « Elise a accompli ces deux dernières années les 7^e et 8^e classes de l'école primaire. De tout ce temps, sa conduite ne donna lieu à aucune réprimande. Elle fit toujours ses devoirs avec soin et ponctualité. Le niveau de son travail est assez également faible dans toutes les branches scolaires, l'écriture exceptée. Mais il se peut aussi que cette faiblesse soit due en partie à sa constitution peu robuste. »

Au printemps de 1942, elle entra comme volontaire dans un institut de jeunes filles. On la congédia au mois d'août pour des raisons que la direction nous exposa comme suit : « Nos devoirs à l'égard de nos élèves nous commandaient de la renvoyer. Dès le début, elle se montra de peu de confiance, dérobant des denrées alimentaires ou exhortant les unes ou les autres à en prendre aussi et à lui en donner. Elle s'est servie indûment d'objets appartenant à nos élèves pour les porter, ne faisant, pour tout dire, guère de différence entre le mien et le tien. On a pris également de l'argent à nos jeunes filles. Est-elle la coupable ? Nous n'en sommes pas certains car nous n'avons pas réussi à le prouver. Mais comment ne pas la soupçonner ? D'autre part, elle ne cessait de leur parler de garçons dans des termes dénués de réserve, allant jusqu'à leur dire qu'elle avait déjà eu des relations avec des hommes. Lorsque son père adoptif l'amena chez nous, il dit à l'une des surveillantes qu'on était obligé de l'éloigner parce qu'elle courait toujours après les garçons. Ce sont ces derniers faits qui nous ont déterminés à la congédier, car nous ne saurions tolérer que l'on tienne de pareils propos à nos jeunes élèves. Sur quoi, Elise me déclara qu'elle ne pouvait pas rester à la maison parce qu'elle n'était pas en sécurité auprès de son père adoptif, lequel aurait profité de toutes les occasions où sa femme n'était pas à la maison. En plus de cela, elle se montrait impertinente, ne cessait de se donner terriblement d'importance et de mentir. »

Les parents adoptifs d'Elise avaient écrit au tuteur de celle-ci une lettre lui annonçant qu'ils avaient retiré l'enfant de l'institut en question parce qu'ils tenaient trop à elle. C'est dire qu'ils prirent la défense de leur protégée. Quelques jours après, soit au mois d'août,

Elise occupait une nouvelle place dans un ménage et y racontait que, depuis qu'elle avait six ans, son beau-père avait abusé d'elle, et cela au su de sa femme. Elle ajoutait à cela des histoires à faire frémir et semblait fort bien informée de toutes les questions sexuelles. Le père adoptif reconnut les faits dénoncés par Elise. Mais, ayant été cité à nouveau en compagnie de sa femme, il les contesta sans réserve.

En octobre 1942, la jeune fille fut mise en observation dans une maison de santé. Voici les conclusions de cet examen : « Elise nous a déclaré qu'elle s'était toujours sentie malheureuse pendant ses années d'école à cause de l'impossibilité où elle se trouvait de confier son chagrin à quelqu'un. Lorsqu'on en vint à parler des accusations qu'elle portait contre son père adoptif, elle raconta que ce dernier avait abusé d'elle pendant toute sa vie d'écolière et dès ses premières années de classe. Elle se montra très prudente dans l'exposé des détails précis, prétendant une fois qu'elle aurait dû s'exécuter à peu près chaque jour, pour déclarer une autre fois que la chose ne s'était produite qu'à l'occasion. Il est frappant de voir son embarras dès qu'on exige d'elle quelque exactitude dans ses confidences, et de constater qu'il est possible de lui suggérer les détails qu'elle mentionne.

» Dès le début, son air dévôt retint notre attention. Elle avait quelque chose d'incertain et donnait l'impression d'être perdue dans les rêves.

» Le sujet déroule tous ses récits sur le même ton d'indifférence et comme s'il s'agissait dans tout cela de choses dénuées d'importance. Il est malaisé de la suivre et de susciter avec elle un certain contact. Mais à l'instant où celui-ci s'établit, il arrive souvent que le flux de paroles s'arrête brusquement et l'on a l'impression alors qu'elle n'ose plus continuer à formuler ses accusations à tort et à travers, parce qu'elle sait qu'on va la mettre au pied du mur et qu'elle ne pourra plus soutenir ses affirmations.

» L'examen intellectuel d'Elise ne peut se faire que difficilement à cause de l'allure sautillante de sa pensée et de la peine qu'elle éprouve à fixer son attention. Aussi donne-t-il un aperçu qui manque de cohérence. On peut dire, en gros, qu'elle dispose d'un bagage de connaissances scolaires plutôt un peu supérieur à la moyenne, mais que ce savoir accuse sur bien des points de notables lacunes.

» Sa nature comporte, certes, une certaine teneur affective, mais celle-ci n'atteint guère de profondeur. C'est un défaut de cohésion qui se trouve à la base de ses états d'âme, qui rend difficile de les classer et permet à peine d'en pénétrer le sentiment. On est en présence d'un mélange d'une sorte d'euphorie et de divers états d'angoisse. Elle est

très instable lorsqu'elle est laissée à elle-même. On a malgré soi l'impression que, la plupart du temps, elle observe exactement son entourage pour y conformer ses attitudes. Elle fait effort pour se mettre en évidence et pour se montrer sous son meilleur jour. Au fond, elle ne manifeste d'intérêt et de plaisir que pour ses rêveries, lesquelles se rapportent aux expériences qu'elle a vécues et aux accusations qu'elle répand.

» En résumé, ce qui ressort avec le plus de relief du comportement du sujet, ce sont en effet ces diverses et graves accusations d'ordre sexuel.

» A part les différentes lacunes que nous avons signalées plus haut, son examen intellectuel révèle un niveau moyen de connaissances. C'est pourquoi il ne s'agit pas, dans son cas, d'une forme de faiblesse d'esprit. Sous le rapport psychique, elle témoigne d'une certaine affectivité, laquelle, à vrai dire, n'excède pas d'étroites limites. Le fond de sa nature peut être qualifié de gai, alors même qu'il est parfois sujet à variations.

» Sa susceptibilité d'affect est très diverse; mais une certaine sujétion constante aux influences peut atteindre des degrés variables. C'est son seul moi qui forme le centre de toute sa nature. Tous les fils de sa pensée, toutes ses associations d'idées convergent vers sa propre personnalité. Son intelligence est fermée à toute volonté d'atteindre un but quelconque. Pour fortement influençable qu'elle soit, la façon dont elle assimile le milieu ambiant n'en est pas moins vague dans son ensemble. Le quant-à-soi dont elle fait montre manque d'authenticité et comporte quelque chose de faux qui imprime à toute sa personne un air de mensonge.

» Il s'ensuit que nous n'avons pas affaire, dans ce cas, à un type déterminé de psychopathie, mais à une combinaison de divers éléments. Kräpelin appelle ces gens-là des menteurs et des faiseurs.

» Il s'agit avant tout ici d'une psychopathe au sens de pseudologie. Laissés à eux-mêmes, ces sujets sont capables de tromper et abuser les gens d'une façon continue. La définition du cas est donc : psychopathe au sens de besoin pseudologique de se donner de l'importance.

» Nous proposons un séjour de trois ans dans un établissement. Il ne faudrait plus que le sujet retournât dans sa famille adoptive. »

Elise fut donc conduite dans un home pour jeunes filles d'éducation difficile. Elle y fit convenablement son ouvrage mais tout en cherchant sans cesse à se mettre en avant. Au début de 1943, elle persuada une autre jeune fille de s'enfuir avec elle. Mais les deux fugitives prirent peur à la tombée de la nuit et réintégrèrent de leur plein gré l'établissement le soir même de leur premier jour d'évasion. Elise s'efforçait d'attirer

l'attention sur elle en racontant de terribles histoires et atteignait parfois son but. Pendant les trois ans qu'elle passa dans ce home, elle n'eut pas un seul contact avec ses parents adoptifs. Bien qu'elle fût par moments difficile à manier à cause de sa superficialité, de sa distraction et de ses excès de fantaisie, elle accomplissait en général correctement le travail dont on la chargeait. En outre, elle s'amourachait de tout homme à qui il lui advenait d'avoir affaire — fût-ce à distance.

En décembre 1945, elle débuta dans un hôpital. Elle commença par y travailler avec enthousiasme, mais celui-ci ne tarda pas à fléchir. A peine un mois plus tard, elle entama une sorte de grève de la faim dont les effets s'étendirent aussi à la qualité de son travail. Puis elle se mit à rentrer tard le soir, à la maison. Une fois même elle ne parut pas du tout. Au début de juillet 1946, elle changea de place et prit un nouvel emploi comme femme de chambre dans un asile de vieillards. Elle s'y exhiba un jour au bras d'un « fiancé », un tailleur qui se donnait de grands airs, et réclama de pouvoir sortir sur-le-champ. Une fois à son ouvrage, elle se montrait appliquée et bien disposée. Elle dépensait à s'amuser tout son argent de poche.

Elle accepta de plein gré que sa tutelle se prolongeât au-delà de sa majorité. En mai 1947, elle prit une place de bonne dans une famille comportant un enfant. Mais au bout de vingt jours, lorsque la garde de ce dernier cessa de lui plaire, elle s'en alla sans prendre congé. Puis elle travailla deux jours comme repasseuse et en eut assez. Alors la police se mit à sa recherche et la découvrit dans la chambre de son ami où elle avait pris son gîte. Or ce dernier n'était déjà plus le tailleur présenté plus haut, mais bien un vagabond de la famille des Markus. Entre sa brève activité de repasseuse et son arrestation, Elise avait fait une apparition dans un café comme fille de cuisine.

On la conduisit dans un home pour jeunes filles en danger, d'où elle écrivit à son tuteur la lettre que voici : « Je n'ai vraiment pas mérité cela, vous ne m'aidez pas quand je suis dans la peine, mais vous n'arrêtez pas de me menacer d'établissements. Des choses pareilles font dans le cœur une profonde blessure. Si vous me laissez ici, je ne paierai pas un sou, mais je sais aussi ce que je ferai après. Je peux aussi me fâcher, quand on m'y force. Je vous prie de me laisser gagner et je me débrouillerai mieux seule dans le monde et si je suis libérée de tutelle. »

Elle écrivit également à son ami et l'appela à son aide.

La direction établit en septembre 1947 le rapport suivant : « Elise aimerait toujours paraître sage et irréprochable aux yeux de ses maîtres.

Elle se vante constamment. Elle dit volontiers, par exemple, qu'elle était tout à fait sage et innocente lorsqu'elle est arrivée dans ce home et qu'elle ne comprend pas pourquoi on l'y a envoyée. Comme nous avons pris sur nous de ne pas effleurer le sujet de son passé, elle s'imagine qu'on croit ce qu'elle dit. Nous avons découvert d'autre part qu'Elise a fait parvenir en contrebande une lettre à son ami. C'est la réponse de celui-ci qui nous a trahi le secret. Elise est inconstante à l'ouvrage, elle veut sans cesse faire autre chose. Actuellement, elle est occupée au repassage. Elle s'y donne de la peine et, le but calculé qu'elle poursuit, c'est de se faire libérer.»

En février 1948, Elise s'enfuit en compagnie de deux autres jeunes filles et fut ramenée à l'établissement dès son arrestation.

Deuxième rapport de la direction, daté de mars 1948 : « Elise est une chatte cajoleuse et foncièrement fausse. Elle ne cesse de jouer l'innocence et s'entend à prendre des mines angéliques. Depuis qu'elle s'est sauvée du home durant le carnaval pour passer cinq nuits dans une grange, elle a perdu l'estime de ses camarades. Celles-ci réprouvent son escapade et disent que c'est la passion qui l'a poussée dehors. Selon ses propres déclarations, elle a eu à ce moment des relations intimes avec un certain B. Elle se répand en accusations contre lui et a renvoyé une lampe de poche à l'adresse qu'il lui avait donnée. L'objet lui fut retourné avec la mention : Destinataire inconnu. Il lui avait indiqué un faux nom. »

Vers la mi-août de 1948, nouvelle évasion. C'est chez son beau-père qu'elle se rend cette fois-ci. Elle aimerait bien épouser à présent son ami Markus, celui dont elle avait fait la connaissance avant son hospitalisation à l'établissement. Mais c'est lui qui ne veut plus d'elle maintenant. La police réussit, quinze jours plus tard, à remettre la main sur Elise. Elle fut ramenée au home. On lui attribua un autre tuteur à la fin de 1948 et l'on est sans nouvelle depuis lors. Tout ce que nous avons appris, c'est qu'Elise avait pris, une fois de plus, la clef des champs au milieu de 1950 et qu'on avait pris le parti de renoncer à la rattraper.

Protocole du test de Rorschach

t = 42'	G = 8	K = 13	F+ = 33,7%	H = 25	typ. rés. int. = 13 : 3 ½
R = 114	D = 71	FC = 4	A = 30,7 %	Pl = 9	typ. app. = G-D-Dd-Dbl
t/R = 22,1''	Dd = 34	C = 2	Ban = 13,5 %	Obj = 27	succ. = ord. Anat = 3 Eau = 8 Nat = 7
	Dbl = 1				

8^e SUJET. — HERMANN, NÉ EN 1925

Il vaut ici la peine, avant d'entrer dans quelques brefs détails touchant les parents du sujet et ses frères et sœurs, de citer quelques rapports de police datant des années 1928-1929, rapports dont firent alors l'objet les membres de la famille des Plur et où, notamment, le père de notre Hermann se trouve mentionné.

8 février 1928 : Johann Plur est en voyage et se rend à M. en compagnie de sa femme et du couple Sch. (vanniers également). Au restaurant K., à M., ils rencontrent Hermann Plur, père de notre sujet, et son neveu Joseph. Une rixe éclate. On se bat à coups de couteau et de fouet. Johann téléphone à la police qu'on va le tuer. Les Plur essaient de semer la terreur parmi les habitants de la localité. Lorsqu'une querelle s'élève entre eux, ils jouent aussitôt du couteau.

29 février 1928 : Hermann Plur, Georges Plur et Joseph Plur ont une dispute dans le café de I. Georges brandit une bouteille à bière. L'aubergiste est jeté dehors. Georges sort son couteau et le tenancier cherche un fouet. Puis ils se dispersent. Georges est frappé d'une amende de 20 fr.

25 avril 1928 : Joseph Zero a rendu visite à Johann Plur. Ils se rendirent ensemble au quartier général des Plur. Là, ils se disputèrent avec Hermann Plur, dans un café dont tout le mobilier passa en projectiles.

14 octobre 1929 : Jacob Plur faisait une partie de cartes avec un Italien et deux autres compagnons. Le jeu finit en rixe. M^{me} Plur-Keller s'en mêla et se mit à taper dans le tas avec une bouteille à bière. La mère des Plur voulut aller chercher du renfort chez un autre de ses fils pour « crever » un de ces non-vanniers.

19 octobre 1929 : Johana Plur et Joseph Plur, ivres tous les deux, ont eu une dispute qui a dégénéré en grande bagarre à laquelle ont pris part d'autres vanniers. Dans leur ébriété, ils ont volé un levier de fer.

21 octobre 1929 : Jacob Plur et sa femme se tenaient au café N. Lorsque arrivèrent son père, son frère et son beau-frère, une querelle éclata et les deux frères se jetèrent l'un sur l'autre comme des bêtes. L'aubergiste jeta toute la compagnie dehors et avisa la police. Devant le café se livra une véritable bataille. La principale responsable de la bagarre était la femme Plur-Keller, qui revenait constamment à la rescousse, attaquant à coups de bouteille à bière, de verres et de lanterne son beau-frère Andreas et les lui fracassant sur la tête. Tous

se jetaient les uns sur les autres, armés de fourches, de fouets et de pavés. Dans leur fureur, ils se saisirent même d'Aloïs, le paralytique (un frère de Jacob et d'Andreas qui avait eu la paralysie infantile et que sa mère conduisait toujours dans une petite voiture) et le jetèrent au sol. Comme Andreas père avait réussi à tenir son fils Jacob sous ses pieds, il le rossait comme un fou et il paraît qu'il disait : « Voilà, fiston, maintenant tu vas crever. »

La police, qui se rendait sur le théâtre de cette rixe, croisa en route la petite voiture du paralytique Aloïs, ainsi qu'Andreas père et fils. Ce dernier avait la figure inondée de sang. La police l'appréhenda et l'emmena aux arrêts. Il fallut qu'un médecin se chargeât de soigner ses coupures. Andreas fut expédié sous escorte dans sa commune d'origine. Mais celle-ci lui rendit la liberté.

La police voulait également arrêter Jacob. Seulement, ce dernier avait un œil gravement enflé, une profonde blessure de couteau et, de plus n'était plus en état de marcher. Comme les siens avaient peur de requérir pour lui aussi l'assistance d'un médecin, ils le laissèrent à la maison. Tous les participants à cette rencontre furent frappés d'une forte amende.

a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents.* En 1928, la mère mena ses enfants, alors au nombre de trois, dans un home d'enfants où elle se plaignit de la brutalité de son mari qui, déclara-t-elle, l'avait quittée et rôdait dans la région en compagnie d'une Bertha Edel, mère de neuf enfants. Lorsqu'il lui naquit un quatrième enfant, M^{me} Plur retourna auprès de son mari. Elle mourut en octobre 1928 des suites d'un accident imputable à celui-ci. Voici le récit que le journal publia à cette occasion : « Jeudi soir à 8 heures, un grave accident de la circulation s'est produit entre S. et U. au point où la ligne E.-W. des CFF croise la route D.-S. Le char attelé d'un cheval que conduisait à vive allure, venant de D., le vannier et colporteur Hermann Plur, âgé de 26 ans, et qui transportait également sa femme, son enfant et un cousin de 24 ans, Georges Plur, se jeta sur le passage à niveau éclairé et dont la barrière était baissée. Au moment où le train de voyageurs annoncé arrivait à toute vitesse, l'attelage enfonça la barrière et fut happé par la machine, avec tous ceux qu'il transportait. Hermann et Georges Plur furent projetés de côté, le premier grièvement blessé et le second légèrement. La femme, par contre, fut traînée sur la voie, parmi les débris du char et avec son enfant âgé de moins d'un an, jusqu'à ce que le convoi

parvienne à s'arrêter, soit sur une distance de 300 mètres environ. Elle avait 26 ans. Il fallut dégager son cadavre de la machine, tandis que son petit garçon était resté miraculeusement indemne. Le char était entièrement fracassé et le cheval gisait mort à côté de la barrière enfoncée.

» La famille victime de cet accident avait quitté M. deux jours auparavant pour entreprendre une tournée de colportage. Le jour où le malheur est arrivé, ils avaient séjourné dans différents cafés, si bien que le responsable, Hermann Plur, était ivre. Après s'être disputé avec le tenancier de l'auberge de D. qu'il mordit à la joue, il partit avec son attelage non éclairé et à l'allure la plus rapide dans la direction de S. En tout cas, le conducteur n'a pas aperçu la barrière baissée, tant à cause du violent orage qui sévissait que de sa propre inattention. »

Cette femme était tranquille de nature et toute aux soins de ses enfants. Elle avait souvent fait des reproches à son mari à propos de ses histoires de femmes, s'attirant ainsi ses mauvais traitements et ses menaces. Il fut même une fois enfermé six semaines pour menaces de mort. Après qu'il eut fait trois mois de prison et encouru un blâme sévère pour sa négligence, il reprit sa vie nomade en compagnie de la femme de son frère Johann, qui est mère de quatre enfants (voir sujet 7). Hermann Plur était un alcoolique invétéré et ne savait plus ce qu'il faisait lorsqu'il était ivre. En outre, il était violent, paresseux et son casier judiciaire était déjà fort chargé.

En automne de 1930, un autre frère de Hermann se présenta au secrétariat central de Pro Juventute et déclara que le dit Hermann avait une liaison avec sa femme. Les enfants lui avaient été retirés aussitôt après la mort de leur mère.

2. *Les frères et sœurs.* *Maria*, née en 1923, entra à l'âge de 6 ans dans une famille de paysans où tout alla bien jusqu'au moment où il lui fallut entrer à l'école. Le chemin qu'elle avait à suivre pour s'y rendre était long et lui fournissait l'occasion de s'empoigner constamment avec d'autres enfants. Elle se mouillait encore à 9 ans. C'est vers cet âge aussi qu'elle commença à commettre ici et là quelques larcins. A 10 ans, on la confia à une autre famille où elle vola bientôt 50 fr. et se mit à avoir une conduite et des gestes étranges en présence d'hommes. A 11 ans, on la conduisit dans un home pour enfants difficiles. Elle y resta jusqu'à la fin de sa scolarité. Elle y adoptait une attitude hautaine, arrogante et paresseuse. En outre, elle était sale. A 15 ans, elle retourna chez les paysans où elle avait vécu en premier lieu. Elle recommença à se mouiller. Elle avait la langue insolente et portait aux garçons un intérêt trop visible. Peu après, on l'envoya

à l'étranger, dans un home pour jeunes filles en danger. Elle s'y montra aussi bien intraitable, mais ne causait guère de dérangement, parce qu'on lui avait assigné un travail dans l'écurie aux porcs et qu'elle pouvait sans inconvénient y jurer et tempêter tant qu'elle voulait. A la déclaration de guerre, elle rentra en Suisse et fut placée dans une maison de correction, car il n'y avait aucune place libre dans d'autres institutions et parce qu'elle se conduisait assez mal. Ici, elle se montra désagréablement flagorneuse, tout en étant, d'autre part, des plus grossière. En 1943, bien qu'elle eût atteint sa majorité, sa tutelle fut maintenue. C'est alors qu'elle entra en place dans une clinique privée. Elle y fut active à l'ouvrage, mais ne rentrait pas de la nuit et lorsqu'on l'en blâma, elle ne se montra plus. A partir de ce moment, elle se chercha ses places elle-même. Il lui arriva une fois aussi de passer quelque temps dans une chambre qu'occupaient deux garçons. En 1945, elle se maria et fit le métier de prostituée. Elle avait avec son mari de perpétuelles scènes au cours desquelles les époux en venaient aux mains, ce qui obligeait la police à les emmener tous les deux au poste au moins une fois par mois.

Le second des enfants par rang d'âge est Hermann, né en 1925 et auquel est consacrée précisément cette 8^e monographie.

Puis vient *Thérèse*, née en 1927. On trouva à cette fillette, peu après qu'on l'eut recueillie, un gîte dans le méoage d'un instituteur et de sa femme. Elle ne causa pas de difficultés notables durant ses années d'école, si ce n'est qu'elle s'y montra faiblement douée. Bien que son père adoptif lui eût fait prendre des leçons particulières, elle ne parvint pas au-delà du programme de 6^e année primaire. On la mit ensuite dans un institut de jeunes filles où il ne se passa rien de particulier, mais où elle n'apprit pas grand-chose non plus. C'est après avoir quitté cet institut qu'elle commença à donner de grands soucis, et cela surtout par son insistance à traîner après les hommes. Une fois même, en pleine rue, elle alla jusqu'à faire des offres directes à un passant. C'est alors que ses parents adoptifs prirent peur et résolurent de la faire envoyer dans un home pour jeunes filles en danger. Elle s'y montra tantôt excessivement pieuse, tantôt rétive, convenable mais assez paresseuse. Après un séjour de trois ans, elle retourna chez ses parents adoptifs. Mais elle exprima le désir de réintégrer le home afin d'y demeurer en qualité de pénitente. Ce qu'elle fit.

Mathias, né en 1928, est le dernier de cette famille. C'est lui qui fut miraculeusement sauvé lors de l'accident qui coûta la vie à sa mère. Après un bref séjour dans une pouponnière, l'enfant fut confié aux soins d'un ménage de paysans où il demeura jusqu'à la fin de ses

classes. C'était un enfant assez gâté mais qui ne donna pas spécialement de peine. Il était aimable et affectueux. Durant ses dernières années d'école, pourtant, il se montra souvent hâbleur et fort enclin à la grossièreté. L'on découvrit après coup qu'il avait souvent incité un petit frère adoptif à des larcins dont les fruits lui profitaient à lui-même. Une fois sorti de l'école, il trouva du travail dans une tourbière. Il eut de l'argent de poche en assez grande abondance, se mit à fumer sans mesure et adopta un langage salé. Comme il montrait du talent pour le dessin, il entra en apprentissage chez un maître peintre. Tout alla bien pour commencer. Mais comme ses dispositions n'étaient tout de même pas suffisantes et qu'il avait sans cesse quelque chose à ronchonner, il fallut résilier son contrat. Il devint donc commissionnaire d'une charcuterie, puis apprenti. Son patron ne se plaignit d'abord que de son parler ordurier. Mais il ne tarda pas à remarquer aussi que le garçon vendait de la viande sans prendre de coupons (c'était pendant la période du rationnement) et commençait à voler. On le renvoya donc chez son père adoptif, afin d'y aider aux travaux de la campagne.

b) *Hermann.*

Durant une première demi-année après qu'on l'eut recueilli, soit d'octobre 1928 à juillet 1929, Hermann vécut dans un home d'enfants où l'on prenait plaisir à son caractère éveillé. Puis il fut confié au ménage sans enfants d'un universitaire et de sa femme. Il passe pour avoir toujours été assez impétueux. Il avait sans cesse besoin d'une occupation quelconque. Bavard, vif, il aimait être en compagnie de camarades et se montrait confiant et caressant. En 1931, on définit sa nature comme active mais non constructive. Il aimerait bien entreprendre toutes sortes de choses mais ne poursuit pas son effort et se contente d'une excuse pour se consoler de son insuccès. A l'égard de ses camarades, il se montrait, paraît-il, présomptueux et emporté.

On lui fit subir à cette époque un examen psychologique et médical. En voici les conclusions : « Ce qui nous a frappé, chez ce garçon, c'est la conscience virile qu'il a de soi. S'il commença par manquer d'assurance, il devint ensuite plus communicatif. Il était attentif, pas trop enclin à se laisser distraire. Ses réponses étaient avisées, toujours empreintes de sens pratique et la manière dont il les faisait donnait une impression d'intelligence. Il se montrait accessible affectivement et manifestait peu d'inhibition. Examiné d'après Binet, il fit preuve d'attention, d'une réelle faculté de concentration, d'une

bonne mémoire et, parfois, de quelque maladresse. Son travail accusa une valeur de 109 %, c'est-à-dire que le sujet se révéla doué de capacités supérieures à la moyenne de son âge.

» Etant donné le bon niveau intellectuel de ce garçon, son accessibilité affective et sa conscience de soi à la fois réaliste et exempte d'orgueil, nous ne voudrions pas avancer sur son cas des pronostics défavorables. Les particularités qu'il a révélées jusqu'ici et qui l'ont fait paraître asocial sont probablement, pour la plupart, susceptibles d'être interprétées comme les résultats d'influences de milieu qu'il a subies antérieurement. C'est dire que les effets d'une bonne éducation pourraient les transformer en valeurs positives. Le sentiment d'honneur indéniable dont témoigne ce sujet est certainement un très précieux élément de sa nature, un facteur auquel pourra se raccrocher un éducateur judicieux. »

Or le rapport rédigé en 1932 par le père adoptif de l'enfant ne concorde pas avec ce portrait : « Hermann, note-t-il, est d'une grande paresse mentale, n'aime jouer à rien d'intéressant, cherche à se dérober à toute surveillance, est rusé et adopte à l'égard des gens une attitude de défi. Il est malin et adroit, mais il apprend avec peine et ses facultés intellectuelles sont faibles. Il est superficiel, se lasse rapidement, veut sans cesse du nouveau pour le jeter aussitôt de côté. Il n'a aucun intérêt pour ses jouets, tout l'ennuie dès qu'il l'obtient; il en fait alors cadeau ou il l'abandonne. Il aime bien taquiner de petits camarades. »

Au printemps de 1932, il fut placé dans un home d'enfants. On y observa chez lui une certaine humeur querelleuse, sans qu'à part cela il donnât lieu à d'autres critiques notables. Sa manière d'étudier, à l'école, était normale et en été 1933 il y fut qualifié de bon élève. Tout allait pour le mieux tant qu'il était seul, mais aussitôt qu'il était entouré de camarades il suscitait des disputes. Il lui arrivait souvent de pénétrer dans des jardins étrangers, bien qu'on le lui eût défendu. Les trois années suivantes se passèrent sans encombre. Ce n'est qu'en 1936 qu'on nous dit de lui qu'il mentait et qu'il s'appropriait des objets appartenant à d'autres écoliers en prétendant qu'ils étaient siens. Etant bon élève, il put entrer à l'école secondaire d'où on le retira au cours de la seconde année pour le placer un mois chez un paysan. A la fin de décembre, il entra en apprentissage chez un tapisier. Un mois après il se sauva, ses maîtres lui ayant trouvé à redire parce qu'il remplissait trop son assiette aux repas au lieu de se servir un peu moins, mais plusieurs fois. Puis, comme il exprimait le sentiment qu'il faisait plus beau travailler en pleine nature que dans un

atelier, on l'envoya trois ou quatre ans chez un paysan qui eut en lui un vaillant travailleur. En octobre 1941, son tuteur le mena en apprentissage chez un charcutier. A part le fait qu'il fallait sans cesse lui faire des observations touchant l'ordre et le soin, il n'y eut rien à lui reprocher. Mais c'est vers la fin de son temps d'apprentissage que la situation devint fâcheuse. Hermann se mit à avoir des liaisons peu recommandables. D'autre part, on avait toujours l'impression qu'il dépensait plus d'argent qu'il n'en gagnait. On ne put toutefois rien prouver contre lui et il termina son temps d'apprentissage. A fin 1944, il donna lieu à des plaintes. Après les fêtes de Noël qu'il avait passées chez son père adoptif, qui était aussi son tuteur, il resta deux jours sans se rendre à son travail. Son patron le renvoya d'un jour à l'autre et son tuteur le fit mener par les soins de la police dans une colonie de travail. Le but de cette mesure était de lui inspirer une crainte salutaire et d'en graver le souvenir dans sa mémoire. Les renseignements reçus de la colonie de travail étant favorables, Hermann ne tarda pas à obtenir une place chez un autre patron. Il n'y resta pas longtemps et en changea encore une fois. C'est alors qu'il se rapprocha de sa sœur Maria et qu'il rendit visite une fois à son tuteur en compagnie de cette dernière et de son mari. Sur quoi, son tuteur lui interdit l'entrée de sa maison s'il continuait à fréquenter cet homme.

Au milieu de juin, nous le trouvons en détention préventive, sous l'inculpation d'avoir volé en l'espace de quelques mois une somme de 8000 fr. à son patron. Il avait dissipé cet argent en compagnie de femmes dans les bars de la ville où il travaillait.

Le patron exigea qu'Hermann fût tenu sous tutelle et lui fit promettre de restituer ces 8000 fr. Sur quoi, il renonça à le faire emprisonner.

Mais au bout de peu de semaines déjà, le sol suisse commença à brûler les pieds de ce garçon et le paiement de sa dette lui pesait trop. Il prit la fuite et ne donna de nouvelles à son tuteur qu'une fois engagé dans un camp de recrues de la Légion étrangère, en Afrique.

On l'emploie actuellement en qualité de boucher de son régiment et il écrit régulièrement à son père adoptif.

C. DESCENDANTS DE LA LIGNÉE DES FECCO

9^e SUJET. — ROBERT, NÉ EN 1930a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents.* Fecco père avait déjà subi en 1927 une douzaine de condamnations pour scandale, ivresse, blessures, résistance à l'autorité, etc. Cette année-là, il purgeait une peine de huit mois pour fabrication de fausse-monnaie. La famille habitait depuis 1925 la même localité et rayonnait de là pour colporter. Bien que Pro Juventute fût intervenu en 1927 pour en faire retirer les enfants — il y en avait alors huit — le Département de justice du canton de domicile ne vit pas la nécessité de cette mesure. Celle-ci ne fut prise que deux ans plus tard, après une démarche que fit la commune d'origine. Dans l'intervalle, le nombre des enfants était monté à dix. A vrai dire, la famille entière avait disparu au moment où l'on vint les recueillir. Mais lorsqu'ils apprirent que la police allait faire des recherches, les parents amenèrent leurs enfants dans un home. La même année encore, la mère adressait une requête pour se les faire rendre. Bien que l'on sût, grâce à un rapport officiel, que la maison des Fecco était souvent le théâtre de beuveries, le Conseil d'Etat décida de rendre à la famille les trois cadets. En 1930, les parents recoururent à l'appui d'un avocat pour se faire restituer les autres. Cette tentative échoua. En 1931, ils en mirent un second sur l'affaire, mais sans succès non plus.

En 1932, Fecco père trouva la mort dans un accident de motocyclette. Un tiers du montant total de l'assurance contre les accidents, soit 10 000 fr. fut attribué à sa femme, tandis que 20 000 fr. furent portés au compte des enfants. Cette même année, l'autorité maternelle fut retirée à la veuve Fecco. Elle engagea de nouveau un avocat qui recourut jusqu'au Tribunal fédéral et... gaga. Du moins, la décision touchant le retrait des enfants et le soin de les élever ne fut-elle pas révoquée. Mais cette femme ne fut pas économe de son argent et lorsque, notamment, elle eut épousé en 1936 un homme condamné plusieurs fois pour vol (un non-vannier) elle eut vite fait d'épuiser son pécule. C'est en 1939 qu'elle se vit définitivement privée de son autorité maternelle. Elle mourut en 1941 et les enfants qui se trouvaient encore chez elle prirent aussi le chemin d'un home d'enfants. Mais avant ce décès déjà, son second mari avait une liaison avec une Markus qui

était enceinte de ses œuvres. Il prit alors celle-ci pour tenir son ménage et l'épousa.

2. *Les frères et sœurs.* L'aînée des sœurs était faible d'esprit, épileptique et presque aveugle. Elle mourut dans un hospice d'aveugles. Quelques-uns des enfants, dont Elise, souffrent de la cataracte. Puis vient un frère, d'éducation extrêmement difficile, grossier et de moralité douteuse. Il fut maintenu sous tutelle au-delà de sa majorité. Ensuite une sœur, presque aveugle et faible d'esprit, est internée dans une maison de santé. Puis c'est encore une fille, qui ne put rester dans aucune famille. Elle est voleuse, sexuellement précoce et de dispositions dangereuses. Les autres enfants de cette famille furent aussi difficiles à élever. Mais il fut néanmoins possible de les libérer de tutelle lorsqu'ils eurent 20 ans, car ils offraient quelques garanties permettant d'admettre qu'ils seraient plus ou moins capables de gagner leur vie par leurs propres moyens.

b) *Robert.*

Il entra en 1930 dans un home d'enfants où il ne donna pas une peine particulière, sinon qu'il ne parvenait pas à s'entendre avec ses frères et sœurs. En 1940, on trouva une famille où le placer. Il en était à sa 4^e année d'école et se montrait faiblement doté. Désobéissant à la maison, il se dérobaient devant tout travail. En 1941, il recommença de se mouiller. Il ne prenait aucun soin de ses vêtements et se querellait souvent avec ses camarades. Il reçut en 1943 la visite d'un frère aîné qui menait dans la région une vie de bohémien. Il se sauva en septembre de la même année, parce que le fils de ses parents adoptifs l'avait battu. Au milieu d'octobre, on le fit entrer dans une institution pour enfants difficiles. Lorsqu'il y refusait d'étudier — ce qui advenait souvent — on le battait. Il s'enfuit pour cette raison en août 1944. Bien qu'il n'eût jamais su jusqu'alors quel métier choisir, il résolut, lorsqu'on le ramena à l'établissement, de faire un apprentissage de boulanger-pâtissier. Le directeur, lui, conseillait plutôt l'agriculture. Au printemps de 1945, on le plaça dans une ferme à laquelle était annexée une scierie. Durant les six mois qui suivent, on le dépeint comme assez travailleur. Mais il dépensa en fumée jusqu'au dernier centime de son salaire. En mars 1946, Robert écrit qu'il ne peut plus s'entendre avec son patron. Il dit que ce dernier l'appelle « gibier de prison » lorsqu'il a commis une faute dans son ouvrage. Aussi aimerait-il s'en aller et entrer en apprentissage chez un relieur. On donna suite à son désir et, en avril de la même année, il se mit à la reliure. Tout alla bien au début.

Mais au bout de quelques mois, il commença à se montrer impertinent envers son patron et la mère de celui-ci. Aussi fit-il part de son désir d'entrer en fabrique comme l'avait fait un de ses frères. Lorsque son tuteur manifesta l'intention de l'envoyer dans un établissement, son patron prit sa défense et fut d'avis que c'est le travail en fabrique qui lui conviendrait le mieux. Ainsi fut décidé. C'était en novembre 1946. Or moins de deux mois s'étaient écoulés que déjà il changeait de lieu de travail sans en demander l'autorisation à son tuteur. On ne l'aimait pas dans la localité de son domicile où il ne cessait de faire le bravache. D'autre part, il se mettait à manipuler des armes à feu. Puis on avisa Pro Juventute, en mai 1947, qu'il lui arrivait de ne travailler que quatre jours de la semaine, passant les autres soit au lit, soit à rouler à motocyclette avec d'autres garçons. Il aurait également commencé à trafiquer d'armes à feu. Le même mois, la fabrique le congédia pour paresse. Il prit une autre place. Mais son tuteur ne l'entendait pas de cette oreille et le fit envoyer dans une colonie de travail d'où il se sauva deux jours après. Or son précédent patron se déclara disposé à le reprendre dans son commerce et le tuteur y consentit. Mais en août 1947 il se fit, une fois de plus, mettre à la porte pour son irrégularité au travail. En outre le Conseil communal refusa de lui accorder plus longtemps le permis de séjour. Il fut alors décidé de le placer dans un établissement d'éducation et de travail; mais il prit la fuite auparavant, après avoir écrit à son tuteur la lettre que voici : « Comme vous l'aurez probablement déjà appris, nous sommes dans la campagne. Car nous croyons pouvoir trouver la liberté en plein air mieux que parmi les fantômes. Je n'ai que 17 ans, mais je suis convaincu quand même que j'ai assez souffert du régime de prison qui m'a tenu en esclavage. Si vous avez un pigeon voyageur qui puisse sentir où je suis, il vous sera facile de correspondre par lettres avec moi. »

Il était en compagnie de son frère qui avait adopté pour son compte la vie itinérante.

Voici le rapport de police relatif à la fin de son séjour dans la commune : « Le genre de vie qu'il a mené ces derniers temps, son dérèglement et sa paresse ont nécessité une intervention des autorités. L'insolence de sa conduite et son air de criminel lui ont attiré l'antipathie publique. On en vint à ne plus le rencontrer qu'entièrement saoul. Cela faisait véritablement mal de voir avec quelle légèreté il gaspillait l'argent. »

Quant à sa logeuse : « Je vous avise, écrit-elle, que ce garçon a l'intention de passer la frontière. Quand nous lui disions quelque chose,

il ne faisait que répliquer : la Suisse n'est quand même pas ce qu'il me faut. Il n'a pas touché plusieurs de ses cartes de ravitaillement. »

Dans le courant de septembre, il fut ramené à la frontière par des employés d'un consulat suisse de France. On l'avait condamné à onze jours de prisons en France pour passage illégal de la frontière. On ne réussit pas à mettre la main sur son frère.

On le conduisit donc à l'établissement d'éducation et de travail d'où il se sauva dès les premiers jours, mais où il put être ramené. Or voici que, dans un rapport daté de septembre 1948, on le dépeint comme entièrement changé. En novembre de la même année, il entra en service chez des paysans. Il commença par se bien tenir mais reprit la clef des champs en janvier 1949 et se réfugia auprès de deux de ses frères. On le ramena encore une fois au bercail. Il avait dans l'intervalte repris du travail comme manœuvre. Les frères adressèrent au tuteur une lettre de menaces promettant qu'ils le puniraient s'il ne libérait pas immédiatement Robert de l'établissement. Bien que l'on n'eût pas cédé à ces injonctions, les deux frères s'abstinrent de rien entreprendre.

Après un séjour d'un an dans cette institution, Robert fut remis en liberté et l'on ne sait pas aujourd'hui sous quels cieux il s'est transporté.

10^e SUJET. — HERMINE, NÉE EN 1925

a) *Les parents. — Les frères et sœurs : voir sujet 9.*

b) *Hermine.*

En 1931, on la déclarait normalement douée, docile, paisible et franche. Elle quitta le home à ce moment-là, après y avoir vécu depuis le moment où on l'avait recueillie, et fut placée dans une famille adoptive. En mai 1934, soit au bout d'une année, les protecteurs de l'enfant ne voulurent pas la garder plus longtemps, disant que quelque chose clochait dans sa tête. Hermine fut donc placée à nouveau dans un home. En 1935, on l'y qualifiait de difficile, paresseuse et indifférente. C'est à cette époque qu'elle força une armoire renfermant des douceurs. Comme elle se mit alors, en outre, à manifester des manies d'ordre sexuel la fillette fut remise, en mai 1935, à un home pour enfants d'éducation difficile. Dès les premiers mois, elle y fit une tentative d'évasion. Il fut toutefois possible de la retrouver le jour même. Hermine passe pour très particulière, elle ne se laisse aborder par personne.

En 1937, on nous écrit à son sujet : « Elle apporte à l'ouvrage un tempérament flegmatique, tandis qu'au jeu, elle est la première. Elle s'y entend excellemment à amuser les autres, mais se montre gênée dès que des adultes s'approchent. Elle est adroite aux travaux de ménage et s'acquitte bien de son ouvrage lorsqu'elle est sous surveillance. Elle est honnête. »

C'est en ce sens que s'expriment également les rapports des années suivantes. On continue d'y noter qu'Hermine ne travaille que lorsqu'on l'y astreint, mais que c'est de jouer qu'elle préfère. Elle ne se rebelle ni ne ronchonne jamais. Elle chante et parle souvent de sujets inconvenants.

En 1941, la jeune fille fut confiée à une famille de paysans comportant cinq enfants. Facile, superficielle, sans aucune compréhension des enfants mais trahissant par contre le sens des hommes, tels sont, sur son compte, les renseignements des semaines et des mois suivants. En août 1941, elle se sauva et retourna dans son home, d'où elle fut ramenée illico à la place qu'elle venait d'occuper. En octobre, on lui donna son congé parce qu'on n'avait plus d'ouvrage pour elle. Elle entra dans un home attendant à une fabrique où on lui donna du travail. C'est alors qu'elle commença de traîner en compagnie masculine et qu'elle manifesta bientôt son intention de se marier avec un étranger qui ne dessoulait pas. Elle fut renvoyée de la fabrique au milieu de 1943 et exprima le désir de trouver une place à proximité d'un oncle avec qui elle venait de reprendre contact. Elle continua de travailler au home jusqu'en septembre de cette année, mais on refusa de la garder au-delà de ce terme à cause de son insolence et de sa nymphomanie. Elle prit alors une place dans un ménage privé. Elle s'y plut et le témoignage de ses maîtres était satisfaisant. Au milieu de 1944, elle désira changer et prendre du service non plus auprès d'enfants, mais comme femme de chambre ou employée de magasin. On lui offrit un emploi dans la cuisine d'une clinique. Mais elle n'en voulut pas entendre parler et écrivit alors la lettre que voici : « Et je sais bien, maintenant, pourquoi il aurait fallu que j'aie dans cette clinique. Mais heureusement que cela n'a rien donné. Vous avez aussi écrit que vous vouliez me chercher une place dans ce genre, mais vous pouvez vous épargner cette peine. J'ai déjà du service ici, à A. où je peux continuer à travailler à la cuisine et au ménage. Si vous relisez comme il faut ma dernière lettre, vous pourrez vous convaincre que je n'ai pas écrit que je voulais aller dans une cuisine. Je ne m'en irai plus de A. et je ne suis plus une enfant, pour me laisser faire par des étrangers. J'en ai assez vu. Arrachée à mes parents à

l'âge de trois ans pour me trouver toujours parmi des gens étrangers et quinteux, ce n'est pas gai et c'est pourquoi je voudrais bien me sentir une fois heureuse. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.»

Il lui fallut tout de même accepter une place dans un hôpital. Mais cela lui déplut dès le commencement, parce qu'elle n'y jouissait que d'une liberté très limitée. Elle n'en sortait pas moins le soir à sa guise et même ne rentra une fois qu'au matin. Elle donna son congé pour la mi-octobre. Son tuteur décida alors de la faire envoyer dans un home pour jeunes filles en danger, mais elle s'enfuit auparavant. Elle pensait que les circonstances s'annonçaient pour elle sous un aspect différent et écrivit à son amant du moment une lettre lui enjoignant de l'épouser. L'enfant, ajoutait-elle, était d'un autre homme, lequel s'était suicidé en apprenant sa grossesse. L'amant ne voulut pas entendre parler de mariage, suivant en cela les conseils de sa propre mère. Sa condition de réfractaire allemand lui interdisait tout mariage jusqu'à la fin de la guerre. Hermine fut donc conduite dans une maternité où elle accoucha d'une fille au printemps de 1945. Cette même année fut également décidé le prolongement de sa tutelle. Deux mois après la naissance de son enfant, elle entra comme femme de chambre dans un hôpital. Son travail y était mauvais, sans compter qu'elle sortait le soir sans permission et ne rentrait souvent que le matin. En outre, elle entraînait d'autres employées de la maison. C'est pourquoi on la renvoya en novembre de la même année. Elle reprit du travail en fabrique, logeant dans le home de celle-ci. C'est à cette époque également que son amant attira de nouveau l'attention sur lui.

En janvier 1946 nous parvint la nouvelle qu'Hermine avait fait du tapage parce qu'on n'expédiait pas ses lettres et qu'on ne lui remettait pas le courrier arrivé à son adresse. Elle déclarait qu'elle avait déjà aiguisé le couteau avec lequel elle allait s'ôter la vie si cela continuait, que dans toutes les places qu'elle avait occupées on n'avait cherché qu'à lui rendre la vie pénible. C'est dans ces termes, également, qu'elle écrivit une lettre à son tuteur, lui réclamant d'être libéré de sa dépendance. Comme la fabrique qui l'employait refusait de la garder plus longtemps, on la mit dans un home pour jeunes filles en danger.

Voici les renseignements reçus de ce home en avril 1946 : « Durant toute la Semaine Sainte déjà, voire depuis plus longtemps encore, la situation est devenue intenable. Elle se refuse à tout travail et n'a pas la moindre tenue. Elle raille les sujets religieux et singe les cérémonies de la liturgie. Elle ne parle tout le jour que de stupidités, quand elle ne dit pas les pires méchancetés, brise la vaisselle, etc.

On la tient à l'écart des autres filles, mais cette situation ne peut durer. Nous avons espéré d'un jour à l'autre qu'elle s'engagerait sur une meilleure voie et nous fondions tout spécialement notre espoir sur la visite qu'elle devait aller rendre à son enfant, à B., et qui a eu lieu hier. Malheureusement, rien n'a changé. Elle s'est mise à se répandre en invectives, disant que son enfant allait mal, etc. Il nous semble qu'elle souffre d'un état maladif. Aussi l'avons-nous menée chez le médecin de notre maison. Nous ne pouvons pas la garder plus longtemps. »

Voici en quels termes ce médecin résume ses constatations : « Hermine Fecco cherche à minimiser la portée de son inqualifiable conduite. Elle conteste tous les reproches qui lui sont adressés et accuse d'incompréhension les gens auxquels elle a affaire. Elle croit avoir le droit d'être libérée de tutelle, de vivre sa vie comme elle l'entend et de fonder un foyer. Elle proteste contre le fait qu'on l'ait séparée de son enfant qu'elle prétend aimer beaucoup et dont elle voudrait s'occuper elle-même.

» Pendant son séjour dans notre établissement, Hermine Fecco s'est isolée des autres, accomplissant toutefois sans récriminer certains travaux de couture. La plupart du temps, elle était sombre et inquiète. Mais nous n'avons jamais remarqué chez elle d'accès de colère ni de tentative de révolte. Sachant qu'elle n'aurait pas longtemps à rester internée chez nous, elle se soumettait sans protester à la période d'observation prescrite. Mais lorsque nous voulûmes lui faire comprendre qu'il y aurait grand avantage pour elle à faire dans notre maison un séjour de plus longue durée, elle s'opposa avec colère et bouderie à notre proposition. Elle ne se croit pas malade et réclame son droit à une vie indépendante et normale. Son examen médical n'a révélé aucune lésion corporelle quelconque ni de trouble notable, sinon sa myopie et certains dérangements de la circulation périphérique. Wassermann, Kahn et Meinicke négatifs. »

Examen psychique : Niveau intellectuel nettement inférieur à la moyenne, connaissances scolaires rudimentaires dans toutes les branches. Faculté de jugement faible, inexacte et sans maturité. Volonté faible et d'autant plus impulsive, influençable, inapte à se défendre contre les sollicitations de l'extérieur. Hermine Fecco témoigne d'une incapacité certaine de jugement moral. C'est là sa faiblesse la plus frappante. Elle suit ses instincts sans tenir compte en aucune manière de la morale ni de la religion dont elle n'a, d'ailleurs, qu'une notion superficielle. Sa sphère affective est caractérisée par une surprenante instabilité. Elle n'éprouve de sentiments véritables pour

quoi que ce soit sinon, prétend-elle, pour son enfant. Sous le rapport de la complexion sexuelle, Hermine est précoce et a des instincts exigeants. Toute jeune déjà, elle fut induite à se masturber et céda aisément, plus tard, aux invites des filles. Il semble toutefois ressortir de son dossier que, pour son compte, elle recherche toujours de préférence les aventures galantes.

Nous avons affaire ici à une personnalité très lourdement tarée, faible d'esprit tant du point de vue intellectuel que spécifiquement moral, et atteinte de troubles graves du caractère et du comportement.

Quant à la constitution physique, elle souffre de troubles de la vue qui sont propres à sa famille et qui s'accroîtront probablement encore.

L'autorité tutélaire a collaboré aux efforts faits par Pro Juventute en vue de l'éducation et du redressement de cette jeune fille. Ce furent malheureusement, jusqu'ici, peines perdues. Aussi serait-il à souhaiter que le travail commencé pût être poursuivi dans le même sens. Il y aurait donc lieu, selon nous, d'aviser aux nouvelles mesures à prendre pour atteindre ce but.

Tout ce qui précède nous incite à proposer un traitement dirigé par un psychiatre. Nous sommes d'avis qu'Hermine Fecco aurait profit à subir un traitement psychothérapeutique, ainsi que le contact d'un milieu où on lui témoignât de la bonté et de la compréhension psychologique.

Elle a une véritable terreur des maisons comme la dernière où elle a séjourné (home pour jeunes filles en danger) et, si on l'internait de nouveau, elle se jetterait dans un tel état de rébellion qu'on ne pourrait la garder nulle part. Son hostilité à l'égard de tout ce qui touche à la religion est très violente et remonte loin. Aussi ne peut-il plus être question d'orientation religieuse.

Conformément à ce conseil, Hermine fut placée dans une clinique privée et soumise à un traitement psychothérapeutique. Elle s'y plut beaucoup et y demeura quatre mois. Puis, en août 1946, elle reçut un emploi dans un home d'enfants. Elle ne s'y trouva pas bien et voulut donner son congé pour la fin de l'année. Elle fit la connaissance d'une famille qui se déclara disposée à prendre son enfant chez elle. Elle avait de fréquentes rencontres avec un psychopathe marié qu'elle avait connu à la clinique. Elle changea de place au début de 1947 et prit du service dans un autre home d'enfants. Elle put alors remettre son enfant à la famille qui s'intéressait à lui et ainsi le voir souvent. Au milieu de l'année, elle se fit congédier pour insubordination et prit du travail, pour un petit salaire, dans un ménage de sa connais-

sance. Puis, en septembre, elle se fiança. On apprit en octobre, à l'occasion d'une conversation téléphonique, qu'elle se trouvait déjà au troisième mois d'une grossesse. Le père de l'enfant était son fiancé. Et c'est alors chez lui qu'elle se rendit avec son premier bébé, après avoir quitté le domicile qu'elle occupait. Mais son tuteur ne se montra pas d'accord avec cette décision, car le fiancé en question était un garçon de 20 ans condamné plusieurs fois pour vol et, en outre, de moralité douteuse. C'est pour cette raison qu'on la conduisit avec son bébé dans un home de jeunes filles. Quinze jours après, elle se sauva pour aller rejoindre son fiancé.

Hermine fut alors examinée dans une clinique psychiatrique en vue de déterminer son aptitude au mariage. Le résultat fut négatif. En outre, on préconisa la stérilisation.

En décembre, elle se sauva une fois de plus du home. Mais une fois ramenée au gîte, elle se comporta plus tranquillement et mit au monde une seconde fille en février 1948. Elle se maria en mai. Son mari travaillait comme domestique. On apprit en décembre de la même année qu'elle attendait un nouvel enfant.

D. DESCENDANTS DE LA LIGNÉE DES HEISER

11^e SUJET. — JACOB, NÉ EN 1934

a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents.* Un rapport daté de 1943 dépeint la femme comme pauvre et décrépite. Son mari ne se souciait pas de sa famille et fut hospitalisé une année durant dans un asile pour buveurs. Pendant ce temps, la femme vécut dans une forêt avec ses sept enfants et un membre de la famille des Plur. Elle était elle-même alcoolique. C'est là que l'on recueillit les enfants, en novembre 1943, tandis qu'on remettait aussi leur mère aux soins d'un asile. En 1945, le père fit un assez long séjour dans un sanatorium, car il était atteint de tuberculose pulmonaire. En 1946, il entra dans une maison d'aliénés où on le déclara psychopathe et buveur invétéré. Sa tuberculose fut reconnue incurable. Il passa l'année 1947 auprès de sa femme. Le couple raccommoait des parapluies et faisait du colportage. Le mari mourut en 1950 et la femme continua d'exercer son métier.

2. *Les frères et sœurs.* L'aîné des frères avait déjà été recueilli quelques années durant, lorsqu'il était enfant, dans un établissement.

Il se rendit alors coupable de quelques vols et abus de confiance. Actuellement, il mène à travers le pays l'existence vagabonde de ses ancêtres. L'aînée des sœurs s'était déjà montrée quelque peu difficile pendant ses années d'école; elle fut qualifiée de sournoise dans les divers ménages où elle prit du service. C'est de sa cadette immédiate, *Rosa*, de deux ans plus jeune qu'elle, qu'il sera question plus loin. Quant aux trois autres enfants, soit deux filles et un garçon, plus on va, plus ils donnent de tracas. L'une des fillettes est placée aujourd'hui dans une famille, son frère et sa sœur sont encore aux soins d'un home.

b) *Jacob*.

Ce garçonnet fut enlevé à ses parents en 1943, en même temps que ses frères et sœurs, et mis dans un home d'enfants. En 1944, bien qu'il eût déjà 10 ans, il en était à la deuxième classe primaire. Ses parents n'avaient jamais veillé à ce qu'il suivit l'école. C'est un enfant qu'on aimait bien et qui ne créa pas de difficultés spéciales durant les premières années. En 1945, on le soumit à un examen intellectuel sur la base du test de Biäsch. Il obtint un résultat de 90 %. Au home, il passait pour gai, vif et mutin. A cette époque, il recevait de ses parents des lettres auxquelles il répondait.

En 1947, il fut envoyé dans une famille qui exploitait un petit train de campagne et où se trouvait déjà une sœur aînée. Lorsque celle-ci s'en alla, elle fut remplacée par sa sœur *Rosa*.

Jacob se montrait travailleur et obéissant. En 1950, soit à sa sortie de l'école, son tuteur lui fit cadeau d'une bicyclette en récompense de sa bonne conduite. Il se joignit, à cette époque, à la compagnie d'ouvriers de fabrique et se mit à fumer avec excès, dépensant tout l'argent que ses parents adoptifs lui donnaient pour son aide aux travaux de la campagne. Lorsqu'il remarqua que les ouvriers de la fabrique avaient une vie relativement facile, il manifesta le désir de faire le même travail qu'eux. N'en obtenant pas l'autorisation, il devint insolent envers son père adoptif, à tel point que celui-ci en vint une fois à lui administrer une correction. Puis il trouva qu'il avait trop peu d'argent de poche et en préleva une fois sur son carnet d'épargne dont on lui avait confié la responsabilité. Il avait appris à jouer un peu d'accordéon et souhaita posséder lui-même un de ces instruments. Mais on ne consentit pas à lui donner de quoi l'acheter. Il déroba donc une centaine de francs à son père adoptif et s'acheta... non pas un accordéon, mais un guidon neuf pour sa bicyclette.

Là-dessus, son tuteur désira lui faire faire un apprentissage de

forgeron. On lui trouva un bon maître de cet état et Jacob commença par être un apprenti-travailleuse. Toutefois, il ne voulait pas obéir. Il fumait pendant les heures de travail, ce que son patron, comme bien l'on pense, ne pouvait pas tolérer. Le tuteur du garçon fit à celui-ci des observations bienveillantes à ce sujet et lui fit promettre qu'il ne fumerait plus en travaillant. Mais quelques minutes après, alors qu'il entra dans l'atelier avec le patron, Jacob avait de nouveau la cigarette aux lèvres.

En punition du vol mentionné ci-dessus, la bicyclette du coupable fut confisquée. Sur quoi Jacob menaçait son père adoptif de mettre le feu à sa maison s'il ne recouvrait pas sa machine... et obtint satisfaction ! Dès lors, il se rendit tous les dimanches au village de ses parents adoptifs, mais non pas pour leur rendre visite. Il rôdait avec ses camarades. On lui reprit son vélo, mais il trouva un voisin qui lui prêta le sien.

La situation devenait intenable, car Jacob se montrait de plus en plus indiscipliné dans l'accomplissement de son apprentissage. Aussi son tuteur finit-il par en avoir par-dessus la tête. Il résilia le contrat d'apprentissage et envoya son pupille sur un alpage, comme aide d'un berger. La contrée étant encore sous la neige, le garçon fut occupé provisoirement dans une ferme située au pied de la montagne. Il y rôdait tous les soirs avec un ami. Les commerçants du village et le maître de Jacob, informés des faits et gestes de ce dernier, furent intrigués par les réserves pécuniaires dont il disposait. Ils en furent d'autant plus frappés lorsque, monté à l'alpage, il ne recula pas devant les heures de marche qui le séparaient du village pour y descendre presque tous les soirs faire provision de cigarettes et de sucreries. Aussi bien son maître ne tarda-t-il pas à découvrir qu'il lui manquait une quarantaine de francs dans une caisse qui restait ouverte chez lui et qui contenait les cotisations des membres de la société locale de tir. Jacob reçut à l'alpage la visite de la police qui l'interrogea et à qui, après une heure de dénégations obstinées, il finit par avouer son vol.

Là-dessus, on l'envoya passer trois ans dans un établissement d'éducation et de redressement. Mais sa conduite étant relativement bonne, on l'autorisa à en sortir après deux ans pour faire un apprentissage de boulanger qui dure encore actuellement.

Protocole du test de Rorschach :

t = 12'	G = 4	K = 1	F + = 71,4 %	H = 2	Typ. rés. int. = 1 : ½
R = 16	D = 12	FC = 1	A = 81,2 %	Pl = 1	Typ. app. = G-D
1/R = 45''			Ban = 31,25 %		Succ. = ord.

12^e SUJET. — ROSA, NÉE EN 1938

a) *Les parents. — Les frères et sœurs* : voir sujet 11.

b) *Rosa.*

Rosa était âgée de cinq ans et demi lorsqu'elle entra dans un home d'enfants. En 1944, il fallut la mettre à l'hôpital parce qu'elle transportait des bacilles de diphtérie. Puis elle changea de home et fut transférée à une bonne altitude où elle passa un peu plus d'un an. Entièrement rétablie, elle regagna le home précédent où se trouvaient également ses frères et sœurs. Les nouvelles reçues à son sujet les premières années après qu'on l'eut recueillie furent bonnes. Elle ne donnait pas de peine, montrait un bon naturel et se comportait modestement. A la mi-juin de 1948, on nous communiqua ce qui suit : « ... est en 4^e classe, sa conduite est bonne, seulement elle ne s'entend pas bien avec d'autres enfants. »

En avril 1949, alors que sa sœur aînée quittait la famille dont il a été question plus haut et entra en service, Rosa prit sa place. Tout alla bien au début. Elle aidait au ménage et se montrait travailleuse. Au milieu de 1950, sans raison apparente, elle se sauva pieds nus et en tablier de cuisine. Des enfants du home où elle avait séjourné auparavant l'aperçurent au soir du même jour à l'orée d'une forêt et leur directrice les engagea à aller la chercher. Lorsqu'on lui demanda pourquoi elle avait pris la fuite, elle déclara qu'on ne faisait jamais que la gronder, tandis qu'on gâtait son frère Jacob. Son tuteur la ramena dans la famille qui la protégeait et qui accueillit la fillette avec des reproches. On nous apprit également qu'il fallait tout garder sous clef parce qu'il arrivait souvent à Rosa de dérober des objets. Un an plus tard, les nouvelles n'étaient pas mauvaises : travaux de ménage assez bons, travaux scolaires satisfaisants. Mais les larcins continuent, elle prend tantôt de l'argent, tantôt des choses à manger.

Protocole du test de Rorschach :

t = 13'	G = 6	FC = 1	F+ = — 22,2 %	H = 3	Typ. rés. int = O : ½
R = 13	D = 13		A = 63,5 %	Obj = 1	Typ. App. = G-D
t/R = 60''			Orig = 10,52 %	Psge = 1	Succ = relâchée
			Ban = 15,78 %	Pl = 2	

13^e SUJET. — JOSÉPHINE, NÉE EN 1935a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents.* Père et mère sont issus de familles de vanniers et exercent ce métier. La femme ne sait pas écrire. Pendant une certaine période où le travail semblait abonder, ils embauchèrent quelques autres vanniers en qualité d'ouvriers. Mais ils n'en finissaient pas de se quereller avec eux. Après la mort de son mari, survenue en 1940, la femme de Heiser vécut avec différents individus sans manifester la moindre vergogne à l'égard de ses enfants. A cette époque, elle recevait des subsides de sa commune d'origine. Ses enfants lui furent retirés en 1942.

2. *Les frères et sœurs.* Nous ne savons rien de particulier des deux frères de Joséphine, l'un et l'autre ses cadets. Ils sont aujourd'hui chacun dans une famille adoptive et ne donnent pas de peine notable.

b) *Joséphine.*

La direction de l'orphelinat où se trouvaient les trois frères et sœur nous communiquait en 1944 que Joséphine n'est pas mauvaise élève à l'école mais que, par contre, elle ment et vole quelquefois. Elle n'est pas habile de ses mains. Elle prend bien soin de ses deux petits frères. Elle entra en 1946 dans une famille composée d'un couple sans enfants. Le mari travaillait dans une fabrique et exploitait en outre un petit commerce de bicyclettes. Sa femme avait une jambe de bois et, comme son infirmité la gênait pour faire ses courses, ils recueillirent Joséphine pour s'acquitter de cette tâche. La fillette ne s'y plut pas, et cela dès le début. Elle y commit aussi à l'occasion quelques larcins.

C'est alors qu'il se trouva pour elle une marraine qui s'offrit à verser de l'argent à l'Œuvre de Secours pour les frais d'éducation de l'enfant, et qui prit aussi soin d'elle en personne. Cette dame veilla à ce que Joséphine fût recueillie dans un home proche de chez elle. Mais là non plus la fillette ne se trouvait pas bien, parce que les autres pensionnaires de l'établissement la regardaient de haut. Elle leur déroba toute sorte d'objets usuels. D'ailleurs, elle en fit autant à sa marraine chez qui elle allait parfois passer ses vacances et à qui elle subtilisa diverses choses, dont une broche. Jamais elle ne prit d'argent.

Un test intellectuel appliqué à son cas donna un quotient de 0,95. Lorsqu'elle eut terminé ses classes — elle n'avait d'intérêt pour aucune profession — elle entra en service chez des paysans qui l'aimaient bien. Mais elle n'y resta pas longtemps et quitta cette place pour aller faire le ménage d'un universitaire et de sa femme qui avaient deux enfants. Elle y est encore actuellement. Là aussi, elle commit toute sorte de larcins, prenant par exemple, des mouchoirs. Mais elle semble toujours prise d'un grand repentir lorsqu'elle est découverte. Elle est active à l'ouvrage et suit quelques cours d'école ménagère.

14^e SUJET. — CONRAD, NÉ EN 1929

a) *Les parents. — Les frères et sœurs.*

1. *Les parents.* La commission scolaire d'une commune où cette famille séjournait écrivait en 1938 : « Il est indéniable que la santé mentale de ces enfants est en danger et qu'ils ne reçoivent proprement aucune éducation. Comment pourrait-il en être autrement dans « la vie instable de bohémiens » que mènent ces gens ! »

La commune fit savoir à Heiser père que l'on se proposait de lui retirer ses enfants si les circonstances de famille ne changeaient pas. Voici la réponse que reçut cette autorité et qu'elle transmit par lettre à Pro Juventute : « Heiser a déclaré sans ambages que le premier qui ferait mine de s'intéresser à ses enfants dans le sens indiqué recevrait son couteau dans le ventre. On a réellement affaire ici à un sujet qui représente un danger public et qui est connu pour avoir été déjà condamné antérieurement pour meurtre. »

Une inspection domiciliaire eut lieu et voici le tableau qui s'offrit aux regards des visiteurs : « La famille des Heiser, vanniers de leur métier, raccommodeurs de parapluies et colporteurs, habite un logement dans une maison à deux ménages. L'immeuble, très délabré, offre un abri suffisant, dans la saison froide aussi, à condition qu'on ne soit pas bien exigeant. Comme le foyer est en bon état, il est possible de maintenir assez chaude la chambre où l'on se tient d'habitude. Lors de notre visite, M^{me} Heiser était présente avec les cinq plus jeunes de ses huit enfants. Selon ses dires, Heiser père se trouvait avec l'aîné de la bande, un garçon de douze ans, en tournée de colportage; une fille du même âge aurait été invitée pour jouer avec des camarades d'école; tandis que le troisième enfant, un garçon, se trouvait chez des voisins. Les deux premiers fréquentaient l'école primaire de B.

et en étaient à leur deuxième année, au lieu de la cinquième et de la sixième qui auraient correspondu à leur âge. Les cinq enfants présents étaient très misérablement vêtus et, comme leur mère d'ailleurs, avaient tout l'air de bohémiens. Néanmoins leur santé à tous est bonne et ils semblent suffisamment nourris. Leur ordinaire consiste principalement en pain et lait; une enquête nous apprendit que la famille Heiser prenait chaque jour 5 à 7 litres de lait à la fromagerie. Comme Heiser s'adonne ici et là au trafic des chiens, il arrive aussi de temps en temps que de la viande de chien paraisse sur la table.

Le logis ne contient point d'autres meubles qu'une vieille couchette à deux places et un vieux canapé. La batterie de cuisine est réduite au strict nécessaire. Par contre, on est frappé du grand nombre de vêtements que l'on voit. Le couple des parents utilise pour la nuit la couchette à deux places qui se trouve dans la chambre et que nous venons de mentionner. Elle contient un sac de paille et une couverture assortie. Le cadet est couché dans une corbeille, enveloppée du meilleur linge du logis. Le second est dans un vieux petit lit d'enfant; il dort sur un sac de paille, couvert de vieux habits. Les deux suivants ont le leur à même le plancher de la chambre, à côté du lit des parents; tandis que les quatre plus âgés des enfants, les deux garçons d'un côté et les deux filles de l'autre, couchent respectivement dans deux coins opposés de la chambre, eux aussi sur des sacs de paille posés à terre et sous de légères couvertures. La literie n'était nulle part humide ni atteinte de pourriture. Pas trace de vermine non plus.

Lorsqu'on demanda à la femme si ses enfants n'avaient pas froid dans ces lits précaires, elle répondit qu'ils se tenaient chaud les uns les autres; que d'ailleurs ils sont endurcis, puisqu'aussi bien ils ont vu le jour en plein air sous le soleil du bon Dieu et que, durant la bonne saison, ils passent la plupart des nuits à la belle étoile ou dans le char. On peut dire en général que l'état de propreté est bon. Le loyer de cette habitation serait de 25 fr. !

Bref, l'impression qui résulte de la visite de cet intérieur est que, sous le rapport hygiénique, les conditions de vie ne peuvent pas être qualifiées d'intenables.

Lorsqu'on voulut y aller recueillir les enfants, à la fin de 1938, ils s'étaient éclipsés avec leur père. Néanmoins, on ne tarda pas à les découvrir et ils furent tous placés dans des homes.

2. *Les frères et sœurs.* A part le plus jeune des enfants, une fille, tous ont été d'éducation difficile et certains d'entre eux sont faibles d'esprit. Pour les autres frères et sœurs, voir les cas suivants.

b) *Conrad.*

Conrad fut remis en 1938 aux soins d'un home où on le fit entrer à l'école l'année suivante. Il avait atteint ses 10 ans. Faiblement doué comme il était, il ne dépassa pas le programme de la 4^e année. Il quitta l'école en 1944. Il était grand amateur de friandises et désirait toujours quantités de choses. Il entra chez un paysan et nous n'entendîmes rien de particulier durant une année et demie. A vrai dire, il fallait le pousser à l'ouvrage et il se montrait fort oublieux. Comme il ne voulait pas rester dans l'agriculture, son tuteur l'autorisa, en automne 1946, à prendre du travail en fabrique. Il put continuer de loger chez son maître le paysan. Il travaillait convenablement et l'on était content de lui. Durant l'automne 1947, il prit du travail ailleurs, pour changer de nouveau après six mois, toujours dans une fabrique. Nous sommes au printemps de 1948. Il commence à dépenser tout son salaire et à répondre avec une insolence têtue aux remontrances qu'on lui fait. En octobre de cette année, son patron nous écrit : « Nous avons malheureusement été obligés aujourd'hui de renvoyer sans autre délai Conrad Heiser, car aucun de nos monteurs ne veut travailler avec lui. Bien que nous nous soyons donné toute la peine possible pour nous accommoder de ses défauts, il n'est plus possible de le garder, car, outre le peu de confiance qu'il mérite, il a aussi une grande dose d'impertinence. »

Durant le mois suivant, il changea trois fois de lieu de travail, dépensa tout son argent au café et ne fut pas en mesure de payer sa chambre ni sa pension. Un rapport de police le décrit en ces termes : « Il fréquente la plupart du temps des individus douteux et passe son temps le soir dans les cafés en compagnie d'un cambrioleur mal famé. On y parle haut et on y boit force alcool. De toute façon, il dépense au-delà de ses moyens. Il prend souvent un taxi, ce qui est certainement superflu. Il n'est pas rare non plus qu'il se fasse servir des œufs sur le plat dans un restaurant, par pure fanfaronnade. »

En décembre de la même année, il trouva un maître d'état disposé à le prendre comme apprenti peintre. Obligé de suivre des cours à l'école professionnelle, il y fit scandale. S'il était à peu près convenable lorsqu'il travaillait en présence de son patron, il ne faisait plus rien dès qu'il était seul avec les ouvriers, sinon de se disputer avec eux. Au printemps 1949, son logeur fit à Pro Juventute la communication suivante : « Il mène ces derniers temps une vie effrontée et légère. Pas un soir il ne rentre avant minuit. Lorsqu'on lui fait une observation, il ne daigne pas répondre, ou bien il prend la porte en disant que

ses faits et gestes ne regardent personne. Depuis quelque temps, il court après une femme étrangère. Nous serions bien aises qu'il s'en aille. Cela ne peut pas continuer avec l'attitude insolente qu'il a prise.»

Le tuteur demanda que la tutelle de ce garçon fût prolongée au-delà de sa 20^e année, demande qui fut prise en considération. En août 1949, le logeur de Conrad Heiser lui donna son congé et le garçon élut domicile dans l'appartement de gens de mauvaise réputation qui exercèrent sur lui une regrettable influence.

En septembre, comme il se proposait de changer de place une fois de plus, son tuteur le fit entrer dans une maison de correction où Conrad séjourna jusqu'en janvier 1950. C'est à ce moment qu'il commença son école de recrues.

Il écrivit une lettre à son tuteur pour lui réclamer de l'argent et, ne recevant pas satisfaction, lui adressa les lignes suivantes : « Pour ce qui est de l'argent, je n'ai pas non plus besoin de m'en faire. Il ne vous faut pas croire que tout soit dit parce que je n'en ai pas. J'ai appris à la maison de correction comment on arrive à en obtenir. Il ne vous faut pas croire que je suis si bête. »

Après son école de recrues, Conrad Heiser trouva une place dans une fabrique qui ne tarda pas à le renvoyer pour la mauvaise qualité de son travail. Puis vint une seconde place où il ne se passa qu'une semaine jusqu'à ce qu'on le mit dehors. Dans une troisième, c'est lui qui voulut s'en aller au bout de quelques jours, le travail ne lui convenant pas. Mais il y resta tout de même après que des gens bien intentionnés l'en eurent persuadé. Or on avisa Pro Juventute, au milieu de l'année 1951 qu'il lui arriva souvent, dans la place en question, de n'être présent que la moitié des heures prescrites.

15^e SUJET. — RODOLPHE, NÉ EN 1933

a) *Les parents. — Les frères et sœurs* : voir sujet 14.

b) *Rodolphe.*

Il fut amené dans un home en 1938. Dès 1941 on le signala comme difficile. De plus, il volait. C'était un écolier médiocre. La directrice du home écrivit en 1946 à Pro Juventute qu'il exerçait une mauvaise influence sur les autres enfants. Elle préconisait de le placer chez un paysan. Il avait donc 13 ans. Ce conseil fut suivi. Peu de mois après parvint l'avis que Rodolphe était indiscipliné, n'obéissait pas et fumait la nuit dans son lit. Aussi le paysan ne voulait-il plus le

garder. En 1947, on le renvoya dans un home d'enfants. Il s'y plut bien, mais les sœurs se plaignaient de ce qu'il ne travaillât que quand il le voulait et tint des propos très grossiers. Il était très musicien et jouait de plusieurs instruments. En avril 1948, il vola 100 fr. et les distribua entre ses camarades. Puis on le plaça chez un agriculteur chez qui il ne cessa de mentir. Son travail était toujours bon, mais il dépensait son argent de poche dès qu'il le recevait. En 1949, il entra dans une boulangerie comme garçon de courses. Là encore, son patron ne fut pas content de lui et nous apprit qu'il passait toutes les nuits à rôder par les rues. Comme toutes les remontrances n'y faisaient rien, on le mit dans un établissement d'éducation et de travail où il besogna ferme et ne donna lieu à aucune plainte. Au printemps 1950, il retourna dans une exploitation agricole. Mais il se sauva au bout de quelques jours pour réintégrer l'établissement d'éducation et de travail. Motif de cette fugue: on y avait moins de travail que chez le paysan.

16^e SUJET. — GÉROLD, NÉ EN 1935

a) *Les parents. — Les frères et sœurs*: voir sujet 14.

b) *Gérolde*.

Il entra en 1938 dans un home d'enfants avec deux de ses frères, dont Rodolphe. Au début, il cherchait à se sauver.

Un rapport daté de la même année nous apprend qu'il est très attaché à ses frères. En 1939, il ne donne de peine d'aucune sorte et fait plaisir aux Sœurs. En 1941, il est vif, mais donne passablement de tracasseries, surtout par son caractère buté et têtu. En 1943, il entre à l'école en 1^{re} année, où il suit bien l'enseignement. Il se donne beaucoup de peine et se tient sage. Au début de 1944, en 2^e année, il reçoit un bon témoignage. On le dit beaucoup moins difficile que son frère Rodolphe. Au printemps de la même année on lui trouva des parents adoptifs, un couple de paysans sans enfants. Il passait alors pour un enfant doué de quant-à-soi, qui ne se laisse pas volontiers faire une observation, fait souvent la tête et réplique. Ses protecteurs avaient l'intention de l'adopter réellement pour leur enfant. A la maison, Gérolde se conduisit bien au début, mais à l'école il manquait totalement d'obéissance. Il avait à l'égard de ses parents adoptifs une attitude ambiguë, tantôt protestant de son désir de ne jamais les quitter, tantôt pleurant parce qu'il ne pouvait rejoindre son frère Rodolphe.

Voici ce que sa mère adoptive écrit en octobre 1945 : « Rien ne va plus avec Gérold. Il ment et veut mettre le feu partout. Lorsqu'on lui fait des remontrances et qu'on l'exhorte à faire un effort, il déclare qu'il n'y arrive tout simplement pas. » Comme son tuteur partait justement en vacances, il prit l'enfant avec lui, pour être ainsi à même de l'observer de plus près. Il le trouva incroyablement impertinent pour son âge et affirma n'avoir jamais constaté, chez un garçon de 9 ans, un pareil degré d'exigence et d'effronterie. Quelques jours après, Gérold fut envoyé dans un home d'enfants. Au milieu de 1946, il s'enfuit une première fois. Puis le fait se reproduisit. Lors de sa seconde fugue, il passa la nuit chez des personnes de sa connaissance et, dès le lendemain, réintégra le home de son propre gré. Il écrivait à son tuteur de fréquentes lettres pleines de gentillesse et de naïveté. Dans la plupart, il exprimait un désir. Puis vint en juillet 1947 la communication suivante : « Nous sommes malheureusement obligés de constater que Gérold devient de plus en plus impertinent envers les Sœurs et ses camarades. Je doute que nous puissions garder ce garçon jusqu'à sa sortie de l'école. »

Quelques jours après, on informait Pro Juventute qu'il s'était de nouveau sauvé et que, ramené au home, il avait menacé une Sœur d'un couteau. En août de la même année, on le transféra dans un home pour enfants d'éducation difficile. Il entra en 5^e classe au début de 1948 et se montra tout d'abord bon élève. Ses maîtres étaient d'avis que l'on ne savait jamais ce qu'il remuait dans sa tête. Il donnait l'impression d'être insensible à tout ce que l'on faisait pour lui. On constata au printemps qu'il n'était pas à même de poursuivre le programme de cinquième. Cette même année, pour le récompenser de la bonne conduite qu'il avait eue quelque temps, on lui permit d'aller passer ses vacances chez ses parents adoptifs. Mais il s'y comporta mal, incitant les enfants, plus jeunes de quelques années, qu'on y élevait, à toute sorte de sottises, comme de faire du feu à l'écurie et sur l'aire de la grange.

Avant les fêtes de Noël 1948, il désira connaître les adresses de deux de ses sœurs. Comme on ne consentait pas à les lui donner, il refit la même demande quelques semaines plus tard. Toutes ses lettres exprimaient des désirs concernant pour la plupart des vêtements. Ces missives arrivaient avec une grande régularité, à raison d'une au moins par mois. Toutefois, bien qu'on lui donnât environ deux fois plus d'habits qu'à d'autres pupilles de son âge, il n'en prenait aucun soin. C'est ainsi qu'il déchira une veste neuve, quelques jours après l'avoir reçue, en passant sous des fils de fer barbelés.

En 1949, il entra à l'école secondaire du home et y fut un élève médiocre. Dans le désir de bien montrer à ce garçon qu'on tenait à lui faire plaisir, son tuteur l'inscrivit dans une colonie de vacances organisée à l'étranger. A cet effet, on le pourvut d'habits neufs pour éviter qu'il ne se distinguât de ses camarades, en général plus fortunés que lui. Arrivé au camp, Gérold écrivit une joyeuse lettre. Malheureusement il ne s'y conduisit pas bien. Il essaya dès le début de jouer au chef et tenta d'en prendre le rôle. Mais lorsqu'il se mit à faire passer au compte d'autres campeurs des obligations qui lui incombaient tout naturellement, il perdit la sympathie de ses camarades. Il se comporta de manière fort impertinente à l'égard du directeur-adjoint du camp, profita de son absence pour pénétrer dans sa chambre et prendre ses aises sur son lit, etc. D'autre part, il s'arrogeait le matin 4-5 tasses de chocolat, alors que la portion prévue en comportait deux. Il ne prenait aucun soin de ses effets. Mieux encore : il sauta tout habillé dans un étang pour montrer aux autres sa supériorité. On découvrit encore par la suite qu'il avait dérobé de l'argent au directeur-adjoint du camp et qu'il l'avait dépensé en sucreries et en fumée.

Une fois de retour, Gérold se mit à raconter qu'il avait vu au camp ce que c'était que de vivre comme un monsieur et quelle existence de chien on menait au home. Quelques semaines plus tard, au cours d'une promenade, il se détachait avec quelques comparses du groupe de ses camarades; la bande pénétrait avec effraction dans une petite maison isolée dont le propriétaire était absent et en mettait en pièces toute l'installation. Gérold, l'instigateur de cette expédition, ne se montra nullement impressionné par les remontrances méritées qu'il reçut.

Voici une lettre qu'il écrivit à son tuteur en date de fin 1949 : « Merci mille fois pour les habits que vous m'avez envoyés. J'aurais mieux aimé une paire de soquettes que ces longues chaussettes. Les pantalons que vous m'avez envoyés sont assez longs, mais beaucoup trop étroits. Je vous envoie mon bulletin. Comme vous le voyez, je ne peux pas dire que ma note de conduite soit bien bonne. Voilà comment c'est allé. Je ne faisais pas trop attention. Alors, voilà que le Père me demande justement comment on fait ce calcul. J'ai fait le calcul aussi bien que je pouvais. Alors, pendant toute la semaine, j'ai ronchonné contre le Père. J'aimerais aussi avoir l'adresse de ma sœur Kathi. Ce qui me pèse, voilà ce que c'est : la plupart des garçons reçoivent un paquet presque chaque semaine. Et moi, j'en reçois peut-être deux dans l'année. C'est pourquoi j'aimerais bien l'adresse de ma sœur Kathi. Tu connais sûrement le Père A. Il m'a demandé si j'avais un atlas. Je lui ai dit que je n'avais pas d'argent de poche.

Alors, il m'a dit de vous écrire si je pourrais avoir un atlas. C'est bientôt la St-Nicolas, je m'en réjouis déjà beaucoup. Est-ce que vous connaissez peut-être ma parenté ? Je ne sais pas même où se trouvent mon parrain et ma marraine. J'espère que vous pourriez me rendre les choses un peu plus faciles. Je veux aussi me donner un peu de peine. J'aimerais tellement aller à Noël au home de XX (son premier) pour les vacances. Si je pouvais choisir ce que j'aimerais qu'à votre avis ou me permette de faire à ma sortie de l'école, j'en serais content de tout mon cœur. Ce que j'aimerais spécialement, ce serait d'aller auprès de mes frères et sœurs. Ce qui me fait le plus mal, c'est justement ça, que j'aimerais vous dire encore une fois que je ne reçois jamais de paquet. Il me faut toujours répondre que je ne sais pas moi-même pourquoi. Je sais que j'ai encore des parents, car ma sœur Kathi m'a dit une fois, quand j'étais encore au home de XX, qu'elle avait été chez mes parents à Noël. Je ne peux pas vous dire comme ça me fait mal au-dedans et je ne finis pas d'y penser tout le temps. Quand vous êtes venu ici, vous m'avez raconté que mon frère est dans une maison de correction. Le soir, quand je suis au lit, ce que j'aurais surtout voulu, c'est de me sauver. Mais j'ai pensé : c'est trop bête. Ce que je sais aussi c'est que les Pères ne m'aiment pas. Je pensais même qu'ils me haïssaient tous. Alors, j'ai reçu une cigarette d'un garçon. Je l'ai fumée, bien sûr. Le soir, on est allé à la forêt. Moi et quelques garçons, nous longions un ruisseau. Il y avait là une grotte. J'y suis entré pour voir quelle longueur elle avait. Comme j'en ressortais, un camarade me dit : Voilà un Père qui vient. Alors le Père B. dit : vous avez fumé. Alors nous avons dit non. Alors il m'a demandé si moi j'avais fumé. Naturellement j'ai dit non, parce que je n'avais pas fumé. Alors le Père a dit que j'étais un menteur. Je peux vous raconter encore beaucoup de choses comme celle-là. J'espère aussi que vous pouvez m'aider. »

Dans une lettre suivante, il écrit : « Est-ce que je-pourrai aller vers ma sœur Kathi pour Noël ? Rien que pour uoe semaine, ou bien rien que pour Noël. Je vous remerciais beaucoup. Cela fera certainement un grand plaisir à ma sœur, de revoir une fois le visage de son frère. »

Le tuteur de Gérold exhortait celui-ci à penser à un métier qu'il aimerait apprendre après avoir quitté l'école, soit au printemps de 1950. Gérold exprima le désir de travailler au port de Bâle et d'y faire l'apprentissage de matelot. Son tuteur était persuadé que le garçon n'y serait pas accepté. Il accéda néanmoins à son désir, tout en lui conseillant cependant de penser encore à un autre métier. La réponse fut : boulanger !

Or, voici l'exposé autobiographique que Gérold, à la requête de l'École des matelots, joignit à sa demande d'admission : « Je veux vous raconter tout droit et tout simplement la triste nouvelle, et dire où j'ai été et comment. Le triste de l'histoire, c'est d'abord que je n'ai plus de parents. Je ne les ai encore jamais vus et jusqu'à présent je n'ai jamais non plus entendu parler d'eux. Petit et ignorant comme j'étais, mon tuteur me mena au home de XX. J'y suivis la première, la deuxième et la troisième année primaire. Puis j'entraî bientôt dans un autre Institut, mais là, ça n'allait pas fort du tout. J'y ai suivi la quatrième et la cinquième école primaire. On remarqua bientôt que je suis un peu sauvage et je ne me plaisais pas trop non plus, parce que je ne pouvais pas assez faire de sport. C'est pourquoi mon tuteur m'envoya à X. Là, à X., je me plaisais énormément. On peut y faire du sport. En été, on nous permet aussi de travailler aux champs. J'aime travailler. En hiver, nous allons tous les jours à ski, ce qui a une grande importance pour la santé. Je me porte toujours bien et je suis gai. Et maintenant, je me tiens à la porte de la vie. Je me suis assis quelquefois dans un coin et, tout plongé dans mes pensées, je réfléchissais à ce que je pourrais faire pour être plus tard heureux dans la vie et vivre content. Enfin, je pris une résolution, celle de devenir mousse. C'est cela qui me ferait un grand plaisir et j'aime aussi beaucoup être en plein air. Il ne faut pas que vous trouviez cela si grave, que je n'aie plus de parents. C'est le Dieu Tout-Puissant qui m'a envoyé ce malheur, aussi je le supporte avec patience et ne perds pas courage. »

Il fut autorisé à se présenter à l'examen d'admission. Mais ses connaissances se révélèrent insuffisantes. Dans l'intervalle, son tuteur lui avait trouvé une place de garçon de courses chez un boulanger. Dès le début, il s'y montra insubordonné et paresseux. Il fumait tant, que son entourage en était excédé. Puis son impertinence envers son patron et la mère de celui-ci, lorsqu'il apprit son échec à son examen d'admission à Bâle, devint telle qu'on refusa de le garder plus longtemps et qu'il fut placé en observation dans une maison de santé afin d'élucider la question de son état mental.

Dès son arrivée, il écrivit à son tuteur : « Après un long voyage, je suis arrivé à P. Le premier jour, on me donna du travail à faire dans la maison. Comme j'étais là depuis un moment, il en est venu un qui m'a demandé combien de temps il faudrait que je reste. Alors, je lui répondis que vous m'aviez dit trois ou quatre semaines. Alors il dit : Ne le crois pas, il y en a eu un aussi, une fois, qui disait que cela ne durerait pas plus longtemps et c'est allé deux ans jusqu'à ce qu'il puisse

s'en aller... Tu peux penser quel chagrin j'ai eu en prenant congé de M. H. (la personne qui l'avait accompagné). Je pensais au passé. Je pensais à vous, combien de soucis je vous ai donnés, et maintenant, je suis derrière des barreaux. Qu'est-ce que mes frères et sœurs vont penser ? Surtout Kathi et Rose-Marie, qui m'ont écrit tout le temps. Le chagrin et l'amertume me remplissent tout le cœur, quand je pense comme nos parents ont repoussé tous leurs enfants. J'aimerais n'avoir jamais su que mes parents vivent encore. Je voudrais tellement les voir au moins une fois dans ma vie. »

Puis un mois plus tard, en juin 1950, vint une seconde lettre : « Je reconnais à présent quel amour et quelle bonté vous m'avez témoignés et je n'en ai jamais senti, ou voulu sentir, une petite étincelle. J'ai dédaigné votre bonté et j'en ai abusé. Malgré mon sort et cette horreur, vous m'avez aimé. Je le sais par expérience que vous m'avez cherché de bonnes places, et moi je me suis conduit comme un malhonnête. Je ne peux rester nulle part. Il n'y a pas de vis qui bouge dans ma tête, ni rien de bouché, mais c'est comme vous m'avez écrit. Je sais exactement que vous supportez beaucoup et vous avez pitié de moi de tout votre cœur. Moi aussi, j'ai pitié de vous quand je pense aux soucis et aux tracas que je vous ai causés. Sûrement vous êtes content, maintenant que je suis enterré dans une maison de santé et je pense : maintenant vous avez la paix à mon sujet, pour un moment. Mais il y a une chose que je vous dis et que je vous demande, c'est, quand je sortirai d'ici, que vous me cherchiez une place près de mes frères et sœurs. Je ne sais pas encore ce que je veux apprendre. Quand venez-vous une fois vers moi ? J'ai déjà écrit quelquefois à mes frères et sœurs, mais je n'ai pas reçu de réponse. C'est aussi, je crois, qu'ils ne me regardent plus comme leur frère, mais comme un détenu. Ça me fait souffrir jusqu'au fond, quand j'écris cette phrase moi-même. »

Post scriptum du directeur : « Je suis vraiment étonné que le petit Gérold vous écrive une lettre de *mea culpa* aussi compréhensive. Chez nous, il est très inabordable et renfermé. Ce garçon a un caractère difficile, avec tendance à la bravade, à la mauvaise humeur et à un ergotage étrangement acharné. Du point de vue diagnostique, son état ressortit sans aucun doute à une psychopathie grave, compliquée de névrose d'opposition. »

Il fut de comportement très variable durant la période de son internement. Tantôt il travaillait ferme, tantôt il s'asseyait au milieu d'un champ à ne plus rien faire. Il refusa d'aider à orner l'autel de l'église, en disant qu'il ne voulait rien savoir de pareilles simagrées.

Voici une lettre qu'il écrivit à sa sœur, mais qui ne fut pas expé-

diée : « Je m'étonne tout de même comment ça se fait que tu ne m'écrives pas. Quand c'est moi qui ne t'écris pas quelque temps, on dit que je suis un ingrat, trop paresseux pour envoyer quelques mots. Quand je suis parti de X., on a dit que j'étais ingrat vis-à-vis de mes frères et sœurs et qu'ils s'en étaient plaints. Et maintenant, regardez-moi ça ! J'ai écrit quelquefois à Rose-Marie et je n'ai pas reçu de réponse. C'est moi, moi, Gérold, est-ce que tu sais où est ton frère à présent ? Soigné comme un patient dans un établissement. Je te le dis tout droit : je ne me plais pas ici et je ne me suis plu encore nulle part. Plus de parents. Aucun humain ne peut mesurer ce destin, seulement celui qui est forcé de porter cette souffrance. Pas de parents. Loin de mes frères et sœurs. Ah ! comme je me sens lourd quand je pense à ce malheur. Personne ne me veut du bien, quand j'y pense. On veut que je passe pour bête et simple d'esprit aux yeux de bien des gens. Tu peux penser combien de temps il me faut rester ici. Cela peut aller des mois jusqu'à ce qu'ils me laissent sortir. Je n'ai plus personne en dehors de mes frères et sœurs. Mon tuteur m'a dit une fois : Je t'ai témoigné tant de confiance et je n'ai pas remarqué chez toi une seule petite étincelle. Depuis lors, je n'ai plus de bons sentiments pour lui. Je commence à avoir peur, quand je pense à cette grave parole. Pourquoi donc est-ce qu'il veut toujours me fourrer dans les établissements ? Est-ce que je suis un animal qu'on est forcé de dresser avec des coups pour qu'il apprenne ce qui est bon ou mauvais. Je ne suis pourtant pas un animal, ou bien qu'est-ce que tu en dis, Kathi ? »

Dans la lettre qu'il écrivit ensuite à son tuteur se trouve ce passage : « Est-ce que je ne pourrais pas aller dans le voisinage de mes frères et sœurs ? Après qu'on m'a déjà enlevé à mes parents, est-ce qu'on voudrait encore m'éloigner de mes frères et sœurs ? Nous sommes dispersés et aucun de nous ne connaît bien l'autre. Je pourrais écrire un livre plein des tristesses de ma vie passée. »

Fin août 1950, sa cure d'observation prit fin. Il fut donc congédié pour entrer dans un établissement où l'on enseigne un métier à des jeunes gens d'éducation difficile ou de tendance criminelle.

Le psychiatre consulté déclara : « Du point de vue diagnostique, il s'agit dans le cas de Gérold d'un psychopathe constitutionnel. C'est un caractère opaque et dissimulé où l'inadaptation sociale, la pauvreté d'âme, la méfiance et le parti pris d'opposition atteignent un haut degré, bref : un caractère de dispositions entièrement malades, avec tendance à des altérations d'humeur que rien ne motive. Ce qui frappe peut-être le plus en lui, c'est son incapacité de prendre contact avec ses semblables et de s'adapter à une situation donnée. Cet état est

même si grave que nous inclinerions presque à admettre une schizophrénie latente. Plusieurs facteurs concourent à fonder ce soupçon et il est bien possible que tôt ou tard se manifeste chez lui une psychose de cet ordre. Dans tous les cas, ce qu'il faut surtout à ce jeune homme pour commencer, ce n'est pas tant un traitement médical qu'une action efficacement éducative. J'espère beaucoup que l'établissement dans lequel il vient d'entrer sera un moyen de le guider et de le tenir. »

Il continue de se montrer très inégal dans son travail, tantôt plein de zèle à l'ouvrage, tantôt traînant çà et là sans rien faire. Son tuteur lui réitéra ses exhortations à penser à un métier dont il aimerait faire l'apprentissage; il ne prit nullement en considération le désir subit du garçon de fréquenter une « école supérieure ». Et lorsque, répondant à ses questions, il lui annonça que son frère Rodolphe se trouvait dans une maison de correction, Gérold exprima le désir d'y aller aussi. A l'occasion des fêtes de Noël 1950, on lui permit d'accompagner l'un des éducateurs de l'établissement qui se rendait chez ses parents.

Voici le portrait psychologique établi sur la demande du tuteur du jeune homme d'après l'écriture de celui-ci : « Des trois lettres qui me sont communiquées, toutes d'une écriture plus formée, plus tracée, on pourrait presque dire : plus mûre qu'on n'en rencontre d'habitude chez des sujets de cet âge, celle du 15 avril 1950 est nettement pathologique. La tendance centrifuge du graphisme reflète celles de la psyché et de l'esprit (volonté et intellect); elle exprime une fuite hors de soi-même qui doit avoir pour motif une inquiétude désaxée. Quant à savoir où gît la lésion qui en est l'origine, il ne nous est malheureusement pas possible de le préciser. A l'époque en question — 1950 — le scripteur souffrait proprement de mégalomanie, d'un excès de prétentions sous tous les rapports, d'un autisme intégral et convulsif, bref : d'un caractère inabordable. Nous croyons d'ailleurs que l'attitude renfermée qu'on lui reproche comporte bien moins une défense, une protection de son monde intérieur contre les regards intrus, qu'elle ne repose sur cette « moïté » qui ne tolère aucune critique de sa propre personne. A moins, naturellement, qu'il ne soit l'objet d'éloges et d'admiration, témoignages qu'il accueille alors avec l'empressement le plus avantageux. Il décline avec brusquerie, pour peu défavorable qu'elle soit, toute autre remarque, comme nulle et non avenue d'après lui. Le scripteur ne trouve aucun contact avec ses semblables parce que, précisément, c'est lui seul qui compte à ses yeux. Et pourtant, il a besoin du commerce d'autrui. Selon un certain signe, discuté à vrai dire, que présente son graphisme, il serait possible qu'il vînt à attenter à sa propre vie. Aussi faudrait-il le surveiller également à cet égard.

Il n'est pas dénué d'intelligence, mais totalement incohérent et inconscient dans ses pensées. Ce qui ne l'empêche pas de les poursuivre parfois avec une ténacité incroyable où se trahit sans doute aussi le côté anormal de sa nature psychique et mentale. Il est évident qu'il apporte dans ses descriptions et relations des choses une exagération où son besoin de se faire valoir joue un rôle important. Mais on peut se demander s'il le fait avec une intention calculée et de mauvaise foi. Il s'agit principalement d'un cas de *pseudologia phantastica*, laquelle lui est si courante qu'il n'a même plus conscience de ses contre-vérités. Il est probable, d'ailleurs, qu'il ment aussi, c'est-à-dire qu'il dit, le voulant, des inexactitudes. En dépit de son instabilité, il a aussi un certain sens de l'ordre et se montre capable, à l'occasion, de très bien se dominer. Mais c'est là un état de courte durée et son inquiétude ne tarde pas à le saisir de nouveau. Il n'y a guère de plus à dire de lui au point de vue graphologique. Car si, dans toute sa manière d'être actuelle, règne un comportement imprévisible, celui-ci nous semble s'incliner davantage d'un côté méchant que vers un bon naturel. »

Sa conduite dans l'établissement est dépeinte comme suit par le directeur : « Il n'exécute aucun travail avec persévérance, se défile par-ci par-là, et fume où il est défendu. Ce n'est qu'avec peine que nous sommes parvenu à établir avec lui un contact personnel. »

Il ne montra d'initiative que lorsqu'on lui confia le soin de quelque deux douzaines de moutons. Il construisit de son propre chef une clôture autour du pâturage pour empêcher que ses bêtes n'aillent brouter en terrain étranger. Il se montra rempli de joie lors de la naissance d'un agneau. On lui fit cadeau d'une musique à bouche qui lui fit grand plaisir et qu'il s'exerçait à jouer tous les soirs dans son lit. Les médecins associés à la direction de l'établissement étaient d'avis que l'on n'avait pas affaire, chez Gérold, à un psychopathe, mais que le problème qu'il posait était d'ordre éducatif. Il se montrait plus faible dans les domaines mathématique et technique qu'en matière d'observation et dans ses modes d'expression.

En février 1951, Gérold prit la clef des champs, pour réapparaître de lui-même au bout de quelques jours. Il avait passé toutes les nuits dans la bergerie et ses journées à se promener par la ville, aux abords de laquelle l'établissement était construit.

Le médecin traitant écrivit en avril 1951 : « On se trouve, dans le cas de Gérold, en présence d'un jeune homme de caractère très difficile et qui offre un intérêt psychologique. Malgré la peine qu'il ne cesse de donner, nous le traiterions volontiers quelque temps encore chez nous. Nous croyons qu'un nouveau changement de milieu pourrait

avoir des effets fâcheux sur un jeune homme qui a montré tant de peine à s'accoutumer ici, et provoquer chez lui une recrudescence de ses réactions d'opposition. »

Le même mois, Gérold se sauva chez sa sœur. Mais celle-ci, peu désireuse de se créer des ennuis, le ramena aussitôt à l'établissement.

A la fin de mai, l'administration de la maison résigna ses devoirs envers le jeune homme et fit savoir qu'il faudrait aviser à le placer ailleurs. Voici son rapport : « Depuis quelque temps, Gérold travaille dans notre atelier de serrurerie. Ce n'est pas de son plein gré qu'il s'y est décidé. Il nous a fallu l'y contraindre et cela pour la simple raison que nous voulions être en mesure de le contrôler plus sérieusement et de plus près, pour voir comment il se comportait dans un atelier en pleine activité. Gérold regimba de diverses manières contre cette obligation, mais ces derniers temps, il a commencé de s'y faire et de poursuivre son travail avec régularité. Il est vrai qu'il a déclaré à son retour de sa seconde fugue qu'il ne rentrerait pas dans cet atelier. Mais à présent, il se tient à notre satisfaction. L'activité d'un métier manuel n'est pas son fait. Par contre, il aime bien faire les courses. On le fit aussi répondre au téléphone et il s'acquitta mieux de cette tâche que ses camarades. Aussi bien la qualité de ce qu'il fait dépend-elle fort de son humeur. Celle-ci varie souvent d'un jour à l'autre, à tel point qu'on a l'impression alors d'un comportement schizoïde. Quant aux cours de l'Ecole professionnelle, Gérold s'y montre très faiblement doué. Il n'y aurait donc aucun sens de songer à lui faire faire tout un apprentissage de serrurier ou de menuisier-ébéniste. Il est très ambitieux, mais flanche la plupart du temps lorsqu'on exige trop de lui. Il ne veut pas donner prise à la critique. Mais il arrive parfois à des résultats surprenants lorsqu'il se voit assigner une tâche appropriée à ses faibles moyens.

» Chez nous, l'attitude de Gérold est sujette à variations. En ce moment, il se conforme de nouveau à l'ordre établi. Mais il lui arrive ici et là d'être proprement déplaisant. Il se montre souvent odieux envers des personnes chargées de la surveillance, avec un air de penser : ce que vous me dites là ne me regarde pas du tout ! Il calomnia l'un des employés en insinuant qu'il entretenait des relations intimes avec l'une des domestiques. Il s'aliène de la sorte les sympathies. Mais en dépit de toutes les difficultés dont nous parlons, il nous faut tout de même déclarer que Gérold a fait de notables progrès. Dans ses affaires personnelles, à part quelques vétilles, il est devenu plus ordonné. Il se tient à la règle de la maison et sa capacité de contact personnel s'est améliorée.

» Il faut que Gérold soit placé quelque part où il fasse l'objet d'une active surveillance. »

Voici les résultats d'un test de Rorschach de cette époque : « L'intelligence est moyenne, mais uniquement reproductive et tournée vers le pratique concret, seule sphère. d'ailleurs, qui soit à sa portée. Sous le rapport affectif, le sujet présente une certaine bonne volonté d'accommodation qui est restreinte, d'autre part, soit par une réserve craintive, soit aussi par une susceptibilité de défense. »

Dans l'intervalle, Gérold avait été annoncé par son tuteur dans un établissement fermé d'éducation et de travail. Le 9 juin 1951 — c'était précisément le moment de son entrée dans cette maison — il prit de nouveau le large, mais revint de lui-même vers son tuteur trois jours après. Sur quoi, il fut remis aux soins de cette nouvelle institution.

Un mois plus tard, le jeune homme fit part de son désir d'y faire l'apprentissage de tailleur, ajoutant que, si l'on n'acquiesçait pas à son vœu, il n'apprendrait rien du tout. Il fut donc admis à faire ce qu'il demandait, mais ne tarda pas à perdre tout intérêt pour ce travail et fut retiré de l'atelier au bout de peu de mois, pour être transféré dans la section agricole.

C'est alors qu'il écrivit à son tuteur : « Vous vous rappelez sûrement encore que vous m'avez dit de vous écrire bientôt. Mais à quoi me sert cette foutaise ? Quand on ne reçoit même pas de réponse, ou bien alors, rien qu'une lettre d'insultes. On ne fait jamais que se plaindre de moi, mais personne n'ouvre la bouche pour parler de ce que j'ai de bon. Il y a une chose que je peux déjà vous dire aujourd'hui : un beau jour, je serai dans une telle rage que je vous en flanquerai une par-dessus la table. Il y a un proverbe qui dit : la mesure se remplit jusqu'à ce qu'elle déborde. Quant à vous, votre mesure à mon égard déborde depuis longtemps déjà, mais votre tour à vous viendra aussi de ne plus ouvrir la bouche. Bien sûr on va vous écrire, de l'établissement, ce que vous trouvez tout à fait normal : il n'y a plus rien à faire avec ce garçon. C'est bien en ordre, comme ça ? Bon.

Cette lettre est certainement la dernière que vous recevrez de moi. »

Bien entendu, ce ne fut pas la dernière. Quelque mois après, en effet, il demande en style télégraphique qu'on lui envoie l'adresse d'un de ses frères et l'acte de décès de son père. A la fin de 1952, Gérold était toujours encore dans cet établissement. Tout l'été de cette année-là, il fut admis à soigner des chevaux, ce qui ne lui déplaisait pas. D'une manière générale, il se conduit convenablement, en dépit des ennuis qu'il provoque ici et là. Comme l'attitude qu'il a adoptée à

l'égard de son tuteur est résolument négative, le psychiatre de l'établissement a proposé que cette charge soit remise entre les mains d'une autre personne.

Protocole du test de Rorschach :

t = 16'	G = 4	FC = 1	F + = 84 %	H = 2	Typ. rés. int. = 0 : $\frac{1}{2}$
R = 32	D = 19		A = 50 %	Nain = 3	Typ. app. = G : D : Dd
t/R = 30"	Dd = 9		Ban = 19 %	Psge = 6	Succ = relâchée
			Orig = 13 %		

APPENDICE II

BREF APERÇU DE « L'ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS DE LA GRAND-ROUTE »

Son attention ayant été sollicitée par différents récits ou rapports émanant de personnes privées et d'offices publics, la Fondation Pro Juventute tenta pour la première fois en 1926 de régénérer une famille de vanniers.

Elle recueillit les six enfants d'une famille de vanniers tessinois totalement déchu et les confia à des homes.

Aujourd'hui, en 1953, plus de 500 enfants ont bénéficié de l'Œuvre de Secours qui continue sa tâche pour une partie d'entre eux.

La base financière sur laquelle on commença de travailler, en 1926, était de 1000 fr., somme qu'avait rapportée un article publié dans la *Neue Zürcher Zeitung*. La façon de procéder était à cette époque bien primitive encore. C'est ainsi, par exemple, qu'un collaborateur de Pro Juventute alla se présenter chez les parents entièrement tombés sous l'empire de la boisson et obtint d'eux, après avoir parlementé brièvement, qu'ils lui confiassent leurs deux aînés âgés respectivement de 11 et de 13 ans. Ces deux enfants avaient été des mois durant, pour la région, un sujet de terreur à cause de leur mendicité et de leurs vols. Trois semaines plus tard, le père de famille faisait savoir qu'on pouvait également aller chercher les quatre autres enfants, soit trois filles et un garçon, car il n'était plus en mesure de les nourrir après qu'on lui avait enlevé les deux qui gagnaient le mieux.

Dans la suite, il ne fut plus nécessaire d'aller à la recherche des enfants, car l'« Œuvre de Secours » fut toujours sollicitée d'intervenir. Le nombre des enfants recueillis monta rapidement : 57 en 1927; 102 en 1928; 131 en 1929; 152 en 1930; 247 en 1936. On avait répandu, après les premières années d'activité, une brochure de propagande qui suscita des rentrées d'argent. Outre cela, comme il est naturel, on mit à contribution les services d'Assistance dont relevaient les cas.

Un certain nombre de caisses de district, instituées par Pro Juventute et alimentées d'offrandes bénévoles, soutenaient cette branche d'activité. Les cantons du Tessin et des Grisons, qui avaient tout particulièrement à pâtir de leurs vagabonds, instituèrent le versement de subsides provenant des ressources cantonales, et la Confédération accorda en 1930, pour une durée fixée provisoirement à dix ans, une subvention fédérale fondée sur l'idée qu'il s'agissait ici d'une question intéressant la Suisse dans son ensemble. Cette subvention fut renouvelée depuis lors. Des conférences et des articles de presse contribuèrent à la propagande du travail accompli en faveur des « Enfants de la grand-route » et suscitérent de nouveaux amis et bienfaiteurs.

Au bout des dix premières années, l'Œuvre de Secours avait atteint un total de 337 enfants ressortissant à 8 cantons et à 21 communes. Sur ce nombre, 85 purent être remis soit à des institutions de protection de la jeunesse, soit à eux-mêmes; 5 moururent en tout bas âge; tandis que 247 relevaient encore des soins de l'Œuvre elle-même en 1936.

Parmi tous ces enfants, 81 furent soignés dans des familles et 64 dans des homes d'enfants; 45 entrèrent dans des institutions d'éducation et de travail, 34 en service ou en apprentissage, tandis que 23 étaient recueillis par leur parenté. Il y en eut 39 qui ne furent pas astreints à fréquenter l'école, 116 qui firent leurs classes et 92 qui parvinrent au terme de leur scolarité. De 1926 à 1936 fut dépensée une somme de fr. 444 067.78 provenant des sources suivantes : Subventions fédérales : fr. 88 600; subsides des cantons et des communes : fr. 236 473.41; contributions d'amis et de bienfaiteurs : fr. 56 953.75; dons spéciaux et legs : fr. 51 693.15; versements des secrétariats de districts : fr. 48 893.15.

Voici la liste des dépenses : Soins et apprentissages : fr. 330 626.45; visites, éducation et surveillance, orientation professionnelle : fr. 20 457.75; caisse de maladie, médecin, hôpital : fr. 23 583.94; vêtements, chaussures, linge : fr. 43 214.29; administration, propagande : fr. 59 185.35.

Après vingt ans d'activité, le nombre des enfants avait atteint 450, soit un peu moins du double de celui des dix premières années. Ces 450 sujets ressortissaient aux cantons des Grisons (194), du Tessin (92), de St-Gall (77), de Schwyz (35), d'Argovie (12), de Lucerne (10) et de quelques autres (29). Un seul venait de l'étranger et fut reconnu par sa patrie d'origine. Le total des attributions financière de 1926 à 1947 se monte à fr. 1 213 000.— dont 68,1 % se rapportent à des frais de soins, 10,7 % à des fournitures vestimentaires, 3 % à des consultations médicales et à la caisse de maladie, 3,5 % à des voyages que

firent les enfants en compagnie d'une personne, 14,7 % à des dépenses concernant des visites aux enfants, des entretiens avec les parents adoptifs, l'administration et des imprimés.

Des sommes reçues, 17,1 % proviennent de la subvention fédérale, 53,6 % des communes, des cantons et de sociétés d'utilité publique, 29,3 % d'amis et de bienfaiteurs.

L'« Œuvre de Secours aux enfants de la Grand-route » est dirigée depuis sa fondation par le D^r Alfred Siegfried, chef de la section « Ecoliers » du secrétariat central de Pro Juventute.

APPENDICE III

TABELLE SYNOPSIS DES 30 PROTOCOLES DU TEST DE « RORSCHACH »

	f	R	l/R	G	D	Dd	Dbl	K	FC	CF	F clair-obscur	C	F+	A	Ban	Orig.	H	Natn	Obj.	Eau	Nat.	Anat.	Pl.	Psyge	Gé- gr.	Omb. chîn.	Sang	Glacé	Feu	Chair	Type de rés. Int.	Type appréh.	Succ.	Sans rép.	Choc couleur
1) 9 19 ans	14'	12	70''	9	3	—	—	—	1	—	—	—	9 %	41,7 %	8,33 %	—	3	—	—	—	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : ½	G-D	ord.	V	
2) 6 13 "	21'	22	57,2''	10	10	—	2	4	—	—	—	—	34,6 %	50 %	22,72 %	—	4	—	4	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	4 : 0	G-D-Dbl	rel.		
3) 9 23 "	42'	114	22,1''	8	71	34	1	13	4	—	—	2	33,7 %	30,7 %	13,5 %	—	25	—	27	8	7	3	9	—	—	—	—	—	—	—	13 : 3 ½	G-D-Dd-Dbl	rel.		
4) 6 17 "	12'	16	45''	4	12	—	—	1	1	—	—	—	71,4 %	81,2 %	31,25 %	—	2	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1 : ½	G-D	ord.		
5) 9 12 "	13'	13	60''	6	13	—	—	—	1	—	—	—	22,2 %	63,5 %	15,78 %	10,52 %	3	—	—	—	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—	0 : ½	G-D	rel.		
6) 6 15 "	16'	32	30''	4	18	9	—	—	1	—	—	—	84 %	50 %	19 %	—	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : ½	G-D-Dd	rel.		
7) 6 17 "	12'	15	48''	4	11	—	—	2	1	—	—	—	92 %	80 %	50 %	13 %	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 : ½	G-D	opt.		VII
8) 9 15 "	10'	33	18,1''	3	25	5	—	—	1	—	—	—	21,4 %	36,3 %	12,12 %	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 5	G-D-Dd	rel.		VII, IX
9) 9 20 "	57'	18	190''	5	8	5	—	—	—	—	—	—	22,2 %	100 %	16,6 %	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 0	G-D-Dd	rel.		
10) 6 13 "	12'	32	22,5''	0	22	3	7	—	6	—	—	—	45,3 %	0 %	0 %	—	—	—	—	—	32	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 3	D-Dbl-Dd	rel.		
11) 9 17 "	22'	22	60''	5	16	1	—	2	3	—	—	—	52,9 %	45,4 %	40,9 %	4,54 %	7	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	2 : 1 ½	G-D-Dd	rel.		
12) 9 12 "	8'	21	22,8''	8	13	—	—	—	3	—	—	—	0 %	80,9 %	28,57 %	4,76 %	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	0 : 1 ½	G-D	ord.		
13) 6 11 "	22'	30	44''	11	19	—	—	—	3	—	—	—	18,5 %	30 %	10 %	—	4	—	—	—	4	6	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 1 ½	G-D	ord.		VI
14) 9 20 "	28'	25	55,2''	2	20	3	—	—	2	—	—	—	13 %	60 %	32 %	—	—	—	—	—	3	—	2	—	—	—	—	—	—	—	0 : 1	G-D-Dd	rel.		
15) 6 10 "	9'	12	45''	6	5	—	—	1	4	—	—	—	14,2 %	41,6 %	33,3 %	—	1	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	1 : 2	G-D-Dbl	ord.		
16) 9 10 "	14'	14	47,1''	5	9	—	—	1	—	—	—	—	16,6 %	61,4 %	7,14 %	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 : 1 ½	G-D	ord.		
17) 9 19 "	54'	20	167''	4	16	—	—	—	—	—	—	—	15,7 %	40 %	25 %	5 %	2	—	—	—	—	3	3	—	—	—	—	—	—	—	0 : 1	G-D	ord.		
18) 9 20 "	13'	14	55,7''	6	6	1	1	—	—	—	—	—	20 %	50 %	14,28 %	—	—	—	—	—	4	—	1	—	—	—	—	—	—	—	0 : 1 ½	G-D-Dd-Dbl	ord.		II
19) 6 32 "	27'	39	41,5''	14	23	2	—	3	2	—	—	—	35 %	52,5 %	17,94 %	2,56 %	2	—	—	—	3	2	2	—	—	—	—	—	—	—	3 : 2	G-D-Dd	ord.		
20) 9 18 "	20'	30	40''	10	19	—	1	—	—	—	—	—	57,8 %	40 %	10 %	—	6	—	—	—	3	1	3	—	—	—	—	—	—	—	0 : 0	G-D-Dbl	rel.		
21) 9 15 "	18'	32	33,8''	9	20	2	1	1	1	—	—	—	50 %	56,2 %	10 %	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 : ½	G-D-Dd-Dbl	rel.		III
22) 9 20 "	28'	34	49,4''	2	25	7	—	—	2	—	—	—	74,1 %	67,6 %	2,9 %	—	1	—	—	—	3	6	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 2	G-D-Dd	rel.		IX
23) 6 19 "	25'	32	50''	6	22	4	—	—	1	—	—	—	65 %	25 %	15,62 %	6,3 %	10	—	—	—	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 2	G-D-Dd	ord.		
24) 6 15 "	21'	13	96,9''	4	8	1	—	—	—	—	—	—	45,4 %	30,7 %	7,8 %	—	1	—	—	—	1	5	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 1	G-D-Dd	—		III, VII
25) 6 14 "	12'	10	72''	5	5	—	—	1	2	—	—	—	14,2 %	40 %	20 %	20 %	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 : 1	G-D	—		VII
26) 9 11 "	8'	21	22,9''	6	15	—	—	—	—	—	—	—	0 %	9,5 %	0 %	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 10 ½	G-D	ord.		
27) 6 13 "	8'	29	16,9''	6	16	1	6	—	—	6	—	3	0 %	0 %	0 %	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 7 ½	G-D-Dbl-Dd	ord.		
28) 9 18 "	52'	18	17,3''	7	9	1	1	2	—	—	—	—	94 %	50 %	22 %	17 %	6	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2 : 0	G-D-Dd-Dbl	—		VI
29) 6 12 "	18'	22	49,1''	7	15	—	—	—	2	—	—	—	15,7 %	77,3 %	13,63 %	4,54 %	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	0 : 2 ½	G-D	ord.		V
30) 9 10 "	14'	25	33,9''	4	19	2	—	—	2	—	—	—	81,9 %	44 %	16 %	8 %	6	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	0 : 4	G-D-Dd	ord.		VI

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAOES CITÉS :

- Aktenbericht über eine gegen mehrere sogenannte Heimtlose geführte Palizeiprozedur samt einem Verzeichnis einiger gefährlicher Vaganten. Ein Beitrag zur richtigen Beurteilung der wahren Verhältnisse dieser Leute*, éd. Cb. Beyel, Frauenfeld 1843-1844, p. 6, 29.
- BAUMOARTEN, F., « Zur Theorie der Testmethode », in *Ztschr. f. Kinderpsychiatrie*, 2/1939, p. 81.
- « Ein Test zur Ermittlung der Interessen von Kindern und Erwachsenen », in *Ztschr. f. Kinderpsychiatrie*, déc. 1934, p. 81, 87.
- BERRY, B., *Race relations*, Houghton Mifflin Co., Boston 1951, p. 11.
- BERTOGLIO, H., « Aus der Welt der Bündner Vaganten », in *Schw. Arch. f. Volkskunde*, vol. XLIII/1946, p. 11, 12, 13, 26.
- BLOCK, M., *Zigeuner, ihr Leben und ihre Seele*, Bibl. Institut AG, Leipzig, 1936, p. 9.
- *Botschaften des kleinen an den grossen Rat des Kantons Graubünden*, 3/1948, p. 9.
- BOURDEL, L., « Contribution à l'étude du caractère », in *Ztschr. f. Kinderpsychiatrie*, 2/1939, p. 81.
- DOLLARD, DOOB et al., *Frustration and aggression*, Yale University Press, New Haven 1950, p. 55.
- GOLDBERG, M. M., « A qualification of the marginal man theory », in *American Sociological Review*, 1/1941, p. 61.
- GREEN, A. W., « A re-examination of the marginal man concept », in *Social Forces*, 2/1947, p. 61.
- HAEFELI, L., *Die Bedutnen von Beerseba*, éd. Räder, Lucerne 1938, p. 26.
- JOACHIM, J., *Lonny, die Heimtlose*, éd. B. Schwabe, Bâle 1889, p. 13.
- JOERGER, J., *Psychiatrische Familiengeschichten*, éd. Springer, Berlin 1919, p. 3, 12.
- KLUOE, F., *Rotwelsch, Quellen und Wortschatz der Gaunersprache und der verwandten Geheimsprachen*, éd. Trübner, Strasbourg 1901, p. 12.
- KRAEMER, R., « Rassistische Untersuchungen an den Zigeuner-Kolonien Lanse und Altengraben bei Berleburg », in *Archiv f. Rassen- und Gesellschaftsbiologie*, éd. Lehmann, Munich, 31^e vol., 1937, p. 45.
- MAYER, L., *Der Wundertrieb*, Diss. Würzburg, Fränkische Gesellschaftsdruckerei, 1934, p. 11.
- MINDER, A., *Die Korberchronik*, Schw. Druck- und Verlagshaus, Zurich 1948, p. 9, 23.
- PARK, R. E., « Human migration and the marginal man », in *Race and culture*, The Free Press, Glencoe, Ill., 1950, p. 57.
- « Personality and cultural conflict », in *Race and culture*, The Free Press, Glencoe, Ill., 1950, p. 57.
- « Mentality of racial hybrids », in *Race and culture*, The Free Press, Glencoe, Ill., p. 57.
- « Cultural conflict and the marginal man », in *Race and culture*, The Free Press, Glencoe, Ill., p. 57.

- PFISTER, O., « Die Wahnideen der Jennischen », in *Psychiatrie*, 6/1951, p. 21.
- PROBST, J., *Helft doch den Heimatlosen*, éd. J. J. Christen, Aarau 1828, p. 7.
- RITTER, R., *Ein Menschenschlag*, éd. G. Thieme, Leipzig 1937, p. 4.
- SCHUSTER, D., *Familie Muhr*, Dipl. Arb. Soz. Frauenschule, Zurich 1929 (non impr.), p. 35.
- SIEGFRIED, A., *20 Jahre Fürsorgearbeit für die Kinder des fahrenden Volkes*, Secrétariat central de « Pro Juventute », Zurich 1947, p. 12.
- STONEQUIST, E. V., « The problem of the marginal man », in *The American Journal of Sociology* XL1/1, 1935, p. 57.
- *The marginal man, a study in personality and culture conflict*, Charles Scribners Society, New-York 1937, p. 57, 61.
- TRAMER, M., *Der Bücherkatalogtest als charakterologisches Prüfmittel*, éd. Rascher, Zurich 1953, p. 81, 85.
- *Vaganten (Arbeitswanderer, Wanderarbeiter, Arbeitsmeider) einer Herberge zur Heimat*, Diss. Zurich 1916, p. 3.
- Verzeichnis der seit anfangs Oktober 1836 im Kanton Zürich aufgegriffenen sogenannten Heimatlosen*, Imprimerie Ulrich, Zurich 1837, p. 6.
- VOEGLIN, J. G., *Ueber die Heimatlosen und die Pflicht ihrer Versorgung und Etnbürgerung*, Ch. Beyel, Frauenfeld 1838, p. 4, 26.
- WALTISBUHEL, R., *Die Bekämpfung des Landstreicher- und Landfahrertums in der Schweiz*, Diss. Zurich, éd. Sauerländer, Aarau 1944, p. 3.
- WIJK, W. v., *A sociological study of the gypsies*, Diss. Zurich, éd. E. Iido, Leyden 1948, p. 4.
- WLISLOCKI, H. v., *Vom wandernden Zigeunervolke*, Verlagsanstalt und Druckerei AG, Hambourg 1890, p. 4.

AUTRES OUVRAGES CONSULTÉS :

- BEROHOFF, S., *Von Stromern und Vaganten*, éd. Herder, Fribourg en Brisgau 1931.
- BOGARDUS, E. S., « Immigration and Race attitude », D. C. Heath, New-York 1928.
- BRUN, E., *Beitrag zur Forschung über eine Vagantenfamilie (Familie Edel)*, Zurich 1933 (non impr.).
- BUSCHAN, G., *III. Völkerkunde*, éd. Strecker et Schroeder, Stuttgart 1910.
- Der Nichtsesshafte Mensch*, Bayr. Verband für Wanderdienst, Munich 1938.
- DUBITSCHER, F., *Asoziale Sippen, erb- und sozialbiologische Untersuchungen*, éd. C. Thieme, Leipzig 1942.
- Fahrendes Volk*, in *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, vol. 2, éd. Walter de Gruyter, Berlin 1929/1930.
- FISCHER, M., *Die Vagantenfamilie Wolzer von Romissen*, Dipl. Arb. Soz. Frauenschule, Genève, O. J. (non impr.).
- GOLOVENSKY, D. I., « The marginal man concept, an analysis and critique », in *Social Forces*, 3/1952.
- GONZENBACH, W. A., *Das Vagantentum in der Schweiz*, impr. chez J. Herzog, Zurich 1883.
- HAENNY, J., *Les nomades dans les Grisons*, Dipl. Arb. Soz. Frauenschule, Genève 1935 (non impr.).
- HAMPE, TH., *Die fahrenden Leute in der deutschen Vergangenheit*, éd. E. Diederichs, Leipzig 1902.
- JUST, G., *Erziehungsprobleme im Lichte der Erblehre und Eugenik*, éd. F. Dümler, Berlin 1932.
- Kinder der Landstrasse und neue Folge*, Secrétariat central de « Pro Juventute », Zurich 1927-1928.
- LAPIERRE et FARNSWORTH, *Social psychology*, Mc Graw-Hill Book Co., Inc. New-York 1949.

- LOEPELMANN, M., *Himmel und Hölle der Fahrenden*, éd. Paul Neff, Berlin 1940.
- LOOSLI, A. C., *Anstaltsleben*, éd. Pestalozzi-Fellenberghaus, Berne 1924.
- *Ich schweige nicht*, éd. Pestalozzi-Fellenberghaus, Berne 1925.
- MACDONALD, J. P., « Les Bohémiens », dans *Curieux*, 21 mai 1952.
- MUGOLI, O., « Schweizer Zigeuner », in *Schweiz. Familien-Wochenblatt*, II/1952.
- SCHLATTER, F., « Ueber das Vagantentum in Kanton Zürich », in *Ztschr. f. Schw. Statistik*, 18^e année, 3/1882.
- SCHNEIDER, E., *Niedergang und Aufstieg einer Vagantenfamilie*, Dipl. Arb. Soz. Frauenschule, Zurich o. J. (non impr.).
- SCHOLZ-GREOR, *Anormale Kinder*, éd. S. Karger, Berlin 1919.
- SCHWARZMANN, J., *Die seelische Heimatlosigkeit im Kindesalter und ihre Auswirkungen*, Impr. Gerber, Schwarzenburg 1948.
- « Schweizer Zigeuner », in *Wochenzeitung*, 32/1950.
- SIEGFRIED, A., *10 Jahre Fürsorgearbeit unter dem fahrenden Volk*, Secrétariat central de « Pro Juventute », Zurich 1936.
- *Der Kesseljogg und seine Söhne*, Secrétariat central de « Pro Juventute », Zurich 1931.
- STAUFFER, E., « Zur Vagabundenfrage », in *Schweizer Reformblätter*, 26/27, 1883.
- TRAMER, M., *Vaganten*, éd. Francke, Berne 1917.
- TUENLER, H., « Urkunde zur Geschichte des Kesslerhandwerks » in *Anzeiger f. Schweizer Geschichte*, 28^e année, 5/1897.
- YOUNG, K., *Sociology*, American Book Co, New-York 1942.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
------------------------	---

1^{re} PARTIE. LES NOMADES

CHAPITRE PREMIER. Historique de la présence des nomades en Suisse	8
CHAPITRE 2. Mode d'existence	17
Désignations	17
La langue	18
Mariage et famille	20
Notions religieuses	22
Empirisme médical	23
Les métiers	24
Le rôle des animaux chez les vanniers nomades	24
De l'intelligence chez les nomades	25
Maladies mentales	26
A propos de criminalité	27
Les vanniers au sein du monde actuel	27
Les vanniers et leurs pérégrinations	30
CHAPITRE 3. Les quatre lignées de nomades des Wolzer, des Plur, des Fecco et des Heiser	33
A. Lignée des Wolzer	33
a) Origines	33
b) Données statistiques sur la généalogie des Wolzer	35
c) Maladies mentales	36
d) Criminalité	36
B. Lignée des Plur	39
a) Origines	39
b) Données statistiques sur la généalogie des Plur	40
c) Maladies mentales	41
d) Criminalité	41

C. Lignée des Fecco	43
a) Origines	43
b) Données statistiques sur la généalogie des Fecco	44
c) Maladies mentales	45
d) Criminalité	45
D. Lignée des Heiser	47
a) Origines	47
b) Données statistiques sur la généalogie des Heiser	47
c) Maladies mentales	48
d) Criminalité	48
E. Statistique comparée des quatre lignées	50
CHAPITRE 4. Diverses caractéristiques personnelles propres aux vanniers	57
CHAPITRE 5. Origines de la vie nomade	61
A. Point de vue biogénétique	61
B. Point de vue psycho-culturel	62
C. Application du concept de « marginal man » au cas des nomades	67

II^e PARTIE. LES « ENFANTS DE LA GRAND-ROUTE »

CHAPITRE 6. Les enfants des Wolzer, des Plur, des Fecco et des Heiser	71
A. L'enquête	71
B. Retrait des enfants	72
C. Milieu où entre l'enfant retiré de sa famille	75
D. Déroulement ordinaire de la vie des « Enfants de la Grand-route »	82
E. Intelligence et caractère	86
F. L'intérêt	89
G. Criminalité	97
H. Succès dû au retrait des enfants	101
CHAPITRE 7. « Enfants de la Grand-route » et « marginality »	104
CHAPITRE 8. Conclusion	106

APPENDICE I. Seize biographies d'Enfants de la route . . .	109
APPENDICE II. Bref aperçu de l'Œuvre de Secours aux Enfants de la Grand-route	181
APPENDICE III. Tablette synoptique des trente protocoles du test de Rorschach	184
BIBLIOGRAPHIE	185

**Achévé d'imprimer
le 31 janvier 1955
sur les presses de l'imprimerie
Delachaux & Niestlé s. a.
Neuchâtel (Suisse)**